

CORRESPONDANCES DE FREDERIC-MAURICE DE LA TOUR d'Auvergne
& D'ELEONORE DE BERGH

Annotées et présentées par Jean Luc Tulot

-=-

1617-1621 *Les lettres adressées par Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne et ses sœurs Elisabeth, Henriette et Charlotte à leur mère pendant ces années permettent d'apprécier les rapports les unissant à celle-ci et à leur père. L'on notera que anticipant les recommandations du pédiatre Aldo Naouri, Henri de la Tour d'Auvergne assurait pleinement sa fonction de père, ce qui était la clé au bon équilibre du couple qu'il formait avec Elisabeth de Nassau¹.*

La majorité de ces lettres sont de la main de Frédéric-Maurice. Ses lettres du 2 janvier 1617 sont écrites lors du séjour que fit sa mère à Turenne du mois novembre 1616 au 7 janvier 1618.

La seconde série commençant par deux lettres de Henriette des 1^{er} et 24 septembre 1619, correspondant au séjour que fit Elisabeth de Nassau à Turenne et dans ses terres du Sud-Ouest du mois d'août 1619 au début du mois de février 1621. A l'occasion de ce voyage, elle conduisit sa fille aînée à Thouars et était accompagnée de ses filles Julienne et Elisabeth et de son jeune fils Henri.

2 janvier 1617 – Sedan

Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à sa mère

Madame,

Je vous supplie très humblement de m'excuser si j'ay si long temps tardé à vous escrire ; c'est faute de commodité. J'ay esté bien aise quand j'ay entendu par le messenger que vous vous portiez bien. Monsieur mon père se porte fort bien. Dieu mercy comme aussi mon frère et mes sœurs, qui ont esté toutes un peu malades, hormis ma sœur Charlotte, mais elles sont guéries. Je vous envoie pour estraines le thème que j'ay fait le dernier jour de l'an, sachant que vous n'aurez rien plus agréable, que d'entendre l'avancement que je fay en choses bonnes et principalement en la piété. Dieu m'ayant fait la grâce que de me faire participant de sa Sainte Cène à ce nouvel an, laquelle je le supplie me continuer toute ma vie /2/ en l'obéissance que je vous doibs, comme estant,

Madame,

Vostre très humble et très obéissant fils et serviteur.

Frédéric-Maurice de La Tour
Archives nationales 273 AP 180/FM1

20 janvier 1617 - Sedan

Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à sa mère

Madame

Monsieur mon père me fit hier estre son secrétaire ayant un peu la goute à la main, mais il se porte aujourd'hui bien, Dieu mercy. Il s'en est allé pourmenés dans son carrosse avec mon frère, qui se porte bien et aussi toutes mes sœurs. Je pense que cest hyver se passera sans gelée. Il n'en a point fait depuis que vous estes parties. Il a pleu tous ses jours passés, mais il fait à cest heure beau temps. J'ay envoyé vostre lettre à Madame la comtesse de Roucy. Mademoiselle de Roucy est desjà fiancée. Monsieur le comte de Roucy n'est pas encore de retour. Je luy ay aussi écrit ce que vous m'avez /2/ commandé. Il me tarde fort qu'il ne soit icy sur ce je suis,

Madame,

Vostre très humble et très obéissant fils et serviteur.

¹ Aldo NAOURI, *Une place pour le père*, Coll. Points, Le Seuil, 2003.

Frédéric-Maurice de La Tour.

De Sedan, ce 20^e janvier 1617.

Archives nationales 273 AP 180/FM2

xx xx 1617 – Sedan
Elisabeth-Charlotte de La Tour d' Auvergne
à sa mère

Madame,

J'ay crainct iusqu'icy de prendre la hardiesse vous escrire à cause que Baron n'ayant loisir, nous monstret que fort peu souvent ie n'avensoy point, comme ie mets peine de faire à cet heure, que par le commendement de Monsieur mon Père Beaumont nous monstre. Ce net encore guère bien en effet mais iy mettray toute la peine qui me sera possible pour vous rendre agréable

Madame,

Vostre très humble et très obéissante fille et servante
Elisabet-Charlotte de La Tour
Archives nationales 273 AP 180

22 mai 1617 - Sedan
Frédéric-Maurice de La Tour d' Auvergne
à sa mère

Madame,

Je vous supplie très humblement de m'excuser si par celle-cy je responds à deux de vos lettres n'ayant point sceu de commodité pour vous escrire et vous remercier très humblement de l'honneur qu'il vous a pleu me faire en establistant Monsieur de La Forest pour mon lieutenant à Castillon suyvant la volonté de Monsieur mon père. J'ay fait response à celle qu'il m'en avoit escrit et luy ay tesmoigné le contentement que j'en recevoy. Nous avons participé à la joye que vous avez eue commune avec tous les bons François de la délivrance de la France par la mort du marquis d'Ancre. Et pour moy je m'en prometz une bien grande, Dieu nous ayant donné la paix, de vous revoir bien tost en bonne santé quoy atendant je demeurereay toute ma vie,

Madame,

Vostre très humble et très obéissant fils et serviteur.
Frédéric-Maurice de La Tout

De Sedan, ce 22 may 1617.

Archives nationales 273 AP 180/FM3

13/23 juillet 1617 – Sedan
Frédéric von der Pfalz
à Elisabeth de Nassau

Madame ma mère,

Repartant demain vers Heidelberg, j'ay creu vous debvoir asseurer par cestecy de l'extrême contentement que j'ay de voir Monsieur le duc de Bouillon, qui me fait l'honneur d'avoir ma venu agréable et me donne tant d'assurance de son affection et amytié, que je luy en demeurerray redevable toutte ma vie à luy rendre tout les biens humbles services qu'il pourra désirer de moy. Je vous suplie, Madame, en prendre ferme créance, et que je regrette infiniment, de n'avoir eu ce bonheur de vous voir icy pour vous avoir peu tesmoigner de bouche combien je désire l'honneur de voz bonnes grâces et le service que je vous ay voué en calité,

Madame ma mère,

De vostre bien humble et très
obéissant fils à vous faire service

Frédéric E. P.

De Sedan, ce 13/23 juillet 1617.

Archives nationales 273 AP 180

1er septembre 1619 – Sedan
Henriette de La Tour d'Auvergne
à sa mère

Madame,

Je ne pouroy assez souvent m'aquiter de mon devoir vous escrire et principalement sur un sy bon sujet que le bon portement de Monsieur mon père, lequel ne se tiendroit guère dans son logis s'il faisoit beau, car encore qu'il face un bien mauvais tems si ne ce passe t-il guère de jours qu'il ne sorte diné tout les jours en salle où il va seulement apuyé sur deux gentilshommes. Il soupe dans sa chambre où après chacun rantre pour faire les prières. Puis mon frère, mon cousin, ma soeur et moi jouons avec luy jusqu'à huit heure. Il a etté bien en peine d'avoir esté plus qu'il ne pensoit a savoir de vos nouvelles et a esté bien rejouy quant il en a eu et nous avec luy, selon le devoir et le désir,

Madame,

de votre très humble et très
obéissante fille et servente.

Henriette de La Tour

Du 1 jour de septembre 1619.

Archives Nationales, 273 AP 180/HC1

xx xxxx 1619 – Sedan
Charlotte de La Tour d'Auvergne
à sa mère²

Madame,

Ce seroit estre insensible n'avoir point de frayeur ayant dire le grand hazard que vous avés encouru avec tout ce qui estoit avec vous et ingratitude envers Dieu s'il n'estoit loué de bon cœur que vous l'avés eschapé sans inconvéniant aucun. Monsieur mon Père le conte à chacun se portant fort bien comme aussi mon frère et mon cousin. Il ne me reste que l'honneur de vous revoir et le désir que vous me trouviez telle que vous ayez occasion de me tenir,

Madame,

Pour vostre très humble et très obéissante fille et servante

Charlote de La Tour

Archives nationales 273 AP 180

24 septembre 1619 – Sedan
Henriette de La Tour d'Auvergne
à sa mère

Madame,

Je n'ay point pris la hardiesse vous escrire pendant vostre voiage, crainte de vous importuner. A cet heure que vous estes en repos, je penseray faire une grande faute devoir et pour les meilleures nouvelles vous dire le bon portement de Monsieur mon père et l'honneur qu'il fait à ma soeur et à moi de nous avoir souvant auprès de luy, et de nous commenser ses volontés qui sont que nous servions bien Dieu et ..., et le respect que luy devons et à vous Madame. De quoy je mettray telle peine m'aquiter que vous aurés occasion vous contanter,

Madame,

² Les lettres de Charlotte de La Tour d'Auvergne n'étant pas datée, leur classement est aléatoire.

de votre très humble et très
obéissante fille et servante.
Henriette de La Tour.

Du 24 septembre 1619.

Archives Nationales, 273 AP 180/HC2

xx xxx 1619 – Sedan
Charlotte de La Tour d’Auvergne
à sa mère

Madame,

Je say bien que ie ne vous puis pas mender rien de plus agréable que le bon portement de Monsieur mon père, de quoy ie ne veux faillir faire mon devoir, encore que ma sœur le vous puisse mieux dire que moy et plus au lon, mais ie vous diray Madame qu’il a esté bien en pène atendant de vos nouvelles et qu’il fut bien resiouy quant l’homme vint de Turenne durant son dîner, qu’il ne peut achever sans lire vostre lettre. Je laisseray aux autres à vous dire leur ioye et me conteray de vous dire la grande que ien eus,

Madame,
Comme le doit,

Vostre très humble et très obéissante fille et servante
Charlote de La Tour
Archives nationales 273 AP 180

30 septembre 1619 - Sedan
Frédéric-Maurice de La Tour d’Auvergne
à sa mère

Madame,

L’honneur que vous me faictes de me mander que j’ay esté souhaitté à Thouars, me faict bien regretter de n’y avoir esté pour y pouvoir servir ceubs qui me font la faveur de m’aymer, comme particulièrement. Monsieur de Chausseray duquel vous me parlez, mais ce qui me fait plus plaindre l’esloignement, c’est de n’estre plus auprès de vous, j’en eusse porté bien plus impatiemment le desplaisir, si ce n’eust esté la joye que je reçois tous les jours de veoir Monsieur mon père en bonne /2/ santé et d’entendre de bonne nouvelles de la vostre. Vous suppliant très humblement de croire que je me souviendray tousjours de ce que vos m’ordonnastes à vostre départ et tascheray d’y obéir le mieux qu’il me sera possible.

J’ay esté très aise de sçavoir que mon frère se porte à c’este heure bien et en grande paine de tant d’accidents qui vous sont arrivés en vostre voyage, louant Dieu de vous en avoir préservé, le priant de vous conserver en sa sainte garde et de me faire la grâce de vous pouvoir /3/ tesmoigner le deivoir et l’obéissance que vous doibt,

Monsieur,

Vostre très humble, très obéissant
et très fidelle fils et serviteur.
Frédéric-Maurice de La Tour

De Sedan, ce 30^e septembre 1619.

Archives nationales 273 AP 180/FM4

30 novembre 1619 - Sedan
Frédéric-Maurice de La Tour d’Auvergne
à sa mère

Madame,

C’est avec un extrême joye que je vous escriis à ce coup l’entière guérison de Monsieur mon père qui pense estre délivré de sa goutte pour tout cest hyver, ne s’en estant point senti durant tous ses mauvais temps. Je prie Dieu qu’il luy plaise conserver en ceste pleine santé afin qu’il puisse, selon

vostre désir, à ce printemps faire le voyage de Limosin pour y veoir tant de ses amis et serviteurs. Vous remerciant très humblement de l'honneur que vous me /2/ faictes de me tesmoigner combien vous désirez mon contentement, lequel je n'auray jamais plus entier ny plus grand qu'en rendant la très humble obéissance que je doibs à vos commandements et de Monsieur mon père près duquel je m'estime très heureux. Il a leu fort malaisément vos lettres ayant eu grand peine de se mettre en son séant et m'a commandé d'en lire la partpart. J'auray grand soing de vos lettres d'Allemagne comme de tout ce qu'il vous plaira me faire l'honneur de me /3/ commander n'ayant rien plus à cœur que de vous pouvoir tesmoigner que cest avec vérité que je me dis,

Madame,

Vostre très humble, très obéissant et très fidèle fils et serviteur.

Frédéric-Maurice de La Tour

De Sedan, ce dernier novembre 1619.

Archives nationales 273 AP 180/FM5

xx xxx 1619 – Sedan
Charlotte de La Tour d'Auvergne
à sa mère

Madame,

Il a plu à Monsieur mon père nous permettre vous escrire qu'il a bien eu du mal de ses gouttes à cet heure qu'il ce porte bien et qu'après avoir pleuré nous rions. Il nous a tousiours permis de le voir et entrer dans sa chambre pour chanter des pseume. Nous avons priay Dieu de bon cœur. Il nous tarde bien que vous soiez de retour qui ne sera iamais plutot que le désire,

Madame

Vostre très humble et très obéissante fille et servante

Charlote de La Tour

Archives nationales 273 AP 180

23 décembre 1619 - Sedan
Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à sa mère

Madame,

Je me resjouis bien fort d'entendre de bonnes nouvelles de vostre santé et vous pouvoir mander la continuation de celle de Monsieur mon père, lequel a veu le commandement que vous me faictes en vostre lettre de prendre un soing particulier que l'on ne luy serve point de viandes qui luy soyent mauvaises. Il vit d'un bien plus grand régime que quand vous partites. Il soupe fort peu et tousjours en sa chambre.

Je vous remercie très humblement de la peine qu'il vous a pleu prendre pour mon argent et desirerois que les receveurs fussent de meilleure volonté. Je n'eusse manqué /2/ de vous mander des nouvelles de la cour au retour de M. Justel si j'en eusse sceu je n'ay point ouy parler à Monsieur mon père s'il ira en Limosin. Je n'ay point receu de lettre de ma sœur depuis un laquais qu'elle envoya ucy et crois que le mauvais temps en aura esté cause, ayant empesché les messagers d'aller. Je n'ay point escrit ny au Roy ny à la Royne de Bohême d'où nous entendons tous les jours d'heureux succès que je prie Dieu accroistre de plus en plus.

Je n'ay point peu assurement sçavoir /3/ si la grille de Madame de St. Pierre est d'argent ceuls qui y ont estez avec moy assurent quelle est de fer fort bien limé je m'en enquitteray plus particulièrement pour vous le pouvoir mander par la première commodité. J'ay en le soin que vous me commandiez de vos lettres d'Allemagne lesquelles Monsieur mon père a données à M. Justel ne s'estant point présenté d'occasion jusques icy de les envoyer. J'ay dict à tous ce que vous me commandiez par vostre lettre, vous suppliant très humblement de croire que j'en ay rien plus cher que la prompte obéissance que je vous doibs comme estant,

Madame,

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle fils et serviteur.

Frédéric-Maurice de La Tour

De Sedan, ce 23^e décembre 1619.

Archives nationales 273 AP 180/FM6

xx xxx 1619 – Sedan
Charlotte de La Tour d’Auvergne
à sa mère

Madame,

Suivant le commandement qu’il vous plaist de faire à ma sœur et à moy d’estre bien sage, iy mettray telle peine que vous cognoistrés combien ie désire mériter l’honneur des bonnes grâces de Monsieur mon père et les vostre. Il se porte bien à ceste heure, Dieu merci. Nous mettons peines de lui faire passer le temps. Mon frère se blesse il y a quelque temps, mais son mal fut bien tot guaruy. Iay, comme ma sœur fait vos recommandation à toute les Damoiselles qui nous font l’honneur nous venir bien souvent voir désirent bien vostre retour mais surtout,

Madame,

Vostre très humble et très obéissante fille et servante

Charlotte de La Tour

Archives nationales 273 AP 180

2 février 1620 - Sedan
Frédéric-Maurice de La Tour d’Auvergne
à sa mère

Je ne viens que de sçavoir tout à ceste heure que l’on vous escriis par un page que Monsieur mon père me vient d’envoyer estant tout prest de s’en aller au presche. J’ay esté extremement resjouy d’entendre le continuation de vostre bonne santé. On se porte fort bien icy. Monsieur mon père vit à cest heure d’un fort grand régime. Il mange des pruneaux en se mettant à table le soir, ne mange quairre que d’une viande et pour son dessert que du biscuit et point du tout de fruict, et prend de la poudre digestive. Je finiray celle-cy le temps ne me permettant de la faire plus longue en vous assurant que je seray toute ma vie,

Madame,

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle fils et serviteur.

Frédéric-Maurice de La Tour

De Sedan, ce 2^e Febvrier 1620.

Archives nationales 273 AP 180

2 mars 1620 - Sedan
Frédéric-Maurice de La Tour d’Auvergne
à sa mère

Madame,

J’ay receu celle qui vous a pleu me faire l’honneur de m’escrire, ayant eu un grand contentement d’y apprendre la continuation de vostre bonne santé et le commandement que cous avés faictes de continuer à bien faire auquel je tascheray d’obéir le mieux qu’il me sera possible et me conformer à toutes vos volontés vous m’avez fait un commandement fort agréable de solliciter vostre retour j’y apporteray tout ce que je pourray /2/. Je souhaitterois infiniment que mes prières peussent avoir lieu.

Nous recevons icy souvent des lettres de ma sœur³ dont Monsieur mon père s'en loue grandement. Je pense que nous aurons fort tost icy Monsieur le comte de Laval⁴ qui s'en va en Bohême. Monsieur de Châteauneuf n'est pas encore de retour. J'escrivis à La Royne de Bohême par Monsieur de Vilarnoul. Il y a quelque temps que l'on n'a pas reçu de nouvelles de ce pais là. Monsieur le marquis de /3/ Brandenbourg m'a donné un cheval d'Hespagne, un chien de fort rare poil que je souhaitterois à mon frère, que j'ay grand envie de veoir, un arquebuze d'Allemagne et une paire de pistolets. Il me fait l'honneur de m'aymer. Il me faut tous jours parler Allemand avec luy n'entendant pas le François. Je finiray celle-cy en vous assurant que je demeureray toute ma vie,

Madame,

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle fils et serviteur.

Frédéric-Maurice de La Tour

De Sedan, ce 2^e mars 1620.

Je viens de recevoir une de vos lettres du 15 de febvrier par un messenger que M. Justel a envoyé de Paris. Il n'est arrivé qu'à neuf heures du soir.

Archives nationales 273 AP 180

10 avril 1620 - Sedan
Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à sa mère

Madame,

Je vous supplie très humblement de me pardonner si j'ay laissé passer deux coches sans me donner l'honneur de vous escrire par le premier n'ayant peu pour l'amour de Monsieur le comte de Laval, qui arriva le samedi à neuf heures du soir⁵. Le lundy nous fusmes à la chasse ensemble tout le long du jour.

Par le dernier, Monsieur mon père me l'ayant dépêché, il a eu une grande joye d'entendre la guérison de mon frère, en ayant esté en grande peine. Marat n'arrivant /2/ pas si tost qu'il cryoit. Il envoie M. de Briquemault à Thouars et part demain fort matin. Monsieur le comte de Laval part demain et fera son voyage partie en coche, partie en batteau et en chevaux de louage, il va tout droict d'icy en Hollande. Il a donné un cheval de bague à Monsieur le marquis de Brandenbourg qui est tout assuré de demeurer icy Monsieur son frère luy ayant mandé il semble s'en resjouir. Je souhaitterois de pouvoir quelque chose à ce que vostre retour fust bien /3/ tost mes prières ny défandront. Vous me faites trop d'honneur de vouloir avoir soin de mon argent. Je tascheray de faire toutes les choses que je croiray vous agréer et rechercherés les occasions de vous tesmoigner le désir que j'ay de demeurer toute ma vie,

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle fils et serviteur

Frédéric-Maurice de La Tour

De Sedan, ce 10^e avril 1620.

Viuaus me sert bien à ceste heure et l'ayme bien fort.

Archives nationales 273 AP 180

4 mai 1620 - Sedan

³ Marie de La Tour d'Auvergne, duchesse de La Trémoille.

⁴ Frédéric de La Trémoille, comte de Laval, frère cadet de Henri de La Trémoille.

⁵ Frédéric de La Trémoille est arrivé le samedi 4 avril 1620 à Sedan. Le 10 avril est le vendredi suivant. Il faisait une étape à Sedan avant d'entreprendre son Grand Tour qui sera achevé prématurément en 1620 par la bataille de la Montagne Blanche.

Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à sa mère

Madame,

J'ay receu celle qu'il vous a pleu me faire l'honneur de m'escire du 15 du mois passé, dont j'ay eu un très grand contentement y ayant appris l'entière guérison de mon frère. Je ne manqueray pas de faire tenir le paquet pour Madame l'Electrice de Brandebourg, je l'envoyray dès demain. M. Duverge partant pour s'en aller en Allemagne.

Il n'y a que deux jours que j'ay receu une lettre de la Royne de Bohême et une de Monsieur /2/ le duc Louis qui ne me parle que d'un balet qu'il a dansé. Je vous remercie très humblement de la peine qu'il vous pleu prendre pour mon argent commençant à en avoir besoing ayant acheté deux chevaux pour la chasse à fort bon marché. Je souhaiterois sçavoir forces nouvelles pour vous les mander. Je finiray en vous assurant que je suis,

Madame,

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle fils et serviteur.
Frédéric-Maurice de La Tour

De Sedan, ce 4^e may 1620

Archives nationales 273 AP 180

25 mai 1620 - Sedan
Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à sa mère

Madame,

Je n'ay voulu perdre une si bonne occasion sans me donner l'honneur de me ramentevoir en vostre souvenir estant pourtant fort dépourveu de nouvelles pour ce coup. Vous pouvant mander avec grande joye la guérison de Monsieur mon père, s'estant pourmené tout ce matin en carosse, y ayant desjà trois jours qu'il sort. J'ay esté bien ayse d'entendre le bon portement de mon frère et tant de gentillesse, souhaittant bien fort de le veoir. Je feray tout ce que je pourray pour haster vostre retour icy, ayant rien que je désire avec plus de passion comme aussi que vous me croyez toute ma vie,

Madame,

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle fils et serviteur.
Frédéric-Maurice de La Tour

De Sedan, ce 25^e may 1620.

Archives nationales 273 AP 180

28 décembre 1620 - Sedan
Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à la duchesse douairière de La Trémoille

Madame,

Outre le désir que j'avois de me ramentevoir en l'honneur de vos bonnes grâces et vous assurer de la continuation de mon très humble service, je me sens obligé en la joye commune de vous tesmoigner combien ceste bonne nouvelle, que nous a apportée M. d'Iray, m'a donné de contentement. Monsieur mon père en a esté fort resjouy et m'a commandé de vous faire ses excuses de ce que la (illisible) de ses mains ne luy a permis de vous escire et vous donner les assurances de son service très humble. Vous suppliant de me croire pour jamais,

Madame,

Vostre très humble et très obeysant
nepveu et serviteur.
Frédéric-Maurice de La Tour

De Sedan, ce 28^e décembre 1620.

Archives nationales 1 AP 434/152

13^e janvier 1621 - Sedan
Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à sa mère

Madame,

Je vous puis assurer que depuis que Monsieur mon père est tombé malade, il n'a pas encore si bien dormi que la nuit passée. Il ne luy reste, Dieu mercy, aucune douleur, mais seulement l'incommodité qui l'empesche d'escire ; sur quoy il m'a commandé de vous mander qu'il croit qu'à vostre retour vous serez informée de la résolution qu'orront prise ceuls de La Rochelle, comme aussi de celle de Messieurs de La Trémoille, de Rohan, de du Plessis sur les avis qu'il leur a donnée par le Sr. d'Iray et s'ils cherchent quelque moyen de négociation pour arrester le Roy. Durant vostre séjour à Paris, vous tascherez d'y ayder.

Vous voirez si la response /2/ qu'on fera au Sr. Justel sera conforme à ce dessein sa lettre n'ayant esté que pour se subject. Ce seroit un grand point d'adoucir la volonté du Roy et que sa résolution peut changer. Il a trouvé fort estrange que le Sr. Le Vasseur ne luy mande point qu'il ait receu une lettre que je luy escrivois par le comandement de Monsieur mon père qui estoit pour croire à ce que luy diroit ledict S. Justel et qu'aussi le dernier ne luy parle en façon du monde du premier et dessus nommé et croit que c'est mes intelligences entre eux qui pouroit nuire à ces affaires, il dict que le Sr. Le Vasseur est un peu trop négligent et qu'il seroit bien aise que tout l'argent qu'il reçoit luy /3/ demeurast entre ses mains pour acquitter la les dettes et au contraire Monsieur mon père le désire avoir icy, en ayant besoin, ne se souciant pas tant pour cest heure qu'on paye les debtes qui peuvent attendre quelque délais. Vous sçauvez s'il vous plaist qu'elle récompense attend le Sr. Le Vasseur et sur quoy il se fonde. Il vous mande que faciez acheter deux coffre de nuit pour mes deux grandes sœurs leur en ayant promis.

Si vous voyez Mademoiselle du Moulin, vous luy direz que si les affaires de Monsieur du Moulin ne se font pour pouvoir avec seuretés s'en retourner. Vous la solliciteray et aideray son mary. Il est résolu de demeurer icy..., à ce qu'il demeure icy, estant presque résolu.

Il y a fort peu que Monsieur mon père vous a escrit par un messenger qu'il /4/ envoyast à Gobaille et pense vous avoir escrit tout ce qui vous est nécessaire on vous attend icy avec grande impatience et grande joye quand l'on pense d'avoir bien tost l'honneur de vous voir et moy principalement qui vous supplie très humblement excuser mon brouillon m'ayant fallu escire plusieurs autres lettres et me contenteray pour finir celle-cy de vous assurer que je seray toute ma vie,

Madame,

Vostre très humble, très obéissant fils
et très fidèle serviteur.
Frédéric-Maurice de La Tour

De Sedan, ce 13^e janvier 1621.

Archives nationales 273 AP 180

1623-1624 *Dans sa lettre du 10 février 1623 à sa sœur la duchesse de La Trémoille, Elisabeth de Nassau fait état du départ de son fils aîné pour la capitale " en poste par un très mauvais temps " ⁶.*

Le Fonds Rohan-Bouillon conserve six lettres que Frédéric-Maurice écrivit les 16, 20, 22 et 28 février et 6 et 14 mars 1623 de Paris à sa mère. Dans ses lettres, le jeune prince de Sedan conte les visites qu'il reçut et qu'il rendit dans la capitale.

⁶ Archives nationales, 1 AP 336/371.

A la suite des lettres de Frédéric à sa mère nous avons ajouté les lettres, conservées dans le Fonds La Trémoille, qu'il adressa à son cousin germain Henri de La Trémoille et à sa tante Charlotte-Brabantine de Nassau. Ces dernières lettres sont importantes, elles permettent de déceler les raisons de la mésentente future d'Elisabeth de Nassau avec son fils aîné.

16^e février 1623 - Paris⁷
Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à sa mère

Madame,

J'ay fait, Dieu mercy, fort heureusement mon voyage et suis arrivé d'ier au commencement de la nuit, n'ayant icy veu ny esté veu de personne jusques au matin. M. le comte de Roucy a esté un des premiers M. de La Haye, de Vilars, de La Coste, de St-Germain, Beaupré d'Anquitar, le vicomte de Machault, de Montmartin sont venus après.

Ayant prié M. Le Comte d'aller trouver Monsieur de Momorancy et luy donner la lettre de Monsieur mon père, il m'est aussi tost venu veoir et m'a mené disner avec luy. Le Roy estoit allé à la chasse dès le matin et a disné à une maison de M. le Chancelier et n'est revenu que sur les cinq heures et en est huict et je ne lay point encore veu.

M. de Momorancy m'a donné toutes sortes de tesmoignages d'amitié et de franchise et m'a dict sur ce qu'on parle du voyage du Roy au commencement /2/ de Caresme en Picardie et en Champagne, qu'il ne manquera d'aller veoir Monsieur mon père ; ce qu'il désire passionément et n'en parle qu'avec le plus grand honneur qu'il est possible. Après le disner M. de Longueville l'est venu visiter qui m'a enquis fort particulièrement de la santé de Monsieur mon père et du désir qu'il avoit de luy rendre service. Aussi tost qu'il a esté parti M. de Monmorancy m'a dict comme il luy avoit tesmoigné avoir envie de travailler à la réunion avec M. de Nevers. Il m'a aussi parlé comme croyant que le Roy fasse la guerre à l'Espagne. Me ramemant il a passé devant le logis de Madame la Princesse, la mère⁸, et m'a dict qu'il n'y auroit point de danger de la saluer. Elle m'a fort demendé des nouvelle, d'où je vien. Elle dict que M. le Prince prenoit la poste et qu'il devoit bientost arriver et se pleignant de son trop long séjour et qu'il donnoit moyen à ses ennemis de s'en prévaloir. Madame la princesse de Conti y est venu qui pour l'honneur du lieu et de la compagnie ne m'a pas dit grand chose, me remettant quand je la reverray. M'ayant ramené à mon logis, il m'a promis de /3/ m'avertir quand je pourray faire la révérence au Roy ce que j'attends encorre cepeandant MM. de Chatillon, le comte de La Suze, de Villarnou, l'aisné de Blambuisson me sont venus veoir lequel je n'ay pas peu entretenir pour l'amour des autres. Monsieur le Landgrave de Essen m'est venu visiter. Je n'achéveray pas celle-cy que je n'aye veu le Roy, mais il faut que je prenne le temps comme je puis. Monsieur de La Trémoille est party il y a quatre jours.

J'ay oublié de vous dire que j'ay veu Madame de Juerre qui se porte fort bien et me vint recevoir jusques à la porte de l'abbaye, et me fit promener une heure avec elle me demendant tousjours des nouvelles de Monsieur mon père et de vous avec le plus grand contentement du monde de les apprendre bonnes. Je ne peux pas voir Madame de Prouil parce qu'elle se trouvoit mal.

Monsieur de Momorancy m'a, à ce matin, envoyé un gentilhomme avec un carosse pour me mener au Louvre où il m'attendois et m'a présenté au Roy qui revenoit de la messe et s'en alloit à la chambre de la Roynne mère. Il m'a dict qu'il me trouvoit creu et qu'il estoit bien aise de me veoir et m'a ambrassé deux fois et de là est passé dans la chambre. J'ay salué /4/ presque tous les plus grands, personne n'ayant suivi le Roy ; lesquels m'ont tous donné forces assurances d'amitié. M. de Nevers m'a demandé comme Monsieur mon père se portoit et m'a fort assuré qu'il me serviroit en toutes occasions. Quand je les auray tous veu en particulier, je vous pouray escrire plus assurément comme je les trouveray. J'iray tantost veoir les Roynes et puis continueray les autres visites. Je n'ay point encore donné la lettre au Roy. J'escrirois à Monsieur mon père si j'avois autre chose à luy mender. Je

⁷ Sur sa lettre, force de l'habitude, Frédéric-Maurice a porté Sedan au lieu de Paris.

⁸ Charlotte de La Trémoille, infortunée veuve de Henri I de Bourbon-Condé.

ne souhaite rien à l'esgal d'apprendre vos santés bonnes. C'est de quoy je prie Dieu et qu'il me face la grâce de vous tesmoigner avec quelle obéissance je veux demeurer,

Madame,

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle fils et serviteur.
Frédéric-Maurice de La Tour

De Sedan (sic), ce 16^e febvrier 1623

Archives nationales 273 AP 180

18 février 1623 - Paris
Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à sa mère

Madame,

Depuis ma dernière, j'ay passé tous les jours en visite. J'ay veu la Royne mère, mays non pas la Royne, n'en ayant pas eu la commodité et n'ay point esté depuis hier.

A midy au Louvre, parce qu'estant entré pour aller voir Monsieur le duc de Chevreuse, un des gardes de la porte demanda au cocher à qui il estoit et qui il menoyt. Il dit qu'il estoit à Monsieur de Momorancy et qu'il me menoit. Le garde luy dit qu'une autre fois il fermeroit la porte. Il n'avoit commandement de ne laisser entrer, ce que je fis sçavoir à M. de Momorancy qui en a parlé hier au soir et à ce matin au Roy, qui luy a respondu qu'il falloît sçavoir sy j'estois entré d'autre fois, et qu'on en parla à M. le Chancelier, auquel M. de Villeneuve est allé parler et luy ayant tesmoigné comme au premier voyage j'i estois entré, il luy a dit qu'il n'en avoit encor rien entendu, mais puis qu'il l'en asseuroit qu'il le croyoit et qu'il me serviroit. J'ay depuis veu M. de Momorency qui m'a assuré qu'il me diroit demain la résolution du Roy, si c'est qu'il ne le vueille point, j'envoyray un laquais sçavoir de Monsieur mon père ce qu'il luy plaist que je face, cependant je n'iray point au Louvre si ce n'est avec MM. le cardinal de La Valette, de Momorancy et de La Valette, qui tous trois me tesmoignent beaucoup d'amitié.

L'on avoit avant hier fait des rappors au Roy que M. de Momorancy cabaloit pour M. le Prince ce qui l'avoit bien mis en peine. Il en parla aussi tost au Roy bien hardiment et qu'il luy feroit cognoistre que ce n'estoit que faussetés et que il savoit que c'estoit il luy donneroit cent coups d'éperons.

Je n'ay peu encore donné les lettres ny au Roy, ny à la Royne mère, ne les ayant veu qu'une fois. J'ay visité M. le Chancelier et de Puisieux qui me firent bonne chère. Tout va d'étrange façon. Le discours commun est de Sedan les uns disent que MM. de La Marque vont faire juger le procès les autres que le Roy en donne sep cent mille escus et érige une des terres de Monsieur mon père en duché, d'autres que le Roy fera plustost le voyage de Champagne que de Picardie, que c'est pout aller à Sedan et chacun là dessus en discours à sa fantaisie.

J'iray demains à Charanton. L'on nous avoit fait espérer que ce seroit M. Durant qui preschera, mais M. le Chancelier l'a encore remis /2/ et luy a dit qu'il faut qu'il parle au Roy. Je ne l'ay point encorre veu. Je luy ay envoyé la lettre de Monsieur mon père. Ceux de la religion ont bien peur qe la paix ne dure pas. L'on ne parle point de razer le fort de La Rochelle, des troupes du Roy sont entrées dans les Sévenes qui les alarmes fort. Quand on parle à M. le Connestable il dit qu'ils sont trop prompts et qu'ils n'ayent point depuis. Il dit hier qu'il ne falloît pas que les huguenots espérassent ny charges ny bienfaits et qu'ils en estoient cause parce qu'ils ne s'estoient pas bien défendus la plupart icy blasment M. de Rohan du traicté qu'il a fait et disent tout haut qu'il nous a plus fait de mal que tout ce qui estoit arrivé auparavant. M. de Châtillon tasche de s'excuser et dit que ça esté contre son gré et volonté qu'est arrivé ce qu'il a fait et qu'il y a esté contrainct, les ministres du païs ayant tout fait à leur teste.

Je suis bien marry de ne vous pouvoir mander de meilleures nouvelles. Je m'en enquereray afin de vous en pouvoir escrire davantage par la première occasion. Je crains bien que celle-cy ne soit bien

longue. Je finiray en priant Dieu qu'il vous maintienne en bonne santé et qu'il vous augmente ses bénédictions et qu'il me face la grâce de vous tesmoigner que je suis,

Madame,

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle fils et serviteur.
Frédéric-Maurice de La Tour

De Sedan (sic), ce 18^e febvrier 1623

Le carosse que m'a presté Monsieur de Montmorency m'a fait grand bien autrement je n'eusse pas peu aller par la ville ayant tousjours pleu et faisant extrêmement froid. J'ay fort parlé à M. de Benjamin de mon frère qui m'a tesmoigné qu'il seroit bien aise de l'avoir. Il monstre à Monsieur ...

Archives nationales 273 AP 180

20 février 1623 – Paris
Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à sa mère

Madame,

Depuis ma dernière, il n'est rien arrivé. L'on parle tousjours fort du voyage du Roy en Picardie et en Champagne. J'attendray le commandement de Monsieur mon père là dessus, lequel je supplie très humblement de m'escire si je ne luy escriis point, vous mandant tout ce que je sçay. Je me fie aussi sur le commandement qu'il me fest de vous adviser toutes mes nouvelles. Je vis hier lettres de Hollande qui parlent d'une conspiration des Arminiens contre la personne de Monsieur le prince d'Orange et contre l'estat se devant emparer de trois villes desquelles il ne met pas le nom il y en a de prisonniers.

Le Roy a ordonné que j'entrerois au Louvre. J'ay esté aujourd'huy à la chasse avec luy. Les Roynes y estoient, mais elles s'en sont revenues comme la pluspart des grands qui y estoient tous ceux de la fauconnerie qui portent la casaque bleue sont demeurez avec le Roy qui couche dehors. Ils sont bien soisante ou quatre-vingts. Je n'ay pas encorre veu de Dames n'ayant pas eu l'honneur de faire la révérence à la Roynes. Je ne manqueray d'aller veroit telles que vous me commander cela m'empesche de pouvoir mander les modes à mes sœurs /2/.

Trouvay Tournon qui poursuit d'avoir l'argent que M. de Nevers a promis au comte de Mansfeldt. L'on croit qu'il s'en retournera s'en rien faire. Ils sont souvent ensemble Montereau et luy. Mardy Digant estoit parti devant que j'arrivasse. Je n'ay pas peu apprendre ce qu'il estoit venu faire.

L'on dit icy tout autrement que Monsieur mon père ne pense. C'est aux nouveaux venus à visiter les premiers, la plupart de ceux que j'ay veus qui tesmoignent estre de mes amis me conseillent d'aller veoir M. de Nevers, me remonstrant la bonne chère qu'il me fit au Louvre, venant me saluer et aussi qu'il désire grandement de se rapatrier. Je croy que le faisant par leur amis, Monsieur mon père ne le trouvera pas mauvais. Je prie Dieu que j'assure par la première occasion que ses douleurs l'ayent quitté et qu'il soit en bonne santé comma aussi mon frère et mes sœurs et que je sois si heureux d'estre honoré de vos commandements afin que vous reconnoissiez avec quelle obéissance se portera toute sa vie,

Madame,

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle fils et serviteur.
Frédéric-Maurice de La Tour

De Paris, ce 20^e febvrier 1623.

L'on envoyé un estat de toute la dépense que j'ay faicte et que je fais chacun jour et le pris de chaque chose.

J'ay desja parlé à M. de La Bérauderie pour faire racommoder, la monstre. Le maistre qui l'a faicte est mort. Il m'asseure que son fils travaille aussi bien et m'a promis qu'il mettra peine à ce qu'elle soit bien refaicte. Je vous avois menti de dire que M. Durant ne prescheroit pas, c'estoit après

M. Drelincourt qui m'en avoit assuré. Il fust fort loué de toute l'assemblée. Il m'a promis de me venir veoir souvent et qu'il me dira les raisons qui l'en ont empesché.

Je n'ay pas encore peu faire le discours que Monsieur mon Père me commande à M. de Puisieux n'estant point à son logis où ayant des affaires qui m'empeschent de le veoir. Tout le monde va à luy, y estant l'autre jour allé si...

Archives nationales 273 AP 180

22 février 1623 - Paris
Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à sa mère

Madame,

Je vous supplie très humblement de m'excuser si je fais celle-cy si courte qui ne fust plus de minuict sans avoir souppé. J'y fus toute l'après-dînée et eu moyen de donner vostre lettre à la Roynemère qui me demenda forces nouvelles de Monsieur mon Père et de vous m'abseurant de sa bienveillance. Le Roy au retour de la chasse fust bien une heure auprès d'elle. Il estoit fort las ayant couché au Bourget tout vestu. Il ne laissa pas de répéter son balet. Mme la princesse de Conti me présenta à la Royné qui me demenda de vos nouvelles. Le Roy y vint aussitost qui parla long temps à moy. Je luy présenté la lettre de Monsieur mon Père. Il me commanda de la donner à M. d'Oquere je la luy bailleray. Aujourd'huy je demeuray à une pastorelle que jouèrent les filles de la Royné. Toutes les princesses y estoient la première fois. Je manderay à mes ssœurscomme elles s'abillent. Je vous envoie une paire de gants doublé de marté. Ma chambre est toute pleine de monde qui me contrainct de finir par les mesmes protestations de mon obéissance estant,

Madame,

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle fils et serviteur.
Frédéric-Maurice de La Tour

De Paris, ce 22° febvrier 1623

Archives nationales 273 AP 180/FM

28 février 1623 - Paris
Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à sa mère

Madame,

Je me suis grandement resjoy d'apprendre par celle qui vous a pleu me faire l'honneur de m'escire la bonne sancté de Monsieur mon père et de vous. Le voyage du Roy en Picardie est assuré. Ce sera de demain en huit jours je vous supplie très humblement que je puisse avoir les commandemens de Monsieur mon Père devant cela. C'est d'aujourd'huy qu'il a esté résolu car l'on le croyoit rompu. Je parlay hier à Monsieur le duc de Chevreuse sur l'arrivée de Monsieur le Prince et comme je ne voulois point avoir d'autres reigles que les commandemens du Roy, il me dit qu'il luy en parleroit. Il me fait fort bonne chère. Madame la Princesse la mère m'a encoyé un gentilhomme me dire qu'elle avoit eu nouvelles assurées que M. son fils arriveroit le second du mois à Lion. Je ne l'ay point veue depuis la première fois qui fust contre mon gré /2/.

J'ay desja veu l'ambassadeur d'Angleterre et de Hollande. Le premier me dit qu'il avoit commandement du Roy son maistre de s'employer et de servir Monsieur mon Père en ce que il requéreroit de luy. Je n'ay point encore visité celuy de Savoye et de Venise ce sera le plustost que je pouray. Je ne sçauois que me louer grandement de l'affection que me tesmoigne M. de Bassompierre. Il s'excuse sur leurs festins et leur ballet s'il ne m'a pas peu servir comme il désiroit. J'ay veu Mesdames de Verneuil et de Châteauneuf qui se sont enquisés fort particulièrement de vos nouvelles et esté voir Mme la duchesse de Belgarde et Mme de Roan que je n'ay point trouvés, mais au Louvre. Je leur ay dict le commandement particulier /3/ que vous m'en aviez fait.

J'ay envoyé la bouteille à ma sœur par Rosemond qui s'en n'est allé par le relais. Je ne luy ay escrit que deux fois avec grande peine, n'ayant encor eu une seule heure à moy. Si M. Le Conte vous

veois plustost que moy, il vous dira plus particulièrement comme tout s'est passé. Ce que l'on me dit tout les jours ne vaut pas d'en faire mémoire n'estant que choses des plus communes. Je ne manqueray pas d'en faire si c'est chose qui en vaille la paine. J'ay veu trois ou quatre fois M. le vicomte de Sardiny qui ne bouge de la chambre ou du lict. Il m'a fort asseuré de la bonne volonté de la Royne mère. Je luy ay parlé du dessus de lettre. Il m'a dict qu'il /4/ le fera changer au secrétaire qui la fait de son mouvement. Je n'ay nulles nouvelles de M. de La Forest.

Je fus hier avec Monsieur le cardinal de La Vallette veoir danser le balet du Roy et fus dans la grande sale du Louvres depuis les huict heures jusques à six. Il ne s'est commencé qu'à quatre heure. Il n'y a point eu de machines, mais les danseurs estoient fort bons et bien habillez. Devant qu'il entrast les Roynes s'ennuyèrent bien y estant de le mesme heure. L'on a finy par les branles. Ceux du grand balet ayant pris la Royne et les dames qui sont de son balet qui se dansera dimanche. Il ne se peut rien veoir /5/ au monde de mieux paré. L'on portera l'or jusques à la fin de mars. Mes habits sont des moindres que l'on veoit porter aux grands, estant impossible de croire qu'elle est la superfluire. L'on ne m'en a point fait.

Je n'ay point encore de nouvelles du coche. J'ay veu la lettre de M. Le Conte. Il m'a dict qu'il remettra le marquis insensiblement sur le mesme discours qui est le bruiet commun. J'en feray sentir quelque chose aux ambassadeur avec le plus de discretion qu'il sera possible. Je ne sçauois que me louer de ceux qui sont avec moy se randant les plys subjects qu'on sçauois /6/ désirer ne donnans point sujet de plaintes.

Le Roy au sortir du balet est allé à la chasse et a couché dehors et n'est point encore de retour. Il a eu fort peu de suité, estant le seul qui aymast mieux chasser que dormir. Le duc de Crouy est icy de la part de l'Infant pour se conjourer des victoires du Roy. On vient de me dire qu'Amau a escrit que ceux de La Rochelle ont arresté un vaisseau chargé d'armes et de munitions pour son fort que le vent avoit poussé dans le port et une par représaille il a fait sortir des soldats qui ont pris des plus riches bourgeois et leur demendent qu'il feront restituer le vaisseau et vingt mille escus pour sa part.

Ce sont /7/ toutes les nouvelles que je sçay que je souhaiterois estre meilleures un jour l'on prend une résolution et l'autre l'on la romp et pour cela est icy impossible de pouvoir mander choses asseurées si ce n'est les choses que le Roy nosta quoy il ne reçoit point d'opposition. En attendant vos commandements, je demeureray en ma mesme obéissance que doibt,

Madame,

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle fils et serviteur.
Frédéric-Maurice de La Tour

De Paris, ce dernier febvrier 1623.

Archives nationales 273 AP 180

2 mars 1623 - Paris
Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à sa mère

Madame,

Ayant esté tost ce matin pressé de visites, je feray celle-cy plus courte. Je vis hier les ambassadeurs de Savoye et de Venise qui me parlèrent des bruiets qu'on fait courre de Sedan et que cela leur faisoit craindre qu'on ne fist la guerre à la Valteline et comme ils croyent que ce n'est pas le dessein de Monsieur mon père, ils m'ont tesmoigné l'obligation que leurs maistres luy ont et le commandement qu'il ont de s'employer ardimment où il ira de son bien et m'ont monstre luy porteront grande affection. Ils n'estiment plus que leurs maistres facent des troupes et qu'ils rendront veoir devant qu'en faire une résolution certaine de la France. Ils ne croyent pas que le traicté de Rome réussise à bien. Ils m'ont promis de mander à leurs maistres le désir que j'ay d'estre employé. M. de Marcilly m'a tesmoigné beaucoup d'affection. Il est parti depuis quatre jours pour aller chez luy. M. le comte qui partira au commencement de l'autre semaine vous pourra dire plus au long, ce que je suis contrainct d'abréger pour les compagnies. Je n'ay encore peu parler au Roy, n'y a M. de Puisieux ne

manquant pas un jour à en chercher l'occasion. Le dernier a esté cinq ou 6 jours dehors à ce carnaval qui m'en a empesché.

Je vous supplie très humblement d'excuser mon brouillon et mon stille estant si ambarassé que je ne sçay ce que je dis si je sçavois quelque chose de plus meilleur j'escrirois à Monsieur mon père, lequel suplieray très humblement de me pardonner. Je me suis grandement resjoui d'apprendre sa bonne santé, laquelle je prie Dieu luy vouloir continuer et qu'il me face la grâce de vous revoir en bonne santé personne ne la désirant à l'esgal de moy qui seray toute ma vie avec très humble respect,

Madame,

Vostre très humble, très obeissant
et très fidèle fils et serviteur.
Frédéric-Maurice de La Tour

De Sedan (sic), ce 2 mars 1623.

Archives nationales 273 AP 180

6 mars 1623 - Paris
Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à sa mère

Madame,

Depuis ma dernière, j'ay veu M. de Puisieux qui m'a laissé dire tout au long ce que j'avois envie, l'assurant de l'obéissance de Monsieur mon père et de son déplaisr de ne pouvoir pour son indisposition s'acquitter de son debvoir. Il m'a respondu qu'il estoit bien aise de ses assurances et qu'il les feroit entendre au Roy touchant ses conseils, que le Roy les avoit tousjours receus en bonne part et qu'il continuat à les luy donner. Qu'il avoit donné la paix a ses subjects pour les maintenir selon ses edicts, qu'il ne l'a pas fait pour la rompre s'il n'y est obligé par eux. Ce qu'il ne croit pas qu'ils faict, que le Roy s'oposoit par tous moyens à ce que l'orgueil d'Espagne ne s'accroit par leurs conquestes qu'à étouffer sa faisoit à traicte à Rome pour la restitution de la Valteline, que les Alemans estoient causes de leur malheur qu'il ne lairoit pas détascher d'y apporter remède il ne m'a parlé ny de l'alliance d'Angleterre ny du traictement que reçoivent MM. les Estats pour la fin il m'a dit qu'il feroit le tout entendre au Roy /2/ le mesme jour, qui estoit le quatrième, vindrent nouvelle de l'arest de M. de Rohan à Montpellier par M. de Valencé⁹, qui escrit luy avoir mandé qu'il n'y vint point ce qui ne l'en a pas empesché et pour ce subject l'a fait arrester. Aussi tost que le Roy en eu veu les lettres, il fit assembler le conseil, qui dura fort longtemps, après lequel il envoya M. le duc de Chevreuse à Madame la duchesse de Roan luy dire que cela estoit arrivé sans son commandement et qu'il en feroit recevoir toute sorte de satisfaction à M. de Roan, qu'elle ne s'en affligeois pas, qu'il despescherois dès le lendemain courier pour sa délivrance. Ce qu'il a fait. Ce mesme soir le bruict courut que M. de Soubize avoit esté mesné à la Bastille sur lequel tout au soir me vindrent trouver M. de La Suze, de La Nuze et de La Noue, ce qui se trouva entièrement faux. Je fis faire la révérence au Roy par le dernier qui le supplia très humblement d'oublier le passé, il luy respondit qu'il fust plus sage et rien que cela /3/.

Je n'ay point encore receu de response de M. de Chevreuse sur ce que je luy ay dit, ny moyen de parler au Roy qui hier au matin au sortir du balet de la Royne s'en est allé à la chasse on croit que ce sera pour quatre ou cinq jours. Il ne fust finy qu'à six heures du matin Madame de Roan en estoit ; l'on le trouva plus beau que celuy du Roy. On n'y voyoit qu'or et pierreries. Jamais la dépense en toutes choses n'a esté où elle est. L'on ne sçait quand le Roy fera son voyage s'en reservant à luy seul le temps et le lieu où il ira on parle que ce sera à Nostre Dame de Liesse à la my

⁹ Jacques d'Etampes, marquis de Valancay, gouverneur de Montpellier, beau-frère de Puisieux, avait interdit à Rohan de venir à Montpellier alors que se déroulaient des élections municipales tendant à partager les offices entre les deux communautés, celui-ci ayant délibérément ignoré cette interdiction, il l'avait arrêté. Louis XIII désarma cette crise en ordonnant à Valancay de libérer Rohan. Jack Alden CLARKE, *Huguenot Warrior. The life and times of Henri de Rohan, 1579-1638*, Martinus Nijhoff, La Haye, 1966, p. 111.

caresme, si je puis sçavoir qu'il passe plus outre et la certitude du jour de son partement je ne manqueray de le vous mander.

Je remets à M. Le Conte à vous dire ce qui est de l'affaire du comte de La Marck et à ce que vous en escrit et vous en envoie Gobaille, comme au Sr. Le Vasseur ce que j'ay faict à ce jourd'huy chez M. le marquis de La Vieuville. J'ay receu des lettres de Thouars de M. et Mesdames de La Trémoille, lesquelles me convient fort de les /4/ aller voir. Elles sont de la mesme date que celle que vous recevrez par le petit parfumeur, par lequel je ne vous escrivis point n'ayant rien du tout à vous mander. Tarascon arriva hier qui a apporte deux milles pistolles des quelles je prendray ce qu'il faudra pour ma dépance et gardera on le reste en attendant le commandement de Monsieur mon père. Il s'en retournera après demain et remporte une lettre du Roy à M. d'Espéron pour faire sortir la garnison de Negrepelisse. J'avois envoyé aujourd'huy pour ce sujet M. de Gercy à M. d'Erbaut qui luy a donné ceste lettre et une cy-jointe pour Monsieur mon père.

Le Roy estant dehors M. Le Comte ne remportera point de responses à la lettre, laquelle je presseray d'avoir. Il vous dira le besoin que j'ay de carosse et la dépanse qu'apporte celuy que j'ay les quatres chevaux mangant autant que neuf autres et les rabilogés du carosse qui est tous les jours à refaire et /5/ n'en sçauroit on rien dire au cocher qu'il ne dit qu'il a bon maistre et qu'on ne s'en serve pas si on veut l'on y est contrainct, car sans cela je n'eusse pas peu sortir un seul jour sans estre tout gasté ayant tousjour pleu. Je n'ay ny acheté ny joué rien à la foire ce qu'on y voyoit estant fort commun et bien aisé à recouvrir sans qu'elle soit ou faillant beaucoup d'argent pour avoir ce qui estoit de beau ce qui n'estoit pas ma résolution. En cest cour il y a bien plus de paroles que d'effects, force assurance de services et puis c'est tout. Le baron de Cresias es venu aujourd'huy et a amené Dame accause de la compagnie. Je n'ay pas peu parler à luy il me dit qu'il reviendra me veoir. Je feray ce que je pourray pour luy faire recevoir contentement. Tout ce que j'apprendray, je ne faudray de le vous mander. Les uns désirent les autres craignant l'arrivée de M. le prince. L'on a point eu de ses nouvelles depuis Turin où il a passé le caresme prenant, Madame sa femme l'attend à Mouron pour venir icy avec luy /6/.

Il y en a qui croyent que le Roy au lieu de Picardie doit prendre le chemin de Tours. On parle que c'est pour La Rochelle faisant tousjour mener munitions dans le fort. Forces gens disent que l'on contraindra à y aller plusieurs personnes contre leur gré ou que l'on les arretera ce sont les discours que l'on tien.

J'ay veu M. le cardinal de Richelieu qui a grande autorité par la Royne mère, et luy dis que Monsieur mon père ne luy avoit point escrit en resjouissance de son cardinalat, parce qu'il avoit résolu de me faire faire ce voyage et que je l'en assurerois, qu'il désirerois qu'il fust dans les affaires que ce seroit un bien pour le Royaume. Il ayme grandement a estre flatté¹⁰. Le Roy l'autre jour de M. de Soubize qu'il sembloit qu'il se sentit coupable et qu'il n'osoit lever la teste et pluseurs discours de moquerie. L'on ne le veoit jamais en compagnie. On dit qu'il presse son partement. Il y en a qui croyent qu'on ne luy donnera point congé.

Je remets à M. Le Conte à vous dire ce que j'oublie. Il a esté tous les jours depuis le matin jusques au soir à cheval. Il prend le coche à cause de sa jambe, il me fera grand besoin /7/. Je n'ay nulle nouvelle de M. de La Forest. Je renvoie la monstre ce que je ne peux faire par le dernier coche. Elle va fort bien je n'ay pas peu monstrier ce que vous m'escrivez à M. Durant parce qu'il a pris médecine. J'ay donné la lettre de M. Le Comte qui luy a monstrée, mais il ne m'a pas dit ce qu'il en pense ou l'ayant peu veu depuis estant allé à la ville devant que je fusse levé et n'estant pas encore de retour je remets à luy à vous dire tout plus particulièrement. Devant Dieu que je continue à apprendre l'estat de vostre bonne santé c'est ce que peut souhaiter avec toute sorte de passion celuy qui veut demeurer en toute obéissance,

Madame,

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle fils et serviteur.
Frédéric-Maurice de La Tour

¹⁰ Richelieu avait obtenu le 5 septembre 1622 son chapeau de cardinal, il posait les dernières cartes du jeu de patience qui le mènera au conseil du Roi. Il y fit son entrée le 29 avril 1624. Joseph BERGIN, *L'ascension de Richelieu*, Payot, 1994, p. 300-328. Au travers de la lettre de Frédéric de La Tour d'Auvergne se lit l'aversion qu'il éprouvait envers le Cardinal et qu'il conservera toute sa vie.

De Paris, ce 6^e mars 1623

Archives nationales 273 AP 180/FM

10 mars 1623 - Paris
Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à sa mère

Madame,

Je ne vous sçaurois rien mander de certain des voyages du Roy, chacun en parle à sa fantaisie. Il revint dimanche au soir, estant dans le lict je luy demanday s'il trouvoit bon que je visse M. le comte de Carle ce que je n'avois osé faire sans sa permission. Il me dit qu'il le vouloit bien. J'eus après moyen de luy dire ce que Monsieur mon père m'avoit commandé sur les assurances que je luy donnay de son obéissance il me respondit qu'il se maitient tousjours en son debvoir et qu'il le conserveroit sur le volonté que je luy dis avoir de n'avoir autre reigle que ses commandements et que je le supplioie très humblement de me les donner pour m'y conformer. Il me dit qu'il me les donneroit.

Hier je fus veoir M. le comte de Carle et retournay aujourd'huy luy dire adieu. Je luy fis excuse d'avoir tant tardé à m'acquitter de ce debvoir mais que je n'avois osé le Roy n'estant pas /2/ icy je pensois vous envoyer celle-cy par le coche, mais M. le marquis de Seissac m'a envoyé un gentilhomme sçavoir si je voulois escrire et qu'il envoyeroit demain à Sedan en poste M. le cardinal de La Valette trouva fort bon que je ne vis point M. le comte de Carle sans la permission du Roy. Il m'a dit qu'il a parlé à la Reyne mère de ce dont M. le Comte luy avois parlé et qu'elle luy a promis de faire paroistre à Monsieur mon père qu'elle luy veut du bien et qu'elle s'employera pour luy sans en faire semblant.

On attend M. le Prince dans 10 ou 15 jours. Je suis contrainct souvent de vous mander le contraire de ce que je vous ay escrit auparavant. Je vous envoie de la pomade d'orange qui me semble estre assez bonne. M. le comte de Carle vient de me veoir. Je remettray à vous dire les discours qu'il m'a rehus quand je vous verray et cependant je le mettray par discours mémoire afin de ne les oublier /3/. M. de Monmartin m'a promis de me monstrier les caiers qu'il a présenté au Roy. Il en attend aujourd'huy la response par la première occasion. Je vous manderay ce qu'il m'en dira c'est tout ce que j'ay appris depuis ma dernière. Le bruict de la vendition de Sedan commence à cesser. Il a donné de la peur à beaucoup de monde. Je vois bien souvent M. Durant. Je ne luy ay pas encore demanday comme Mme de Sully met à Mme de Roan. Trois anciens sont venus au logis pendant que je n'y estoit point pour me demander pour rebâtir leur temple. Ils s'adressèrent à Gobaille qui m'en parla. Je ne sçay s'ils reviendront demain. J'assembleray le conseil pour apprendre en quel estat sont toutes vos affaires pour vous le pouvoir mander ou dire moy mesme quoy attendant je demeureray en l'obéissance que vous doit,

Madame,

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle fils et serviteur.
Frédéric-Maurice de La Tour

De Paris, ce 10^e mars 1623

Archives nationales 273 AP 180/FM

9 avril 1623 – Sedan
Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à Henri de La Trémoille
duc de Thouars

Monsieur mon frère,

J'ay desjà tant reconnu l'honneur que vous me faites de m'aymer et par vos consolations et la grande part que vous prenez en mon affliction vous m'en donnez des preuves si assurées que je serois indigne de vostre amitié si je ne recherchois par tous moyens les occasions d'estre honoré de vos vommandements que je tascheray d'affectuer avec une parfaicte affection et une entière volonté que vous me croyez toute ma vie,

Monsieur mon frère,

Vostre très humble serviteur
et très affectionné frère.
Frédéric-Maurice de La Tour

A Sedan, ce 9^e avril 1623.

Archives nationales 1 AP 434/153

9 avril 1623 – Sedan
Henri de La Tour d'Auvergne¹¹
à Henri de La Trémoille
duc de Thouars

Monsieur,

Vous m'avez fait beaucoup d'honneur et tesmoigné vostre affection par celle qu'il vous a plu m'escire sur le triste suiet de la grande perte que nous avons faite, dont je vous rends grâces très humbles et à Madame ma sœur du souvenir qu'elle a de moi qui demeurerai toute ma vie ainsi que ie dois,

Monsieur,

Vostre très humble frère et serviteur.
Henry de La Tour

De Sedan, ce 9^e avril 1623.

Archives nationales 1 AP 434/162

7 août 1623 – Sedan
Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à Charlotte-Brabantine de Nassau
duchesse douairière de La Trémoille

Madame,

Je m'estois tousjours promis des effects de vostre bonté, mais il faut que j'avoue que je ne les attandois tels que je les reçois par l'honneur de vostre souvenir et de celui qu'avez de la supplication très humble que je vous fis à vostre parlement. J'attends si je vous l'ose dire avec une très grande impatience quelle en sera l'issue.

Je n'eusse si longtemps tardé à vous envoyer une copie de la vie de feu Monsieur mon père s'il y en eust eu de faite. Il n'y en a encore qu'une qui est celle qu'on a transcrit /2/ sur la sienne propre. Ç'a esté avec beaucoup de difficulté et plusieurs fautes que j'ay fait corriger l'ayant toute fait relire. Je vous en envoyray une par la première occasion.

Je tiendray tousjour très chères celles qui me donneront le moyen de vous rendre très humble service et d'estre honoré de vos commandements, lesquels attendant je vous suppliray très humblement me conserver l'honneur de vostre bienveillance comme estant,

Madame,

Vostre très humble et très obéissant
nepveu et serviteur

Frédéric-Maurice de La Tour

De Sedan, ce 7^e aoust 1623.

Archives nationales 1 AP 434/154

11 janvier 1624 – Sedan
Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne

¹¹ Turenne, alors âgé de 11 ans, par le même courrier que son frère aîné écrivit une lettre de remerciement à Henri de La Trémoille, c'est pour quoi nous la joignons. C'est la première de ses quatre lettres conservées dans le Fonds La Trémoille.

à Charlotte-Brabantine de Nassau
duchesse douairière de La Trémoille

Madame,

Depuis ma dernière Madame ma mère a tousjours esté en mesme estat s'estant purgée, qui luy a encore fait sortir quantité de mauvaises humeurs. Elle vous a tant d'obligation des continuelles peines que vous prenez qui luy donne beaucoup de crainte qu'elles ne vous fasent mal mesme vous sçachant enrumée. Nous n'avons point eu la consubtation du conseil de Paris et ne puis sçavoir les raisons pourquoy l'on a tout gasté. Elle ne se souvient non plus que vous de la proposition que M. Rigault dit avoir fait, ny ne se peut imaginer comment M. Galan nous auroit mis hors d'affaire par le moyen de M. le Chancelier /2/ auprès duquel il n'a pas eu le crédit de faire lever ceste danse qui ne préjudicie à personne.

Nous attendons de veoir comme quoy vous aurez trouvées les lettres que je vous ay envoyées. Cela donnera sujet à M. d'Oguerre de reparler de nos affaires. Je m'estonne bien fort de l'avis que nostre conseil donnoit que vous vissiez de nos affaires patents pour les faire estre raporteurs de nos affaires désirans bien qu'ils eussent dit la raison de faire demender au Roy d'ordonner des personnes pour les faire estre rapporteur de nos affaires désirant bien qu'ils eussent dit la raison de faire demender au Roy d'ordonner des personnes qu'il luy fissent rapport de nos droicts comme si le Roy ne le feroit pas de luy mesme, car voulant rendre juge de nos différens et me semble que ceste demande sembloit requérir qu'ayant /3/ ouy le rapport de uns et des autres qu'il jugent. Je laisse à M. de La Forest à vous dire le sujet du voyage de M. de Lignerotte et ce qu'il remporte le désir de La Filolie que son affaire fust veue au conseil de Paris ne luy a pas apporté grand advantage. Madame ma mère envoira une procuration par le coche pour traicter avec luy. Il luy tarde bien qu'elle ne vous puisse rendre elle mesme les très humbles grâces du soin que vous avez d'elle, ce qu'elle fait maintenant par moy qui n'ay point de plus grand désir que de me faire écrire par mes très humbles services,

Madame,

Vostre très humble et très obéissant
neveu et serviteur

Frédéric-Maurice de La Tour

De Sedan, ce 11^e janvier 1624.

Archives nationales 1 AP 434/155

15 janvier 1624 – Sedan
Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à Charlotte-Brabantine de Nassau
duchesse douairière de La Trémoille

Madame,

L'arrivée de M. de Monginot ne nous a pas peu resjouy, nous avons retenu le laquais de ma soeur afin qu'il vous peut remporter de ses lettres pour y apprendre en quel estat est Madame ma mère, laquelle se purgeant demain fera retenir le laquay encore un jour afin de vous pouvoir parler plus asseurement de sa santé ce que j'espère que vous ne trouverez mauvais j'attens le mesme de ma sœur qui par ce moyen en apprendra de plus particulières nouvelles. Je me donneray l'honneur par luy de vous escrire plus amplement croyant bien qu'il arrivera aussi tost que le coche. Nous reconnissons tous les jours de plus /2/ en plus des effcts de vostre bonté et attans avec grande impatience l'occasion que par les miens et non par parolles vous puissiez estre assuré du ressentiment qui m'en demeure et de la volonté très parfaite que j'ay de me faire croire par mon obéissance à vos commandements,

Madame,

Vostre très humble et très obéissant
nepveu et serviteur

Frédéric-Maurice de La Tour

De Sedan, ce 15^e janvier 1624.

Madame ma mère vous envoie encore deux boites de mirabelles pour la Royne. Il y en a une plus belle que l'autre/3/.

Madame la croyance que j'ay contraire à celle de hier au soir que le laquay ne pourra arriver si tost que le coche, m'a fait adjouster cecy pour vous supplier très humblement de prendre la peine de vouloir veoir deux lettres que j'escris à MM. d'Aligre et marquis de La Vieuville que je vous envoie toutes ouvertes et sans date. Vous en ordonnerez ce qu'il vous plaira. Nous avons veu l'avis du Conseil auquel est la mesme chose que vous m'escriviez de supplier le Roy de nous donner des personnes pour luy faire raport de nos droicts. Vous verrez s'il vous plaist Madame ce que je vous en disois par ma précédente. Je vous demende mille pardon si je ne vous ay escrit que Madame ma mère avoit receu les lettres qu'on croyoit perdues. Elle a bien plus de peur que vous ne vous trouviez mal de tant escrire que ce que vous eussiez laissé passer un coche sans luy mander de vos nouvelles. Je laisse à M. de Monginot à vous parler de sa santé comme plus entendu et me contanteray de vous assurer que je suis vostre serviteur très humble.

Archives nationales 1 AP 434/156

30 janvier 1624 – Sedan
Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à Charlotte-Brabantine de Nassau
duchesse douairière de La Trémoille

Madame,

Je ne vous entretiendray pas long temps de la santé de Madame ma mère parce que vous l'apprendrez par elle mesme comme elle s'est tousjours portée de mieux en mieux depuis le partement de M. de Monginot demeurant à cest heure tout le long du jour levée. Il nous est bien impossible Madame de vous pouvoir rendre des remerciements tels que la paine que vous avez prise mériteroit la continuation de vos bienfaits nous mettent en estat de n'y pouvoir jamais satisfaire, vous estant tellement obligée que je croy ma vie ne pouvoir jamais estre employé avec tant de contentement où estant honoré de vos commandements.

Madame ma mère attent à veoir l'acte qu'on nous donnera devant que de faire aucunes lettres de remerciements. Elle les tiendra prestes pour la première occasion, luy ayant esté dit que M. de Lignerotte doit venir ceste semaine, comme aussi un laquais de M. le marquis de Duras. Elle désireroit bien d'avoir copie des deux lettres qu'on a faictes pour MM. les Gardes des Seaux et Monsieur de La Vieuville et de sçavoir comme vous aurés trouvés les deux qui avoient estées envoyées d'icy et s'il n'y auroit point resceu de les donner trouvant quelque escuse pour le retardement. Le Sr. Justel luy avoit mandé que vous estes d'avis qu'elle luy envoyasse des blancs sings pour faire des lettres lors qu'il seroit besoin. Elle eust bien désiré que M. le Chancelier /2/ ne luy eust pas demandé la substance de celle que je luy escrivois.

S'estant bien rencontré de vostre mesme opinion, elle vous supplie très humblement de sçavoir du Sr. Le Vasseur de qui il veut parler d'icy quite mestre de plusieurs choses dont il n'auroit affaire. Elle craint que M. d'Espéron n'est quelque mauvaise volonté pour M. de Vasinac du passé, lequel tout ce qu'il a fait a esté par commendement. Vous luy feriez un extrême plaisir de luy en vouloir dire un mot et si cela estoit le supplier de vouloir donner cela à Madame ma mère estant une personne qui la sert avec tant d'affection et fidélité qu'elle sçait bien que d'orsnavant il n'en n'aura que tout sujet de contentement et qu'en ce qui luy sera ordonné il luy rendra tous les devoirs et obeissances qu'il sçauroit désirer /3/. Je dis au Sr. Justel ce que vous me mandez des assidus soins qu'il a pris. Je vous supplie très humblement de m'excuser si ma lettre est si mal escrite, le froid est telle que l'ancre gèle dans la plume ce qui me contrainct de finir en vous protestant que je n'ay point de plus passionné désir que de mériter la continuation de l'honneur de vostre bienveillance et la qualité,

Madame,

de vostre très humble et très obéissant
neveu et serviteur

Frédéric-Maurice de La Tour

De Sedan, ce 30^e janvier 1624.

Archives nationales 1 AP 434/157

6 février 1624 – Sedan
Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à Charlotte-Brabantine de Nassau
duchesse douairière de La Trémoille

Madame,

Je ne vous entretiendray plus long temps de la santé de Madame ma mère, pouvant juste par sa lettre que l'acte est. Je vous en envoie deux, l'une pour la Reyne mère et l'autre pour le cardinal de Richelieu. Elles sont toutes ouvertes et sans date.

Je vous supplie très humblement, Madame, à ordonner ce qu'on en fera et s'il sera bon de les présenter devant les autres que j'envoyray dès que je sçauray l'act entre les mains du Sr. Justel. Ce qui m'a empesché de les envoyer par ce laquais sont les divers changemens qu'il y a desjà eu en ceste affaire et la crainte que j'ay de nouveaux.

C'est bien abuser de vostre bonté en vous donnant continuelles peines aussi est ce mettre obligations sur obligations et m'oster le moyen de ne la pouvoir revancher. Nous n'entendons plus rien dire de M. d'Espéron. Je ne vous feray celle-cy plus longue que pour vous assurer que je n'ay point de plus grand désir que d'estre creu de vous,

Madame,

Vostre très humble et très obéissant
nepveu et serviteur

Frédéric-Maurice de La Tour

De Sedan, ce 6^e febvrier 1624

Archives nationales 1 AP 434/158

12 mars 1624 – Sedan
Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à Charlotte-Brabantine de Nassau
duchesse douairière de Thouars¹²

Madame,

Je me fusse abstenu de vous escrire, craignant que selon vostre accoustumée bonté vous vous donnassiez la peine de me faire response, sçachant combien parmy les tracas que vous avez, il vous est incommode d'avoir tant à escrire, mais ayant veu par quelques lettres qu'on escrit à ma mère qu'on luy apprend qu'elle traicte de la vente de ce lieu, cela m'a donné occasion de vous dire que je trouve bien estrange que par ces bruiets on luy veuille faire acroire ce à quoy elle n'a jamais pensé, n'estant point si entrepreneuse qu'elle veuille excéder les pouvoirs que les loix donnent à une mère et tutrice de ses enfans, ne commencer sa gestion par une action qui m'accableroit tellement de honte qu'après cela il ne faudroit jamais paroistre au monde, ni la survivre ; et les causes qu'on en mande paroissent manifestement artifices de gens qui n'ayment ny le Roy ny l'Estat, prenans leur sujet sur ce qu'ils disent que l'Espagnol l'entreprenant tant qu'il semble que Sa Majesté se trouvera nécessité de s'opposer à ses progrez, et que pour cest effect il faut qu'elle s'assure de ceste place. Si elle ne s'en peut pas assurer entre mes mains à qui Dieu l'a donnée, il n'y a point d'homme au monde entre les mains de qui elle fust en seureté et ne penserois jamais ma vie si bien employée qu'en la hazardant pour maintenir à quiconques seroit autant de telle proposition que bje ne suis surmonté d'homme qui vive

¹² Connaissant l'histoire de Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne, l'on ne peut que sourire à la lecture de cette lettre qu'il écrivit dans sa vingtième année. Dans ses mots l'on reconnaîtra l'influence de son père. L'on notera qu'elle contient tous les germes du différent qui l'opposera à sa mère. L'on remarquera enfin que la passion qu'il manifeste dans cette lettre pour le service du Roy et du Royaume n'est guère éloignée de celle qu'il manifestera huit ans plus tard dans ses lettres d'amour à Eléonore de Bergh.

au monde en fidélité et en affection au bien du service du Roy et du salut de la France et j'ay plusieurs garenties de cela, & qui peut-estre ne se rencontreroient pas ou mal de ceux qui pourroient estre auteurs de tels conseils.

J'ay l'honneur d'estre sortis de ceux qui des extrémités du Royaume ont accoustumé de prendre leur honneur à venir chercher leur mort pour en défendre les frontières au sonds. Si je cède en vertu, je ne cèderay point en fidélité s'il plaist à Dieu, ny en courage pour l'oser. Si bien que Dieu ayant attaché ma condition au lieu où les premiers périls s'offrent, j'auerois bien mauvaise grâce de renoncer à l'honneur auquel Dieu m'appreté pour par ce que ceux dont je suis issu, avec moins d'obligation, ont recherché avec tant de soin et encores que je m'assure que Dieu me fera la grâce, quand je vivrois des siècles, de maintenir ma fidélité non seulement vierge, mais aussi exempte du soubçon /2/ si ne laisseray-je pas de donner des raisons dedans mes intérêts mesmes qui me rendent moins capable de défailir que tout autre, car outre celles-cy dessus, ma loyauté ne peut-estre sondée par les conditions qui se pourroient offrir à un autre la propriété est de ceste nature qui n'est pas un mauvais aiguillon à l'honneur et au devoir pour conserver le sien au prix de tous dangers ; et puis j'ay esté eslevé en une condition qui ne me permet point de pouvoir faire société avec ceux qu'on met en avant et c'est peut-estre celle que ces faiseurs de proposition trouvent mauvaise en moy toutes raisons qui font voir que si tels faiseurs d'ouvertures estoient examinés de près, on trouveroit aisément qu'ils ont leurs intérêts destachés de ceux du Roy et du Royaume dans lesquels, quant à moy, je suis résolu de vivre et de mourir. Il y a de plus que outre la seureté plus grande, elle se conservera tousiours entre mains avec moins de dépense pour S. M. qu'en toutes autres.

Si bien que cest eschantillon semble suffire pour descouvrir ce que S. M. doit attendre d'entre pour le bien de son service et de son estat. L'autre raison qu'on mande, c'est que les Espagnols la voyant entre les mains du Roy y entreprendroient moins, craignant de rompre la paix qui seroit moins vide, la prenant sur moy, cela la semble subsister aussi peu car si on est résolu d'attendre qu'ils en soient jusques là pour s'opposer à eux il y a grande apparence qu'on leur frayera bien le chemin à passer plus outre la protection dont S. M. honore ce lieu n'estant pas de la nature de plusieurs autres qu'il y pourroit prendre en Italie ou ailleurs n'y ayant point aucune ville du Royaume plus frontière que celle-cy né dans la perte de laquelle davantage plus d'intérêt.

Outre cela, j'ay honneur d'estre né sujet du Roy pour ma personne et mes autres biens que j'ay dans son Royaume qui sont encore un supplément de caution à ma fidélité et ce n'est pas l'usage ordinaire quant on se déclare ennemy d'un puissant estat comme est la France qu'on commence pas la ruine des petits voisins protegez quand leur attaque est appuyées d'un si puissant moyen que le secours /3/ d'un si grand Roy est d'assez dure digestion pour y ruiner une armée et par là donner moyen de venger cest attentast. Ce que je puis assurer d'un exemplaire en la chose mesme : aux dernières guerres les Espagnols ont ravagé toutes les frontières de Picardie de plus difficile digestion que celles de Champagne et la seule considération de ceste place les empescha de jeter leurs pensées de ce costé où les avantages leurs eussent esté plus plus aisez. Elle estoit lors à feu mon père, sa seule vertu et réputation y défaict.

J'espère que la fidélité et le courage si trouvera et le Roy m'honorant de ses commandements dedans l'honneur de son employ, je rendray tout devoirs de m'acquerrir l'expérience et ne croy pas que le nom de ceux dont je suis isseu ayt fait prendre si mauvaise opinion de moy, ny m'aye laissé si peu d'âmes, que quand S. M. remarquera le temps d'y pourvoir me le commendant qu'il ne si trouve bon nombre de gens de bien et d'espérance qui s'embarqueront avec moy avec beaucoup plus de gayeté qu'ils ne peuvent avec beaucoup d'autres et me promets de la bonté de S. M., que selon sa justice qu'elle a plus particulière qu'aucun prince de son siècle, elle aura plus agréable de me donner moyen de la servir de ma maison que d'esprouver la fidélité de quelqu'autre qui auroit plus de moyens d'estre esbranlé.

J'estime, Madame, que ces raisons devront suffire pour rendre suspects les mauvais moyens de ceux qui cherchent plus d'heur où la ruine d'autrui qu'en leurs propres prospérités, auxquelles j'ajousteray que le feu Roy durant les grandes confusions de la France, où il rencontroit quasi autant d'oppositions pour son establissement en sa légitime succession que des villes, ne laissa pas pour cela de défendre de l'oppression de l'Espagnol et de la Savoy ceux de Genève, tantost par le secours des troupes lévées par M. de Sanci, tantost par celles qui furent conduites par M. de Guitri et autres cela

aussi utilement pour le bien de son service, que lorsqu'il desgageoit de la main de ses ennemis le cœur de son Royaume ; et quand quelques uns luy voulurent donner semblables conseils à ceux qui sont aujourd'huy sur le tapis contre feu mon père, il leur seults fort bien dire qu'il s'en prendroit bien garde et qu'il ny scauroit mettre personne qui eust tant de caution de sa fidélité que luy, ny quy la garda si seurement et à si peu de frais, mais ceste conduite peut-estre surannée à la mode de ceux qui voudroient remettre l'Estat au mesmes [...] dont par ces moyens il fut retiré et m'asseure que tout cela venant à la cognoissance du Roy, S. M. jugera aisément la mieux du service qui luy seroit rendu, cela se mesnageant ainsi et aura plus agréable de me donner moyen de luy rendre le très humble service, à quoy toutes mes conditions m'obligent, que de consentir qu'on m'oste ceux que la naissance m'a donnez, ne désirant rien tant que de faire veoir par mes actions que je fais consister toute ma béatitude et mon honneur en une occasion de le pouvoir tesmoigner, ainsy que je voudroy qui fust aussi véritablement recognu de S. M. comme je l'ay véritablement au cœur.

Vous userez de ces raisons selon vostre sagesse et le bien que vous jugerez ou pouvoit revenir et cependant je vous supplie très humblement me croire,

Madame,

Vostre très humble et très obéissant
nepveu et serviteur

Frédéric-Maurice de La Tour

De Sedan, ce 12^e mars 1624.

Archives nationales 1 AP 434/159

1628 *Dame Clio a souvent beaucoup d'humour, parmi la dizaine de lettres de Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne, conservée dans le Fond La Trémoille, subsiste la lettre qu'il adressa à sa tante Charlotte-Brabantine de Nassau à la suite de l'annonce de l'abjuration faite devant La Rochelle par son cousin-germain Henri de La Trémoille le 18 juillet 1628 entre les mains du cardinal de Richelieu.*

Dans cette lettre Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne manifeste tous les sentiments que l'on devait attendre d'un jeune homme élevé dans une des familles de France les plus attachées à la Réforme et pourtant quatre ans plus tard sans trouble de conscience, apparent il abjura pour les beaux yeux d'Eléonore de Bergh.

24 août 1628 – La Haye
Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à Charlotte-Brabantine de Nassau
duchesse douairière de Thouars

Madame,

J'y trop de sujet de participer à l'affliction que vous a apportée le changement de Monsieur vostre fils pour ne vous la tesmoigner, bien que ce ne soit que fort foiblement au regard des vifs resentimens que j'en ay, adjoustant aux mieux ceux de toute l'Eglise de Dieu dont les larmes se joignent à celles de tous ceux qui luy appartiennent et avons à espérer qu'elles empescheront que son courroux ne s'estende sur toute sa maison, prenant en sa garde ses pauvres enfans /2/. La grâce qu'il fait à ma seur de la fortifier en la possession de son Evangile, nous doibt faire attendre ce bien de sa bonté, qui vous donnera les consolations nécessaires à supporter un si sensible desplaisir. Ce sont les prières que je luy adresse et de me donner les moyens de vous faire cognoistre avec quelle pensé je suis,

Madame,

Vostre très humble et obéissant
nepveu et serviteur
F. M. de La Tour

1631 *Les lettres de Frédéric-Maurice et d'Eléonore de Bergh pour cette année ne sont pas datées et il n'est pas aisé de les ordonner, d'autant qu'elles ne comportent pas de faits historiques permettant de les ordonner avec sûreté.*

Dans ce qui peut être la première lettre de Frédéric-Maurice de cette série, celui-ci mentionne à Eléonore qu'il a sollicité le duc d'Aerschot, le plus grand seigneur du Brabant, pour plaider sa cause à Bruxelles auprès de l'infante Isabelle. Dans la seconde lettre, il fait état de l'opposition d'Albert de Bergh, frère d'Eléonore de voir sa sœur courtisée par un huguenot.

Sans date ni lieu¹³

Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à Eléonore de Bergh

Mademoiselle,

Ayant osé supplier M. le duc d'Aerschot¹⁴ de parler à Son Altesse afin qu'il luy pleut me permettre de vous servir, et luy ayant encore escrit depuis son partement sur le mesme sujet, afin qu'on ne peut douter que rien n'est capable de me faire changer de résolution, je viens vous demander pardon de ceste trop grande hardiesse et vous supplier très humblement n'avoir point désagréable la permission que j'im/plore de Son Altesse. En confessant avoir trop de vanité, je puis protester estre la personne du monde quy vous honore le plus. Vous jurant, sur ma part de paradis, qu'hors d'avoir l'honneur d'estre à vous, Dieu ne me peut rien donner en terre que je désire au péril de ma vie, je vous donneray des preuves de ma fidélité et mourray satisfait si vous daignez m'honorer de la qualité,

Mademoiselle,

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur

F. M. de La Tour

Archives nationales, 273 AP 185/FM 02

Sans date ni lieu

Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à Eléonore de Bergh

Mademoiselle,

Je n'oserois jamais prendre ceste hardiesse, si elle ne vous faisoit cognoistre que je ne crains rien au monde tant que de vous desplaire ou entreprendre quelque chose que vous ne trouvassiez pas bon, quy m'a donné celle de vous demander comment je pourray avoir l'honneur de vous voir, si vous estes encore chez M. vostre frère, après m'avoir fait cognoistre assez clairement qu'il ne prendroit pas plaisir que j'allasse en sa maison, et mesme en suite de ce qu'il vous pleust me faire l'honneur de m'en dire. Je vous en supplie très humblement que ce respect ne me prive point de la chose du monde que je désire le plus, et quy me menquant me rendroit la plus misérable créature [...] demeurant des choses à vous dire d'où /2/ dépend tout mon repos et contentement, m'estant soubmis entièrement à vostre volonté, à bien plus forte raison mes lettres, mais j'apprehende que la demande que je vous fais estant sceue ne me soit davantage traversée pour les pensées qu'on m'assure de tant de costez qu'on a pour vous et pour lesquelles on dit avec certitude qu'il y a résolution prise avec vos plus proche et quy ont

¹³ Le classement de cette lettre est subjectif, mais il me semble qu'elle marque le début des relations épistolaires entre Frédéric-Maurice et Eléonore de Bergh. Notons que dans cette lettre il signe en toute lettre F. M. de La Tour, dans les autres lettres il utilise des symboles : \$ Φ Φ \$ \$ \$ \$.

¹⁴ Philippe-Charles de Ligne (1587-1640), duc d'Aerschot, frère de la comtesse de Gamalerio, était le plus grand seigneur du Brabant. Engagé dans le projet avorté de réunion des Pays-Bas espagnols avec les Provinces-Unies, il mourut en captivité en Espagne.

le plus de pouvoir sur vous, quy ne me donne pas peu d'affliction, bien que je demeure tousjours dans les mesmes sentimens de préférer vostre intérêt au mien, renonçant à la part que je prétens en paradis, si je ne donnois de bon cœur ma vie où il y auroit danger de la vostre.

Puis qu'elle dépend de vostre volonté, vous me la pouvez rendre heureuse ou malheureuse quy seroit assurément si je n'avois pas l'honneur de vous /3/ veoir qu'il ne me soit pas empesché par des personnes quy ne me veullent point de bien afin que j'aye moyen de vous demander pardon de la liberté que je prise de vous escrire ceste seconde lettre et que vous descouvrant tout ce que j'ay sur le cœur et ne vous cèlant rien des choses quy regardent ma fortune quy estant sceues me le feroit perdre vous ayez sujet de croire que mon malheur est accompagné d'une fidélité entière et d'une résolution de mourir,

Mademoiselle,

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur

\$ Φ Φ \$\$\$

M. de Laline n'est pas bien satisfait que je ne luy escrive pas assez clairement, devant espérer de son entremise, sont ce que je délivrerois je n'attans et n'espère que de vous seule à quy je suis de cœur et d'âme sans nulle réserve. \$.

Archives nationales, 273 AP 185/FM 03

Sans date ni lieu
Eléonore de Bergh
à Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne

Monsieur,

Vous ne vous contentés pas de me combler d'honneur et de bonheur tout ensemble en m'honorant de vostre souvenir. Vous vous rendés encore soigneu de me le tesmoigner par les effect de vostre courtoisie, don je vous suis tout a fait redevable.

Pour ce qui est des discour qu'a tenu le comte de Waldec¹⁵, je m'étone extrémement n'ayant pas esté icy à vostre arivée. Ce qui me fait croire qu'il n'en aura parlé que par le rapor de certene persones, qui ont l'esprit fait à cela, mais à la vérité il a eu raison de dire que vous n'avé pas /2/ sujet désire fort satisfait de vostre voyage, n'ayant pas esté reçu selon vos mérite.

Pour mon frère, je vous puis bien assuré qu'il vous honnore trop pour parlé de vous d'autre façon qu'avecq le respes qu'il doit, et puis il estime trop l'honneur que vous me faites de me témogner de la bonne volonté pour tenir ce langage. De ce qui est de moy, je ne vous an diray rien m'an raportan à ce que vous avons veus. Je finire pour vous asurer que je suis véritablement,

Monsieur,

Vostre très umble servante

Léonore de Bergh

Archives nationales, 273 AP 184/EB 01

Sans date ni lieu
Eléonore de Bergh
à Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne

Monsieur

C'est avoir trop mauvaise opinion de moy de croire que vos lettre me puise inportuner. Je se trop bien l'estime que je doy faire de vos mérite pour jamais le recevoir d'autre façon que je ne doy et quan ce malheur m'arriveray, le bruy de vostre réputation m'an fairay bientôt recouvrire la mémoire. Je vous supplie d'avoir cette créance puis qu'elle et sy raysonable.

¹⁵ Wolrad, comte de Waldeck-Eisenberg (1588-1640). Son fils aîné Philippe-Dietrich (1614-1645) hérita en 1639 du comté de Culembourg à la mort de Floris II van Pallandt.

Monsieur Bernaje a receu le lestre de Nimègue, nous /2/ avoin commancé à le lire, mest ma seur et venu, qui nous a presque fay mourire de peur. Elle frapay à la porte et Monsieur Bernaje lé croiay avoir toute caché et en lesei par megar desu la table et je la lesai pretre. Elle le vy, le bonheur voulu pour moy qu'elle cru que cetay de vos lestre que je lisei. L'on voy bien que je ne suis pas faite de samblable entreprise, car je perdu toute a fai l'assurance.

Je m'ettone for du peu d'affetion et discrecion que le conte /3/ et la contesse de Culembour¹⁶ nous ont témoingné an ceste affaire. La volonté de ma gramer¹⁷ et mon opinion ausy de ne luy an pas parlé sy libremant si sa dure, connoissant un peu son humeur. Pour sceu qui an parle à mon désavantage, ma consolation est que je ne croy pas leur en avoir doné de suiet et pour vous je crois de vous consoler et moy j'oré la liberté de vous assuré que je sui san fintise,

Monsieur,

Vostre très umble servante

Léonore de Bergh

Ma gramèr n'a pas encor pris d'assurée résolution pour son voyage de Bruxelles. Je voudray que ce fu bientôt pour que j'oray l'onneur de vous y voir vous et bien au bonne grasse de M. de Nassau. Elle m'a mandé for de vos nouvelle.

Archives nationales, 273 AP 184/EB 02

Sans date ni lieu
Eléonore de Bergh
à Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne

Monsieur

Je suis contrainte de me plaindre de tan d'honneur au lieu de vous en remercier, parce que leur excez me fait perdre l'espérance d'y pouvoir jamais satisfaire, et san mentir sy vous ne prené ma voulonté pour les effait, je vous sairay toujours redevable.

Je ne peut m'imaginer ce qui aublige le conte de Culambour de faire parler au prince d'Orange et faire cour de bruit, de quoy je ne jamais ouy parler. Je m'an ettone for m'étan avie qu'il ne devray pas parlé de personne qui lui sont sy proche que nous. Et pui que la première colère /2/ de mon frère a esté pasé. Je ne peus remarquer que beaucoup d'affecion anver ma seur et qui et bien ellogné de bruit que l'on fait coure.

Ma gramère fait esta de partir la semaine qui vien, si ne lui survien quelque afaire qu'il la retien encor. Je receu les deu copie que vous m'avé fait l'honneur de m'anvoier. Je ne méritay pas cete faveur. Je vous assure que je vous en n'ay une très grande obligasion et que personne ne levera que ma gramère qui aussy bien de tout le reste et que je ne voudray pas rien recevoir qu'elle ne le vy. Vous /3/ pouvé vous assuré qu'elle n'an dira jamay rien. Je croy que mon Beautemps aura bien de la pène de dire adieu à M. de Nassau et un peu de contantement d'alé voire sa petite mestraise.

Vous me faite trop d'honneur de vouloir lesé vostre laquay à Bruxselle. Je ne mérite pas que vous prenlié cet pène pour mon sujet qui ne rien que vous témoigner que la volonté de porter le ... teiltre,

Monsieur,

Vostre très umble servante

Léonore de Bergh

Je vous demande pardon de tous. Je oublié l'ostre foi de vous anvoié la lestre de ma gramère. Je creu l'avoir doné. Elle vous baise très umblemant lé mains. Je vous prie de m'escuser que je vous écri si mal.

Archives nationales, 273 AP 184/EB 03

¹⁶ Catharina de Bergh (1578-1640) était une des sœurs de Frédéric de Bergh, père d'Eléonore. Elle avait épousé le 4 mars 1601 Floris II van Pallandt (1577-1639), comte de Culembourg.

¹⁷ Marie de Renty, veuve d'Eustache de Ravenel, grand-mère maternelle d'Eléonore de Bergh.

Sans date ni lieu
Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à Eléonore de Bergh

Mademoiselle,

Si les civilités dont il vous plaît m'honorer ne me donnent pas seulement de la compassion, mais une extrême crainte qu'ayant trouvé mauvais la hardiesse que j'ay prise de vous écrire si librement, vous me vouliez faire cognoître ma faute sans me la dire. Si j'estois assez heureux que vous cognoissiez le véritable et absolu pouvoir que vous avez sur mes volontés, vous ne me traiteriez pas de ceste façon. Je ne puis, Mademoiselle, pourtant croire que vous en peussiez douter si ce n'est que vous estant /2/ une chose indifférente vous n'y daigniez pas penser, la charité seule aussi vous y doit obliger mon bien et mon repos estant astaché au souvenir qu'il vous plaira avoir de moy. Si c'est honneur ne me peut arriver, je prie Dieu de bon cœur de m'envoyer la mort tout promptement et ne luy demande que le temps de vous pouvoir jurer en un estat auquel on doit cela creu que je meurs vous honorant avec plus de passion qu'homme en aura jamais. Vous me devez pardonner ces protestations bien qu'elles vous importunent. Toutes les autres choses du /3/ monde m'estant ennuyeuses. Mon absence me cause cent troubles dont je ne puis me consoler et le présage des difficultés de quoy la seule appréhension me met à tous moments à la géhenne. Je la souffre bien en vous écrivant, craignant à chaque mot vous donner sujet de m'accuser de manquer de respect, mais il est impossible le faisant naître à qui que se peut estre et en moy si puissamment que je le perdray aussi tost volontairement pour le ciel que pour vous à quoy par serment solennel je suis,

Mademoiselle,

vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur

\$ Φ Φ \$\$\$

En attendant le chastiment qu'il vous plaira me donner si vous juger que j'aye failly, j'ose encore entreprendre de vous demander le temps de vostre partement pour Bruxelles et le chemin que vous prendrez et implore vostre pardon général de vostre bonté.

Archives nationales, 273 AP 185/FM 04

Sans date ni lieu
Eléonore de Bergh
à Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne

Monsieur

J'ay eu de la peine à croire que la lettre que m'avez fait l'honneur de m'écrire s'adresse à moy, y ayant veu que vous priez mes devoirs pour de civilité. Je vous supplie de s'engager de terme et de croire que je ne vous sauray jamais rendre ce que je vous dois et que je ne peu pas trouver mauvais la peine que vous avez prise de me croire si librement, puisque je les tousjours reçu comme venant d'une personne que j'estime beaucoup, je ne peu m'imaginer le sujet que vous avez de vous plaindre de moy. J'an n'auray bien /2/ plutôt de la nouvelle façon dont vous usés ver moy. Ne croiez pas que je puisse manquer de me souvenir de vos mérites, puis que j'an ne trop de sujet et de me dire toute ma vie,

Monsieur,

Vostre très humble servante

Léonore de Bergh

Ma grandmère a eu la fièvre qui est chose qu'elle ne pas party s'ite. Je ne vous sauray pas dire aseurement le jour de son partement qui sera bientôt et nous pranderont nostre chemin par Belmont. Je ne rai pas réponse à Mon. Beautem croian quite de sa part.

Archives nationales, 273 AP 184/EB 04

Sans date ni lieu

Eléonore de Bergh
à Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne

Monsieur

Je devray avec plus de rayson que vous craindre que vostre grande courtoisie à m'écrire ne vous aporta de l'incommodité plus qu'à moy quy ne reçoÿ que beaucoup d'honneur et de contantement à vous randre ce devoir. Je vous assure aussy que sy je ajouté foy au rapor que l'on m'auray fait de vous je bien banny asteur /2/ loin de moy ceste aupinion, veu l'honneur que vous me faite de me témoiner le contraire et vous ne devés pas trouver estrange sy après tan de rapor que diférante personne m'avoy fait et maimme disan force particularité de discour que vous cevré avoir tenu à mon désavantage, je un peu donné croiance à leur rapor que je vous avouré pourtan n'avoir pas esté sans bien de la peine /3/ vous honnoran comme je vous puis assurer que je fait ne désran rien tan que désire reconnue toute ma vye,

Vostre très umble servante

Léonore de Bergh

Ma gramère m'a commandé de vous assuré quel et bien vostre très umble servante, et sy j'osay je vous supliray dan n'aicrire de maimme à Mon. Beautemp.

Archives nationales, 273 AP 184/EB 05

Eté 1631 – Sans lieu
Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à Eléonore de Bergh

Mademoiselle,

Si ma vie pouvoit satisfaire à l'honneur que vous me faites d'ajouter quelque foy aux protestations et assurances que je vous ay données de ma fidélité et à celles du sensible desplaisir que je receus d'estre esloigné de vous, je vous puis jurer avec vérité et prendre Dieu à tésmoin que je croy qu'avec plaisir je l'esposerois pour vous faire veoir que jamais homme du monde n'a eu une si violente passion que moy, quy la dedans trouverois un très grand repos à ma conscience, demeurant satisfait en mourant des serments que je me suis fait d'aymer plus que quy que ce soit ait jamais fait aussi faut-il que j'advoue que c'est avec plus de raison, laquelle sera que mon amour et ma vie ne peuvent tenir qu'en mesme temps.

Puis que vous /2/ me permettez de vous mander ce quy s'est dit de l'affaire¹⁸ que vous sçavez,, aussi tost que je fus arrivé M. le P. d'Orange m'en parlla, luy ayant esté contée par un conseiller de M. le C. de Culenbourg et par son ordre. Pourquoy il l'a fait, je ne le comprends point. La façon dont il a usé vers moy de ce malheur m'a infiniment obligé. Le soir mesme, le Roy et la Reyne de Bohême me firent le mesme discours, quy leur avoit esté fait de Mme la contesse de Culenbourg et commenté à ce que je croy à Utrech, où l'on a dit que nulles excuses que j'eusse faites à Boxmer n'avoient estées receues, que je n'eusse promis de revenir dans trois mois de France et avoir changé de Religion.

Mademoiselle, je vous supplie très humblement que ces inventions me servent afin d'empescher que vous ne croyez tous les faux bruits qu'on fera courir et ausquels /3/ estant absent et les ignorant je ne pourois remédier. L'on adjouste qu'en suite de ce quy s'est passé que Monsieur se veut séparer et qu'il traite Mme sa femme très mal et il faut que j'ay le malheur d'estre meslé en tout ces discours. Ce sont les plus remarquables accompagnés de cent autres sottises quy donnent perfection a mon chagrin et à ma mauvaise humeur, à laquelle il m'est bien aisé de me laisser aller, n'ayant que du desgout et du mépris pour toutes les compagnies, que je vois au regard de la vostre, que j'achéteroie de Monseigneur. Je pense que quelques personnes croyent par les bruits qu'ils sèment me donner de nouvelles traverses au dessein que j'ay fait de vous escrire, mais il n'est pas au pouvoir de personne de la terre de me la /4/ faire changer, estant résolu de mourir en chemin ou ne me veoir assez heureux pour m'oser offrir à vous avec tout ce que j'avoy au monde. C'est ce qu'ils croyent pouvoir retarder.

¹⁸ Gaston d'Orléans pressait Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne de se rendre dans sa place forte de Sedan et de l'y recevoir selon sa promesse. Mais Frédéric-Maurice ne sachant comment sa mère réagirait tergiversait.

Si j'estois en espérance d'avoir l'honneur de vous veoir, devant que passer en France, je me retiendray de vous entretenir si longtemps de choses quy ne vous seront point agréable. Je ne passeray point à Brucelles qu'après la Toussaints et toutes les affaires du monde ne me feroient pas haster. M. de Leuville s'y en va avec M. de Hauterive et M. de Lineuil. Ils font le voyage de Zelande avec M. le Prince et là le quitteront. Devant /5/ que j'arrivasse, il avoit donné ceste compagnie à mon frère¹⁹.

Je commence desjà à appréhender comme je pourray me donner l'honneur de vous escrire et vous faire tenir mes lettres seurement et mesmes si je va en Italie. Ce quy sera assurement si la trêve quy est faicte jusqu'au quinzième de ce mois n'apporte la paix. Si vous me le permettez, je lairrais George à Brucelles quy quitteroit la livrée et y demeureroit comme particulier et sans estre cognu quy ne faudroit de vous les bailler où les porter sans faute où vous seriez.

Je tremble en vous escrivant avec ceste liberté, mais j'ayme mieux faillier /6/ en ceste façon qu'en faisant quelque chose sans vostre sceu et quy vous despleut. Rien n'est capable de me faire commettre ceste faute et suis assuré de n'estre jamais obligé de vous demender de pardon si je ne pêche par ignorance.

Mlle de Nassau estoit sur le point de s'en retourner à Culenbourg, lorsque je partis de Bolduc. Elle me fait trop de faveur de vous parler de moy, quy ne le mérite pas et quy n'ay rien de bon qu'une fidellité entière à vostre service et si je vous ments je prie dieu de bon cœur de m'envoyer la mort et mon âme aux enfer et disant la vérité qu'il vous fasse cognoistre combien je suis,

Mademoiselle,

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur

\$ Φ Φ \$ \$ \$

Si j'osois j'assurerois Madame vostre grand-mère de mon très humble service.

Archives nationales, 273 AP 185/FM 01

15 octobre 1631 - Berg²⁰

Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à Eléonore de Bergh

Mademoiselle,

Ce gentilhomme, par quy je m'estois donné ce matin l'honneur de vous escrire, en ayant rencontré un entre icy et Anvers, quy me venoit parllé de la mesme affaire, l'a obligé à s'en revenir quy me donne moyen de vous dire une partie du sujet de son voyage, quy est pour me presser de partir, bien qu'ils ne soient pas encore en fort bon bon état, quy me fait entrer en doute qu'ils vueillent que la foiblesse où se verra leur maistre dès le commencement le desgoute et luy fasse faire un accommodement honteux.

C'est ma crainte dans laquelle je trouve cest /2/consolation, que j'auroy plustost l'honneur de vous voir et que tout ce que je hasarderay sera pour l'amour de vous, qui voyez bien comme je vous écris que mon honneur est entre vos mains, dont je ferois perte si tout ce que je vous mande venoit à estre sceu. Ceste crainte est bien estouffée par la joye de vous pouvoir oster tout soutien que je ne suis à vous de cœur et d'âme.

Le retour de ce gentilhomme a donné moyen à ce bon amy de vous escrire et me doit envoyer sa lettre demain au matin, que je n'ay osé attendre pour celle-cy de peur que la fièvre quy m'a prit à ce soir se redoublant la nuit ne m'en empeschat. Il sçait bien que ce gentilhomme /3/ vous donnera mes lettre, mais rien davantage de son voyage si ce n'est qu'il va à Sedan. Je vous demande pardon de mon brouillon dans lequel comme en toute mes actions vous avez des assurances très véritable que je suis,

¹⁹ C'est cette mention que permet de dater cette lettre. C'est au mois de juin 1631 que Turenne obtint le commandement d'une compagnie en Hollande à l'âge de 19 ans. Jean BERENGER, *Turenne*, p. 88-89. Turenne fait état de sa compagnie pour la première fois dans sa lettre du 24 juin 1631. Suzanne d'HUART, *Lettres de Turenne*, p. 165-166.

²⁰ Dans sa lettre du 17 octobre 1631, Turenne fait état de la fièvre qui accabla son frère après avoir été " dehors un jour et une nuit avec la cavallerie ". S. d'HUART, *Lettres de Turenne*, p. 178-179.

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur

\$ Φ Φ \$

Archives nationales, 273 AP 185/FM 09

Fin Octobre 1631 - Bruxelles

Eléonore de Bergh
à Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne

Monsieur

Je reçus estremement de contantement recevan de vos nouvelles et de savoir de vostre santé, car les bruis couray que vous aitié for mal, qui me causai bien de la paine de vous croire an si mauvais éta. Je fus ier cheus la Rainne qui disay que vous vous portié beaucoup mieus et demandy /2/ à ma tante de Gamalère²¹ de vos nouvelles. Elle lui dit qu'elle ne les savais pas, et an m'an alan, la Rainne m'apela et me fit bocoup donneur. Elle m'an fait touiour estremement. Je ne doute nulemant que ce que vous faite touchan la Rainne nes nulemant contre vostre parole, et les personne qui auron l'onneur /3/ de vous conaitre ne croiron jamais autremant.

Je sangerés de discours pour vous assurer que je vous honore tousjours plus que personne du monde, et avec plus de vérité je vou suplirés de croire que l'elonnement ni rien que ce soit ne capable de faire diminuer l'estime que je pour vous qui durera tan que je viverés avec la qualité,

Monsieur de

Vostre très umble servante

Léonore de Bergh

Archives nationales, 273 AP 184/EB 10

Novembre 1631 – Sans lieu

Eléonore de Bergh
à Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne

Monsieur

Je reçus aitraimement de contantement d'apprendre le recouvrement de vostre santé que je pris Dieu vous donne parfaite. Je crin que les painne que vous avé prise de me croire ne vous aporta quelque incomodité de coy je seray aitemement mary.

Je suis trop aubligé à Monsieur vostre frère de l'honneur quy me fait de vous mandés du bien /2/ de moy, qui ne le mérite nulemant. Je m'estime grandement aureuse de l'honneur quy m'a fait de me venir voir. Je les bien trouve autremant que vous ne me l'[aviés] dyt, car san flatry je les trouves aitememans ranpli de mérite.

Je ne vous dire pas le contantement que je receive sy je l'honneur de vous voir bientos, car les assurance que je vous ai si souvant donné de l'estime véritable que je pour vous, vous le doive /3/ assé faire jugé. Le bruit couray an ceste vile que vous devez passé par icy pour aller secourir Sedan que l'on disay aitre assiégé, qui me donnay force paine apréhandant le dangé où vous vous fusié touiour trouvé vous honnoran comme je fais je ne me puis anpeché d'avoir des pansé pour vous seul et de vous témoiner que je suis à jamais,

Monsieur,

Vostre très umble servante

Léonore de Bergh

Je ne vous saurés reprendre le déplaisir que je eu de voir ma cousine de Brouvoy s'an retourner à la Cour.

Archives nationales, 273 AP 184/EB 07

²¹ Claire d'Aremberg, épouse d'Octavio Visconti, comte de Gamalerio. Elle était apparentée à Eléonore de Bergh par son premier mariage avec Bertin Spinola, comte de Bruay-en-Artois, fils de Gaston Spinola et de Marie de Renty.

Sans date - Sans lieu
Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à Eléonore de Bergh
à Bruxelles

Mademoiselle,

J'ay trop de joye de me pouvoir donner l'honneur de vous escrire de plus grandes lettres pour m'empescher de ne vous la point témoigner ayant eu d'estremes afflictions durant ma maladie de ne vous avoir peu esclaircir sur divers bruits que je sçavois qu'on faisoit courir de moy et de fausses interprétations qu'on donnoit à mes intentions, n'ayant pas esté lors en estat qu'on peut faire jugement sur mes actions quy n'avoient autre reigle que la volonté de mes médecins.

Je vous puis jurer devant Dieu n'avoir point changé les sentimens et la résolution que je vous dis avoir prise lorsque vous estiez à Culenbourg à quoy m'obligeoit ma parolle et plus estroitement que j'ay jugé que demeurant ferme en ce dessein, c'estoit le seul moyen de venir à bout de la chose du monde que je souhaite le plus. Ceste raison a tant de puissance sur moy que quand j'y verrois ma vie devoir estre exposée à des dangers très apparens, je prie Dieu de n'avoir pitié de mon âme si je changois de volonté.

Vous pouvez donc, Mademoiselle, disposer de moy, tout ce discours ne regardant que vous. Si l'on a este obligé /2/ de dissimuler et céder au temps pour l'éviter d'estre ruiné seul. J'ay ceste consolation d'avoir suivy les conseils de la Reyne et de Son Altesse, quy m'ont fait plus d'honneur que je ne vaux et de n'avoir été blasmé que par des personnes quy paroist à ceste heure n'avoir travaillé et servy leur maistre qu'avec beaucoup d'infidélité et d'imprudence et quy, je croy, se faschoient de ne m'avoir livré suivant les propos et promesses qu'ils en avoient faictes.

Je vous demende pardon de vous avoir importuné de tout ce long récit, mais je mourrois de desplaisir si je croyois avoir fait quelque chose quy fust capable de vous donner mauvaise opinion de moy. Je suis encore fort incertain si j'auray l'honneur de vous veoir cest hiver, mes actions dépendant des résolutions que prendront les personnes à quy vous sçavez que je me suis soumis. Je ne souhaite rien avec plus de passion ; celle que j'ay à vous honorer, s'affermissant tous les jours, ne pouvaient plus augmenter. C'est ce quy n'est au pouvoir de personne de me faire charge. J'ay Dieu pour tesmoin d'estre demeuré ferme en ce dessein en qu'elle extrémité que j'aye esté. Aussi m'ayant fait la grâce de m'avoir laissé en mon bon sens, je ne pouvois avoir d'autre sentiment. Tout le bien que j'ay a espérer en ce monde estant ataché au vœu que j'ay fait d'estre /3/ tant que je vivray à vous.

Je ne mende pas la moindre de vos souvenirs et que vous vous destourniez de tant de bons et agréables divertissemens pour vous donner la peine. Il y a bien long temps que je n'ay eu des lettres du bon amy. Il partoit de Paris pour aller trouver le Roy. Il me conjuroit de vous assurer de son très humble service. J'ay une /4/ extrême joye des bons visages que vous continuez de recevoir de la Reyne et une grande satisfaction qu'elle croye que je vous honore parfaitement et véritablement.

Je vous ose supplier très humblement que ceste lettre ne vienne se perdre et tomber entre les mains quy m'opposeroit un très grand dommage et seroit capable de le ruiner si j'ay ceste crainte j'ay d'ailleur le contentement de vous faire veoir que je ne vous cèle rien et qu'avec plaisir je verray tousjour la conservation de me vie et de ma fortune de dépendre de vous. C'est ce qu'avec plus de vérité vous eut dire,

Mademoiselle,

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur

\$\$\$ΦΦ\$\$\$\$

Archives nationales, 273 AP 185/FM 07 et 08

1632 est marquée par l'échec du complot de Gaston d'Orléans et de Henri II de Montmorency contre Richelieu qui s'achèvera par la défaite de Castelnaudary le 1^{er} septembre et l'exécution du duc de Montmorency le 30 octobre dans la cour de l'hôtel de ville de Toulouse.

Frédéric-Maurice devait agir de concert avec le duc de Lorraine Charles IV, mais celui-ci vit son état assiégé par les troupes de Louis XIII et à deux semaines après l'entrée de Gaston d'Orléans dans le royaume conclut un accord avec le Roi. Sur ce Frédéric-Maurice ne s'engagea pas plus loin et rejoignit l'armée de Frédéric-Henri de Nassau devant Maastricht. Notons que la peste sévissait à Sedan que de ce fait il n'était pas très opportun de réunir des troupes dans une ville où elles auraient été vite décimées.

Cette épidémie de peste à Sedan est peut être la raison principale pour laquelle au printemps 1632, Elisabeth de Nassau et sa fille Charlotte allèrent à La Haye pour assister à l'accouchement de la princesse d'Orange de son cinquième enfant. L'on n'a nulle relation de la rencontre de Frédéric-Maurice et de sa mère et de celle-ci avec son frère la prince d'Orange. L'on notera toutefois un fait qui ne doit pas être étranger à la présence de la duchesse de Bouillon à La Haye : à son retour de France dans le courant du mois de mai Turenne obtint enfin une compagnie.

En ce même printemps Frédéric-Maurice vit se lever un nouvel obstacle le comte de Bucquoy sollicitait la main d'Eléonore de Bergh, comme le duc de Bouillon c'était un très beau parti. Eléonore de Bergh réaliste demanda à Frédéric-Maurice de se décider et lui déclara tout de go que si il voulait l'épouser, il fallait qu'il devienne catholique, même s'il le faisait secrètement.

Sans date ni lieu
Eléonore de Bergh
à Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne

Monsieur

Je receus vostre lettre avec beaucoup de contentement voiant [l'honneur] que vous me faite que de vous fier sy for à moy. Je vous puy aussi bien assurer que vous ne vous trouveré jamay trompé de mon côté et que personne au monde que moy et le seu ne veron vostre lestre. Et an cela, je ne croy pas aufancé les personne à quy je doi toute sorte de respay, car autremant, je vous jure, que j'emery mieux mourire que d'avoir seulement la pansé de jamais rin faire que l'on pouray trouve suite d'an parler. Et ancorre croiés que toute autre que vous n'auray pas de mon /2/ escriture san que ma gramère ne le vy.

Je suis estrememant réjouy de ce que le affaire don vous m'avés parlés von toute si bien qu'il me donne l'esper de pouvoir voire connoysse vous bien et d'ostre coté seray for mary qu'il antreprenne rien qu'il luy pouray tourner à désavantage. Je suis for aubligé à la seure du bon amy quy me veu tan de bien san me conestre. Je souhaitray lui pouvoir randre quelque service an revase du bien quel me veu. Il n'etay pas de besoin que vous m'eusié anvoiés sa laitre puise que je vous asure croire tout ce que vous me dite tout de maimé que sy je l'avay veu.

Je ne se comman /3/ vous remercier des aubligasion que je vous ay de voir que tout conselle que tan de personne vous donne que ça vous est si for à vostre avantage, ne vous fon pas cesser la bonne voulonté que vous témoinné avoir pour moy san l'avoir mérité. Je vous jure an vérité que je souhaite avec pasion vous pouvoir témoinner combien je me san vostre aubligé.

Nous partiron assurément de mardy an uy jour, m'est l'on n'a pas ancor résolu que chemain nous pranderon. Croiés que je pry Dieu que je soy celui que me donneray putos l'honneur de vous voir comme aitan,

Monsieur,

Vostre très umble servante

Léonore de Bergh

Je ne sauray du tout vous esprimer le resatiman que je de la maladi du bon amy, que je resan plus que si cetoy moy maimé. Vous lui pouvé bien assuré. Je vous ranvoy la laitre de Mme sa seur, de coy je vous remercy bien humblement. Je n'écry pas à Mlle de Nassau pour estre tar, que je me meur

de sommeille, que j'espère ausy escuseré toute le fote de ma lestre. Je vous ran mile grâce du chaplait qui et for bau.

Je ne vous mande rien de mon arivé an celui-ci pour estre un trop long discours. Seulement, je [vous] dire que l'on me dy que je vous avay mandé [...] devay là arivé et que c'étay une chose faite et que je me devay bien garder de beaucoup d'otre petite broulely. Voiés sy je ne vous aicry pas bien francheman. Je vous ai ausi trop d'obligasion pour faire (illisible).

Archives nationales, 273 AP 184/EB 06

Février 1632 – La Haye
Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à Eléonore de Bergh

Mademoiselle,

S'il m'estoit possible, j'aurois à vous rendre conte de cent choses concernant ce quy est de Monsieur et de Sedan, mais il faut que ma tante me permette d'escire et n'y menqueray dès que je pourray aussi assuré, comme il vous a pleu me faire l'honneur de me le promettre, que personne ne verra ma lettre, ne vous célant chose du monde.

Celle-cy vous dira comme à ce jour d'huy, j'ay eu nouvelle comme mes moyens ont bien réussi : l'affaire de Mlle de Rohan estant entièrement rompue²² et sans que ma mère me puisse rien reprocher. Je remettray les particularités lorsque ma fièvre m'aura quitté et vous proteste, sur mon Dieu, estre dans les mesmes résolutions et aussi fortes que je vous les ay jurées à Culenbourg. Vous en verez les preuves si Dieu veut prendre soin de ma fortune et qu'il vous plaise me conserver en l'honneur de vostre souvenir comme la personne du monde quy avec le plus de vérité se peut dire.

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur

Φ Φ \$ \$ \$ \$

Mlle de Nassau est icy en bonne intelligence avec Mme la C. de Culenbourg.

Archives nationales, 273 AP 185/FM 10

Début mars 1632 – La Haye
Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à Eléonore de Bergh

Mademoiselle,

Si vous n'esties la personne du monde que je crains le plus, quy prict mauvaise opinion de moy et à quy je ne celleray jamais rien, je n'eusse osé vous importuner par ce long récit que je vous supplie très humblement de me pardonner, la chose m'estant si sensible et qu'à mains jointe, je vous conjure ne venir à la congnoissance de quy que ce soint en suite de ce que je vous dis à Culenbourg que je croyois faire.

Je me suis tousjours affermy en ceste résolution et me suis préparé à tout ce que je devois fair, ayant devant ma maladie, sans qu'il y eust rien de prest, esté souvent pressé de recevoir Monsieur à Sedan, à quoy je m'opposay voyant que ceste proposition n'estoit facile que par les personnes quy auroient son accomodement bien que honteux auquel pour faire mieux leurs affaires ils vouloient joindre ma perte, luy faisant veoir par la nécessité où il se trouve dans une place assiégée par l'armée du Roy luy n'en ayant point, comme s'estant reposé sur le fondement qu'il avoit fait sur moy et sur ma place que luy avoit fait quitter la Lorraine /2/ il n'avoit plus rien à espérer ny a songer qu'à un accomodement, que ce faisant m'acqueroit la mauvaise grâce de Monsieur me pouvant accuser de vanité d'avoir osé recevoir une personne de sa condition sans estre assuré qu'il s'y peut maintenir.

²² Par la lettre de Turenne du 24 février 1631, nous savons que Frédéric-Maurice cette année là lors de son séjour à Paris alla fort souvent visiter Mme de Rohan.

Ces raisons qu'il me tesmoignast après avoir eues agréables, me firent demeurer ferme dans ma résolution la pensant tousjours que lors qu'il iroit de service je ne mestrois jamais ma personne, ny ma vie en considération, estant encore fermes, je tombay malade ayant pourtant mis ordre à tout ce que j'avois à faire qu'ils laissent ruinés n'en ayant donné nul et mesmes fait qu'un gentilhomme quy levoit cinq cent chevaux dans l'evesché de Cologne fust tué par ordre de quelques officiers de l'Empereur quy creust qu'il levoit pour le roy de Suède ou quelques princes d'Allemagne, après m'avoir asseuré avoir envoyé le nom de ce gentilhomme à l'Electeur de Cologne dont le contraire à bien paru. De mesme que ce que ses gens me dirent que le comte d'Emden²³ devoit donner quartier dans le Lusembourg aux troupes quy se levoient pour Monsieur, à quoy estant attendu un capitaine /3/ quy faisoit une compagnie à Liège luy escrivit afin que son quartier luy fust donné comme l'on luy avoit mandé avoir esté promis. Le conte d'Emden luy respondit qu'il n'avoit jamais eu d'ordre de cella.

Je vous dis tout ceci afin que vous voyez celluy qu'ils donnoient aux choses les plus nécessaires et ne ce soucioient que d'engager sur les facilités qu'ils se promettoient en toutes leurs affaires. Pour mon particulier lorsqu'on escusa certainement que Sedan²⁴ seroit assiégé et que je les fis presser de me dire qu'elle assistance j'avois à attendre pour le présent Monsieur ayant donné un mémoire des choses nécessaires. Ils invoquèrent et ne firent nul response. Depuis ayant esté longtemps sans avoir de leurs nouvelles, j'y envoyay un gentilhomme quy le trouva party de Nancy pour venir à Brucelles, où il se rendit aussitost. Ils l'y on tenu dix ou douze jours sans seulement luy parler ny me respondre à toutes les choses quy leur avoit proposées de ma part, mais avec luy m'envoyèrent M. d'Estissac avec charge seulement de me dire que je partisse incontinent pour m'en aller à Sedan, où Monsieur vouloit estre dans la fin de ce mois.

Sur ceste proposition, je dis mes raisons /4/ comme j'avois dis pas le passé et de plus que j'avois nouvelle qu'une bonne partie de l'armée du Roy retournoit, qu'à ceste heure je ne pouvoist tirer un homme de ce pais parce que l'on parlle d'aller à l'armée de bonne heure, qu'au pais de Liège il se fait dix ou douze régiments dans les terres de Son Altesse aussi peu puisqu'on lève partout pour elle quy luy faisoit assez voir l'impossibilité de faire des troupes. De plus que par Sedan en ceste saison que la rivière est desbordée on ne pouvoit entrer en France, que les chemins de plus y sont trop mauvais et estant pais de bois les passages assez à empescher et tout le pais mangé par le long séjour quy a fait l'armée, que mes magasins n'estoient pas assez puissant pour nourrir les troupes que Monsieur méneroit que beaucoup plus facilement et par meilleur pais entrer au leur. A quoy il me dit n'avoir point charge de respondre ny d'ouïr mes raisons, mais seulement de me faire partir ou rompre avec moy ceste response m'ayant fait cognoistre qu'ils se vouloient servir de moy comme d'une personne suspecte et qu'il ne se soucioient pas de perdre quoy qu'il leur arrivast me fit opiniatrer à ne bouger que je n'eusse envoyé un gentilhomme avec quy passe George, qui dira mes raisons et mes plaintes de la mesfiance qu'ils m'ont tesmoigné avoir de moy, ne me recevant pas à dire mon avis d'une chose qu'ils disent estre fondée sur moy /4/ et voulans que je sois garand de l'événement d'une chose en la résolution de laquelle je n'ay nulle part, qu'ils me pouvoient bien donner durant le séjour que ce gentilhomme quy est à moy a fait à Brucelles où bien que M. d'Estissac eust esté chargé de me dire quelque chose de leur dessein estant un de ceux en quy ils se fient le plus. Ils veullent que j'entreprennent ce que M. de Lorraine, n'y pas un de ceux quy les favorisent, n'osent faire. Le retour de ce gentilhomme me rendra sçavant ayant ordre d'asseurer que lorsqu'on considérera mes intérêts comme d'une personne qu'on estime et qu'on croit quy puisse servir, il n'y aura rien que je ne fasse et qu'aussi après tous les menquemens qu'ils y a eu de leur costé pour la levée de ces troupes. Ils ont fait cognoistre à ceux que j'ay envoyez qu'ils s'imaginoient qu'il y avoit de la faute et qu'ainsi j'estois obligé à remédier au passé, sur quoy il m'est bien aisé de me justifier. J'avois insisté de rendre conte des choses que j'ay eu maniment ce qu'ils n'ont voulu, croyant que ce m'estoit un engagement. Ce quy m'a extrêmement fasché comme si ma parolle ne m'estoit plus chère que toutes les choses du monde. La response que me rapportera ce gentilhomme terminera ceste affaire. M. d'Estissac m'ayant renvoyé la lettre que j'escrivois à Monsieur après l'avoir /5/ receue.

²³ Le comte d'Emden était le gouverneur du Luxembourg.

²⁴ Ajoutons que nous savons pas les lettres de Turenne qu'en cette année 1632 Sedan était ravagée par une épidémie de peste et qu'il ne fallait mieux pas y séjourner.

Je croyois vous envoyer celle-cy comme je vous le mande lorsque ce gentilhomme partit, mais il m'estoit impossible de l'achever pour une défluxion quy me survinct que tous les médecins crurent me devoir estouffer. Elle me fait encore garder la chambre.

Ce gentilhomme est de retour quy avoit porté un mémoire que je luy fis dresser par lequel je déduisois au long tout ce que j'ay fait, tous les menquemens quy estoient venus d'eux dans les choses promises. Il a fait approuver mes raisons à tous ceux quy cherchent plustost les moyens de me ruiner que de me conserver. L'on me doibt encore renvoyer, mais je ne sçay sur quoy ny ce qu'ils me proposeront. Je vous puis jurer qu'ils me trouveront dans les mesmes sentumens que je vous ay tesmoigné avoir, mais non dans ceux de commencer seul. L'on m'a dit qu'ils ont fulminé bien hautement contre moy et mesmes devant vous que cella ne fasse. Je vous supplie très humblement point d'impression en vostre esprit à mon desavantage, priant Dieu de m'envoyer mille fois plustost la mort.

Je n'ay point voullu prendre d'excuse pour mon partement sur ma mauvaise santé de peur qu'ils ne creussent que je cherchois dessistences, bien qu'une colique que j'eus la nuit devant que M. d'Estissac arriva avoit failly de m'emporter /6/. C'est l'estat auquel je suis depuis cinq mois et demy²⁵ quy a peine m'a permis de sortir de la chambre, qu'il me l'a fallu garder aussi fort après. Ils devoient avoir assez de charité de m'excuser quand mesme j'eusse menque durant ce temps à quelques uns des soins que je devois avoir, mais de ce costé j'ay bien ma conscience nette.

J'ay eu une très grande consolation dans tous mes maux de m'estre veu justifié dans mes plus grandes foiblesse en la résolution que vous m'avez fait prendre de vous honorer éternellement et je prens Dieu à tesmoin que lorsque j'ay esté condamné à mourir je n'ay eu regret de quitter le monde que pour l'amour de vous et ne vous ayant tesmoigné par mes services avec quelle vérité je vous ay parllé après ces espreuves. Je vous puis protester qu'il n'arrivera jamais de changemant à la fidélité que je vous ay jurée et que rien au monde n'est capable de me divertir de ce dessein. Ma vie lorsqu'il me la faudra employer pour vostre service sera ma caution. Je souhaitterois qu'elle courust encore plus de danger qu'il n'y en quand ceste lettre seroit en autre mains afin que vous congoissiez avec quel plaisir je la remests entre les vostres. Vous verrez bien de qu'elle importance elle m'est je n'en seray pas pourtant en peine si vous me faites l'honneur de me dire qu'elle ne /7/ sera veue que de vous de quy l'on a dit icy une nouvelle quy m'estoit bien sensible et quy me feroit bien désirer la mort afin de n'estre pas accusé d'avoir jamais rien des esprouvée que vous eussiez fait. Je ne suis pas assez hardy de vous demender des choses quy vous regardent que ce quy vous plairra que j'en scache n'ayant volonté que la vostre. Après la faute que je fais de vous entretenir si long temps j'ose bien y adjoûter celle de vos supplier que je sçache ce qu'on dit de moy.

Mon frère est party pour aller faire un voyage auprès du Roy²⁶, à quy ma mère s'estoit engagée et que j'avois retardé, mais dans le peu de soin qu'on prend de mes intérests, il faut que je cherche les moyens de me conserver durant ce mauvais temps. Les choses quy me peuvent donner moyen de servir utillement les personnes à quy je l'auray promis. Il ne dira ny ne s'engagera à rien contre la parole que j'ay donnée. Je vous supplie encore très humblement si vous ne me vouliez perdre que ceste lettre ne soit point veue. Prenez soin d'une personne quy est à vous. Si je vous ments, je prie Dieu de bon cœur de ne me donner jamais part en son paradis et de me rendre exempte de sa colère, mais aussi vous parllant véritablement qu'il me fasse la grâce de vous tesmoigner comme je suis avec passion,

Mademoiselle,

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur

\$ Φ Φ \$ \$ \$

Ce que je vous ay escrit de Mlle de Rohan est bien véritable, ma mère m'ayant mandé que la chose estoit entièrement rompue. Je le sçavois il y avoit long temps, ayant esté averty par les

²⁵ Frédéric-Maurice était tombé malade le 15 octobre 1631. Cette affirmation fait présumer que cette lettre est du début du mois d'avril 1632.

²⁶ Cette mention du voyage de Turenne à Paris permet de dater cette lettre du début du mois de mars.

personnes que j'avois prié de travailler à détruire toutes les propositions quy avoient esté faites. Ce qui a réusé comme je l'avois désiré aussi ne seray jamais qu'à vous tant que vous me le permettez.

Archives nationales, 273 AP 185/FM 06

Sans date ni lieu
Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à Eléonore de Bergh

Mademoiselle,

Si je ne prenois plus de part que personne du monde en la perte que vous avez faite de Madame vostre grand-mère, je n'eusse osé prendre ceste liberté, mais mon desplaisir est trop sensible pour m'empescher de vous le tesmoigner, regrettant infiniment d'estre demeuré si long temps à m'acquiter de ce devoir, quy que ce soit ne pouvant avoir resenty vostre affliction plus vivement que moy, vous suppliant très humblement de voulloir recevoir ces assurances aussi véritables que la passion que j'ay de me faire cognoistre,

Mademoiselle,

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur

F. M. de La Tour

Archives nationales, 273 AP 185/FM 05

8 avril 1632 – La Haye²⁷
Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à Eléonore de Bergh

Mademoiselle,

N'ayant rien a cœur que les choses quy vous touchent, je ne puis avoir que de très violens resentimens de le perte que vous avez faicte de Madame vostre grand-mère, à laquelle je puis dire avoir quelque part, l'ayant honoré autant que personne du monde. Permettez donc, je vous supplie très humblement que je joigne mes desplaisirs aux vostres pour la diminution desquel vous devez faire paroistre autant de contenance que vous avez témoigné le bon naturel en vostre deuil. C'est, Mademoiselle, ce qu'on doibt attendre de la vertu quy conduit toutes vos actions et que je souhaite avec passion ne pouvant estre capable de joye tant que vous serez en affliction. S'il m'estoit possible de vous celler quelque chose, je vous cacherois celle que j'ay receu de vous sçavoir entré dans le palais. Pardonnez si mon intérêt me fait parler contre ce quy vous apporte du contentement je ne puis pourtant nier que je n'aye participé à celluy que vous a causé le témoignage que vous avez receu de la bienveillance et bonté de S. A. mais douleurs de perdre l'espérance d'avoir l'honneur de vous voir et entièrement de vous pouvoir entretenir, me faict souhaiter mille fois la mort ou au moins d'estre sans sentiment /2/ jusqu'à ce que je puisse me donner entièrement à vous et que je suis si heureux que me fassiez l'honneur de me recevoir après ce bien pour ce monde je n'en demande point d'autre à Dieu et que cecy me serve en l'autre de condamnation devant luy si je ne demeure ferme dans la résolution que j'ay prise et les protestations que je vous ay faittes que tant que vous me permettez de vous servir et d'espérer de passer le reste de ma vie avec vous. Femme, ny fille ne me sera jamais rien quel avantage que j'en puis je dire je vous engage mon âme et renonce) ma part de paradis si je vous ments.

La crainte de ne vous pouvoir escrire souvent accause du lieu où vous estes et que le passeport de George expire, m'a fait prendre la hardiesse de vous parler si librement afin que vous ne vous puisse donner des opinions contraires à la vérité de mes intentions que j'ay osé vous déclarer après m'estre reçeus sur tous les points quy pouvoient traverser mon dessein que nulles autorités ny considérations ne peuvent faire changer et auquel par nécessité il faut que je travaille avec soin ne m'estant pas trouvé capable de recevoir contentement vivant et passé et esloigné de vous, permettez

²⁷ Cette lettre à tort a été classée avec les lettres de 1633.

moy de vous demander pour soulager mon affliction tant que ce malheur me durerera comme je pourroy continuer à me donner l'honneur de vous escrire et à quy il faudra que George s'adresse. Je prie M. d'Estissac de faire pro /3/ longer son passeport afin que j'aye moyen de luy faire sçavoir de mes nouvelles. Ce que j'espère obtenir pourtant bien, juger que je ne m'en sers pas a rien quy puisse nuire au service de S. A.

J'attens de sçavoir de M. d'Estissac s'il faudra que je m'en aille à Sedan et avoir creu en m'y en allant passer à Brucelle bien qu'en cachette, mais pourtant me donner l'honneur de vous voir ce que je croy à ceste heure impossible et quy me met au désespoir. Ils ont estez obligé d'avouer que j'avois raison de ne voulloir pas estre exposé seul et inutilement pour le service de Monsieur ; et qu'ils sont fort contens que j'ay accordé ce qu'il demendoit de moy quy est d'aller à Sedan quand il me le commandera, pour lequel voyage je prendray prétexte le changement d'air d'où il ne veut point que je me desclare que sa personne avec troupes ne soit entré en France, où je l'iroy trouver pour le servir en la charge qu'il m'a donnée, voilla en gros ce qu'ils ont désiré et à quoy j'ay satisfait.

Une lettre que j'ay veue de Brucelle m'a bien resjouy, quy porte que la Reyne a dit que S. A. m'a tousjours fort excusé lors qu'on a le plus desclamé contre moy. Je prie Dieu que je puisse voir des effets de ce que Rubens²⁸ en assure de sa part et que je vous dis à Culembourg que je devois attendre de bons offices d'elle en la passion que j'avois pour vous et qu'elle m'assuroit de m'en rendre. C'est le plus grand avantage que je puisse jamais espérer. J'avais grand peur qu'elle ne se portait pour M. le comte de Bucquois. Vous me rendez la vie de m'asseurer que je n'ay rien à craindre en souhaitant plustost la peste que de desapprouver pas une de vos actions.

Vous voyez, Mademoiselle, si je n'ay pas eu quelque raison de craindre que mes lettres vinsent à estre veues, vous confiant toutes les choses qui rendent mon procez tout fait si par hasard quelqu'une venoit à ce perdre. Il me seroit bien nécessaire de le sçavoir pour pouvoir remédier au mal quy m'arri /4/ veroit, que je sçache s'il vous plaist à quy il faudra que George s'adresse les autres voyages et de la part de quy il dira que les lettres viennent et s'il ne seroit pas bon que l'adresse des vostres se fist tousjour à Mlle de Nassau. Pour ceste fois, il dira venir de la part de Madame la comtesse de Culembourg aussy y a il de ses lettres. Elle partit lundy au matin et Mlle de Nassau bien haste de retourner à Culembourg. Il i a commencement de grande mesintelligence entre le bon amy et elle où ils ont tous deux tort. Je luy en ay bien fait des reproches et d'oublier assez aisément les absens. Ce quy l'a fait estre bien aise de m'avertir lorsqu'elle a creu qu'il y avoit quelque bruiet pour me mettre en peine, mais après ce qu'il vous plaist me mander il me servent qu'à m'asseurer d'estre en quelque chose le plus heureux de tous les hommes et le seray en effet quand vous me ferez honneur de me croire avec la passion et le zèle que je suis,

Mademoiselle,

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur

\$\$ΦΦ\$\$\$\$

De La Haye, ce 8^e apvril 1632.

J'ay des craintes de vous demander des choses qu'il est bien nécessaire que je sçache si j'ose adresser de mes lettres à Mlle de Bousrond, appréhendant qu'elle ne soit partialle pour les personnes de son pays et n'ose à ceste heure m'asseurer de personnes quy soit près de vous. Il est vray que je suis assez heureux que vous me permettez de vous assurer de mon très humble servisse, si je menque jamais à vous le rendre avec toute fidélité, que Dieu me rende exemple de sa colère.

Ma mère me mande qu'elle partira le 15^e de ce mois pour venir aux couches de Mme la P. d'Orange²⁹. M. d'Estissac m'a dit qu'il feroit semblant, qu'il est mal satisfait de moy et qu'il a rompu afin qu'on aye point d'ombrages de moy³⁰.

²⁸ Pierre-Paul Rubens (1577-1640) le célèbre peintre fut aussi un diplomate. Sous prétexte d'envoyer des troupes à l'Empereur, il avait promis de faire entrer par petits paquets dans Sedan environ 2 000 hommes qui au jour dit se déclareraient pour Marie de Médicis et Gaston d'Orléans. Sa carrière diplomatique a été reconstituée par Louis-Prosper GACHARD, *Histoire politique et diplomatique de Pierre-Paul Rubens*, Bruxelles, 1877.

²⁹ Turenne donne également cette information dans sa lettre du 10 avril 1632. S. d'HUART, *Lettres de Turenne*, p. 197.

³⁰ Cette phrase fait comprendre que la duchesse de Bouillon n'était pas au courant du *Kriegspiel* dont Sedan était l'objet.

J'ay esté bien heureux de sçavoir Mlle vostre cousine hors de danger en mesme temps que j'ay appris son mal, qui m'a extrêmement affligé et n'eust pas esté consolable la sçachant en si mauvais estat, jugeant bien de cellui auquel il vous mettoit si la nouvelle du changement en mieux ne m'eust tiré de peine et donné sujet de joye.

Archives nationales, 273 AP 185/FM 21

Sans date ni lieu³¹
Eléonore de Bergh
à Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne

Monsieur,

J'avés bien cru que vous m'eusies fait l'onheur de prendre à un peu de par à mes déplésir et ancor plus à la perte que je fait de ma gramère, puise qu'elle aites véritablement vostre servante. Il samble que mes deplésirs ne ce sont augmentés par la mort de ma cousine de Bruay³². Vous pouvés juger que resantiman j'an dois avoir, vous aïan souvan dis combien elle m'aités chère. C'est un afflision qui me dura tan que je viveré /2/ ; et demeure avec aubligation estraime de l'honneur que vous me faite de m'assuré de vostre affection, que j'avoue ne pas mérité. Je croirés falier si je n'ajoutoy fois aux assurance que vous m'an donnés et vous croi trop véritable pour an douter aussi ou n'an pas mantir.

Je un regret aistrême que vous aunoran comme je fais, et après les protestasion que vous me faite avoir des pansé pour moy, beaucoup au de là de le mériter, je vous vois toujours aîtres dan unne croianse si diférante de celle où je suis. Escussé la liberté avec laquelle je vous /3/ parle, mes vous aistiman comme je doy, je ne vous sauray celer ceste pansé aprais tan d'obligasion que je vous ay.

Aussi, ne verés vous jamais que je sange la volonté que je de m'an revangé puisque vous me faite l'honneur de me demander à qui vous adresseré vos laitre. S'il vous plais ce seras à ma tante de Gamalère qui aseurement me les randeras et [...] saurés un estr[...] désir si, can vous passerés par issy, je n'ore pas l'honneur de vous voir aian force chose à vous dire qui vous pouray faire juger que l'estime que je pour vous nes pas feinte /4/.

Vous deviés bien vous imaginer que les personne que avés l'honneur de vous conoitre n'ont jamais creu que Monsieur auray reson de se plaindre de vous. Je me résous quateur et suy sastifait de moy, je vous assure ne désirer rien tan que d'aitre reconus pour,

Monsieur,

Vostre très umble servante
Léonore de Bergh

Je vous supplie ne pas trouver mauvais que Gorge a tan tardé. Je vous assure n'avoir poin peu vous randre réponse p[l]uto, car Son Altaise a beaucoup sorti et nou falloit aitre un peu >>>> auprès de sa personne au commancemant et si les >>>> un peu plus libremant, croian que vous ne le trouverés pas mauvés, je vous >>>> que je >>>>ray en toute les com>> >>>> >>> >>>>.

Son Altaise m'a demandé si je recevois de vos nouvelle. Je lui ai dit cue oui et foderas que can vous me ferés l'honneur de m'écrire je lui en montreré unne de vos laitre. Elle vous estime for. Elle disai force bien de vous et vous a an for bonne aupinion et eusse que ceste laitre es joincte escrite.

Vous me feriés bien tor si vous ne me croiés pas que personne au monde ne vois vos laitre que moy et les brûle, aussi si j'an n'avés perdus, je le vous manderay, mais vous devés ...

Archives nationales, 273 AP 184/EB 11

Sans date ni lieu
Eléonore de Bergh
à Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne

Monsieur

³¹ Cette lettre d'Eléonore fait visiblement réponse à la lettre de FM du 8 avril 1632.

³² Sans doute une fille de la comtesse de Gamalerio et son premier mari Bertin Spinola, comte de Bruay-en-Artois.

Je ne pouvois pas trouver mauvés l'honneur que vous me faite de m'avoir escry par Mademoiselle Vandremile, puisque sait un témoignage de l'affecsiion que vous dite avoir pour moy, don j'an suis aitrement aonoré vous ne devés pas apréandé que nule personne pouray savoir ce que vous me faite l'honneur de me mandé, car je n'an parle pas à quy que ce soit et les vray que je nes désavous pas à Son Altaise que vous m'escrivés, mais je se bien qu'elle n'an /2/ fait pas sanblan à qui que se soit.

Je changeré de discour pour vous parlés franchement et croires aitre ingrante si je faisés autremant. Je vous, à vous, avourés don la recerce du conte de Buquoy que les personne qui aun du pouvoir sur moy les trouve bon et l'asgré estremement et au contraire ne son nulemant satisfait et n'aprouvent l'honneur que vous me faite, non pas qui ne save tous, que je ne mais les plus gran bien et auneur qui nous puise à tout arivés, mais la diférance de religion et si grande qui ne vouderay jamais pansé /3/.

J'avoue avoir unne estraimé pène, vous auronan comme je fais, de vous voir touiour dan les santimant d'unne religion sy diferante de la miene. La p[1]us grande preuve que vous me pouvés donné de l'estime que vous m'asuré par tan de serman avoir pour moy, c'est de me faire conaitre le dessén que vous avés sur les changemens de vostre religion. Je suis contrainte de vous parlés de saite façon pour des sugest bien présan la hâte que je m'oblige à finire et à vous assure que je suis,

Monsieur,

Vostre très umble servante

Léonore de Bergh

Je ne répon pas pour ceste foy à toute vostre laitr pour la grande hâte que je..., je vous direz toute foy que je vous aunore véritablement et san fintise.

Archives nationales, 273 AP 184/EB 08

2 mai 1632 – La Haye

Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à Eléonore de Bergh

Mademoiselle,

Je ne serois pas capable de consolation, si j'estoit cause du moindre desplaisir que vous pouvez avoir et ce me seroy un malheur bien estrange si c'estoit pour m'estre plaint ne pouvant avoir fait ceste faute sans qu'en mesme temps vous n'eussiez sujet de n'adjouster point foye à tant de protestations, que je vous ay faictes de ne murmurer jamais de nulle de vos actions ayant sousmis ma volonté à n'avoir jamais d'autre reigle que la vostre.

Pardonnez-moy donc Mademoiselle si la méfiance, que j'ay de moy, m'a fait appréhender de n'avoir point part en l'honneur de me souvenir et confessant ne le point mériter. Je recognois que ma vie et tout ce que j'ay au monde n'est pas capable de satisfaire à celluy que vous me faites de daigner songer à moy. C'est pour mon intérets la seulle bonne fortune que je souhaittois et ay Dieu pour tesmoin. Si je l'ay jamais prié de rien si ardemment et si je ments qu'il me rende la plus misérable personne quy vive. J'ay ce contentement que mes actions ou ma mort me feront cognoistre véritable.

Je ne vous l'asseurerois pas par la part où je prétens en paradis si je n'avois espérance que rien ne me peut divertir de ce dessein que je n'ay pas pris qu'après /2/ avoir tetrassé toutes les traverses quy me pourraient arriver quy n'on servy qu'à m'aréager davantage, espérant qu'en les surmontant vous cognoistriez avec qu'elle passion je vous honore. Mon repos est donc entre vos mains vous en pouvez disposer comme il vous plaira.

Si je vous ay parllé de la recherche de Monsieur le comte de Bucquoy, ce n'a esté qu'en vous tesmoignant combien j'avois raison de craindre et vous ramentevant le pouvoir absolu que vous avez sur moy.

Je pars demain et m'en va droit à Spa. J'espère bien que ce voyage me donnera l'honneur de vous voir. Je n'ay jamais rien tant désiré et ne fais que languir en ceste attente, aussi pour le recevoir il n'y a rien que je ne fisse. Quel mal quy m'en peut arriver pourveu que vous l'eussiez agréable. J'aurois bien des choses à vous dire sur c sujet mais toutes dépendent de vostre volonté.

J'ay receu, par mon frère, des lettres du bon amy, qui me conjure de vous assurer qu'il est vostre très humble serviteur. Il dit qu'il se plaint de n'avoir pas de vos nouvelles. Je n'ose luy escrire de peur que mes lettres vinssent à ce père Récollet que j'en sçay, car aussitost l'on eust soupçon ou pour d'autre raison. J'en écrivois à Brucelles pour luy, bien que pasent des ministres. Je ne craindrais pas qu'il sceut. Il me fait de grands sermens de désirer avec passion mon contentement et me dit que rien ne l'y oblige davantage que de me sçavoir ferme dans les mesmes sentimens qu'il m'a laissé /3/, pour lesquels il voudroit contribuer de son sang. Je le crois, car outre ce que mon frère m'en a dit, sa seur me mande qu'elle ne l'eust jamais creu capable d'une si forte amitié que celle qu'il a pour moy.

Jamais je n'avois rien attendu avec tant d'impatience et d'inquiétude que le retour de George, quy m'a apporté autant de joye que son dernier voyage d'affliction quy m'avoit fait souhaitter mille fois la mort. Elle ne me sera point fascheuse quand elle me servira de tesmoignage que j'ay esté plus véritablement qu'homme du monde.

Mademoiselle,

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur

\$ Φ Φ \$ \$ \$

Archives nationales, 273 AP 185/FM 11

17 mai 1632 – Rhenen³³

Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à Eléonore de Bergh

Mademoiselle,

Je me croyois assez malheureux de n'avoir peu jusqu'icy vous rendre aucun service, mais non au point que vous doutassiez que j'en eusse un passionné désire, comme il vous plaist me le tesmoigner au commencement de la dernière dont il vous a pleu m'honorer.

C'estoit pour me faire cognoistre ce que je devois espérer de la suite quy m'a mis en l'estat le plus déplorable où un homme puisse estre réduit, n'ayant plus l'usage de la raison que pour me faire ressentir ma mauvaise fortune et perdre entièrement celluy du courage implorant incessamment la mort pour me delivré d'une vie très ennuieuse. Pour quoy Dieu m'a il conservé pour me punir si rudement ! Au moins pour lors m'eust-il fait ceste grâce que vous eussiez sceu par mes dernières parolles que vous avez un pouvoir absolu sur moy, que je n'avois regret de quitter ce monde pour ne vous y avoir donné des preuves de ma fidélité.

Je recognois que ces pensées dont je recevois beaucoup de soulagement estoient bien inutiles, veu la façon dont vous me traictez. Craignez-vous qu'en me disant plustost la recherche de M. le comte de Bucquoy, je vous importunasse par mes plaintes non car elles vous sont indifférentes, mais bien plustost que le bruit de ceste nouvelle ne l'eust /2/ porté à vous donner des marques si certaines de mon respect et de ma passion, que sans injustice vous n'eussiez peu douter qu'avec plus de sûreté et de vérité que personne je m'estois donné à vous et que je ne travaillasse à vous destromper des mauvaises impressions qu'on vous a données de moy. Ce sont les craintes que je vous tesmoigneray lorsque pour la dernière fois l'honneur de vous voir et quy depuis quelque temps m'estoient bien augmentés que me suis jamais promis du costé de tous vos proches que ce que je vois je ne dispute point contre les raisons qu'ils vous peuvent alléguer pensant moy mesmes vous les avoir toutes dites, mais je me plains bien si vous avez daigné songer à moy, que vous ne m'avez donné moyen de pouvoir respondre et tascher de les satisfaire.

Vous sçavez ce que je vous ay dit sur celle de la différence de religion, que vous m'avez vous mesme avoué estre des sentimens qui doibvent venir de Dieu, et à cest heure vous m'ordonnez de vous dire quels ils sont. Je les attens du ciel, priant Dieu tous les jours de le servir sellon sa volonté et ses commandemens. Si vous sçaviez combien je suis sousmis aux vostres, vous n'eussiez point cherché de prétextes pour me les faire, vous ayant souvent protesté de ne contre dire jamais pas une de vos actions ne m'estent réservé nulle /3/ liberté que de pouvoir en mes afflictions souhaitter la mort. Elle l'est bien

³³ Rhenen entre Utrecht et Arnhem.

du meilleur de mon cœur et que je soit devant que ce que je crains arrive quy m'oblige à vous demander une grâce de me commander tout ce qu'il vous plaira, afin que vous ayez sujet de témoigner que du péril de mon bien, de ma fortune, de ma vie d'encourir la hayne de tous mes proches j'y satisfaits très exactement.

Lorsque je receus vostre lettre, je ne faisais que d'en envoyer une à ma Seur pour response à la sienne quy me mandoit, par ordre de ma Mère, qu'elle avoit receu lettre d'une personne qu'elle avoit employé pour l'affaire que je vous ay escrite, estre entièrement rompue, quy l'assuroit, qu'à ceste heure si j'y voulois penser qu'elle s'achéveroit et que gens de ceste maison mesme s'en estoient venu assure³⁴. Je luy respondis qu'elle sçavoit bien la raison quy avoit pour la proposition de mariage et que je vous honorois trop pour pouvoir estimer et aymer une autre femme.

Je ne m'attendois pas à recevoir en mesme temps un arrest si rude, duquel seullement je n'oserois me plaindre et l'honneur que m'avoit fait de me faire espérer sa faveur pour l'accomplissement de ce que j'ay désiré autant que le paradi m'en ostoit mesme toute la crainte. Il a fallu pour m'estre plus serviable que je l'aye receu en un lieu d'où j'avois une satisfaction très grande de voir celluy où je receus vos commandement. Pleust à Dieu d'avoir esté estouffé la première fois que j'eus l'honneur de vous voir /4/. Si je pouvois, je vous cacherois ces violences et ne les esprime que pour ne les pouvoir surmonter, me fâchant assez par mes extravagances de donner de nouveaux avantages à celluy quy en atant sur moy et assurément beaucoup moins d'amour.

J'ay ceste satisfaction de vous avoir dit toutes les choses que j'ay creu m'importer le plus et sçavoir que ma vie est entre vos mains vostre considération m'a fait résoudre sans y hésiter à entreprendre ce quy ne me pouvant plus donner à vous, terminera, comme j'espère, toutes mes peines aussi bien que mes jours. Si vous permettiés à un misérable de vous supplier d'avoir pitié de luy, je prandrois ceste hardiesse, vous jurant bien sur ma damnation qu'hors l'espérance d'estre receu de vous toutes les pensées pour ce monde me sont indifférentes. C'est ce quy fait que je ne joindray pas d'autres sujet pour vous entretenir à ceux-cy, de peur d'estre trop importun et que vous ne me rescognassiez mieux par ce nom que pour celluy, quoy que malheureux que je resteray tant que je vivray,

Mademoiselle,

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur

\$ Φ Φ \$ \$ \$

De Rhenen, ce 17^e may 1632.

Archives nationales, 273 AP 185/FM 12

28 mai 1632 – Bois-le-Duc
Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à Eléonore de Bergh

Vous auriez un extrême tort de croire que je desapprouvasse ce que vous feriez et outre que ce..., c'étoit une impertinence très grande je vous supplie très humblement qu'il n'entre pas en vostre pensée que j'aye la moindre appréhension lorsque vous me faites l'honneur de me tesmoigner avoir quelque estime pour moy, mais il eu fallu estre insensible si vostre lettre m'eut donné de moins violens sentiments s'ils m'ont fait dire quelque chose quy vous ait despleu, ayez autant de bons à me pardonner que j'ay eu d'innocence à faillir.

Je ne sçai comment vous rendre grâce de l'honneur que vous me faites, mais je vous puis bien assurer, sur mon Dieu, que jamais je n'ai receu tant de joye aussi veux-je bien en ce monde icy et en l'autre estre exempté de sa colère si rien est jamais capable de me faire changer le dessein d'estre à vous.

³⁴ Cette lettre fait présumer qu'Elisabeth de Nassau et Marguerite de Béthune avaient fait revenir Marguerite de Rohan sur sa décision de ne pas vouloir FM comme mari.

Je croy vous en pouvoir bientost assurer moy mesme partant demain pour aller à Spa, où j'atandray l'ordre de Monsieur³⁵ et celluy qu'il voudra donner afin de pouvoir conserver Sedan, abandonnant pour un temps tout mon bien de France après cella aussitost je me donneray l'honneur de vous aller voir et qu'en toute ceste affaire /2/ je n'escroiroit pas, je chercheray quelque autre prétexte ne pouvant vivre avec contentement si je ne jouis de celuy de vous entretenir.

En vous escrivant cecy, je mets ma vie et mon bien en vos mains. Vous pouvez juger si je doibs craindre qu'il tombast ou fust veu d'autre et le mal qui m'en pourroit arriver. Ne trouvez pas mauvais si j'ay ceste appréhension, que je vous proteste que je pardray si vous agréez que je continue à vous mander ce quy m'importe le plus et qu'il ne soit sceu que de vous si d'autres personnes y avoient intenté, je ne vous ferois une supplication où on pourroit trouver quelque chose à redire. Le serment sur mon Dieu que je vous fais d'obéir à quoy où vous me puissiez commander, me doit servir d'excuse afin que vous ne fussiez obligée de suivre les sentimens de personnes quy se soucierioient fort peu de ma perte.

Mlle de Van de Mille n'a encore receu nulle de vos lettres. Elle estoit en peine si les siennes vous ont esté bien rendues. M. de Barcèse me mande avoir eu l'honneur de vous voir, mais point de vous parler et ne laisse de me tesmoigner qu'il a rasportté une très grande satisfaction, je n'en puis recevoir une entière que je ne vous ay fait cognoistre sur vostre considération m'empesche d'en avoir nulle pour ma vie, ni pour mes biens et comme elle a emporté sur celle de toutes les personnes pour quy j'en devois avoir. Dieu n'ait jamais pitié de mon âme si je ments.

Φ Φ \$

De Bolduc, ce 28^e may.
Je pars demain matin³⁶.

Archives nationales, 273 AP 185/FM 13

Sans date ni lieu
Eléonore de Bergh
à Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne

Monsieur,

Je me trouve estraimement aonorée de me voir continuer touiour an l'honneur de vostre souvenir, que j'estime aitemement, non pas comme je devray, car j'y reçooy tan danvantage que je ne le sauroy jamais asse dinement reconaitre vous ne devés pas croire ausy que vous auronan comme je fais je puise aitre capable de sangemant. Je reçooy aitemement de contantement an l'atante d'avoir l'honneur de vous voir, car je force chose à vous dire. Je vous suplis assuremant que je puise savoir si vous viendre bientos, car l'on dy que non.

Je vous ai trop d'obligation de ce que vous me mandés /2/ par les laitre que vous m'avés anvoies par Mademoiselle Vandermyl, que vous dite qu'il ni a rien que vous ne fasiés pour ma considérasion pour vous. Que vous sache que ce que je vous mande vien de mon mouvemant, je vous puis assuré que ce que je vous ay aicry ne vien que de mon santimant, qui ne sera jamais autre. Si je vous voy, je vous an parlere plus à loisir, car si vous me voulés les bien que vous me juré je ne croy pas que vous demeuré dan vostre religion, puisque je seray touiour en la résolution que je vous ay mandé. Je finire pour vous assuré que je suis,

Monsieur,

Vostre très umble servante
Léonore de Bergh

³⁵ Gaston d'Orléans avait convaincu le gouverneur du Languedoc Henri II de Montmorency de renverser Richelieu "perturbateur du repos public" et "dissipateur de l'Etat".

³⁶ Dans sa lettre du 29 mai 1632 écrite de Nimègue, Turenne écrit à sa mère : "Madame, j'arrivay hier icy et vis mon frère en passant par Renes, qui en partit jeudy au matin. Il alla coucher à Bois-le-Duc dont je croi qu'il part aujourd'huy. M. Huguens luy a envoyé son passeport". Suzanne d'HUART, *Lettres de Turenne*, p. 202.

Je vous supplis m'excuser si je vous aicy si malle, car je suis au ly avec unne douleur de taite estraime.

Archives nationales, 273 AP 184/EB 09

17 juin 1632 – Spa³⁷

Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à Eléonore de Bergh

Ce quy m'a empesché de me donner l'honneur de vous en escrire plus tost, c'est qu'il m'a fally atandre le retour d'un gentilhomme que j'avois envoyé trouvé Monsieur qu'il a trouvé parti de Nancy³⁸, où par bonheur il en a rencontré un qu'on m'envoyoit pour m'avertir de son partement et de son voyage, désirant que je me joigne à M. de Lorraine et commande après luy tout ce quy sera tant de troupes de l'un que de l'autre jusqu'à ce que il juge plus à propos à l'aller servir prez de luy, ce quy seroit à mon choix. J'ay doncques aussi tost renvoyé à M. de Lorraine afin de sçavoir quand il faudra que je m'en aille à Sedan et attens response dans quatre ou cinq jours, aussi tôt, après que je croy partir.

Et devant que m'y rendre j'auray l'honneur de vous voir et vous feray cognoistre que vostre considération /2/ m'a destourné quoy qu'il soit arrivé d'apréhender qu'il me vinct mal d'une chose que j'ay creu me pouvoir donner à vous. Vous jugerez bien pourtant que les traverses sont survenues. Je les béniray toutes si elles vous obligerés à croire qu'hors vous tout ce que Dieu me sçauroit donner de bien ne me seroit que desagréable. Il est mon juge et demende la damanation si je ments. Vous remarquerez combien il me seroit préjudiciable qu'on sceut ce que je vous mande cy-dessus. Je vous protesteteray pourtant que je suis si entièrement sousmis à vostre volonté que tout ce quy me viendra de vous ne me donnera jamais sujet de murmurer. C'est la résolution où mourra vostre très humble, très obéissant et très fidèle serviteur.

\$ Φ Φ \$

\$

Archives nationales, 273 AP 185/FM 13

Sans date ni lieu
Eléonore de Bergh
à Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne

Monsieur

Je vous ay trop d'obligation de tant d'assurance que vous me donné de me vouloir du bien pour ne pas tâcher à vous mander la paine où me may le terme que les personne qui on les plus de pouvoir desus moy m'on donné de suite au vijour pour songer à leur dire au bout de ce tan ma dernière résolution touchan la recherche de Monsieur le conte de Buquoy³⁹ et me dise san chose pour me faire trouver bon ce qu'ille désire. Il ne pas an mon pouvoir de les mener à la longue aïan touiour prolongé tant qu'il m'a aité possible, crainan estraimemant de fâcher ceux à qui je doy du respait ou d'otre chose de me voir forcée à changer l'estime que je pour vous. Jugé an quel déplaisir me may la déclarasion qu'ille veulle tenir de moy les serman que vous me faite de désirer me faire plus d'honneur que je v[eu]x me donné la liberté de parler plus franchemant et vous dire que je /2/ ne say comme je pouray témoiner à ceux de quy je dépan ne pas agréer leur volonté ne pouvan pas leur alléguer de raison que celle qui doive venir de vous et apray cela leur pouray témoiner l'estime que je touiour eu pour vous. Je rougy de vous parler an ce terme, qui vous feron conoitre comme je fay la prière que vous m'avés

³⁷ Cette lettre porte en bas du verso la mention suivante : Ce billet était enfermé dans une lettre insignifiante écrite de Spa le 17 juin 1632.

³⁸ Gaston d'Orléans était arrivé le 7 juin 1632 à Nancy, le 12 juin il avait franchi près de Gondrecourt-en-Barrois la frontière à la tête de 4 000 à 5 000 hommes pour rejoindre Montmorency en Languedoc. Georges DETHAN, *La vie de Gaston d'Orléans, op. cit.*, p. 91.

³⁹ Charles-Albert de Longueval (1607-1663), 3^e comte de Bucquoy, fils du généralissime de l'armée impériale, gouverneur du Hainaut. Il épousa en 1634 une de Croy.

faite de vous parler franchement autre si que si j'y suis contrint, me voian au danger d'aitre aubligé de ne pas demeurer à la résolution que je prise de n'honorer jamais personne particulièrement que vous.

Vous voulés que j'ajoute foy à vos protestation et au désir que vous avés de savoir comment vous devés vous gouverner là dedan. Je croy que vous le savés ausy bien que moy, que dépendant absolument de Son Altesse, c'est à elle à quy vous devés faire conoître l'honneur que vos serment me font croire que vous souhaiterés me faire, ne pouvant de mon chef rompre les desien que M. /3/ le comte de Buquoy témoin a voit pour moy sans recevoir d'estraime reproche de ceux qui m'appartiennent qui conaissent bien que ne sçay que de vostre seule considération la dedan.

Jugés, s'il vous plaît, au quel an barbare et déplaisir je me trouve et d'entendre beaucoup de personnes mesdire assurément que je sache bien que votre désain n'est que de me faire prendre tous les avantages que je pourray rencontrer, et que l'on s'étonne extrêmement que je ne les choye pas. Ce qui me donne le plus de déplaisir ce de voir de personnes de considération à me témoigner avoir cette maime confiance bien que je vous croy trop véritable pour y ajouter foy, aiant l'honneur de vous aître trop proche outre l'estime que je pour vous, qui ay à un point qui ne me fera pas honte et rougir, vous assurant que j'embrayerai mieux mourir que jamais faire rien contre la bienséance. M'imaginant que vous avés cette opinion de moy, je ne garde de croire /4/ le contraire de ce que vous m'assuré et me semble que cependant le dernier terme que l'on m'a donné pour me résoudre, je vous devois bien écrire celle-cy et vous parler franchement de vous témoinier un peu de mes sentiments. Si je ne vous estimais véritablement je ne m'auray pas résolu à vous dire librement la peine où je suis, qui pour vous dire vrai et estimer voian aître de voir casi réussir la chose que j'appréhende le plus, vous assurant que ce n'est que pour votre seule considération qui me le fait plus redouter comme aiant toujours aité sans feintise,

Monsieur,

Vostre très humble servante

Léonore de Bergh

Archives nationales, 273 AP 184/EB 12

29 juin 1632 – Liège⁴⁰

Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à Eléonore de Bergh

Mademoiselle,

Il me semble qu'avec plus de raison qu'homme du monde, je me dois plaindre de mon malheur s'opiniâtrant à vous donner sujet de ne point croire les protestations que je vous ay faites. S'il avoit à m'arriver, je prierois Dieu de bon cœur de m'envoyer la mort que je souhaiterois dès à présent si ma conscience ne me consolait et n'ayant pas de ma faute, me faisant connoître véritable.

L'on ne pourra douter que je ne vous aye honoré plus que personne ait jamais esté. Si je mens je prie Dieu de n'avoir jamais pitié de mon âme et m'en allant en lieu d'où l'on dit que l'armée de S. A. doit estre aujourd'huy fort proche, quy ne peut estre qu'il n'y ait quelque danger qu'au premier j'y perde la vie si toutes les assurances que je vous donne de ma fidélité ne sont /2/ avec vérité ou bien si elle vous est désagréable je croy que ce qu'il y aura affaire le sera devant que j'aye le consentement de recevoir de vos nouvelles.

Je ne suis pas capable de vous en mander dans l'appréhension où je suis que quelqu'une de mes actions vous déplaise et vous supplie très humblement de croire que je ne me fâcheray jamais de me perdre si dans ce dessein il me restoit lieu d'oser espérer quoy qu'y m'arrivait que vous eussiez en sujet de me croire,

Mademoiselle,

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur

⁴⁰ Dans sa lettre du 14 juin 1632 Turenne écrit à sa mère que son frère est à Spa et qu'il se remet fort et qu'il viendra à l'armée bientôt. Dans sa lettre du 28 juin, il mentionne que son frère est arrivé à Liège et qu'il rejoindra le lendemain le camp devant Maastricht. Suzanne d'HUART, *Lettres de Turenne*, op. cit., p. 203-204.

Je n'ay osé dans ma lettre vous dire mes raisons que vous cognoistrés bien m'importer en ceste saison de ma vie et de tout mon bien quy fait que mon malheur, me donne quelque consolation puisque vous ne pouvez douter que je ne la mette entièrement entre vos mains. Dieu me punisse si, hors l'espérance d'estre à vous, il me peut rien donner quy me soit agréable. J'espérois bien ayant l'honneur de vous voir de vous en donner des preuves si certaines que vous n'eussiez peu douter de ma passion et de ma fidélité que je prouveray par ma mort ou par des actions quy feront voir que toutes les considérations du monde ne m'empescheront pas de m'offrir à vous sans nulle réserve. C'est ce que me fait prendre la hardiesse de vous entretenir de ce qui m'a empesché d'avoir l'honneur de vous voir aussitost que j'eus reçu les commandements de suivre les ordres de M. de Lorraine et me joindre à luy.

Je luy envoie un gentilhomme /2/ quy repartit avec celluy quy m'estoit venu trouver de la part de Monsieur le croyant trouver à Stenay, à six lieux de Sedan, où il avoit dit qu'il seroit et quitteroit Nancy puis qu'on l'écousta il leur a fallu aller quy ne le fait demeurer si long temps sans nouvelle, ayant en grand peine d'en sortir, les troupes du Roy de France estant tous les jours aux portes.

M de Lorraine m'a donc faitct response qu'il estoit en extrême nécessité et qu'il me feroit sçavoir de ses nouvelles, sans lesquelles je n'eusse point du tout à venir à Sedan. M. du Guay quy est celluy que Monsieur m'avoit envoyé, ouit la responce auquel le gentilhomme qui est à moy demenda ce qu'il me rapporteroit. Il luy dit que tout ses ordres estoient remis sur M. de Loraine et qu'il rapporteroit à Monsieur comme il n'avoit pas tenu à moy que je n'eusse executé ses commandements.

Depuis M. de Loraine ayant eu partie de sa cavallerie /3/ battue, a tousjours traicté avec le Roy et me vient on encore de mander qu'il est d'accord ayant desarmés et mis, hors Steney, toutes ses meilleures places entre les mains du Roy⁴¹.

C'est ce que m'a rompu la chose du monde que je souhaitois le plus et m'a conctrainct de partir de Spa où je ne pouvois plus estre avec sûreté, ayant desja eu trois avis qu'un appelle Mieche, quy est de Liège, avoit charge de me prendre et m'enmener et si il y eust eu de l'infamie pour moy, que me portant assez bien je fusse demeuré à Spa dans l'assurance qu'il se doit passer quelque chose fort considérable eschéant Mastic⁴².

C'est ce que je dis à un gentilhomme que la Reyne m'avoit envoyé que je ne ferois point de difficulté d'y demeurer, bien qu'avec danger pour moy pource qu'il y eut apparence que quelque bonne occasion se présentast, quy me sou /4/ vient du blasme eust fait congnoistre ce quy m'avoit arresté ce quy m'ayant pas esté m'a fait résoudre de m'en aller devant Mastic.

J'envoie un gentilhomme à la Reyne sur ce sujet que j'ay chargé de rendre conte aussi à S. A. à quy je sçay que j'ay d'extrême obligations et ne voudrois pour rien du monde qu'elle creust avoir après tant d'honneur qu'elle m'a fait, occasion de se plaindre de moy, si ce n'estoit à vous, à quy j'ay pris la liberté d'en parler. Je n'orois la vanité de dire qu'elle eust seulement daigné songer à une personne si peu considérable. L'on m'a dit avoir publié force choses à mon désavantage. Je vous puis assurer que je retourne à l'armée avec mon train seulement.

Après vous avoir ennuyé par un si long récit d'une chose quy me touche, je vous jureray sur la dannation de mon âme que je suis tousjour dans le mesme dessein de servir ses personnes. Lorsqu'ils verront que je le pourray et renonce au paradis si je ne demende à Dieu ou la mort ou d'estre à vous et ne croyez pas que mise fortune, bien, ny vie me change ce dessein dans lequel je n'ay jamais esté si resollu et quoy quy arrive vous le tesmoigneray dans la fin de l'esté. Si je vous dis une parolle fausse je donne mon âme de bon cœur au diable. Pardonnez.

Φ Φ \$

A Liège, ce 29 juin 1632.

Archives nationales, 273 AP 185/FM 15

⁴¹ Le 26 juin 1632 à Liverdun, Charles IV de Lorraine avait fait sa paix avec Louis XIII.

⁴² Frédéric-Henri de Nassau, après avoir pris Venlo et Roermond sans tirer un coup de feu, s'était présenté le 10 juin devant Maastricht. Cette fois-ci la puissante garnison resta loyale au gouvernement espagnol et le prince d'Orange dut entreprendre un siège en règle.

XX octobre 1632 -Maastricht
Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à Eléonore de Bergh

Mademoiselle,

Je mourrois d'appréhension de la hardiesse que je prens si devant que la commencer, je ne vous faisois un serment sur la damnation de mon âme que je remets et ma vie et mon bien et ma fortune entre vos mains pour en disposer comme vous l'avez agréable, ne demandant aussi à Dieu que la mort si j'avois fait quelque chose quy vous despleust. C'est ce dessein quy m'a osé faire confié ceste lettre à Antoine, que je suis assuré qu'il vous la donnera assurément afin de vous pouvoir dire forces choses d'où dépend entièrement ma bonne ou mauvaise fortune.

Monsieur le duc d'Arschot m'a fort estonné m'ayant monstré une lettre de Mlle sa fille⁴³, quy dit y avoir peu d'apparences que ma passion soit fort violente ne faisant rien cognoistre à S. A. prez de quy vous estes du dessein que j'ay, ce quy m'emporta à luy dire que la Reyne m'avoit fait mender qu'elle en avoit parllé et qu'on luy avoit respondu ce que je vous ay desja mandé.

Je garde la lettre que j'en ay receu quy vous fera voir que je ne vous ay pas menty et Dieu m'abisme si jamais cella m'arrive ou qu'elle l'ait fait ou point. Je /2/ suis résolu dans la bonne volonté que me tesmoigne le père Charles de le supplier d'en voulloir parler à S. A. et s'employer pour moy.

Vous pouvez juger ce qu'on diroit de moy si cella estoit sceu, mais estant assuré de ne menquer jamais à la fidélité que je doibs au lieu où je sers, bien que le soupçon me fust fascheux et ne m'empeschera en une chose quy n'a rien de commun avec l'autre et d'où dépend mon repos de chercher tous moyens possibles, et ainsi gagnant un peu de temps, je pouray avoir l'honneur de vous voir et vous tesmoigner comme je vous l'assure dès à ceste heure sur la part que je prétens en la mort de vostre Seigneur et engageant mon âme au diable si vous voulez de moy si j'espère jamais autre femme.

J'ay pris la hardiesse de tesmoigner ce mesme sentiment à M. le comte Henry⁴⁴ et ay creu le devoir faire, estant vostre oncle, et m'a bien fait cognoistre l'avoir agréable et en ce quy pourroit m'y favoriser qu'il le feroit, qu'il regarderoit seulement que ses offices ne me nuisent pas plustost que de me servir en l'estat où il estoit. Je vous puis assurer qu'il travaille avec soin pour une trêve ou paix croyant faire chose agréable à S. A. et que force /3/ choses ont esté dittes de luy quy ne sont pas bien, qu'il eust refusé que je le visse en passant à Liège au retour de Spa. Je le conjuray de nouveau qu'au moins sans qu'il fust sceu, je puisse recevoir ce contentement que je souhaittois avec passion, vous estant si proche et hors de l'assurer de mon service n'y avois affaire du monde et eusse creu faire une trahison d'abuser du passeport de S. A. que je ne croyois pas lorsque je l'obtins me devois ramener à Maastricht, ne vous ayant sur mon Dieu et mon honneur pas menty sur ce sujet dont je vous menday l'entière vérité, il me parlla de son affaire et en quel extrémité l'on le portoit sur la foy qu'on avoit adjoustée aux offre quy avoient esté faites par d'autres sans son sceu ny consentement et que puis que ceste opinion avoit prévalu sur ses longs et falils services, il voyoit bien qu'il n'y avoit plus de seureté pour luy, mais qu'il s'assuroit de faire cognoistre à S. A. comme il avoit tousjours eu affection à son service travaillant à un accomodement, quy sçavoit bien estre désiré d'elle. Vous jugerez s'il vous plaist combien il m'importe que cecy ne soit pas sceu, mais j'ay creu que vous ne trouverez pas mauvais que je vous fisse un discours que vous ne pouviez apprendre que par moy.

Si vous daigner penser aux protestations /4/ que je vous fais vous pourrez croire que si ma passion estoit si violente que rien ne m'empescheroit de vous aller trouver ce que je ferois sans difficulté si en mesme temps je ne me voyois en estat de ne pouvoir plus espérer d'estre à vous et que s'il semble que le gouvernement de Maastricht m'en soit un nouvel obstacle d'autre costé ce m'en estoit bien un plus assuré. Si je ne l'eusse eu par ce qu'après ce qu'à desclaré à M. il ne me restois plus lieu de retourner en France et y estre dans le mespris par le peu de considération où il m'eussent

⁴³ Claire-Eugénie de Ligne (1611-1660), baronesse de Caumont, née du premier mariage de Philippe-Charles de Ligne, duc d'Aerschot, avec Anne de Melun. Elle épousa en 1635 son cousin Albert de Ligne, prince de Chimay et de Croy d'Arenberg.

⁴⁴ Henri de Bergh (1573-1638), comte de Bergh, seigneur de Stevensweert, oncle d'Eléonore, était stadhouder de la Gueldre septentrionale. Successeur de Spinola au poste de commandant en chef des forces armées dans les Pays-Bas Espagnols, il avait été démis de ses fonctions en 1631 et remplacé par le marquis de Santa-Cruz.

veu ailleurs et sans appuy, ne manquant point de prétexte ils n'eussent failly de tascher à m'oster Sedan ce qu'ils ne peuvent avec couleur me voyant attaché au service de leurs alliez avec lesquels tant qu'ils seront bien ils ne me feront point de mal ; et y estant brouillez, ce quy pourroit arriver, faisant trêve contre leur gré j'auray beaucoup plus de moyen de me garentir et peu de sujet de craindre.

Je n'ay jamais souhaitté d'avoir esté meschant qu'à ceste heure pour avoir moyen si j'avois conspiré contre la vie de quelqu'un en vous le disant de vous donner le pouvoir entier de me faire perdre la mienne ce que je souhaite si vous me condamnez à la passer esloigné de vous estant la seule grâce que je vous demende si vous ne me voulez pas recevoir. Si vous prenez la peine de considérer un peu min intérêt vous jugerez de celle où je doibs estre menquant en apparence en quelque chose de ce que je vous doibs et d'ailleurs y ayant de la nécessité à en user ainsi /5/ ce qui ne peut que bien tost changer ou un accomodement se faisant ou autrement voyant ce que je puis m'asseurer de bon et renonçant à tout autre chose me donner à vous et croyez, je vous supplie au nom de Dieu que c'est sans réserve.

M. vostre Oncle me demenda si ma Mère consentira à mon [projet]. Je luy dis où il alloit de mon bien, que je la cognoissois [trop] bonne pour m'en vouloir mal, et que si la chose m'es[toit pa]s seu là, que je luy dirois, mais qu'auparavant ce [me] seroit un grand folie de vouloir de mon coster adjouster [de] nouvelles traverses en ayant que trop du vostre à surmonter. [C'est ceste] raison quy m'empesche de [...] et je vous jure encore, sur ma part de paradis, que rien venant de moy n'en peut empescher l'accomplissement.

Si je pouvois sçavoir vostre volonté et ce que j'ay à attendre pouvant par la vostre estre assurée de réigler la mienne. Ce me seroit redonner une vie que je pusse bien me semble dans l'ignorance de ce quy me doibt arriver et seulement que vous trouvassiez bon qu'Antoine sans ce signe mist ces mots dans une lettre qu'il donneroit au messenger d'icy qu'on a agréable ce que j'ay mandé sur quoy après je préparay M. le duc d'Arschot d'avoir un passeport pour avoir envoyer apprendre de vos nouvelles et trouveray moyen attendant que j'aye l'honneur de vous voir de vous faire parler par quelsqu'un en quy je me pourroy fier. Je ne suis pas resollu à prendre la hardiesse de vous parler si librement que voyant ne pouvoir vivre dans l'incertitude où je suis et si vous ne l'avez agréable, il ne me peut arriver tant d'affliction que j'en souhaite afin que la mort mette fin a mes peines et que de quelle façon que ce soit j'aye la satisfaction que vous ne puissiez douter que je ne sois,

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur

\$ Φ Φ \$

[...]tobre 1632

Archives nationales, 273 AP 185/FM 16

28 décembre 1632 – Maastricht
Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à Eléonore de Bergh

Mademoiselle,

Si le desreiglement des messagers et mon absence⁴⁵ ne m'eussent retardé de me donner l'honneur de vous escrire estant contraint de me servir de ceste voye, je vous eusse tesmoigné que mon obéissance n'estant pas moins prompte guérison. Il me semble Mademoiselle qu'après les sermens que je vous ay faits, vous ne pouviez doubter que je differasse en chose du monde de vos sentimens et si je n'ay osé tesmoigner les miens à Son Altesse le respect /2/ que je luy doibs et le lieu où je sers m'a empesché, mais puisqu'elle me permet que je m'ose à l'accés à elle après la supplication très humble que luy a fait de ma part Monsieur le duc d'Archot d'agrées que je vous servisse, je la puis assurer que ceste permission dépendant de la desclaration que je doibs faire de ma Religion, je luy puis jurer sur mon Dieu que sy vous m'accordez d'estre à vous, c'est en faisant profession de la Catholique Apostolique et Romaine dont bientost si l'acte seul se conduit comme l'on le croit, j'y iray moy

⁴⁵ Dans sa lettre du 26 décembre 1632 Turenne mentionne que FM avait fait une promenade à Liège. S. d'HUART, Lettres de Turenne, p. 218.

mesme luy en donner toutes sortes d'assurances si vous ne sçaviez mieux mes affaires que personne /3/ au monde.

Je prendrois la hardiesse de vous en reparler et combien m'importe ce que je vous mande, mais beaucoup moins que de perdre l'espérance d'estre à vous, jurant sur ma damnation, que je souhaite mille fois plustost la mort. Elle ne me sera jamais fascheuse parce que qu'elle ne me sera point accompagné de blasme ny de tasche à mon honneur. Ce sont ces seuls sentimens quy m'ont fait croire que vous me permettiés de porter la qualité,

Mademoiselle,

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur
F. M. de La Tour

De Maastricht, ce 28^e décembre 1632

Archives nationales, 273 AP 185/FM 14

28 décembre 1632 – Maastricht
Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à Eléonore de Bergh

Mademoiselle,

Vous verrez par mon autre lettre, comme je escriis suite à ce que vous m'ordonniez dès long temps si j'eusse que vous eussiez esté seule à voir mes lettres je vous eusse donné ces mesmes assurances et après les sermens que je vous ay faits, vous me permettez de vous reprocher qu'il faut que vous m'ayez creu le plus meschant homme du monde si vous avez peu douter que quoy que ce fust, vous n'eussiez pouvoir absolu sur moy et m'avouerés que j'avois raison d'appréhender de mettre ma fortune, mon bien entre les mains de personnes quy n'ont point de sujet de m'en vouloir et quy avoient intérests d'obliger /2/ ceux quy les servent et mesme ne leur en contant rien si je fais faute. Pardonnés aux inquiétudes d'un homme qui hors de vous posséder ne demande à Dieu que la mort. Vous pouvez limiter le temps de l'un ou de l'autre, car sur ma part de Paradis, vous pouvez tout sur moy.

Je n'ose confier au papier une chose que j'ay appris aujourd'huy du père gardien des Capucins, quy me donne bien de la crainte. Elle se dissipera lors que vous voudrez regarder avec quels interests vous parleront ceux en quy vous prenez confiance et que vous croirez véritables les espérances que je /3/ vous donne. Disposez donc sellon vostre volonté de ma vie, de mon bien, de ma fortune, car je donne mon âme au diable, si tout cella ne despend de vous⁴⁶. Vous en prendrez le soing qu'il vous plaira tousjours, auray-je ceste satisfaction que vous estes la seule que j'aymeray jamais et mourray portant avec fidélité dans le tombeau la qualité,

Mademoiselle,

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur
F. M. de La Tour

De Maastricht, ce 28^e décembre 1632.

Archives nationales, 273 AP 185/FM 17

⁴⁶ Ce passage de cette lettre de FM a été souligné par Suzanne d'HUART, *Lettres de Turenne*, op. cit., p. 218, note 1.

1633 est l'année au cours de laquelle Frédéric-Maurice franchit le Rubicon, satisfaisant aux sollicitations d'Eléonore de Bergh, il commença en effet à se faire instruire dans la Religion catholique.

Après avoir pris au printemps 1633 Rheinberg, la dernière place forte Espagnole sur le Rhin, Frédéric-Henri de Nassau fit marche sur le Brabant, mais au lieu de porter l'attaque décisive, il resta six semaines inactifs à Boxtel, attendant un renfort Suédois. Après quelques timides opérations au lieu de marcher sur la faible armée du marquis d'Aytona et de prendre Bruxelles, il se replia aux Provinces-Unies.

La campagne de l'été 1633 retarda la profession de foi catholique de Frédéric-Maurice alors qu'il avait reçu du Pape ses dispenses. Une sérieuse maladie de son frère Turenne à Liège à la fin du mois d'octobre lui fournit le prétexte de se rendre dans cette ville. Il abjura la religion catholique le 27 octobre dans le collège des Jésuites de la ville entre les mains du Nonce.

Turenne rétabli, Frédéric-Maurice le chargea de plaider sa cause auprès de leur mère. Mais connaissant Turenne, l'ont peut se demander s'il osa s'opposer à sa mère.

11 janvier 1633 – La Haye

Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
au sieur Antoine Vallé

Antoine, tous les malheurs qui se présentent contre moy vous doibvent obliger à en prandre plus de pitié et à contribuer ce que vous pourrez à ce qu'il ne m'arrive celluy quy me seroit mille fois plus sensible que la mort. Si vous estes si pressé que vous ne puissiez attendre encore six jours dans lequel temps je seray s'il plaist à Dieu de retour à Maastricht. Je vous assure que si Mademoiselle continue à me faire l'honneur d'aagrée que je puisse estre à elle et qu'elle désire seulement quelque choze de moy.

Je jureray ma dannation que quoy que ce soit qu'elle vueille je le feray. Elle peut donc respondre asseurement de moy et qu'elle ne fusse point de difficulté si la response que vous devez rapporter la doibt faire résoudre à desclarer sa volonté d'en user de mesme parce qu'encore que je ne scache pas ce que vous aviez à me dire. Je renonce à la mort de Nostre Seigneur si je ne fais punctuellement tout ce qu'elle désirera. Je prens la hardiesse de luy escrire un mot que vous luy donnerez ou luy envoieez comme vous le trouverez le plus à propos. Ce que je désirois tant vous dire et que je vous conjure de mesnager bien discrettement et qu'il ne vient /2/ qu'à la cognoissance que de Mademoiselle est une proposition si bien que me fict le père gardien des Capucins deux jours devant que je partisse quy estoit de songer à Mademoiselle d'Arschot qu'il en avoit parllay à M. le duc d'Arschot et au père Charles qu'il les y avoit trouvé assez portés. Il peut-estre que c'estoit simplement une resverie quy luy estoit venue en l'esprit, ne doubtant point qu'il ne croyent encore user pour elle des partis beaucoup plus avantageux, mais pourtant cella n'a pas empesché de me donner bien de l'inquiétude et que s'ils avoient la moindre pensée de cella. Le père Charles en quy je me suis confié, au lieu de me servir, ne me ruinait mon affaire faisant naistre quelques nouveaux scrupulles en l'esprit de mademoiselle et de traverser d'ailleurs l'amitié de Mademoiselle avec Mlle d'Arschot la confiance qu'elle a au père Charles mais sur tout la crainte que ma lettre ne vinst a estre veue m'a empesché de luy oser escrire cecy. Vous voyez pourtant combien cella me touche et vous prie encore qu'il ne soit sceu que d'elle seule et qu'elle ait ceste lettre ou jeterz là au feu pleust à Dieu que je vous puisse voir ou s'il vous faut incontinent retourner à Brucelles que vous peussiez aussi /3/ tost revenir. C'est plus m'obliger que si vous me donniez la vie.

\$

De deux heures de Juillet,
Ce 11 janvier 1633.

Archives nationales, 273 AP 185/FM 18

23 février 1633 – La Haye
Frédéric-Maurice de La Tour d’Auvergne
à Eléonore de Bergh

Mademoiselle,

Croyant qu’estant à vous, vous me pardonnerez mes fautes et me ferez cognoistre vostre volonté par vos commandements, j’ose prendre la hardiesse de vous rendre conte de que j’ay appris depuis vous avoir quitté j’eusse envoyé aussi tost estre arrivé icy apprensre de vos nouvelles si je n’eusse désiré vous en pouvoir mander et ausquelles vous avez quelque part.

Dez devant qu’estes icy l’on sçavoit bien que je m’estois arrêté à Boxmer, quy donna lieu de faire parler et faire passer partout asseuré que j’avois et signé et contracté sans en avoir donné gognoissance à pas un de mes proches et qu’il ne se pouvoit autrement pour rompre le dessein de M. le comte de Bucquoy, de sorte qu’on avoit fait ce qu’on avoit peu pour me mettre mal avec M. le prince d’Orange et Madame sa femme quy avec quelque raison le devoient croire, car à elle M. vostre oncle luy avoit dit comme je luy en avois parlé à l’armée quy estoit entièrement contre sa promesse muy ayant supplié qu’il n’en fict point de semblant afin que lorsqu’il seroit temps ils sceussent mon dessein premièrement par la permission que je leur demenderois et par la supplication que je leur ferois de s’employer pour m’obtenir celle de ma mère.

Je craignois /2/ donc les trouver aigris contre moy, mais leur ayant fait cognoistre que ce que je luy en avois parllé n’estoit que pour ma satisfaction particulièrement, afin que tous vos proches sceussent comme véritablement je vous honorois, et que voyant combien je rencontrerois de traverse en ma recherche tandis que vous seriez à Brucelles, il essayoit de trouver quelque expédient de vous en retirer ce que j’avois attendu devant que de m’oser adresser à eux, en quoy je vous puis asseurer qu’ils m’ont promis de me servir et de mesnager et gagner l’esprit de ma mère.

Je leur ay dis comme j’avois parllé à M. vostre frère et la response que j’en avois ouie à la religion près. Mme la P. d’Orange avoit veu une lettre que Mlle de Gronsfelt, quy est à Brucelles avec Mlle la comtesse de Nassau escrivoit à sa seur, quy est icy que j’avois promis à l’Infante de changer de religion et que cella estoit fort certain. Vous pouvez juger quel office c’estoit présentement me rendre et croy qu’il y a de la malice et que cella eut fait a dessain. J’ay dit à Mme la P. d’Orange comme cella estoit faux, mais que hors d’escrire à S. A. tout ce que j’avois peu faire pour l’obliger à ne m’estre point contraire et avoir hors ce que je doibs à mon honnesteté, croyance de moy qu’elle voudroit qu’il estoit vray et que pour me conserver l’espérance de pouvoir estre à vous et vous obliger à pouvoir témoigner sans qu’on vous en peut blasmer que vous me faissiez l’honneur d’avoir quelque estime pour moy/3/, il n’y avoit rien que je n’eusse fait. De sorte que je vous puis asseurer qu’ils me tesmoignent toute sorte de bonne volonté.

Depuis que je suis icy, M. vostre oncle a encore parllé deux fois à Mme la P. d’Orange pour sçavoir si je ne luy avois rien dit et qu’il croyoit que j’estois changé, que peut-être du vivant de Mme vostre belle-sœur⁴⁷, j’avois creu qu’elle vous pourroit advantager, mais qu’à ceste heure cella ne ce pourroit plus, M. vostre frère ayant perdu tout ce bien. Je ne comprends point à quel dessein tous ces discours s’il cognoissoit bien parfaitement le mien il ne croiroit pas qu’hors vostre volonté rien me puisse empescher d’estre à vous. Je vous le jure bien sur ma damnation et la croyance que je suis aseuré que vous me faite l’honneur d’en avoir, me donne la hardiesse de vous escrire si librement.

Madame la comtesse de Culembourg se plaint bien fort que vous l’avez oubliée, de ne luy avoir pas escrit une seulle fois depuis estre partie de ce païs. Elle m’a dit désirer envoyer vers M. vostre frère et qu’elle s’emploiroit à empescher qu’il n’y eust procez entre M. vostre frère et le sien quy se plaignoit que sçachant qu’il avoit des prétentions, l’on ne luy avois pas mandé un seul mot en quoy je luy ay fait cognoistre qu’il avoit tort. L’affliction de M. vostre frère ne luy permettoit de se mesler d’aucunne affaire, que /4/ s’il y avoit de la faute que c’estoit à ses gens et que cela ne le devoit pas

⁴⁷ Maria-Elisabeth-Clara de Berg, épouse d’Albert de Berg, était décédée le 6 janvier 1633 à Boxmeer. Fille de Herman de Berg et de Maria Mencia de Wittem de Beersel, elle était sa cousine-germaine. Elle était marquise de Bergen-op-Zoom et comtesse de Walhain.

obliger d'en faire une quy temoignoit si peu de naturel, de sorte que je pense que si M. vostre frère le veut ses affaires se pourront traiter par arbitres et sans aigreur, ce que je croy quey seroit bien mieux.

Vous ne doutez point que vous avez un pouvoir absolu et que vous n'avez qu'à me faire sçavoir vostre volonté en toutes les choses où vous aurez le moindre intérêt. Vous protestant qu'au péril de ma vie j'y obéiray entièrement et sans réserve ny considération de quy que ce soit au monde. Si je ments ou desguise en quoy que ce soit, je veux qu'il n'y ait point de paradis pour moy.

Je vous supplie très humblement que je sçache si M. vostre frère aura escrit à S. A. et qu'elle response il aura euee et ce qu'il a tesmoigné de moy depuis que je suis party, si je puis m'asseurer entièrement de la bonne volonté de Mme la comtesse de Gamalère. Si vous faictes le voyage de Herembergh⁴⁸, comme vous croyez, j'auray l'honneur de vous voir dans dix jours. J'ay une extrême impatience de sçavoir quel sera vostre séjour en ce país, me pouvant faciliter les moyens de pouvoir estre plustost à vous. Hors ceste pensée, je n'en ay que de tristes et sans l'attente de ce bonheur je ne demande à Dieu que la mort, n'estant pas possible qu'homme ait jamais esté avec tant de passion que moy,

Mademoiselle,

Vostre très humble, très obéissant
et très fidelle serviteur.

\$ Φ Φ \$ \$

A La Haye, ce 23^e fébvrier 1633.

Je croy que vous aurez bien sceu comme Rochebonne a esté tué. Tout le monde sçait ici ce quy se disoit de Mme la princesse de Symay⁴⁹ et comme S. A. luy vouloit oster ses deux filles et les mettre à la cour.

Archives nationales, 273 AP 185/FM 19

4 mars 1633 - Boxmeer

Albert de Bergh
à l'infante Isabelle-Claire-Eugénie

Madame,

Peu de temps après l'arivée de ma tante, la contesse de Gamalario, avecq mes sœurs en ce lieu y est ausy venu le ducq de Boullion, lequel à la fin de sa retraite m'a faict force instances pour avoir ma finale résolution touchant la recherche qu'il faisoit de ma sœur aînée. Je luy ay respondu que ma volonté despendoit de celle de V. A. S. et que j'avoy résigné le tout entre ses mains pour en disposer comme elle iugeroit convenir pour son plus grand bien. J'advoue que l'aliance ne seroit mauvaise nous estant proche parent, mais le point principal qui est celui de la Religion, joint qu'il est au service des ennemys de mon Roy et de V. A. S. me mest en grande considération. Il m'a dict qu'il estoit catholique en son âme, et qu'il m'en donneroit toute sorte de satisfaction ; mais quant bien il le seroit, marquant que sa mère, frère et sœurs sont huguenots, et luy si proche parent du prince d'Orange (lequel est son oncle) et aultres grands de mesme religion, il y a peu d'assurance pour sa postérité de demeurer catholique. Ioinct que continuant au service des Estats, et qu'il demeureroit ennemy de mon Roy nonobstant sa profession catholique, j'en seroy plain de scrupule. Et puisque V. A. S. nous a tousiours fait l'honneur de nous tesmoigner tant d'affection en toutes occasions, bien que nous ne le méritons, dont nous sommes éternellement obligés à V. A. S., je la supplie très humble de considérer le plus grand bien de ma seur et nous faire entendre son sentiment en ce qui luy seroit le plus agréable par le porteur que i'envoye à cest effect exprès pour en traicter plus amplement à V. A. S., ce que je n'ose fier au papier. I'atens doncq l'honneur du mot de response de V. A. S. a laquelle je baisse en toute humilité Ses Royales Pieds demeurant iusques au dernier souoire de ma vie,

Madame,

⁴⁸ 's Heerenberg berceau de la Maison de Bergh en Gueldre au sud-ouest d'Arnhem.

⁴⁹ Magdalena van Egmond, veuve d'Alexandre de Ligne-Arenberg (1590-1629), prince de Chimay dans le Hainaut, duc de Croy.

de V. A. S.

Très humble, très obéissant
et très fidel suiet et serviteur
Albert comte de Bergh
Marquis de Berghes

Boxmeer, ce 4 mars 1633.

Archives de la maison de Bergh⁵⁰

Sans date - Sans lieu
Eléonore de Bergh
à Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne

Monsieur,

Ma tante vous anvoy la réponse que Son Altaise luy a fai ferre sur le voyage que ie vous ay mandé. Ausitot que l'homme qu'elle avay anvoiy fut de retour et qu'elle a [e]u veus sa laitre, elle me di qu'il lui sanblay qu'il ne seray pas mauvés de la vous faire voir. Je lui di bien qu'il me le sanblaye aussi et que je croiay que cela vous aubligeray l'avenir de voir qu'elle prenay de la confiance an vous.

Vous pouvés croire que je m'aitay bien de la joy quelle vous anvoiy la maimme laitre que Mme de Monmonrancy luy avay écry parce que peut-aitre je ne vous eu pas peu si bien mander comme elle aitay ne lui ayant anvoyé lire qunne /2/ foy. La considération que l'Infante a fait mander qu'elle avay que vous servié contre le Roy et la permission qu'elle me donne de retourner au palay à condision, toutefoy comme vous vere et aubligé mon frère à me dire ausito qu'il l'eu veus, qui avoy touiour bien seu que il n'auray jamay permi que servan au lieu où vous aite, j'eu refusé c'aite l'honneur que vous désire me fair et que je considéray comme cela lui nuiray s'il il l'agréay ; et ce que l'on pouray dire au Roy de lui. Toute foy, il m'a dy qui m'aimay et for qu'il ne me vouderay jamay contrindre.

Je vous assure que je ne compran tout cela, ni pour quoy jet fait écrire tout cela à ma tante, car pour moy je vous assure bien que /3/ que rien du monde ne me fera jamais changer les assurance que je vous ay donné. Et pour bien prandre Dieu à témoin que vous seré le seule pour qui j'oré de l'estime et m'angage bien là dedan et que nule de me accion ne feron voir le contraire quelque effor que l'on me pouray faire, je cray bien assurémant que vous n'an douté pas non plus, que je ne fait de l'honneur que vous me faite.

Pour ce que vous me mandé que je vous dise franchemant tout ce que je croy que vous pourié faire, l'estime que je pour vous, vous doy ce me sanble assuré que vous aite la personne du monde à quy je parle le plus franchemant, mais je vous /4/ assure que ie ne sauray an rien trouver à redire an l'honneur que vous me faite, ni ne pouray pas maimme rien souhaiter de plus, mais puice qu'il vous plait que je vous mande ce que je trouve necesaire, je vous dire libreman que je cray et crain estrememant que si vous ne fait an sorte ou an parlant ou an aicrivan à mon frère qu'il vous assure de témoiner à l'Infante aitre porté pour l'honneur que vous me faite qui ne lui mande tout le contraire qui m'aportéray bien de la fachery ancor que je suis assuré de mourir plutot que de sanger ni agréer personne que vous.

Je honte de vous dire si libremant mes apréansion. Je vous supplie /5/ très humblemant et par l'estime que je croy que vous avés pour moy que vous ne feré pas ce que je vous mande et vous ne le trouve tout affay bon, car vous pouriés avoir de raison qui seray contraire à ce que il vous manderay et que can je les sauray je lé agréray assuremant. Nous partiron sans fote lundy an uit jour pour Brucelle.

Je vous anvoy la laitre que je reçus auiourduis de Mme de Monmoranci ancote qu'elle ne me mande rien se remaitan à cele quelle a aicry à ma tante. Pour cel[le] de père Charles⁵¹, je vous l'anvoy ausy, la hâte où il aitay ne lui aïan pas permi d'écrire plus. Vous pouré voir par celle que je vous anvoy /6/ de M. Darquo, sy je ne me fy pas an vous et sy je délaie tems à vous faire savoir ce qui me touche. S'il vous plais de prandre garde à ce qu'elle dit du conte de Buquoy et de mon frère et de moy

⁵⁰ W. BAX, "Sedan, histoire des églises protestantes", *Bulletin de la Commission des Eglises Wallonnes*, 4^e série ; 8^e livre, 1936, p. 75-76.

⁵¹ Antoine d'Aremberg en religion le père Charles de Bruxelles, frère de la comtesse de Gamalerio.

et qu'elle di que lé personne qui dise m'aimer dise que cela ne réusiray pas ces piloran que le veus dire qui a ceste opinion. Vous ne pouré pas do[u]ter que je ne me fy bien for an vous, veu que ie vous montre la laitre de M. Darquo, que jame san foy plus que moy et que ce que si elle le savés elle ne reseveray point du tout de plaisir.

Je aite faché de ce que l'on m'a donné la laitre devan ma tante /7/ où aitay celle que m'écrit le conte de Brion, car i'eusse bien désiré vous l'anvoier toute fermée pour an faire ce qu'il vous an pleus, mais il me l'a falu an écrire pour là lui montré. Il lui an aicry unne ausy. S'il vous plait vous brulerés celle que je vous anvoy. Je vous assure que can je le veres s'il continuay à me témoiné de la bonne volonté que je lui fere bien maitre comme je ne le pas agréable. Je crain de vous an nuer par un si lon dicour. Je finiré don an vous assuran que je suis,

Monsieur,

Vostre très umble servante
Léonore de Bergh

Je aycry pas peu de iour à ma tante de Culabour.

Archives nationales, 273 AP 184/EB 13

23 mars 1633 – La Haye
Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à Eléonore de Bergh

Mademoiselle,

Je n'ay pas esté sans peine voyant mon laquay tarder si longtemps à revenir, croyant que vous seriez partie le jour qu'avoit résollu Madame vostre tante et si son retour m'a tiré d'une, elle m'a remis en une autre bien fascheuse apprenant vostre desplaisir de la lettre qu'à écrite Mlle de Momorancy⁵². Je ne m'en consolerois point si la dedans je ne recevois des marques d'estre en l'honneur qu'il vous plaist me faire le plus heurus homme du monde et qu'aussi quant vous le voudré vous serez délivré toutes ses traverses. Pleust à Dieu que sans colère S. A. eust fait mander par avis à M. vostre frère qu'il valoit mieux qu'il vous retint jusque à ce que je puisse estre à vous lors toutes chose eussent contribué, facilité à mon contentement et eussent remédié aux oppositions que de mes proches voudroient fonder sur le lieu où vous demeurez si après la response que vous receute du père Charles et celle qu'on fera à Madame vostre tante il y avoit moyen qu'elle voulust mesnager cella avec M. vostre /2/ frère et puis me prescrie son temps. C'est tout ce que je pouvois souhaiter. Je vous supplie donc très humblement que je puisse promptement sçavoir ce que on vous aura mandé afin que s'il falloit que je fisse quelque chose, que je renvoyasse promptement ou allasse moy mesme et s'il vous plaist si vous me volvez quelque bien, n'avez point de retenue à me mander vostre avis et vostre volonté, pouvant mieux juger que moy de ce que j'avois à faire, voyant quels seroient les sentimens de M. vostre frère. Je croy n'avoir point de besoin de vous reconfirmer à quel point je suis à vous et vous obliger à me dire si librement les vostres puisque sur ma dannation vous ..., Dieu ne me peut rien donner que la mort qui me fust agréable et je le publie afin que ceux quy m'en voudroient empesche sçachent à quel sujet de haine ils m'obligent contre eux et combien inutilement ils me tesmoignent par mauvaise volonté et je trouve que c'est le seul moyen de remédier à toutes les traverses parce que les personnes qui m'aymeront voyant que c'est une résolution i bien et fermement fondée que rien ne la /3/ peut changer ils contribueront à la faire réussire en sorte que personne n'y trouve à redire et que celle ne nuise à ma fortune, que j'ay quelque raison de considérer puisque vous y avez part. Pour ceux quy ne m'ayment pas j'auray peu de soin de leur plaire leurs conseils me seront bien indifférent. Il me semble que vous ne pouvez pas mieux faire que d'écrire au père Charles et luy faire vos plaintes et je ne doute pas que quant vous parleriez à l'Infante vous mesmes vous ne remédiassez bien tous les mauvais offices qu'on vous auroit rendus et c'est ce que vous devez souhaiter si elle continuoit d'estre faschée, si je n'estois bien assuré que rien ne vous peut obliger à changer. Je vous donnerois un

⁵² Mlle de Montmorency avait écrit à la comtesse de Gamalerio les mots suivant : " J'aye dict à Son Altes le continu de vostre lettre, elle m'at commandé de vous dire que moiennanr que Monsieur le comte de Bergue vienne à consentir à ce mariaghe et que la profession de la foy qu'il doit faire en meins du nonce soit véritable, Son Altes y consent autrement poinct ". W. BAX, " Sedan, histoire des églises protestantes ", *op. cit.*, p. 78.

conseil bien dangereux pour moy, mais Dieu me fait la grâce que nulle crainte ne peut de ce costé là m'entrer dans l'esprit et afin aussi que quelles traverses et empeschement quy pourroient arriver et quant elles seroient au point, elle ne pouvoit avoir de vos nouvelles ny vous en mander des miennes vous ne puissiez douter de moy. J'engage mon âme au diable si hors la mort ou vostre volonté rien m'empesche de vous espouser qu'elle fortune contraire qui me peuct arriver.

J'ay receu des /4/ lettres de ma mère qui me mande seulement qu'ayant sceu la visite que j'ay faite en venant icy, elle auroit pris l'alarme des bruits quy ont couru. Si elle n'estoit assurée que je n'angagerois pas ma liberté sans son consentement, puisque je suis la chose du monde qu'elle ayme le plus et ne me dit que cella.

Lorsque je sçauray la response qu'aura receu Mme vostre tante de Brucelles et la résolution qu'elle et M. vostre frère prendront, je me reigleray là dessus, parce que si je sçay que vous devez y retourner, je ne presseray point M. le prince d'Orange d'escrire à ma mère jusqu'à ce qu'on voye si la trêve se fera, dont personne presque ne doute, sinon est que vous demeurassiez à Boxmeer et qu'on me voulust prescrire un temps, j'auray lieu de prescher faisant voir que vous n'este plus en lieu quy doit estre suspect. Vous jugez donc combien il est nécessaire que je soye bien instruit des intentions de Madame vostre tante et de Monsieur vostre frère. L'on n'a presque pas parllé du dernier voyage que j'ay fait.

M. le duc d'Arschot partit hier et croy que la dévotion et ses affaires particulières le mènent seulement à Brucelles. Lorsque je fus prendré congé de luy, il y avoit forcé monde et envoyé quérir et l'eust tout haut le lettre qu'il /5/ avoit recevée de Madame sa seur, où elle me faisoit l'honneur de tesmoigner avoir de la bonne volonté pour moy et desirer de me rendre office. Ceste grande liberté qu'il a de parler m'empesche de luy oser parler de rien dire, autrement il eust bien peu trouvé moyen de m'obliger.

La Gazette imprimée à Paris dit que M. le comte de Bucquoy avoit pris son congé de vous, parce qu'on croyoit que vous me feriez l'honneur de me recevoir. Je crains que ceux quy ont fait que l'Infante a commandé à Mlle de Momorancy d'escrire à M. vostre frère en ces termes cognoissant son humeur et qu'il s'opinasteroit à ne point souffrir une chose dont il sembleroit que S. A. seroit fâchée, ont creu que cela le porteroit à vous desclarer devant que vous partiez d'auprès de luy qu'il ne consentira pas à ma recherche et que retournant prez d'elle avec ceste response, il y auroit moyen de /6/ vous faire changer de résolution et gagner quelque chose sur vostre esprit de sorte que je ne n'espère qu'en vous et que vous leur ferez cognoitre que vous demeurerez germe en un dessein dont eux mesmes disent ne vous pouvoir blasmer.

Quand je revins, la comtesse de Culenbourg s'enquiert fort s'il n'ay avoit point de lettre pour elle. Je luy dis que je croyois qu'elle en recevris par un messenger de M. son frère que j'avois laissé à Boxmer et estant arrivé sans luy en apporter, j'ay bien veu que cella l'avoit fort fâchée. Si vous luy voulez escrire mon laquay luy rendra assurément vos lettres.

Je vous supplie que je sçache si Madame vostre tante ne change point de volonté pour moy et ce que M. vostre frère aura dit de moy au père George lorsqu'il le l'a quitté /7/. Pouvant dire avec vérité que le seul contentement que je reçois esloigné de vous est de me donner l'honneur de vous escrire, vous doit obliger à me pardonner un si long discours quy n'a autre but que de vous assurer que la mort seule m'empeschera de n'estre plus,

Mademoiselle,

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur

\$ Φ \$

De La Haye, ce 23 mars 1633.

Archives nationales, 273 AP 185/FM 20

Sans lieu – Sans date
Eléonore de Bergh
à Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne

Monsieur,

Je ne vous mantiré pas can ie vous assure que ce met un estraime contantement de recevoir de vos nouvelle, qui toutefois ne laise pas de m'affliger un petit, voian la fachery que vous me mandez que Madame vostre mère vous a témoiné par sa laitre avoir, chasan⁵³ aitre pour mon sugait, et que vous aistiman parfaitement et vous désiran toute force de contantement, il faille que je soy sy malheureuse que d'aitre cose de déplaisir que vous recevés et qui m'an n'aportera bien d'estraime, sy pour moy vous ne randerié tout ansier le respait que vous lui devés, car ie vous puis jurer, que pour moy je ne puis que l'an n'estimer encore plus de la voir an de santimant auquelle toute lé bonne mère doive toujours atendre /2/ et désirer trouver l'avantage de leurs anfan qui ne se peu pas rancontrer an moy, sy ce n'ay dan l'affection que je say que véritablement vous me faite l'honneur de me porté, n'an doutant non plus que de celle que je vous ai assuré avoir pour vous et ause bien vous dire que j'asuray aussi bien pour vous que pour moy que l'on n'an veu jamais l'assien, aitan résolu à souffrire plutôt toute les afflision du monde que d'avoir seulement unne pansé autre que celle que ie vous ai témoiné avoir pour vous.

Je ne pas de besoin aussy de vous an n'asurer, car vous ne pouvé douter san à maima tan avoir l'opinion que je sai estraime man méchante et me croire avec beaucoup de raison bien indine d'aitre seulement an l'honneur de vostre souvenir. J'espère /3/ que toute ma vie nulle de mé actions ne vous donneron le moindre sugait de changer de santimant pour moy. La contesse de Gamalère témoina vous aitre toujours fort affectionné et avoir un bien grant estime pour vous. Elle ai parti pluto de Boucemair qu'elle croiay à cose de nouvelle qu'elle recevoi d'ici par où l'on lui maday qu'il falay nésécairement qu'elle s'an revien au pluto ou que ses affaire se perderoy du tout.

Mon frère an partant m'a témoiné beaucoup plus d'affecion et pour vous et pour moy que jamais et ne m'a pas parlé du tout de ce qui aitay pasé pour ce papié dan sa chambre. Vous pouvé bien vous imaginer que quoy que ce fut qu'il m'auray dit que je le vous mandera bien assurément puise que maima je vous dire toujours avec plaisir mes pansay. Je lui ai dit an mander que j'esperay que si je lui témoinay /4/ aitant au palay souhaiter m'an revenir tot ché lui que je croy qu'il me le permeteray. Il me di qu'il croiay que seray plus pour vostre sugait que non pas pour lui. Je l'asuray bien comme an efait c'aitait ausy pour pouvoir aitre aupray de lui, mai que je ne lui mantiray pas que vostre considérasion ne m'élonneray pas de ce desain et me dit que quan je vous diray revenir pour vous que Son Altaise le veulle bien qu'il an sera contant tellement que je feré ce que vous désiré et trouvera le plus à propos et vous assure bien que vous n'avés an tout qu'à me mander ce que vous souhaiteré que je fi qu'ositol je le feré, aitant si assuré que vous me voulés tant de bien que vous auré autant de peur que moy maima que je me face jamay rien qui me pouray apoter le moindre blamme qui fait que je vous /5/ puis bien promaitre que ..., que je sere ce que vous trouvere aitre de plus propre pour l'honneur que vous me voulé faire. C'est don à vous à songe au moian qu'il vous sanbleront aitre le plus utile.

Pour ce qui ay de cela, vous pouvés librement vous fier à ma tante, car elle vous honore assé pour avoir plaisir de vous servir ; et à moy elle maima trop pour ne pas contribuer tout ce qui seray an son pouvoir pour mon avantage et contantement. Vous lui ma[n]deré assé qu'il me sanble que le chois que vous jugere qu'il falle que je fase et ou elle me pourra beaucoup servir.

Perre Charle m'a parlé et je lui ai montré ce papié qu'il a trouvé bien, mais il m'a di qu'il aitay fort an paine comme je pouray recevoir l'honneur que vous désiré me faire né an fait profession de la foy, que je craismant point por ce qui aitay de ma confesion mais por ce que le monde an pouray dire, qui ne croiray que vous serés /6/ touiour an vostre religion et qui savés bien asé qui croiay que l'Infante ni consantiray jamais et qu'il fu di qunne qui ay ché aile epouseray un hugenot puis que vous passeré dan l'opinion du monde pour telle. Il me di que je vous devé avertir là de su et qu'il vous aicriray ausy et qu'il crainay bien que ceci avec le tan ne se romperay et que l'apsance ganay bien an un tant ce qu'elle n'avés pas peu faire an un n'os[t]re. Il vous ma[n]de tout ceci no[n] pas pour que vous croiré que se son mes santimant, mai ceux seulement de père Charle, qui m'ast assuré vous estimer fort.

⁵³ Sachant.

Je vous pri de croire que je n'ai pas de pansé comme la siene et que je ne souhaiteray autre chose de vous, si ce n'es ce que vous m'avés toujour fait espéré, qui ay de faire profession de la foy secreteman, car vos interay me sont trop chère pour désirer un chose que je say bien vous nuiray tout affay et moi chachan que cela ne me charge pas ma consiance, car si j'avay quelque creinte /7/ an l'esprit ou quelque doute, je le vous diroy franchement. Ce pourquoy je vous suplie de ne pas croire que je ne vous parle franchement et que je ne vous dise touiour mes santiments sur ce que vous me manderés comme j'espère aussy que vous me feré sçavoir la vostre an tout ce que je vous pourrés mander.

Son Altaise m'a fait fort bon visage can je suis arrivé et continua encore. Elle a dit à ma tante, apray qu'elle au veu ce papié, que pour aille elle aitay satifaire et quelle le demanderay à mon frère. Ce qu'elle n'a pas encore fait asé que l'on m'a dit elle disay ausi qu'il fallai tenir cela bien securé du papié. Elle me dit ausy que je vous avay bocoup d'obligasion et parlay de vous avec grant estime. Dès que je suis revenue, l'on m'a di que la contesse de Falay et de Villervale disoit qu'elle me voulait encore tant de bien, qu'elle avay du resantiment du maleur que je voulus avoir de n'avoir pas pri le party que j'eu peu avoyr qui aitay si avantageu, et ne l'avoir pas voulu pour vostre sujait, et que je veray ce quy m'ariveray de m'avoir fiay à un huguenot qui ne garde pas leur parole et que je /8/ demeureray là san autre chose que le desplaisir que j'oray toute ma vie de n'avoir pas cru conseille.

Madame du Fargy⁵⁴ m'ast for parlé de vous et ne fait toujour que me demander an quelle terme je suis avec vous. Je luy ai dit ce que je vous disay que j'oray touiour répondu au sien tout le monde n'an fait que d'an demander de nouvelles et chequn an di son opinion.

Je ne pas peu ausy parler [à] M. de Piloran⁵⁵, car, i vien peu à la Cour et je suis rantré le landemain que nous somme arivés an ceste vile, mai Monsieur du Fargy m'a fort antretenu et de la par de Monsieur de Piloran n'aitan qunne maine chose du deu et par conséquan de Madame du Fargy, et son fort mal avec M. de Brion qui ai pas un peti chagemant. C'est tout pour l'amour de Piloran qui a un hotre, Monsieur du Fargy, et m'a demandé an quelle santiment vous aitié pour Monsieur. Je lui ay dit ce que vous m'avés dit. Il me demanda s'il il avay aparance que vous vous devié vous maistre tout entier de son coté. Je disay que je ne savés pas quelle son vos desain, mais que vous témoine beaucoup d'affession /9/ pour son service. Il me parla de ce que l'on vous pouvés blâmer touchan ceste affaire. Je lui di que asse que j'an avés antandu dire à diverse personne, il ni a pas de vostre fote là de dan ; et que je vous avés bien antandu dire, cant on an parlay que vous avés souhaite pouvoir voire en parler à M. de Piloran pour >>>> et désir l'e[s]prit de Monsieur sur le aupi[g]non que l'on auray de vous. Il me di qui aitay for aise d'atandre cela et qui le diray à Monsieur et à Piloran.

Au jour apray. M. du Fargy me revoir encore parler et de qui auray bien de la joy de vous pouvoir voir et de vous parler et qu'il me priay de lui dire si je ne croiay pas que de tos de Piloran vous serés contant de le voir à Liège et je me dite na faite pas sanblan ni ne lui an mande rien, car je ne vous parle que de mon seul santiman. Je lui di que je ne savés pas si vous souhaitiés asteur de parler à quelqu'un. Que pour moy je ne savé si vous le désirié ausi vous ne le desité pas depuis je ne luy ay pas peu parler.

Le conte de Brion⁵⁶ m'ast for de /10/ mande que je lui voudres permaitre de me randre de soin. Je lui ay témoiné qui ne m'obligeray pas de prendre ceste paine et qu'o contraire cetay le seule moian de me fâcher que de me randre le moindre soin du monde particulier. Et me di que cetay ain si[g]ne que j'atay engagé avec vous. Je lui di que je ne lui devés pas randre conte de mé assion, mais que je ne désavourés pas l'estime que je pour vous et que je n'a[n] pourai pas jamais avoir qui me sanble pour qui que ce soit que pour vous et mes affaire qu'il ne me randera nule sorte de service particulièrement, mais qu'il m'angajay sa parole qui ne se mariray pas tant que je ne le fus et que si cela ne se faisay pas avec vous qu'il aitay contan d'aitre moniale. Il a témoiné à M. Darquo moqui aitay qui an ce desein et que rien ne le feroy changer.

⁵⁴ Magdeleine de Silly épouse de Charles d'Angennes, comte du Fargis, héroïne d'une Historiette de TALLEMANT des REAUX, *Historiettes*, tome I, p. 291-294. Ancienne dame d'honneur d'Anne d'Autriche, elle s'était enfuie en 1631 aux Pays-Bas espagnols avec son mari. Elle mourut en septembre 1639 à Louvain.

⁵⁵ Antoine de Laage, marquis de Puylaurens, l'infortuné favori de Gaston d'Orléans.

⁵⁶ François-Christophe de Lévis-Ventadour, comte de Brion, premier écuyer de Gaston d'Orléans.

An vous écrivaint, je vien de recevoir un laitre de la princesse Mary, par un homme espray, pour savoir comme je me porte et me témoigne un estreime affection et un anvi si grande de me voir /11/. Elle me mande que Madame vostre mère l'a anvoiy visiter par un gantilome. Elle me parle dan sa laitre de vous. Vous vous imagineré bien ce qu'elle m'an peut dire.

Je ne vous fere pas des escusse de vous avoir écry unne si longue laitre, ni de vous parler avec tant de liberté, ni que vous ne vous a nuire non plus de la lire que moy de vous l'ecrire, ni de vous assurer tousiour que je sere toute ma vie,

Monsieur,

Vostre très umble servante

Eléonore de Bergh

Vous m'écuseré si elle est si mal écrite, car je le vous ay aicrite an grande hâte. Je ne >>> que vous ne la feré lire.

Je vous anvoy de in diferan que la conte de Brion a fait et a priay à ma cousine de Brouvoy de me le donner i sont écri de sa main.

Archives nationales, 273 AP 184/EB 14

20 avril 1633 – La Haye

André Rivet

à Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne⁵⁷

Monseigneur,

C'est une sentence de grand sujet en plusieurs suiects qu'il faut longuement délibérer sur ce qui ne se doibt ou ne se peut faire qu'une fois. Le mariage selon qu'il est institué de Dieu et comme il se pratique entre les Chrestiens est indissoluble et après la chose faite on se peut bien repentir mais difficilement la peut-on corriger ou amender si elle a esté mal entreprise. En quoy toutesfois plusieurs s'abusent et à divers esgards. Les uns de plus grande les autres de moindre conséquence. Aussy est-ce une affaire en laquelle se rencontrent plusieurs achoppemens, tellement que la prudence et retenue y doibt avoir lieu autant qu'en action quelconque en la vie présente, laquelle par un choix inconsidéré peut estre rendue misérable et tel peut-il estre que les inconveniens en finiront pas après la fin de cette vie.

Ce sont les plus grands et les plus dangereux. Car les autres quoy que fâcheux ont leur terme et une durée limitée ; et d'ailleurs ils peuvent avoir leurs adoucissement si nous incommoisons nos affaires et nous diminuons nos moyens, si nous accroissons nos charges ; une vertu éminente en une personne agréable est capable d'alléger les plus pesants fardeaux et la douceur d'une conversation sortable à nostre humeur peut nous divertir des pensées chagrines de nos incommodités combien que non tousiours pour ce que si nous aimons grandement nostre fâcherie se redouble par l'appréhension du mal de ce que nous aimons à l'esgal de nous mesme. Néanmoins c'est avec raison qu'on a blasmé ceux qui regarde plus au dot, qu'aux dons de Dieu et aux biens caducques, qu'à la vertu, et en somme aux accessoires plus, qu'à la personne. En cela chacun se doibt mesurer soi mesme, et où le principal se trouve, il ne faut pas tant plaider pour les despens. Toutesfois, il faut avoir esgard à la qualité des personnes. Car il y a en a qui se peuvent passer de peu. Mais plusieurs ne peuvent subsister sans se rabaisser et avilir /2/ si estant constitués en un haut degré, ils ne peuvent par légitimes moyens entretenir la grandeur de leur maison, et réparer les bresches qu'elle a receue, ou par le nombre de ceux qu'il faut partager, ou par les pertes causées par le malheur des temps, ou par les excessives dépenses du passé ou mesme par la concurrence de toutes ce causes ensemble. Mais je laisseray en ce sujet ces considérations à ceux, ausquels le soin de telles choses est commis. Nostre but principalement est de regarder à la conscience et aux mauvaises conséquences des passe-droits en telles matières qui regardent l'honneur et la gloire de Dieu, l'édification de l'Eglise et la paix de nos âmes.

Je pose que ces points sont les principaux et les fondemens de toutes actions louables. Si ces fins sont mises en arriere ou négligées, il n'y a rien qui puisse réparer la faute qui se commet en ce

⁵⁷ André Rivet écrivit cette lettre de 12 pages à Frédéric-Maurice à la requête d'Elisabeth de Nassau.

mespris ou pour le dire plus doucement en cette inadvertance. C'est là où on peut dire en vérité qu'un homme sage n'en doit jamais venir en cette excuse je n'y pensoy pas. Car il y doit meurement penser devant qu'entreprendre et s'il y apporte une juste balance il ne mettra jamais le contrepoids du costé de la beauté qu'il se flestrit de la grâce qui s'évanouit de la volupté qui s'esteint lorsqu'elle délecte plus comme un feu de paille qui se consume autant plustost que plus il est grand, de laquelle le désir est plein de chagrin et le rassasiement suivi de repentir.

Cela ne se peut autrement si elle nous fait passer par dessus ce que nous devons à Dieu, à nos parents, à nos prochains, à nos chesmes. Or je maintiens que telle est la recherche en laquelle la Piété et Religion est ou négligée, ou peu considérée, et où on vient à cette conclusion qu'en une si grande disparité des sentimens pour le salut éternel et les moyens qui nous y conduisent nous estimons que nous pourrons faire en cette condition une juste et heureuse association. Quant Dieu a ordonné à la femme l'homme pour ayde semblable à luy, je croy que nul ne pourra excepter avec cens et raison les chocette aide /3/ aux hymaines ou naturelles. Car la fin à laquelle Dieu créé l'homme ne s'arreste pas là. Elle est bien plus excellente et plus relevée puisqu'elle consiste en une félicité qui ne peut trouver de subsistance en un flux et reflux perpétuel de changemens jusques à ce qu'on soit parvenu à un estat immuable. Puis qu'à ce but doivent tendre tous nos desseins et tous les moyens desquels nous nous servons, il n'y a doute qu'au choix que nous en faisons, nous ne devions examiner s'ils nous en esloignent ou s'ils nous en approchent. Et ils ne le peuvent s'ils nous reculent de Dieu en qui gist le souverain bien, lequel il nous a proposé en sa conjonction, laquelle il a bien voulu accompagner à un mariage pour nous enseigner que nous n'en devons point rechercher avec les hommes, qui rompe celuy qu'il a contracté avec nous, et nous convainque qu'ayant aymé le monde, l'amour du père n'aura point esté en nous. Si pour l'amour de luy, de n'estre point indigne de luy, il nous faut haïr pères, mères, femmes et enfans, c'est à dire ceux qui nous sont desia tels, et qu'il n'est plus en nostre option de faire qu'ils ne le soient pas, combien plus devons nous pour l'amour de son nom et de sa gloire refuser de prendre à mary ou à femme ceux qui ne le sont pas encore, et qui ne le peuvent estre sans force indice de ce que nous avons promis à Dieu. Celuy qui commande que nous arrachions nostre œil, s'il nous faict chopper ou en mesme cas, que nous coupions la main ne nous a il pas voulu faire entendre, que ce que nous aimons le plus en ce siècle s'il nous est achoppement doit estre retranché par une sainte résolution de ne nous y laisser attacher. Celuy qui nous enseigne qu'il se faut marier au Seigneur, c'est à dire selon luy et conformément à sa volonté déclarée en sa parole, qu'elle exception nous la laissera-il devant le throne de Dieu si nous sommes mariés constre sa volonté. Si les pères de nostre chair ont le pouvoir dinvali faicts sans leur consentement par ceux qui sont encore sous puissance, de quel droit se pourra quelqu'un soustraire à la puissance céleste et sans le conseil de Dieu contre son conseil se mettre sous un mesme joug en une si grande inégalité de créance /4/.

Si cette raison est de peu de poids et que l'alliance que nous avons avec Dieu ne nous touche, le droit de nos parens ne sera pas à nostre égard de grande considération. Si est ce que l'honneur que nous leur devons est le premier commandement avec promesse de prolongation de vie. Et l'Expérience tesmoigne que Dieu prend leur cause en main puis qu'il leur a fait l'honneur de leur communiquer l'aurorité paternelle et nous a voulu assuiettir à cette dépendence. Or s'il doivent cette déférence, c'est où il est question de leur donner d'autres enfans et les appeller à la communication de l'affection qu'ils nous portent en faveur de ceux que nous voulons unir avec nous. Cela ne pourons nous pas passans par dessus les bornes du devoir sans avoir égard à leur aggréation et introduisans en leurs familles ceux que leur profession obligé à les regarder comme estant en estat de perdition et ne peuvent communiquer avec eux en ce qui lie le plus les volontés et les affections.

Mais cette iniure tombera sur ceux là mesme qui en sont la cause, s'ils veulent persister en leur Religion pource qu'ils se résolvent à nourrir en leur sein celles qui tiennent qu'ils n'ont nulle part au sein d'Abraham et ne les regardent que comme personnes damnables, ce qui ne peut produire une vraie amitié, et s'il y a quelque affection fondée sur d'autres causes, elles sont toutes foibles et muables et ne peuvent long temps subsister, tant que dure ce jugement sinistre, qui ne peut estre osté à ceux qui tiennent que le Pape à un jugement infaillible et tient les clefs du Ciel et de l'Enfer.

Ce n'a point esté sans grande raison, que si souvent Dieu réitéroit cette défense à son peuple de ne s'allier point avec les infidèles. Tu ne t'allieras point disoit-il par mariage avec eux et ne donneras point tes filles à leurs fils et ne prendras point leurs filles pour tes /5/ filz. Car elle destourneront tes fils arrière de moy et ils serviroient à d'autres Dieux et la colère de l'Eternel s'embrasseroit contre

vous⁵⁸. Cette raison dure tousiours à proportion de la manière d'infidélité et de contraire créance le danger demeure et celui qui demande tous les jours à Dieu qu'il ne l'induisse point en tentation, ne si doit point précipiter soy mesme et la chercher où elle est plus dangereuse comme estant plus continuelle et plus artificieuse.

Et sur cela nul ne se doit prévaloir de la fermeté de son esprit et de son pouvoir sur soy mesme. Car outre ce que Dieu offence par ce mépris permet que la prudence manque à ceux qui luy ont manqué de foy, les exemples de tout temps nous monstrent qu'il n'y a ny force ni sagesse qui ne puisse estre vaincue, quand une fois on a relasché. La force de Samson a succombé soubz les attraits et feintes de Delia⁵⁹ et la grande sagesse de Salomon a esté convertie en folie depuis qu'il se fust adonné aux femmes estrangères. Exemple notable qui seul est proposé aux Israélites qui se bigaroiert avec les femmes Moabites et Ammonites. Salomon, Roy d'Israël, disoit Néhémie n'a il point pêché par ce moyen. Combien qu'entre beaucoup de nations il n'y eust point de Roy semblable à luy et qu'il fust aimé de son Dieu et que Dieu l'eust établi Roy sur tout Israël et toutesfois les femmes estrangères l'ont faict pêcher⁶⁰. Après une telle cheute et tant signalée en une personne si remarquable, il faut avoir beaucoup de confiance en soi mesme, après avoir tenté Dieu de se promettre qu'on se pourra tenir ferme et n'appréhender point un si affreux précipice.

Mais ie veux que cela sa puisse et que tel qui se sera laissé vaincre sur ce point de se joindre par mariage en une disparité de religion, demeurera ferme en la sienne et ne se laissera pervertir qui luy peut respondre de sa prospérité et avec quelle consolation pourra il partir de ce monde si Dieu le retire en tel temps, qu'il aura a laisser des enfans en bas aage en la conduite d'une partie /6/ adversaire, de laquelle il ne pourra se promettre autre chose, sinon qu'estant saisie de toute l'autorité après son décès, elle renversera tous ses bons desseins, polluera toute sa maison et fera du sang de sa misérable famille un présent à son autel. Avec quel remords de conscience y pourra-il penser, de quelle crainte ne sera il saisi, s'il luy reste une estincelle de zèle. Quand il se proposera leslamentables exemples de plusieurs notalbes familles qui se sont perdues par là et qui ont esté arrachées du champ du Seigneur pour estre transplantées en une terre estrange.

Les grands Estats et les maisons des Roys ont escpérimenté cette malheureuse révolution. Une Polonoise de la maison de Jagellons, transférée en Suède après la mort de son mary, en remporté pour butin un fils héritier de la couronne qu'elle commit à l'instruction des Jésuites, laquelle lui a faict perdre le Royaume, qui luy estoit assuré en terre⁶¹ et mis en estat de faire doubter avec grande raison s'il a esté receu au Royaume des Cieux. Quels funestes exemples en a produits nostre France en laquelle il s'est veu par telles occasions que les enfans de ceux qui ont maintenu nostre Eglise en ont esté les persécuteurs. Une femme de la Maison de Stissac entrée en celle de La Rochefoucault⁶², qui avoit esté les premiers des Nobles de la Religion et le support des affligés en Angoulmois nous a produit des ennemis capitaux.

Ces dangers ne sont pas si grands en ceux desquels le nom est peu cogneu et le pouvoir de petite estendue. La pluspart du mal qui en procède se termine en eux, desquels plusieurs dépendent autant que pour eux, quand ils s'oublent en ce point attirent après eux une grande ruine et par conséquent une grande malédiction demeurant à jamais leur mémoire tachée de légéreté et d'irreligion.

Je veux encore que ce mal puisse recevoir quelque précaution par une disposition testamentaire et par /7/ le soin que prendra durant sa vie celui qui en sentira les inconveniens après la chose faite ou bien pour ce qu'il pourra veoir ses enfans grands ou servirre à sa partie. Qui ne sçayt cependant qu'une

⁵⁸ Deutéronome, 7, 3-4.

⁵⁹ Samson et Delila, Juges, 16.

⁶⁰ Néhémie 13, 23-26.

⁶¹ Le roi de Suède Gusta Vasa (1496-1560) avait en 1527 adopté le Luthéranisme et obligé ses sujets à faire de même. Son fils, Jean III, marié à la catholique Catherine de Pologne, avait persécuté les fidèles de la Réforme tout en restant tenant d'une Eglise Suédoise autonome de Rome. En 1604, son petit-fils le roi de Pologne, Sigismond III Vasa, en raison de son catholicisme fut déposé du trône de Suède au profit de son oncle Charles de Sudermanie demeuré Luthérien. Emile G. LEONARD, *Histoire générale du protestantisme*, Coll. Quadrige, P. U. F., 1988, 3 vol, tome II, p. 134.

⁶² François III de La Rochefoucauld, comte de La Rochefoucauld, avait embrassé le protestantisme à la suite de son mariage avec Charlotte de Roy. Il fut tué à la Saint-Barthélemy. Son fils François IV fut tué en 1591 à la bataille de Saint-Yriex. Sa femme, Claude d'Estissac, grand-mère du Mémorialiste, éleva dans la religion catholique ses enfants.

famille estant partagée en Religion, les enfans en leur bas âge auquel ils sont plus susceptibles de bonnes ou mauvaises impressions se trouvant d'ordinaire auprès des mères qui attirent davantage par leur blandices succeront avec les lait le poison de superstition, duquel il n'y aura antidote qui les préserve ou si se trouvant irrésolus comme il advient entre la Religion du père et de la mère ils ne tomberont point en indifférence pour ne faire estat de l'une ny de l'autre et se jeter en la profanation de laquelle ces temps misérables nous produisent tant de sectateurs. Et cela certes se peut difficilement prévenir en une famille en laquelle les chefs estans divisés, les domestiques bandés les uns contre les autres, on ne peut veoir ni ouïr aucuns exercices de piété, qui ne soient contre quarrés où le mary et la femme ne peuvent prier ensemble, ne peuvent communiquer à mesmes sacremens, ni se promettre telle communion entreux, qu'ils la puissent avoir ensemble avec Christ.

Car quelle convenance y a il du temple de Dieu avec les Idoles. Par cest argument l'Apostre dissuada les Chrestiens de s'accoupler à un joug avec les infidèles, adjoustant pour cause d'inégalité qu'il n'y a point de communication de la lumière avec les ténèbres. Et certes la lumière de l'Evangile ne peut luire de tous ses rayons, ou ceux qui allument des lampes en plein midy, espandent des ténèbres spirituelles plus espaises, que celle qui couvroyent l'Egypte. Le moindre mal, qui en puisse arriver est, que comme parmi les Israélites, qui s'estoient tant oubliés, les enfans parloient en partie Ardodéen, et ne sçavoient point parler Juif, ainsi parmy les Chrestiens les enfans issus de tels mariages parleront la langage d'un peuple et d'autre et oublieront celuy de la maison de Dieu /8/.

Est à considérer que s'il y a du mal en toute inégalité ou répugnance de Religion qui puisse troubler une famille en laquelle elle se trouve, les loix de la Romaine sont les plus pernicieuses pour cela. Car elles condamnent précisément et sans miséricorde ceux qui leur contredisent tant soit peu et ne souffrent pas la moindre différence, leurs curieuses inquisitions pénètrent par tout, et n'y a rien de si secret qu'elles n'esventent. Une femme est obligée de révéler à l'oreille d'un Prestre les particularités de la couche de son mary, et souvent prendre de luy le règlement de ses caresses ou de ses refus, souffrir qu'on luy ordonne des pénitences dures, pour luy avoir obéi, et ne retourne jamais de cette communication qu'avec une conscience chargée de scrupules, qui luy engendrent peu à peu du desgoust et souvent de la hayne. S'il vient malade, elle tasche de le séduire, elle trouble ses bonnes pensées par ses suggestions et joignant les pleurs avec ses prières et sollicitations luy livre en sa foiblesse une plus forte tentation à laquelle il auroit peine de résister en sa plus grande vigueur. Si de son costé la mesme infirmité l'abbat, la partie fidèle sera contrainte ou de l'abandonner, ou de veoir et ouïr les profanations qui luy perceront l'âme, une conscience d'une personne aimée, bourrelée en cent façons, en appréhensions de peines horribles après sa mort, de laquelle elle luy ordonnera le rachapt par sacrifices qu'il détesse et le rendra exécuteur de cette sienne résolution. Il n'osera luy proposer aucune consolation, qu'on ne luy ferme la bouche et qu'on ne l'accuse de la troubler. Il la verra expirer avec une indicible regret de ne se pouvoir consoler sur l'assurance de sa félicité. Ce que nous sçavons, que la Religion ne veut pas estre contrainte faict que nous n'ostons à personne sa liberté en ce dernier acre de la vie, ce que nous ne devons point attendre de ceux qui jugèrent la leur avec violence. J'ay veu des exemples déplorables de ceux qui en leur lict d'infirmité ayans perdu tout pouvoir et autorité en leur maison ne pouvoient avoir le crédit de donner entrée à ceux des exhortations desquels ils avoient besoin et /9/ desquels on a publié après leur décès qu'ils avoient renoncé à leur créance pour en triompher par des obsèques supersitieuses.

Tels et semblables inconvénients la plus part inévitables en tirent encore plusieurs autres après eux qui ne sont que trop suffisant pour faire appréhender le fonds de cet abysme à ceux qui ont le pied sur le bord. Et pour en faire une particulière application à nostre suiet. Je vous conieure, Monseigneur, par les entrailles de Christ, par le soin de vostre salut et par celuy mesme de vostre honneur entre les hommes pour la mémoire haute et louable du Père qui vous a engendré, par l'intérêt de la sage et vertueuse Mère qui vous a porté en son ventre, par la consolation et conservation que vous devez à ceux qui vous sont commis et assubiectis, d'assuiettir une passion desréglée qui vous pourroit emporter, non seulement à la raison et au bon jugement, qu'on a jusques icy loué en vous, mais principalement à la volonté de Dieu et à ses loix et entrer en une juste appréhension de tout ce que nous avons remarqué et de ce que vous mesme estes capable de vous représenter entrant chez vous. Je vous supplie de vous ramentevoir le but d'une si soigneuse éducation domestique qui vous a esté procurée par un Père qui avoit cognu mieux que nul autre les escueils du temps et du siècle, et qui avoit recherché tous les moyens de vous munir à l'encontre. De vous mettre devant les yeux qu'en tant

de difficultés et traverses qu'il a senties durant sa vie, il n'a eu jamais plus solide contentement que lorsqu'en sa maison il se retrouvoit près d'une compagnie avec laquelle il se consolait en Dieu et parmi des serviteurs qui luy aidoyent à constituer une florissante Eglise en sa famille, où on peut dire et l'expérience le tesmoigne que lez filz et les filles ont prophétisé et que de cette eschol ont sortis des disciples de tous sexes, lesquelles en la cognoissance du salut pourroient seoir entre les docteurs. Mais que serviroit cette cognoissance sans pratique, sinon à nous rendre plus criminels et venant à s'altérer au chef de la maison, quel regret en tous les autres qui cognoissent le mérite de la chose et la prisent selon sa valeur. Passez encore plus avant et pensez qui vous estes, et ce que vous devez hors de vous mesmes. Dieu vous a élevé en dignité pardesuseus plusieurs et par drojet héréditaire et par avancements acquis en la profession en laquelle vous avez esté nourri. Que ne devez vous sous sous Dieu à ceux qui après Dieu attendent leur protection de vous.

Je croy que vous sçavez assez comment la Principauté de Sedan est venue /10/ en vostre maison, et que le premier droit est procédé du testament d'un prince, lequel au lict de sa mort n'eut plus grand soin après avoir bien disposé son âme que de pourvoir à ce qu'un Seigneur d'autre Religion ne se saisissant de l'héritière, ne renversast ce qui avoit esté heureusement établi par son père et continué par luy. Que pour cet effect on fit choix de feu Monseigneur vostre Père pour luy commettre sa sœur de son Estat, qu'elle depuis pour la mesme considération transféra à vostre Maison tout ce qu'elle peut de son droict, tellement que c'est en partie un dépost, duquel le fondement vous oblige plus particulièrement et vous remonstre que si vous n'en prenez un grand soin, celuy qui le vous a donné à ces conditions et qui le vous a conservé jusques icy en abandonnera la garentie si vous ne vous rendez bon garent des volontés et des promesses de ceux qui vous ont précédé. Or cela ne se pourra si vous mettez vostre Estat au hazard du mal que ie vous ay cy devant remarqué.

Vous sçavez mieux que personne l'affection que vous porte ce pauvre peuple et les grandes espérances qu'il a conceues de vous, esquelles s'il se trouve trompé et que vous luy donniez des justes appréhensions d'un changement préjudiciable à ce qu'il a de plus cher vous le jetterez en une tristesse déplorable et luy osterez tout courage à l'advenir alentissant en luy cette ferveur que vous devez priser plus que l'Estat mesme dedans et sous lequel ils vivent.

Que pourront-ils espérer et que n'auront-ils à craindre lorsqu'ils verront vostre maison loger la superstition en vostre présence, qu'au lieu de serviteurs de Dieu qui y ont fait les prières ordinaires, un prestre y chantera la messe, et que l'arche de Dieu y sera comme prisonnière. Quel triomphe pour les adversaires, quelle joye à tant de sectes, qui restent au gouvernement qui vous a esté commis, lorsqu'on vous verra partagé chez vous et qu'avec un courtois accès qu'ils auront près de vous, ils mesnageront l'Esprit et la conscience de vostre moitié. Quel crèveceur à ces pauvres gens qui commencent à respirer sous quelque liberté, quand aux autres insultations de leurs adversaires cette cy sera adioustée, qu'ils auront pour partie celle qui couchera à vos costés et que le sexe retiendra plus assiduellement à la maison et de laquelle ils ne pourront attendre du support. Encore ne sçay-je après tout cele qu'elle confiance pourra prendre /11/ cet estat de vostre affection envers la Religion qu'il professe quand il verra que nulle considération ne vous aura destourné de partager vostre chambre et vostre couche avec une partie nourrie en une religion contraire et entre les ennemis jurés de leur liberté.

Quel scandale en toutes les Eglises de France quand elles apprendront, qu'un Seigneur de l'éducation duquel elles s'estoient promises tant de bien, de l'avancement duquel elles avoient conceu tant de joye, pour action de grâces à Dieu aura mené en son nouveau gouvernement une Dame qui traîne après elle cet attirail de superstition. Combien du rabbais par cette nouvelle de leurs espérances et de leur bonne opinion, laquelle toutesfois n'est à mespriser nonobstant l'estat mesprisable auquel elles se trouvent. Dieu les a relevées de plus grandes cheutes, et en a relevé par elles de bien grandes.

Mais quelles esmotions es entrailles qui vous ont porté, quel desplaisir en l'aage déclinant à une mère si sage et si religieuse de ne pouveoir communiquer en un mesme esprit avec celle qui sera une chair avec son fils, de n'en pouveoir attendre de respect et d'amitié, de laquelle le lien soit tissu de foy et de charité de veoir entrer chez elle ce qui en a esté banni depuis si longtemps et ce par une porte qu'elle pensoit avoir si bien formée et de laquelle les barres et serrures luy sembloient inviolables. Nous lisons en l'Histoire Saincte qu'Esau quoy que profane, voyant que les filles de Canaan

déplaisoient à Isaac son père s'en alla vers Ismaël, fils d'Abraham et prit à femme une des filles d'iceluy, car il avoit ouy ce que Rebecca sa mère avoit dit : " Je suis ennuyée de vivre à cause de ces Hethiennes, comme sont ces filles icy de ce pays, de quoy me sert la vie "⁶³.

Ne craynez vous point, Monseigneur, que Madame vostre mère sente les mesmes desplaisirs et que la vie luy soit amère, si vous ne prenez femme en la maison du père des croyans. Voudrez-vous qu'Esau entre en jugement contre vous et qu'il soit dit que vous avez commis une faute, de laquelle il a tesmoigné quelque desplaisir à cause de celuy de son père et de sa mère. Et vous sçavez non seulement celuy que la vostre en concevra, mais aussi vous n'ignorez point, que ce sera chose grandement desplaisante à vostre père céleste. Je le prie de tout mon cœur qu'il en destourne le vostre et vous face bien méditer cette sentence de son fils. Ce serviteur qui a cogneu la volonté de son maistre et ne s'est point mis en debvoir et n'a point faict selon la volonté d'iceluy sera battu de plusieurs /12/ coups. Je veux espérer que vous n'appréhenderez pas seulement ses coups pour estre retenu par crainte. Mais que vous le serez par son amour qui esteindra en vous les flammes d'un amour qui n'estant point réglé par le sien ne pourroit estre rapporté qu'à la convoitise de la char et la convoitise des yeux qui ne sont point du père, mais du monde.

Je vous supplie au reste prendre en bonne part ce mien office, qui ne procède que d'une bonne source et d'un zèle à la gloire de Dieu, joint à l'affection que j'ay à vostre salut éternel et à l'accroissement des bénédictions de Dieu sur vous et ceux qui viendront après vous recognoistré que ie vous parle au nom de Dieu et s'il y a quelque vinaigre ou sel de sa parole qui picque cette playe en vous croire la vérité de cette sentence du sage. Les playes faictes par celuy qui aime sont fidèles et les baisers de celuy qui hait amadouent. Je suis véritablement,

Monseigneur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur

André Rivet

A La Haye, le 20 avril 1633.

B. U. de Leyde, BPL 290/10

3 mai 1633 – Maastricht

Samuel Desmarests

à André Rivet

(extrait)

Monsieur et très honoré Père,

.....

J'ay fort entretenu Monseigneur sur le sujet que sçavés. Et le voy fort résolu de ne rien faire en cela au préjudice de la religion, luy aiant parlé aussi vigoureusement qu'il se pourroit désirer d'un homme de ma condition. Ses responses en revienent à peu près à celles qu'il vous a données, mais il m'en a parlé sans ambiguité comme ne voulant point de femme d'autre religion que de la siene et ferme au point de ne donner cours à ses passions plus violentes que jusques aux autres. Madame sa mère en est aux larmes, mais j'espère qu'elle ne recevra point ce mescontentement d'un si bon fils, et chès qui l'amour terrien n'estouffera jamais la crainte et l'amour de Dieu. Continués d'y contribuer et par vos prières et par vostre prudence.

.....

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

Des Marets P.

De Maastricht, ce 3 may 1633.

B. U. de Leyde, BPL 297/7⁶⁴

⁶³ Esau, fils aîné d'Isaac et de Rebecca, après avoir épousé Judith, fille de Beéri, le Hethien, et Basmath, fille d'Elon, le Hethien, sujet d'amertume pour son père et sa mère (Genèse 26, 34-35), prit pour troisième femme Mahalath, fille d'Ismaël, fils d'Abraham et d'Agar, l'Egyptienne, servante de Sara (Genèse 28, 9).

⁶⁴ D. NAUTA, *Samuel Maresius, op. cit.*, p. 442-443.

7 mai 1633 – Maastricht
Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à Eléonore de Bergh

Mademoiselle,

J'avois creu que Madame vostre tante ne partant point qu'elle n'eust receu son passeport de M. le P. d'Orange, je pourrois avoir encore l'honneur de vous voir et avoir pris mon chemin proche de Boxmer dans ceste espérance.

Bien qu'il y ait force choses inutiles dans ma lettre que je me donnois l'honneur de vous y escrire, je ne laisse de vous l'envoyer. Vous y verrez mes craintes de nouvelles traverses et ma résolution de ne la changer par la mort. Dieu me l'envoira plustost que de me rendre malheureux. Vous en pouvez respondre, car de la vostre despend tout mon repos.

J'ay d'extrêmes impatience d'apprendre de vos nouvelles et particulièrement ce qu'on vous aura dit à la cour et ensuite s'il y a espérance de vous en voir bientost sortir. Donnez, je vous supplie très humblement ceste satisfaction à mon esprit, que j'aye ceste consolation en vostre absence de me pouvoir proposer un temps d'estre heureux et dans celluy que je doibs passer encore eslongné de vous. Souvenez-vous s'il vous plaist que je ne puis recevoir de joye que sçachant ce quy vous regardera et vous me pardonnerz ma curiosité /2/, m'assurant comme si un ange me l'avoit dit à l'honneur que vous m'avez fait, j'oseray vous parler de tous mes malheur et de toutes les oppositions quy se présenteront à mon dessein, sans craintes qu'ils vous destournassent de me voulloir du bien, mais pour y recevoir vos conseils et pour m'acquitter de rendre conte de toutes mes actions à la seule personne à quy je ne cèle rien.

C'est ceste confiance qui me donne la hardiesse de vous envoyer une copie de la lettre que j'escrivis hier à ma mère, et ne doute point, pourveu quelle ne soit informée que par moy, que je ne la porte à ce que je désire, quy me seroit beaucoup de contentement, mais non une nécessité puisque le pouvoir que vous avez sur moy ne se partage avec personne.

Le bruit estoit si grand et passoit pour si certain que j'avois desjà l'honneur d'estre à vous, qu'on a creu, revenant icy sans que cella fust, qu'il y avoit quelque changement et sera bien aise de laisser en l'opinion de la pluspart que c'est une chose rompue quy me semble est ce quy me donnera moyen de remédier à toutes les traverses que je sçay bien qu'on estoit résollu d'apporter à mon dessein.

Il est entièrement nécessaire que je sçache si je doibs me fier en Mme la C. de Gamalère et si mon esloignement ne me fera point perdre la part où elle m'avoit /3/ promis en ses bonnes grâces et si je puis estre assuré qu'elle me continuera ses bons offices et tiendra secret ce que je luy pourrois mander, quy estant sceu me pourroit nuire, je me gouverneray comme vous le jugerez à propos et attendray d'escire au P. Charles que vous m'avez mandé en quels sentimens vous l'aurez trouvé. Pour moy une personne de fiance, m'a promis et se fait fort par l'entremise du Nonce quy est à Liège d'obtenir la dispence sans qu'elle vienne a la cognoissance de personne du monde. Vous jugez quel intérêt j'ay que cella soit tenu secret, y allant en l'estat où je suis de ma fortune et de mon bien et ensuite perdrois l'espérance d'estre à vous.

J'adresseray mes lettres ordinaires chez Madame vostre tante, si vous ne me donnez autre ordre qu'au moins je vous supplie de recevoir en cas qu'elle vinst à partir et pour les autres si Antoine entre au cloistre où l'on les pourra adresser à vostre seur, afin qu'elle ne se perdent point.

Je ne vous eusse point demendé des nouvelles de M. le C. de Brion si je n'eusse crain que vous eussiez peur que j'avois quelque retenue, s'il vous plaist que j'en sçache de M. de Puilorant et s'il demeure dans ces mesme opinions sur divers sujet et quel party prend Mme Fargis. Si Mlle d'Arschot sçavoit combien je l'honore et avec quelle passion, je la servirois elle me voudroit quelque bien.

J'ay bien de la présomption de celluy dont vous m'honorez /4/ de vous oser escrire si hardiment, mais je cachois rien de ce que j'ay sur le cœur aussi n'estoil plus en mon pouvoir, jurant sur ma damnation n'en avoir sur mes volontés que celluy que vous me donnerez puis que sans réserve je seray toute ma vie \$.

Mademoiselle,

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur

\$ Φ \$

De Maastricht, ce 7^e may 1633.

Je vous supplie que je sçache ce que vous tesmoygna M. vostre frère lorsque vous partite et si la colère qu'il eust, le jour que je vous quittay, luy continue et s'il reparilla de la prière que je luy fis.

Archives nationales, 273 AP 185/FM 22

6 mai 1633 – Maastricht
Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à Elisabeth de Nassau

Madame,

Ne m'estant jamais seu assez malheureux pour me voir estre cause de tant de desplaisir que vous me tesmoignés recevoir de mes desportement, je n'avois aussi jamais pensé pouvoir ressentir une affliction si sensible que celle que m'apporte vos lettres du 12^e et 27^e du mois passé, qui me feroient si Dieu n'avoit pitié de moy, sussetter qu'il m'ait prolongé la vie pour estre en amertume à la meilleure mère du monde quy ait jamais esté, pour la satisfaction de laquelle je la donnerois volontiers ne la pouvant passer que très malheureuse si jamais en perdant vos bonnes grâces, acquis le titre du plus ingrat fils du monde et an mesme temps, que je recognoissoit le plus clairement combien je de pouvoir sur moy celle-cy que vous donne la nature et vos bonté sur mes volonté quy seul m'a donné de la retenue en une résolution à laquelle ny l'apréhension de la mort, ny nulle considération n'avoit peu apporter le moindre changement et que je vous puis bien jurer sur ma conscience avoit esté fortifiée par la prière que j'ai faictes à Dieu depuis deux ans et demy de me l'oster du cœur ou de la voulloir conduire par son esprit à ce qu'elle peut réussir à sa gloire et à vostre contentement.

Ce sont ces raisons quy m'ont empesché de vous rendre comte de mes actions et j'attandois ce que le temps apporteroit, ne sçachant cependant comme quoy vous escrire et n'eusse pas commencé ceste faute et j'eusse pense apprendre par vos responses quelques nouvelles raisons, mais j'ose vous assurer qu'il n'y en a pas une quy ne me soit souvent passée en l'esprit qu'il n'est demeuré entièrement libre pour balancer toutes celles qu'on me pourroit alléguer.

La bonne opinion qu'il vous plaist me tesmoigner quy vous reste encore de moy que je ne vous desplaiseroiy. Dieu m'a donné la hardiesse de vous parler si librement, car si je vous disois que je n'ay plus d'affection ny d'estime, je vous mentirois et que je crois et qu'elle se puisse changer ou diminuer, n'ayant autre fondement que la vertu et la sage conduite de Mlle de Bergh, mais je vous assureray bien qu'elle sera tousjours reiglée par vostre volonté ; et pour celle-ci, vous me le permettez, je ne vous cacheray nuls de mes sentimens, sçachant bien que vous excuserez mes défauts et que ce que je vous manderay ne me préjudiciera pas, quy est une confiance que je n'oserois prendre en personne et aussi n'en voudrois pas donner cognoissance qu'à vous, que je supplie très humblement voulloir pardonner une si grande liberté que vostre commandement m'a fait prendre. Dieu me fera la grâce d'y rendre toute ma vie l'obéissance que doit,...

A Maastricht, ce 6^e may 1633.

Archives nationales, 273 AP 185/FM 22

7 mai 1633 – Maastricht
Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à Eléonore de Bergh

Mademoiselle,

Si j'ay eu le malheur en passant proche à Boxmeer de vous en sçavoir partie, vous me permettrés pour chercher de la consolation de vous tesmoigner combien vivement je le ressentis ; et me sembla que je n'avois eu l'espérance d'avoir l'honneur de vous voir qu'afin de me faire cognoistre

avec quelle tristesse je dois passer tout le temps que je seray privé de ce bien, ne me pouvant arriver de diverssement /2/ agréable si l'honneur de vos commandements ne me donne occasion de vous rendre très humble service ou que j'apprenne que vous ne désagréiez le désir que j'en ay quy m'estoit une preuve assurée d'avoir encore quelque par en l'honneur de vostre souvenir, me rendra la plus satisfaite personne du monde quy n'estant capable de contentement qu'en ce que vous regarde, j'ose vous supplier très humblement de me permettre de continuer à m'informer de vos nouvelles et d'avoir ceste charité de recevoir et me pardonner /3/ mes importunités, puisqu'elles sont absolument nécessaires au repos de ma vie, que je ne tiendray jamais chère, que je l'employrai à vostre service et n'en demande la durée à Dieu qu'avec la grâce d'estre reconnu de tout le monde,

Mademoiselle,

Vostre très humble, très obéissant,
très fidelle serviteur
F. M. de La Tour

A Maastricht, ce 7^e may 1633.

Si vous me permettez, j'assurerais Mademoiselle vostre seur de mon très humble service.

Archives nationales, 273 AP 185/FM 23

23 mai 1633 - Maastricht
Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à Eléonore de Bergh

Mademoiselle,

Vous me faites trop d'honneur de prendre tant de part à tout ce quy me touche, mais j'aurois mauvaise grâce des commencer à vous en rendre grandes obligations que je vous ay, puis que je ne puis plus douter que vous ne croyez absolument que vous pouvez disposer de mon bien, de ma vie et de mon âme.

J'ay receu une lettre de ma mère me respondant à celle dont je vous avois envoyé copie, où elle tesmoigne estre fort satisfaite de moy et qu'après avoir ouï parler de vous à tout le monde an mesmes termes d'estime que moy, qu'elle peut m'assurer qu'elle contribueroit ce quy dépendroit d'elle pour mon contentement, qu'elle n'avoit rien à m'alléguer que la Religion et particulièrement le lieu où vous estes retourné, quy me rendroit suspect en ce païs et m'y feroit perdre tout le commencement de fortune que j'y ay, et en France qu'on seroit bien aise de prendre prétexte de me faire du mal, lors mesme qu'on croiroit que MM. les Estats et M. le P. d'Orange ne pranderoient plus de part à mes intérêts quy seroient abandonnés de tout le monde.

Luy faillant desguiser beaucoup de choses, j'ay assez de peine a luy respondre, aussy luy remets je à luy dire plus particulièrement mes sentimens si je la pouvois voir ou parler à quelqu'un à quy je puisse prendre entière confiance ce que je ne puis par lettre. Je croy qu'elle m'enverra le gouverneur de Sedan⁶⁵, quy est un fort honneste homme et quy m'ayme bien fort et que je sçay bien mesnagera sur son esprit ce que je pourrois désirer.

Je m'assure si fort que le vostre n'est point /2/ capable de changement que je ne crains point de vous mander forces choses qu'autrement pourroient en apporter voyant que vous ferez trop d'honneur à un malheureux, mais je vous parle comme à vous puisque je croy la mort seulle pouvoir l'empescher et vous disant toutes les oppositions quy se forment ici, après vous avoir juré sur la dannation de mon âme qu'elles ne font point la moindre impression en mon esprit, pour vous supplier de me donner vos avis des remèdes que j'y puis apporter et adjoûter à ce que je vous menderay de mes sentimens ce quy sera des vostres. Il me semble donc que durant le séjour que vous ferez à Brucelles, il m'est entièrement nécessaire qu'on ne sçache point du tout en quels termes je suis avec vous, afin d'oster à mes ennemis le prétexte de me nuire et à ceux quy par défaut de cognoissance s'opposent à mon desseïn. Les pensées qu'ils auroient de me former de nouvelles traverses pour retarder mon

⁶⁵ Antoine de La Marche des Comtes, sieur de La Roche et de L'Eschelle, qui avait été en 1594 capitaine de 50 chevau-légers sous les ordres du père de Frédéric-Maurice, gouverneur de Sedan, depuis 1599.

contentement. Vous pouvez attendre d'écrire à M. votre frère pour le retourner trouver jusqu'à ce que l'on voye si la trêve ou la guerre se fera. Si c'est le dernier ce que je ne croy pas, je vous supplie fors humblement que ce soint le plustost qu'il sera possible si la trêve ce fait peut estre n'en seroit-il pas de besoin et pourroit on mesnager que vous vinssiez à Spa et devant cella je croy que la dispence sera venue à M. le Nonce. Lorsqu'on luy en parlla, il dit qu'il ne l'avoit peu obtenir pour le duc de Nieubourg, que la mesme difficulté se rencontreroit à ceste heure puis qu'outre la parenté, s'estoit pour personnes de différente religion bien que la personne quy luy en parloit ne sçeut pas ma résolution et ne luy ay pas mesme encore ditte, il luy /3/ proposa si toutes les raisons qu'il luy avoit alléguées ne la pouvoit faire obtenir de ceste sorte, qu'on moins il la receut à ceste condition que si secrètement entre ses mains je face profession de la foy catolique, il me la peut donner ce qu'il luy promit et que dans trois semaines il auroit responce qu'il ne devoit pas souhaitter présentement davantage et que la chose seroit tenue fort secrette si vous croyez que il apporta les difficultés que vous a dit le Père Charles je vous supplie très humblement de me le mander. Il me semble que par le moyen de Madame la contesse de Gamalère vous le pourriez bien sçavoir afin d'y chercher les remèdes et vous ose bien dire qu'il me seroit bien rude de failloir sous mettre vos intérêts et les miens et toute ma fortune où il vous plaist me faire l'honneur de prendre part au scrupule de S. A. et pour une chose quy luy doit estre indifférente puisque cella ne se feroit pas à la Cour. J'espère que cella n'arrive pas car elle n'a jamais apportté ceste difficulté mais afin de remèder à tout croyez vous qu'en cella et en une chose quy en quelque façon choqueroit S. A. que je me fusse confier à Mme la comtesse de Gamalère, vous me permettez bien de vous dire qu'en quelque façon cella dépend de vous car sçachant le pouvoir que vous avez sur moy ils vous obligeront d'en user ne sçachant pas mes intérêts ny ce que je puis ou bien ne s'en souciront point et aurois de la vanité si je croyois qu'ils fussent en considération à des personnes de ceste condition. Vous pouvez bien juger si je vous cache rien de ce que j'ay dessus le cœur, vous parllant avec ceste liberté.

Pour l'autre appréhension que le /4/ temps n'auroit pas apportté une fois, il pourroit arriver une autre je souhaitterois si vous le pouviez sans me faire tort que vous en eussiez quelque opinion, afin que cella vous obligeroit à avancer le plus qu'il se pourroit la chose du monde que je désire le plus, ma forte passion dans l'honneur que vous me faites de prendre une entière confiance en moy, me fait estre trop retenu, mourant tousjours de peur de m'emporter à vous conseiller quelque chose quy peut estre blasme, mais puisque je suis assez heureux que vous croyez ne la pouvoit estre de me vouloir du bien. Vous le pouvez estre beaucoup moins en contribuant ce que vous jugerez pouvoit avancer le temps d'estre à vous ce quy estant ferme la bouche à tout le monde et fait cesser toutes les traverses.

Si je sçay le temps que Mme la comtesse de Gamalère doit encore demeurer à Brucelle, et s'il vous plaist de me mander jusqu'où je puis prendre confiance en elle, je m'adresseray à elle, la suppliant de me vouloir tesmoigner sa bonne volonté, luy diray ce que je croiray quy peut avancer mon bien toutes les fois que vous jugerez que le père Charles me voudroit écrire et m'obliger à luy respondre clairement sur des points quy m'importeroient je vous supplie de l'en détourner et quand il ne se pourroit autrement vous charger de m'en écrire. Au moins vivray-je en repos que rien ne me pourrz arriver que par nous et vous puis jurer sur mon Dieu que tout ce que vous pourriez faire sera tousjours suivy de ma volonté, aussi sans retenue vous écriray-je de tout ce quy me pourroit faire perte et ma fortune et ma vie quy ne me sera jamais en considération que pour vous /5/.

Je ne vous en donne point de nouvelles assurances, car vous n'en pouvez douter que vous ne me creussiez plus meschant que le Diable, qui me fait bien croire que vous adjousteray peu de foy aux prophéties de Mme de Falay et de Mme Villmal entre les mains de quy sont les lettres que vous aviez escrite à Mme Vandermille, à quy son oncle l'a fait sçavoir mais avec des deffences bien expresse qu'on ne sceub point que cella venoit de luy, qu'autrement elle ne luy pardonnera pas et luy nuiroit fort près de S. A. elle les eust de vostre femme de chambre.

Je meurs de honte de la hardiesse dont j'use de ne vous pas parller seulement de mes intérêts mais vous donner la peine de vous en mesler. Si M. de Puilorans ou du Fargis vous reparloient de me voir, je vous supplie de leur dire comme de vous qu'ils ne sont pas présentement en estat d'estre servis et que ceste entreveue estant sceue me pourroit bien fort préjudicier et en France et icy, et puis leurs affaires dépendant beaucoup de la trêve ou de la guerre. Ils doivent attendre devant que de prendre résolution de voir ce quy arrivera. Il n'y a point de ligne dans vostre lettre quy ne me donne sujet de vous remercier et me confesser le plus obligé homme quy ait jamais esté et fauct que je vous avoue

quy m'en arrive pourtant un desplaisir bien grand rejjtant et tenant tout le temps perdu que je passe esloigné et vous et sans /6/ vous rendre service.

Antoine a escrit qu'il entroit au cloistre, quy me fera adresser les lettres à Vobesson, mais si vous l'envoyez dehors ou qu'il tomboit malade à quy les pourrois-je faire donner afin qu'elles vous soient tendues promptement et seurement du temps qu'elles sont entre les mains. Du messenger il n'y a rien à craindre et luy peut-on assurement confier tout ce qu'on voudra. Je n'ay point receu les indifférens de M. le C. de Brion qu'il vous plaist me mander que vous m'envoyer vostre lettre estoit toute seulle et mesme sans autre couverture. Ce qui a retardé si longtemps le message est que tous les jours il attendoit son frère. A la fin voyant qu'il ne venoit point, je le fais retourner à Brucelles où je croy qu'il le trouvera encore.

J'écris à Mme vostre tante et y a une lettre pour vous dans son paquet. Ma mère m'a mandé des nouvelles de Mme la princesse Marie et qu'elle l'eust esté voir, sans qu'elle se trouvoit un peu mal, qu'une de mes seurs y avoit esté, à quy elle m'avoit fait l'honneur de dire du bien de moy. Je vous en ay l'obligation, car elle n'a nulle autre raison que de sçavoir que je vous honore parfaitement. Si j'osois, j'aurois bien la curoiosité de vous mender ce qu'elle vous mandoit de moy et si M. le C. de Buquoy ne vous a point parllé depuis vostre retour.

Depuis estre icy, je n'ay rien ouï dire des affaires de M. vostre frère. J'ay eu une /7/ extrême joye qu'il vous ait pleu me mander qu'il estoit dans de si bon sentimens pour moy. Je ne sçay si S. A. luy aura escrit. M. vostre oncle à ce qu'on me mande de la Haye n'en estoit bougé. Vous ne sçauriez vous imaginer comme tout le monde a trouvé son procédé estrange. L'on m'a assuré que le comte Herman mesme l'en avoit fort blasmé⁶⁶. Si vous me le permettiez, je vous demenderois si Mlle d'Arschot après la lettre qu'elle vous avoit escrite a trouvé que je me fusse assez engagé et si elle croit que rien ne puisse rompre ceste affaire. Je croy que vous me permettez bien de le vous jurer sur ma part de paradis, car pour moy s'il se pouvoit vous honorer plus que lorsque j'estois prez de vous, je penserois que l'esloignement auroit ce pouvoir sur moy car estant plus sensible au mal qu'au bien je ne croy pas avoir lorsque je vous voyois avoir eu un contentement quy peut esgaller l'affliction que je reçois d'estre privé de cest honneur en me plaignant, je me rendrois digne de celluy que vous me faicte de vous souvenir de moy quy me faict dire le plus heureux de tous les hommes avec la mesme vérité que je suis le plus passionné, estant sans réserve,

Mademoiselle,

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur

\$ Φ Φ \$

De Maastricht, ce 23^e may 1633

Je vous supplie très humblement que je sçache si les François sont racommodés avec le duc Charles et toute ceste maison. La Gazette dit que M. le comte de Brion s'en alloit à Romes. Je ne sçay s'il est vray. Quand vous n'aurez pas le loisir d'escire vous pouvez faire tarder le messenger tant qu'il vous plaira il prendra bien quelque autre prétexte de son retardement.

Archives nationales, 273 AP 185/FM 24

14 juin 1633 - Maastricht
Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à Eléonore de Bergh

Mademoiselle,

Si esloigné de vous, j'estois capable de me laisser emporter à la joye, l'honneur que vous me faictes de me tesmoigner prendre tant de soin de moy et mille fois plus que je n'ay mérité, m'en donneroit bien du sujet, quy met tous mes remerciements et mes assurances de service beaucoup au dépens que je vous doibs et de ce que je vous veu rendre.

⁶⁶ Herman-Frédéric de Bergh (1600-1669), sieur de Stevensweert, fils de Henri de Bergh.

Je mande à Mme vostre Tante⁶⁷ comme j'ay fait parler à M. le Nonce pour la dispense, et que lorsqu'elle sera venue, je prendray la hardiesse de luy mander ce que je croy quy se peut faire pour avancer mon bonheur et ce quy me semblera qu'elle pourra contribuer que cependant la trêve ou la guerre se résoudra parce que sellon cella il faudra se servir de différents expédiens. Si vous sçaviez mes impatiences vous auriés pitié de moy, n'ayant rien fermement ataché à la pensée que ceste affaire et toutes les autres se rapportent là, car je ne songe ny à la vie, ny à ma fortune, ny à mon bien qu'afin de vous voir contente et que vous n'ayez point sujet de vous repentir de l'honneur que vous m'advez fait quy est tout ce que je demande à Dieu.

J'ay receu une lettre du P. Charles quy me reproche le longtems que je suis demeuré sans luy escrire. Tant que j'ay esté hors d'icy, je n'osois de peur que les lettres ne fussent pas seurement adressées, et depuis que j'y suis j'attandois ce qu'il vous plairroit me mander, comme j'estois en son esprit je luy escrivy à ceste heure avec soin et vous assure que je luy suis extrêmement obligé. Je luy mande tout mes doutes et sur qu'elles raisons ils sont et luy demande instruction.

Le P. Recteur m'a bien /2/ dit de vos nouvelles et tout ce qu'on disoit à Brucelles et les opinions estoient bien différentes sur ce quy vous regarde. Les uns croyant que c'estoit une affaire quy ne s'achèveroit jamais, et les autres qu'elle estoit desja faicte et qu'on la tenoit seulement pour quelque temps cachée et voulois voir si je luy en parllerois aux mesmes termes que vous. Je luy ay bien tesmoigné que de mon costé la mort seulle la pouvoit empescher, ne sçachant pas si vous luy aviez parlé du papier ; je ne luy en ay rien osé dire.

J'ay esté bien en peine de M. vostre Frère ayant sceu qu'il estoit revenu malade d'Arnem, mais depuis j'ay appris qu'il avoit recouvert sa santé et qu'il se proumenoit. J'ay peur que si S. A. ne luy escrit point qu'il ne cherche à prendre quelque excuse là dessus, et serois dans de continuelles craintes si je ne m'asseurois en l'honneur que vous me faictes et ne tenois pour certain que la mort seulle peut empescher que je ne sois à vous. C'est ceste espérance quy me fait dire le plus heureux homme que Dieu ait jamais fait.

Ma Mère me mande plus rien, sinon du désir qu'elle a de me voir et que si cella ne se peut, qu'elle m'envoira ce gentilhomme⁶⁸ dont je vous ay desia escrits, et l'eust desjà fait si elle ne m'eust creu party pour aller à l'armée, comme j'en avois eu le commandement.

Mais mon voyage ne fust pas long, car je trouvoy toute la cavalerie de l'armée de S. A. passée la rivière ayant eu trop tard l'ordre de faire ce que je pourrois pour les en empescher. Ce quy fut mon bonheur, car je n'estois pas assez fort et sellon toute apparence estois perdu et tout ce quy estoit avec moy. Il m'eust /3/ este fascheux d'estre battu, mais quoy quy m'eust peu arriver pourveu que j'eusse peu estre mené jusqu'à Brucelles j'eusse esté consolé.

Je prends la hardiesse de vous envoyer une lettre que je vous escrivois en partant et jugois bien que ma commission estoit un peu dangereuse. J'aurois bien de la honte de vous mander cecy si vous ne m'aviez permis de vous escrire comme si j'estois desjà à vous, ce quy est bien en effect, car il ne se peut rien adjoûter au pouvoir que vous avez sur moy, jurant sur mon Dieu que vous pouvez disposer de mon âme, de ma vie et de mon bien. Je ne voy pas grande apparence au siège de Maastricht, l'armée est pourtant tousjours à Stevenwert⁶⁹, où ils ont traicté assez rudement le bien de M. le

⁶⁷ Le 19 juillet 1633, la comtesse de Gamalerio écrivait à son neveu Albert de Bergh : " ... il y a déia quelque temps que je say que c'estoit le Nonce de Liège quy devoit fere venir la dispence de Rome pour lorsque l'on seroit résou du mariage de Monsieur de Buillon et come il témogne en tou désirer de tenir tou ce quy il a promis par le papier qu'il a siné. Il me samble qu'il seroit très à propos de tacher de l'induire de fere sa profession entre les mains du mesme Nonce estant une personne de très grand dignité , come ausy Son Altesse le trouve bon ". W. BAX, " Sedan, histoire des églises protestantes ", *op. cit.*, p. 78.

⁶⁸ Antoine de La Marche des Comtes, sieur de La Roche et de L'Eschelle, gouverneur de Sedan, cité par Frédéric-Maurice dans sa lettre précédente.

⁶⁹ Stevensweert sur la rive gauche de la Meuse au sud-ouest de Roermond, seigneurie appartenant à Herman-Frédéric de Bergh, fils de Henri de Bergh et cousin d'Eléonore.

C. Herman et sa personne mesme, à ce qu'on m'a dit. Le retour de Monsieur vous aura apporté toutes ces nouvelles⁷⁰.

Je croy que M. le C. de Brion estoit party pour le venir trouver. Je ne sçavois rien de la lettre que M. de Beringhen a escrit à Mme de Fergis. Il m'en avoit bien monstré de celles qu'il avoit receues lorsque j'estois à La Haye et avions bien dit que jusqu'à ce qu'à ce qu'on vîct quel train prendroient les affaires de ce pais, Monsieur n'estoit pas en estat d'avancer rien pour les siennes et qu'il ne devoit cependant mettre personne en peine de ses serviteurs et leur oster les moyens de le servir lors qu'il luy seroient utiles, qu'il ne faisoit parler à personne qu'en mesme temps l'on ne le sceut en France que j'estois celluy et pour là et icy, et que cella pouvoit le plus nuire. C'est, je croy, ce qui l'a obligé de faire ceste response. Il se plaignoit qu'on sçavoit desja /4/ en France qu'il tenoit correspondance avec M. du Fergis et que c'estoit le prétexte qu'on prenoit de ne le point rappeler ce qu'il ne croyoit point, mais bien qu'on s'en servit pour luy oster le reste de ses charges.

Vous m'obligerez infiniment de me mander tousjours ce qu'ils vous diront de moy et ce que vous apprendrez de leurs affaires, afin de me reigler sur cella et s'ils vous pressoient de m'escire quelque chose, je vous supplie très humblement de leur dire qu'il sembleroit n'estant pas encore temps de les servir que cella ne se feroit que pour me nuire et que cependant s'il vous plaist je sçache quelles propositions ils vous feront, et au nom de Dieu si vous jugiez que je deusse faire ou dire quelque chose, vous pouvez absolument respondre de moy. Je suis dans de continuelles appréhensions de faire quelque chose quy ne vous fust rapporté d'autre façon que je ne l'aurois faite, et que n'en sçachant pas la raison vous ne vinsiez à m'en blasmer, mais je me fie que vous me ferez l'honneur de me le mander devant que cella eust fait aucune impression en vostre esprit. Le mien sera bien heureux quand il sera soulagé de ses craintes, vous me permettiez de vous faire un reproche : que vous croyez avoir besoin d'excuse de ne m'avoir envoyé ces vers de M. le C. de Brion l'autre voyage et que vous craignez que je ne puisse lire vostre lettre. Je penserois que ce me seroit autant de leçons de vous demander pardon que j'escris si mal et avec tant de liberté et que je menque /5/ à vous rendre les très humbles actions de grâces que je devois pour tant de bien qu'il vous plaict de me faire, à la recognoissance desquels toute ma vie sera employée. La plus grande joye que j'aye au monde c'est qu'en je veoy que vous me faictes l'honneur de prendre une entière confiance en moy, aussi vous puis je jurer sur ma dannaion que je n'ay sur en l'âme que je ne vous dis, et que si j'avois le moindre doute, je vous le manderois. Vous croyez bien à ceste heure que je vous parlerois sans retenu de M. le C. de Brion. Vous voyez bien avec quelle liberté je vous parle d'une des personnes du monde en quy vous vous fiez le plus, de vous oser demander si Mlle d'Arshot ne vous parle plus pour luy. J'ay tousjours crain depuis ceste lettre d'Antoine qu'elle ne m'ait voull mal et qu'elle ne m'ait creu fort impertinent c'est pourtant une des personnes du monde que je voudrois le plus servir, et croy que sçachant comme vous l'aymez, vous n'en doutez point. Je ne sçay si vous aurez veu Mme la comtesse de Tilly et comme elle sera satisfaite d'avoir espousé un homme qu'elle ne cognoissoit point.

J'ay eu une extrême satisfaction que vous ayez agréé ce que je vous mandois pour vostre retour près de M. vostre frère avec quelque sujet pourtant de me plaindre puisque vous estiez dans mesmes sentiment, que vous /6/ ne me les eussiez pas fait cognoistre puis que vous m'avez donné la permission de vous dire les miens et vous alléguer mes raisons et je mourrois de desplaisir si vous croyez que je formasse une résolution devant que sçavoir vostre volonté faictes la moy donc sçavoir sans réserve afin de remédier à tous les obstacles quy pourroient retarder mon contentement et m'esloigner les moyens de vous faire cognoistre qu'hors vous Dieu ne me peut rien donner en ce monde que je désirasse, ne considérant que vos intérêts et vostre satisfaction, trouvant la mienne toute entière tant que vous me traiterez,

Mademoiselle,

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur

\$ Φ Φ \$ \$

⁷⁰ Gaston d'Orléans qui avait entamé des négociations secrètes avec son frère et Richelieu sur les conditions de son retour en France, pour donner le change pendant un mois avait rejoint l'armée espagnole assiégeant Maastricht. Georges DUTHAN, *La vie de Gaston d'Orléans, op. cit.*, p. 101.

De Maastricht, ce 14^e juin 1633

Archives nationales, 273 AP 185/FM 25

17 juillet 1633 - Maastricht
Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à Eléonore de Bergh

Mademoiselle,

J'eusse trop de contentement s'il n'eust esté traversé par l'ordre que j'ay eu de partir⁷¹, quy apporte quelque retardement à la profession que je devois faire devant M. le Nonce, quy a receu plein pouvoir du Pape et ensuite a receu la dispence⁷², quy est la plus grande joye que je pourrois jamais avoir, puisque vous voyez si rien m'est plus à cœur que de satisfaire entièrement à ce que vous pouviez désirer et que je suis assuré que la mort seule peut m'empescher la chose la plus heureuse du monde. M le Doyen de St-Servais vient de revenir de Liège, quy m'a rapporté ceste bonne nouvelle. C'estoit luy quy avoit mesnagé, alla avec M. le Nonce. Il devoit aussi prendre prétexte de venir icy et attendoit de sçavoir le jour et désiroit, par ce qu'il faut atter l'action de celluy quy auroit eu soin de mon instruction, que je choisisse le P. Recteur d'icy pour cella. Ce que j'ay fait, devant tenir cella secret sur le serment de la confession, et puisque la chose est remise à mon retour, je mesnageray s'il se peut sans bruit que le P. Charles y puisse estre. Les lettres de Rome arriveront jeudy à Liège et je pars demain au matin quy sera lundy. M. Le /2/ Doyen partit sur l'avis qu'il luy donne de le venir trouver et que tout alloit bien et en est revenu aujourd'huy.

Puisque je suis assuré de tout ce que M. vostre Frère eut peu désirer et quy est porté dans le papier, j'ay à vous supplier très humblement la saison se passant de pouvoir espérer que ceste affaire peut s'achever à Spa, qu'il vous plaira au plus tost qu'il se pourra retourner près de M. vostre Frère afin que je ne puisse alléguer à M. le prince d'Orange que vous (cinq mots barrés) et oster par ce moyen et en France et en Hollande le prétexte à ceux quy ne cherchent qu'aucaution de me faire du mal. Et vous parlant avec la liberté que vous m'avez permis de vous tesmoigner que je souhaite extrêmement de faire voir à M. le Prince comme je me suis réglé à sa volonté, puisque je ne doibs plus douter de passer ma vie avec vous.

Je me rends plus hardy de vous dire une chose où vous aurez tant d'intérêt et ne croy point que S. A. désagrée que vous alliez retrouver M. vostre Frère, elle mesme l'ayant proposé. Ce sera une très grande obligation que je luy auray, et hors le service où je suis engagé n'en rendrois point contre elle. Si vous agrez la prière que je vous fais, il n'y a plus de temps attendre pour moy que celluy qu'on se retirera de la campagne de recevoir l'honneur qu'il vous plaist de me faire.

Je croy /3/ que vous me faictes l'honneur de vous fier assez à ce que je vous escriis pour n'avoir point de besoin d'autre attestation. Vous confirmant tout ce que dessus sur ma damnation. Je vous supplie qu'il ne soit sceu que de Madame vostre Tante, à quy j'en escriis, et mesmes lorsque l'une et l'autre me ferez l'honneur de me respondre de ne me point parler de tout cecy, mais et seulement si vous approuvez ce que je vous mande, me mettre que vous avez sceu les nouvelles que je vous mandois de Hollande et que vous croyez aller retrouver Monsieur vostre Frère et s'il ce peut le temps que vous croirez partir.

J'ay bien des pardons à vous demender de la liberté que je prens, mais toute ma vie vous est desdiée pour continuelle recognoissance de l'obligation que je vous aye. Ce quy me fait craindre c'est que d'icy où je seray, il n'y aura nulle seureté pour les lettres et vous jugez combien il m'importe

⁷¹ Samuel Desmarests dans sa lettre du 3 août 1633 à André Rivet mentionne : " Il y a 15 jours que Monseigneur nostre Gouverneur est sorti. Il est à Venlo avec 10 compagnies de cavalerie, 60 d'infanterie conduittes par M. Pinsen et 6 pièces de canon attendant l'ordre de Son Excellence. L'ennemy est encores en nostre voisinage, mais nous ne le croions point capable de nous assiéger. Une entreprise seroit plus aisée veu le grand nombre d'Ecclésiastiques qu'il y a en ceste ville et d'Espagnolisés. Nous y avons la peste assés forte, mais qui semble pourtant diminuer, plusieurs en guérissants ce qui n'estoit point au commencement ". D. NAUTA, *Samuel Maresius, op. cit.*, p. 443.

⁷² Le pape Urbain VIII le 18 juin 1633 avait donné pouvoir à l'évêque de Tricarico son nonce en Allemagne pour absoudre FM de l'hérésie et lui avait accordé les dispenses de parenté avec Eléonore de Bergh. Archives nationales, 273 AP 184, Dossier 1.

qu'elle ne tombent point en d'autres mains. Jamais je ne suis party avec tant de regret j'en receus hier l'ordre et quelques jours auparavant avois eu celluy de me tenir prest.

Je perds bien l'espérance de voir Mlle d'Areschot. Je disposeray sur ce qu'il vous plaira me faire sçavoir aux termes cy-dessus tout ce quy est de mes affaires afin qu'au sortir de la campagne, tresve ou guerre, je n'aye qu'à venir icy faire ma profession et puis vous aller trouver pour me donner à vous /4/, vous suppliant très humblement de croire que dès à présent vous avez un pouvoir absollu sur mes volontés.

Ce me sera une extrême joye d'avoir de vos nouvelles bien que je ne demande nulle particulière et n'oseroy aussi vous en escrire, mais vous me ferez cepandant la grâce de donner aux moindres assurances de mon service le mesme croyance que si je vous asseurois de la plus forte et violente passion quy n'a jamais esté ou je demande que Dieu ne me fasse jamais miséricorde et si je ne suis sans réserve,

Mademoiselle,

Vostre très humble, très obéissant
et très fidelle serviteur.

\$ Φ Φ \$

De Maastricht, ce 17^e juillet 1633

Archives nationales, 273 AP 185/FM 26

22 septembre 1633 – Verkenswerl
Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à Eléonore de Bergh

Mademoiselle,

Je n'ay jamais eu plus de joye qu'apprenant que je doibs espérer d'avoir bien tost l'honneur de vous voir, mais la seulle chose quy pourroit diminuer mon contentement ce seroit de croire que vous hastassiez vostre partement de Brucelles pensant que le séjour que que vous y faictes me donna la moindre inquiétude pour toutes les malices de Mlle de Nassau, vous jurant sur ma part de paradis que je ne suis capable d'aucunne impression quy me fasse douter de l'honneur dont il vous a pleu m'asseurer pouvant bien aussi vous protester avec la mesme vérité que jamais homme n'a aymé si fermement.

Je vous supplie très humblement que Mlle de Nassau ne cognoisse point que vous estes mal satisfaite d'elle, car je croy que toute sa malice d'este concertée avec un gentilhomme qui est en ce país il y a huit mois de la part du Roy, quy croyoict que vostre considération me feroit engagé avec Monsieur et que le seul moyen de me destacher estoit de me donner de la jalousie et qu'elle me vinct d'un quy est à luy /2/ afin que cella me picquast et me fait entièrement rompre. Ce sont des conjectures où je suis bien fortifié d'aujourd'huy ayant veu une lettre de Mlle de Nassau quy fait force complimens à ce gentilhomme. Il a nommé Charnassé⁷³ qu'à peine croyois je qu'elle le cognust et il faut que je travaille à luy faire perdre l'opinion que vous me perdez à m'atacher au service de Monsieur afin qu'il ne traverse pas en France ce que je vous mande par ma dernière. L'espion que Mlle de Nassau me dit avoir à Brucelle, c'est Mlle de Hotrip la >>aite n'est pas fort grande mais je ne puis m'empescher de vous en faire pour le rabat, tesmoignant avoir eu quelque retenue de me faire sçavoir une chose que vous n'approuveriez pas, comme si vous doutiez que j'eusse d'autre volonté que la vostre et que quels sentimens que j'eusse je ne le changasse pas lorsqu'ils seroient diférens des vostres. Je vous supplie encore très humblement de croire que toute ma vie je vivray comme cella avec vous et ne formerois pas seullement une imagination ny un désir en la moindre chose quy vous regarderoit, qu'avec entière liberté je ne vous le fis cognoistre afin que les résolutions que je prendrois après fussent approuvées de vous et entièrement reiglées par vostre volonté vous disant sans flatteries que vous estes la plus sage et le plus raisonnable personne que j'aye jamais veue /3/.

⁷³ Hercule-Girard, baron de Charnacé, né en 1588, ambassadeur de France aux Provinces-Unies. Il fut tué le 1^{er} septembre 1637 au siège de Bréda.

Je n'ay desplaisir de toutes les meschanceté de Mlle de Nassau, que parce qu'elles vous supplient. Si lorsque le messenger arrivera, vous estes près d'aller trouver M. vostre frère et vous en retourner avec luy, je vous supplie de le retenir jusqu'à ce que vous partiez, afin que je puisse sçavoir le jour que vous passerez et le chemin que vous prendrez, ne pouvant pas estre esloigné que de deux lieues d'icy, si nous y demeurons et ne faudray l'honneur de vous voir, quy sera sans nul danger, n'estant pas sceu, car il me fâcheroit et au lieu de celle où me menast à Brucelles lorsque vous n'y seriez, plus autrement je l'ay souhaitté mille fois. Faites-moy donc la grâce de m'avertir de cela et si vostre voiage se fait pas si tost s'il vous plaist de renvoyer le messenger estant en mille peine lorsqu'il ne revient pas dans le tems que je me suis imaginé.

On ma dit que Mlle d'Arschot a esté deux ou trois jours à Peterson. J'ay bien du regret de ne m'estre trouvé lors à Maastricht, l'envie de la voir estant une des plus fortes que j'aye. L'intrigue de M. du Fargis la doibt bien fort fâcher et crois que ces brouilleries dans leur domestique ne sont guaires approuvées et mesmes en un estat où ils ont assez de faxcheuses affaires, d'ailleurs je jugerois que M. de Puilorans ne continue pas d'estre bien avec la P. de Falsbourg⁷⁴. La P. de Salm dépendant entièrement d'elle /4/.

Je seroy en de grandes impatiences de sçavoir le temps de vostre partement et confesse n'avoir jamais ressenti une pareille joye me voyant si prest d'estre entièrement à vous et de ne plus craindre toutes les traverses et les empeschemens qu'on y voudroit apporter, la mort seule pouvant causé celluy de vivre le plus heureux homme du monde, estant receu.

Mademoiselle,

Pour vostre très humble, très obéissant
et très fidelle serviteur.

\$ Φ \$\$\$

De Verkenswerl, ce 22^e septembre 1633.

Archives nationales, 273 AP 185/FM 27

3 novembre 1633 – Liège
Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à Eléonore de Bergh

Mademoiselle,

J'ay sujet de me consoler que la maladie de mon Frère m'ait fait venir icy, puisque, Dieu mercy, il est tout à fait hors de danger après avoir été abandonné des médecins. Ce fut ceste nouvelle qui hasta si fort mon voyage et m'a osté le moyen d'avoir si tost l'honneur de vous voir. Il m'a donné celluy d'achever tout ce que j'avois à faire pour lever tous les empeschemens d'estre entièrement à vous et de m'acquitter de tout ce que vous désiriés.

Je n'ay pas encore congé de quitter les environs de Maastricht, mais le croy avoir dès que M. le P. d'Orange sera de retour à La Haye. Je crains que de trois semaines je n'auray encore le contentement d'estre près de vous. J'ay bien de l'impatience de me voir assuré que rien ne m'en séparera que la mort. Vous me permettez bien de vous dire qu'il est nécessaire que je sçache quy est proprement le pasteur du seigneur de Boxmeer lorsqu'il réside audit lieu et de vous supplier de me le mander parce qu'il faut pour nous marier que ce soit cellui de la paroisse dont vous estes, ne pouvant point mené de la mienne.

Je suis bien hardy de vous oser parler si librement et mesme j'ay vostre commandement exprès me mesler le tout ce quy vous touche, mais je /2/ croy que vous me le pardonnerez puisque vous agrééz que je puisse estre a vous.

Je pensois vous pouvoir conter comme j'ay esté tiré de peine par M. de Charnassé quy m'a fait mille serments de n'avoir jamais parllé à Mlle de Nassau de tout ce que je vous ay mandé, qu'elle m'avoit dit je craignois que cella ne vinst de plus loin et que ce ne me fust un tesmoingnage qu'en

⁷⁴ Henriette de Lorraine, princesse de Phalsbourg, sœur aînée du duc Charles IV de Lorraine, courtisée par Puylaurens le favori de Monsieur, Georges DETHAN, *La vie de Gaston d'Orléans*, op. cit., p. 76.

France l'on n'agrerait pas mon mariage et qu'on tantoit desja par artifices de le rompre, mais il m'a esclairé de ce doute et assuré qu'il travaillera de sorte qu'il ne fera en fort peu de temps avoir lettre de M. le Cardinal quy m'apprendra que le Roy l'agrera. Il me tesmoigne avoir grand peur que je vous eusse escrit qu'il estoit auteur de toutes ces fausseté, et quoy que je l'assurasse du contraire et me dit qu'il n'auroit pas l'esprit en repos qu'il ne vous eust veue et qu'il vous en parleroit. Sur le bruit que vous deviez arriver à Boxmeer il y vouloit aller. J'ay creu vous devoir avertir de cecy afin que si vous allez /3/ à La Haye vous sçachiez ce qu'il vous vouldra dire.

J'ay deux supplication très humbles à vous faire si cella arrive, quy est de ne point tesmoigner d'aigreur si l'on venoit à parler de religion, ny rien quy peut faire croire en France que vous fussiez partialle pour Monsieur. Je meurs de honte de vous escrire en ces termes puisque je dépends tout de vostre volonté et vous jure sur ma damnation que si ce n'estoit pour préparer toutes choses à vous faire vivre plus contente. Je ne vous en dirois pas un mot.

Si mon frère ne gagne quelque chose sur l'esprit de ma mère, je la vois tousjours fort contraire. Je sçay bien qu'il fera tous son possible. Dès qu'il sera fortifié, il s'en ira à Sedan. Celle me donne bien du desplaisir, mais voyant qu'elle n'a point de raison de s'opposer au seul bien quy me peut arriver en ceste vie. Ceste considération ne fait plus rien sur mon esprit, me fait honte seulement qu'il me faut dissimuler, de peur qu'elle ne s'enquiert à toutes les bracceries qu'elle se pourroit imaginer, assuré lorsque la chose sera achevée de /4/ faire aysément ma paix, estant du mailleur naturel du monde, cependant cella m'ambarasse, ne pouvant mettre ordre à forces choses quy seroient nécessaires, sans luy donner des conjectures toutes certaines.

Je serois en de grandes peines, vivant de la sorte, si je ne vous sçavois la personne du monde la plus exempte de foiblesse et que vous me faictes la faveur de ne point douter que me donnant à vous, c'est avec généralement tout ce quy ayant mendé et prie Dieu de m'asbimer s'il y a la moindre réserve et si jamais homme s'est peu dire à accepter de vérité,

Mademoiselle

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur

\$ Φ \$\$\$

De Liège, ce 3^e novembre 1633.

Le bruit est icy que M. vostre frère a entièrement gagné son procès contre le comte Henry. M. le Nonce m'a encore promis aujourd'huy une prébende pour l'ausmonier. J'ay la despense entre mes mains et souete telle que M. vostre Frère sçauroit désirer. Je n'ay pas besoin de vous en dire davantage.

J'ay creu vous devoir avertir que la dernière fois que M. le C. Henry⁷⁵ vist M. le P. d'Orange, ils ne se séparèrent pas en trop bonne intelligence et que Mme la Princesse aussi n'en estoit pas satisfaite. Sy vous allez à La Haye, je croy que vous n'aurez pas grand peine à vous mettre fort bien avec elle, dont j'aurois bien de la joye, car cella me servira entièrement près de ma Mère.

Archives nationales, 273 AP 185/FM 28

16 novembre 1633 - Liège
Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à Eléonore de Bergh

Mademoiselle,

Il m'est si ordinaire de recevoir des tesmoignages de vostre bonté que je sçay plus de quels termes user pour vous rendre les remerciements très humbles que je doibs. vous pouvez bien croire que je haïrois mon frère, si sçachant les obligations qu'il vous a, il ne luy en restoit un vif ressentiment et un désir de vous rendre service dans l'honneur que vous me faictes de me voulloir du bien.

Je vous puis assurer qu'il est party dans ce dessein, s'estant engagé de porter ma Mère à ne s'offencer point à l'action au monde que je souhaite le plus, luy ayant desclaré absolument qu'hors

⁷⁵ Le comte Henri de Bergh, oncle d'Eléonore de Bergh.

vostre volonté rien ne me peut empescher d'estre à vous et qu'il avoit à travailler sur ce fondement pour m'en faire avoir son agréation que sy l'on estois asseuré je pourrois satisfaire au désir et au commandement qu'elle me dit de l'aller trouver, que j'attendois donc sa response là dessus, et luy ay parllé si sérieusement qu'il ne doute point du ton et de mon intention et sçait quelle ne peu changer, mes la presse que ma mère m'en /2/ avoit desja faicte, j'avois escrit au gouverneur de Sedan que je le souhaittois bien fort, mais d'y aller pour fascher ma mère que je n'avois garde et qu'aussi qu'elle peut gagner quelque chose sur mon esprit en la résolution que j'avois prise, que ce seroit se tromper et luy en escrivois fort fermement. Mon Frère fait presque aussi une lettre du mesme stille à ma seur. Je vous envoie les responses de tous deux. Ma Seur m'en parlle, bien que je ne luy eusse pas escrit, mais ne me satisfaisant pas assez.

J'ay dit à mon Frère que je ne prendray confiance que sur ce qu'il m'en escrira⁷⁶, voullant aussi gagner temps jusqu'à ce que je sceusse quel seroit vostre sentiment et vostre volonté. Vous priant au nom de Dieu de me le mander sans retenue. Si je pouvois avoir l'agréation de ma Mère, cella me seroit très avantageux tant pour le ton qu'elle me peut faire en mon bien que pource que cella fermeroit la bouche à tous ceux quy voudroient prendre prétexte là dessus de me nuire en Hollande, mais la plus forte raison est de ne luy point donner sujet de me vouloir mal. Car estant extrêmement obligée, s'estant /3/ tousjours monstrée la meilleure Mère du monde.

Je ne vous fais ceste proposition qu'en cas que mon Frère me mandoit que je la pourrois gagner, car autrement je n'irrés point du tout, aussi luy ay je escrit que je pouvois recevoir telles nouvelles de M. le P. d'Orange quy m'empescherois d'aller à Sedan. Je luy escriis pour sçavoir sa volonté de ce voyage et avoir permission d'envoyer demander un passeport à Brucelles, et quant vous l'approuverez je ne le feray pourtant pas que je n'aille devant à Boxmeer vous mettre entre les mains ce que je vous ay mandé, quy est tout ce que vous avez désiré sans qu'il y ait rien à ajouter. Je croy que j'y explique assez et en mesme temps en prendre >>> avec M. vostre Frère de pouvoir avoir l'honneur d'estre à vous. Le voyage que je ferois après à Sedan ne pouvant pas estre plus long de trois semaines.

Je croy n'avoir pas de besoin de serment pour vous persuader que tout ce que l'on a dit à Mme vostre tante est faux, n'ayant escrit nulle autre lettre à ma mère sur vostre sujet que celle dont /4/ je vous envoyay la copie, vous conjurant au nom de Dieu de ne pas croire seulement que je suis exempt de crime, mais mesme que je menquasse à vous advertir s'il ne failloit lui ..., ou tesmoigner quelque chose en assurance contre ce quy est du service et de la fidélité que je vous ay vouée. Ceste fausseté n'eust jamais esté vérifiée avec tant de facilité qu'à asteheure que j'ay fait parler ouvertement à ma mère.

Vous me permettez de vous faire une prière après avoir renoncé à ma part de paradis si je ments, quy est que vous ne doutiez que bien esloigné de vous tromper je n'ay pas seulement une pensée quy vous soit cachée ne demandant pas de participer au mérite de la mort de Nostre Seigneur si je ne vous ayme plus que moy.

J'ay fait demander un passeport à M. le M. d'Aytona⁷⁷ par un lacquay qu'il m'a aussi tost accordé. J'en ay obtenu un de M. le P. d'Orange pour le second fils de Mme vostre tante, pour pouvoir venir en ceste ville se faire recevoir chanoine. Il n'arriva que hier et avois attendu ce sujet de me donner /5/ l'honneur de luy escrire, vous estant trop obligé de l'avis qu'il vous a pleu de m'en donner et ce me semble aurois à ceste heure bien quelque sujet de me plaindre si vous ne me supliez la faveur de m'advertir de ce que vous croiriez que je deusse faire. Le messenger me dit bien que le ..., M. le C. de Brion vous estoit venu conduire jusqu'à Nostre Dame de Mon>>>>, mais vous puis asseuré que je ne le trouvay point du tout estrange et beaucoup moins que je me mise en l'esprit que vous eussiez aymée ce voyage. Je pensay bien que Mme la comtesse de Gamalère le pouvoit empêcher, mais comme cella ne me donneroit nulle inquiétude, je ne m'arrestay pas long temps sur ceste pensée, lorsque j'auray l'honneur de vous voir, j'espère que M. vostre frère me voudra assez de bien et sera assez satisfait de ce que j'ay fait pour luy oser parller de mes intérêts, et mesme lorsqu'il m'a >>> m'ayant asseuré et pressoit le temps dans lequel j'auray le bien de luy estre plus proche et prendray

⁷⁶ Suzanne d'Huart n'a malheureusement retrouvé aucune lettre de Turenne à ce propos.

⁷⁷ Francisco de Moncada, marquis d'Aytona, ambassadeur d'Espagne à Bruxelles, gouverneur intérimaire des Pays-Bas Espagnols à la suite de la mort de l'infante Isabelle.

bien la liberté de luy représenter combien et m'importeroit que vous puissiez faire un tour à La Haye dans le mesme temps que j'irois à Sedan et je verray avec luy quel expédient il jugeroit le plus à propos. Je suis bien fasché de son /6/ aversion pour Mme la C. de Culenbourg.

Dans sept jours j'auray la permission de M. le P. d'Orange pour mon voyage de Sedan. Six jours après je puis avoir mon passeport de Brucelle et au mesme instant partiray pour Boxmeer, mais bien qu'il trouve bon que j'aille à Sedan je ne le feray qu'à ces deux conditions que vous l'agrée et que je sois assuré par mon frère d'avoir le consentement de ma mère et je sçay bien qu'il n'oseroit me mentir e, cella luy ayant trop ouvertement dit combien j'avois cella à cœur et sçay bien que s'il m'avoit trompé je ne l'aymerois jamais.

Je vous supplie dont très humblement de me faire sçavoir vostre volonté et de croire que ne considérant que vostre avantage et vos intérêts il est bien juste que je suive vos sentimens osant bien vous dire que vous ne pouvez plus douter qu'il y ait chose au monde que je ne fasse pas vous et suis bien assuré que vous obéissant ma conduite ne sera désaprouvée de personnes et qu'elle vous confirmera que je suis entièrement,

Mademoiselle,

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur

\$\$\$ΦΦ\$\$\$\$

De Liège, ce 16^e novembre 1633.

Archives nationales, 273 AP 185/FM 29

11 décembre 1633 – Liège

Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à Eléonore de Bergh

Mademoiselle,

Je vous puis jurer sur mon Dieu que je n'ay jamais resenty de plus violent desplaisir que celui qui m'a aporté celle qui vous a pleu me faire l'honneur de m'escire, me voyant estre cause pas mon retardement de di jours qui vous faschant, et serois sans consolation si je croyois que vous y adjousteriez la mesme foy et prié Dieu de bon cœur de ne me laisser pas survivre ce malheur.

Vous protestant sur le salut de mon âme que je mourrois le plus innocent qui ait jamais esté et en allant seul puis je estre jamais en d'autres sentimens que vous, de qui le pouvoir n'est limité qu'à me pouvoir rendre coupable. Vous estes trop bonne pour penser à une injustice et auriez pitié de moy, si vous sçaviez en quelle affliction je suis. Il est bien aisé à ceux qui me voudroient perdre d'inventer quelques raisons pour fonder leur dessein, mais il est bien certain que hors l'apparence nulles de mes actions en effect ne leur donneront sujet de me blasmer.

Monsieur vostre frère peut juger que je n'oserois quitter Maastricht sans permission de M. le /2/ prince d'Orange, de qui je me promets bien de l'avoir et attands à tout moment l'arrivée du messenger et doute que ceste lettre arrive devant moy et ose bien le prometre de vous faire advouer qu'esloigné de vous par une contrainte à quoy je ne pouvois remédier, je n'ay eu pensée en tout ce temps qu'aux choses que j'ay creu vous devoir estre agréable et avec toutes les moindres difficultés de pouvoir avoir l'honneur d'estre à vous il faut que mon malheur soit bien grand s'il entre les moindres serupulles en l'esprit de Monsieur vostre frère, n'y ayant point de mallice à me croire ou véritable où le plus méchant et desloyal que la terre ait jamais porté. Vous me pardonnerez si je vous ose dire que je ne puis me satisfaire la dessus et voyant que quelques apparences pourroient faire soupçonner la plus violente passion qui aye jamais esté, appréhendant tout vous me permettez de renoncer à ma part de Paradis, donner mon âme au diable, si hors vostre volonté rien m'empesche de vous espouser.

Je vous fais /3/ ces serments afins que s'il m'arrivoit quelque accident en vous allant trouver je sois assuré qu'au moins quoy qu'on vous dira vous ne croyez point que je ne suis entièrement à vous, et si cella n'est je demande à Dieu qu'il me perde corps et âme ; et la crainte que j'avois de renvoyer mon laquays à Boxmeer de peur que M. vostre Frère ne trouvast estrange que je n'y allois moy mesme, me le fist retenir jusqu'à ce que j'ay response de M. le P. d'Orange qui fait celle que je vous

ay mandé dont je fut bien surpris pensant estre moy mesme le premier messenger. Il ne peut y avoir de retardement à mon voyage si celluy qu'il attend de La Haye ne venoit à estre pris et pour esviter c'est accident j'y en envoyay un autre le landemain. C'est pourquoy, je vous supplie très humblement de retenir mon laquay jusce qu'à me pourroit faillir par les chemins.

Je mande à M. vostre Frère comme j'espère d'estre incontinent près de luy. Nicolas m'a fait appréhender qu'il ne s'en alla à Heremberg s'il se peut retarder ce voyage, sachant le desplaisir que vous causera la /4/ mort de S. A.⁷⁸, j'ose vous tesmoigner celluy que j'en ressent. Je n'auray ny repos ny satisfaction que je n'aye l'honneur de vous voir assuré que ce ne sera pas sans celluy d'estre creu sans feintise,

Mademoiselle,

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur

\$ Φ \$

De Liège, ce 11^e décembre 1633

Archives nationales, 273 AP 185/FM 30

1634 *Le 2 février Frédéric épousa au château de Boxmeer dans l'intimité Eléonore de Bergh. Il la quitta pratiquement aussitôt pour aller à La Haye. Il vint la chercher à la fin du mois pour la présenter au prince et à la princesse d'Orange. Un mois plus tard, il se rendit à Sedan. Il y eut beaucoup de pleurs, mais comme il l'escomptait Elisabeth de Nassau pardonna. Il passa onze jours à Sedan du 13 au 24 mars puis s'en alla seul à Maastricht où pendant l'été il eut à subir le siège de l'armée Espagnole commandée par le marquis d'Aytona.*

Dans la seconde quinzaine du mois de juin, Eléonore de Bergh vint seule à Sedan où elle fut reçue par Elisabeth de Nassau et ses filles Marie, Julienne, Henriette et Charlotte. Elle sut se faire apprécier. Au début du mois d'août, elle rejoignit son mari à Maastricht.

7 février 1634 – Boxemeer
Albert de Bergh
à Floris II van Pallandt

Monsieur mon très cher Père,

Encores que vous m'avez tousiours assez tesmoigné que c'estoit de vostre advis et consentement que le mariage se feroit entre Monsieur le ducq de Bouillon et ma sœur, la comtesse Léonore-Catharine, si est ce toutes fois que l'estime que je fais de l'honneur de vostre advis, me fait ressentir qu'il m'a esté impossible de vous donner part de l'alliance qui se devoit faire, et du jour qui pour ce sujet estoit arrêté ; les affaires dudit seigneur ducq le pressoient si fort de partir d'icy vers La Haye, qu'ils m'ont permis, ny donné loisir de vous en advertir, m'ayant aussy assuré qu'en ceste considération, vous ne le prendriez de mauvaise part. Je vous supplie croire que je ne laisse toutesfois d'en avoir un grand ressentiment et que le seray tant que je vive,

Monsieur mon très-cher Père,

Vostre très humble fils, nepveu et serviteur.

Albert comte de Bergh

Marquis de Berghes

Boxmeer, le 7 de febvrier 1634.

Archives du comté de Culembourg⁷⁹

⁷⁸ L'infante Isabelle qui avait pris froid lors d'une procession à la fin du mois de novembre 1633, était décédée le 2 décembre 1633. Georges DETHAN, *La vie de Gaston d'Orléans, op. cit.*, p. 100.

⁷⁹ Archives d'Arnhem. Citée par W. BAX, "Sedan, histoire des églises protestantes", *op. cit.*, p. 79, note 1.

12 février 1634 – La Haye
Frédéric-Maurice de La Tour d’Auvergne
à son épouse

Je ne croyois pas estre obligé de vous gronder dès la première fois que vous m’esciriez. Je suis pourtant fort peu en colère et ne m’empesche pas de désirer bien fort vous revoir. Ce quy sera, Dieu aydant, jeudy. Ne me mettez plus Monseigneur tout de bon, je vous en veux mal et du bas de vostre lettre. Je m’imagine que ce sont encore toutes pensées quy vous restent de la fasson que vous auriez eu de vivre avec M. le conte de Bucquoy. Il ne vous en faut point rechercher pour moy, quy vous ayme mille fois plus que ma vie.

Mon voyage à Boxmeer est pour vous obliger d’en venir faire un icy, dont je vous diray la nécessité et que ce soit au plustost. Commencez donc à songer à ce quy vous faudra et à Mlle vostre seur. Je croy que Van Bresson sera de retour et ce qu’il vous menquera à l’une et à l’autre, nous l’envoions icy devant pour le vous faire faire.

Je ne sçaurois asser vous tesmoigner comme je suis satisfait de M. le P et Mme la princesse d’Orange et avec quel soin ils se veullent porter en tous mes intérêts. Vous y prenez assez de part pour leur en estre aussi obligée. Les lettres de Sedan me font aussi espérer pardon de ma mère, duquel l’on m’assure, pourveu que je la voye⁸⁰. Chère, Madame, Dieu nous bénira.

Je n’escris qu’à vous parce que je dois /2/ arriver presque aussi-tost que celle-cy. Vous direz à Mme vostre tante et à M. vostre frère le voyage que je prétend de vous faire faire. Rien ne me fasche que de vous voir séparer si tost de la première, car pour Monsieur vostre frère nous retournerons aussi tost prez de luy, ne jugeant pas que nous demeurions icy plus de sept ou huict jours. Je ne croy pas mesme que vostre voyage nuise a ses affaires.

Pour les miennes, tant d’icy que de Sedan, il est absolument nécessaire je vois toutes choses s’espacées à vous y faire beaucoup de caresses. Je me resjouie bien de vous retrouver si sçavante à jouer de la guitarre. C’est ce quy me donne tant d’impatience de vous revoir.

Pour peu que vous eussiez esté prophète vous eussiez bien plains M. vostre cousin, ayant passé tout la nuit de jeudy au vendredy arrêté dans les glasses contraints de coucher sur les planches du batteau sans avoir eu de quoy soupper. Nous fusmes quinze heures en ceste peine sans aparance presque d’en sortir et avecq quelque danger de nous perdre s’il eust fait du vent.

Je vous envoie un paquet pour Mme du Fargis, mettez le dans le vostre lorsque vous vous luy escrirez, mais ne luy en mandez rien, car il nous pourroit /3/ nuire.

Je ne serois pas fort aise quand j’arriveray à Boxmeer qu’on me dit qu’une partie de Gueldres vous y avoit menée. Gardez-vous donc je vous prie c’est une des raisons quy m’oblige à vous voir aussi tost, afin que mon passeport vous mette à couvert estant à cest heure comprise en mon train. J’ay 20 lettres à faire et si je ne croyois je vous eutredirois tousjours.

Mlle de Nassau quy est sçavante en menterie a descouvert la mienne quy estoit d’asseurer M. et Mme la contesse de Culanbourg que j’avois de vos lettres. Je leur ay dit la vérité, que je vous avois empesché d’escire et qu’un laquay, que je vous avois laissé, les devoit apporter.

S’il vous plaict que j’ay cinq de mes chevaux mercredy au soir à Nimègue et deux pour M. vostre cousin. Il vous dira les nouvelles de son voyage luy mesme. Vous ne pourrez jamais tant assurez Mme sa mère de mon service, que je ne l’honore beaucoup au de là et sans menterie autant qu’homme du monde. Vous ne sçauriez croire combien je suis aise d’estre aux bonnes grâces de M. vostre frère et avec quel soin je le serviray pour l’obliger à continuer de m’aymer. Mlles vostre cousine et seur seront assurez du très humble service de

Φ Φ

Qui meurt d’impatience de vous voir.

De La Haye, ce 12^e février 1634.

⁸⁰ Cette phrase a été citée par Suzanne d’HUART, *Lettres de Turenne*, p. 239, note 1.

Songez à vostre voyage, car il vous le faudra faire incontinent. Si Madame vostre tante ne nous aymoit tant, je mourrois de honte de vous oser parler de la quitter, mais elle verra combien il nous importe.

Archives nationales, 273 AP 185/FM 31

1^{er} mars 1634 - Maastricht

Samuel Desmarets
à André Rivet

Monsieur et très honoré Père,

Puisque vous avez maintenant nos nouveaux mariés en vostre Cour, je croy que vous travaillerez avec dextérité et soing à rendre Madame la Duchesse susceptible des enseignements de la vérité. Car il n'y a que sa conversion qui puisse guérir nostre plaie, consoler l'esprit de la povre mère explorée et prévenir l'indubitable ruine de l'Eglise de Sedan où les Papistes triomphent insolemment aussi bien qu'en ceste ville et se promettent de grands succès de ceste occasion. Je vous supplie très humblement me mande quelle disposition vous trouvez en son esprit pour nostre Religion et au cas qu'elle viene icy l'ordre que vous estimés que je devray tenir.

Il y a encores autre chose où je serois extrêmement aise d'estre aidé de vostre advis. Comment nous aurons à nous gouverner en ceste Eglise vers Monseigneur pour avoir fait célébrer son mariage par un prestre. On désire avec passion qu'il aille à Sedan et s'il n'y va ses affaires s'y ruineront entièrement.

Monsieur Cyrus du Moulin⁸¹ a esté examiné par nostre classe suivant la commission de Messieurs les Estats et receu en charge. J'ay tousjours mon espine à mes costés en M. de La Grève dont nostre Eglise est fort mal ediffiée. J'attendray semblablement vos sentiments là-dessus ; et priant Dieu qu'il vous tiene à sa sainte et digne garde je demeureray tant que je vive,

Monsieur et très honoré Père,

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

Des Marets

Ce 1 mars 1634.

Het zegel is goed bewaard.

B. U. de Leyde, BPL 297/18⁸²

14 mars 1634 - Sedan

Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à son épouse

Je m'assure que vous ne serez pas fâchée de sçavoir que j'ay fait mon voyage fort heureusement, sans qu'il se soit rencontré le moindre fâcheux accident et qu'avec joye vous apprendrés ma paix faicte avec ma mère et avec tant de tesmoignages de bonté qu'il me sera impossible, tant que je vivray, de pouvoir satisfaire à ce dont je luy suis redevable.

Estant près d'icy, j'envoiey quérir M. de Briquemault quy y commande, M. Le Comte estant allé à Paris dans l'opinion que je ne devois venir si tost. Je luy donnay charge de parler à ma sœur, pour sçavoir comme j'aurois à me gouverner et afin qu'en arrivant je peusse parler à elle, ce que je fis et y ayant esté fort peu, me mena au cabinet de ma mère, que je trouvay seule et toute en pleurs et à peine me jetté-je à genoux qu'elle se mut pour m'embrasser /2/ et fut quelque temps sans me pouvoir parler. Après elle me dit tous ses sentimens que je remettray à la vive voix. Depuis elle m'a tousjours

⁸¹ Cyrus du Moulin, né le 2 septembre 1608 à Paris, était le fils de Pierre du Moulin et de Marie Colignon, sa première épouse. Il débuta sa carrière pastorale à Limbourg et la poursuivit en 1637 à Châteaudun. Il épousa le 31 janvier 1638 au château de La Perrine Marie Marbais. Elle lui donna treize enfants dont la plupart moururent en bas âge. Leur fille, Hélène, née le 18 mars 1644, épousa son cousin-germain Pierre Jurieu. Cyrus du Moulin mourut le 1^{er} septembre 1671 à Mer. Paul de FELICE, *Histoire du Protestantisme à Mer*, Réédition, Res Universis, Paris, 1991. p. 95-98 et 113-117.

⁸² D. NAUTA, *Samuel Maresius, op. cit.*, p. 445.

parllé comme à l'ordinaire et mesme que de sortis de sa chambre après l'avoir veue mettre au lict ceste après-disnée, elle m'a fort entretenu de vous avec tant de tesmoignages de douceur et de bonté⁸³ que bien que j'en eusse espéré beaucou, ce ne pouvoit estre au point que je l'ay recognue. Elle se porte Dieu mercy parfaitement bien. Vous ne sçauriez croire qu'elle joye a tesmoigné ce peuple de mon arrivée et eu firent tout hier au soir les feux. Tous les corps s'en sont venus resjouir avec moy dont je n'ay pas peu de contentement auquel je sçay bien que vous prendrés une bonne part.

Je partirays, s'il plaist à Dieu, d'aujourd'uy en huict jours si ce n'est que j'apprenne /3/ quelque nouvelle quy me haste davantage. Mon frère pourra arriver dans 2 ou 5 jours quy m'apprendra toute celles de la Cour. Si mon séjour est un peu plus long que je ne vous l'avois promis, prenez vous en un peu à vous mesme d'avoir oublié d'escrire, car il est nécessaire que vos lettres soient icy devant que j'en parte.

Je ne vous puis exprimer mon contentement d'y voir toutes chose presparées à vous y faire recevoir, car rien ne peut rendre ma vie heureuse que je ne vous voye entièrement contente si mes souhaits sont exaucez vous le serez en tout également comme d'estre aymée de

Φ Φ

plus que jamais personne ait esté quy a les impassiences extrêmes de vous revoir et de sçavoir quelles nouvelles vous avez de Mme vostre tante.

De Sedan, ce 14^e mars 1634.

Je baise mille fois les mains à vostre chère seur et la convie de nous aymer tous deux. Le Rhingrave part demain pour Nancy fort satisfait de ce lieu icy.

Archives nationales 273 AP 185/FM32

22 mars 1634 – Sedan

Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à son épouse

Vous pouvez croire la peine où je suis que le messenger à Liège soit arrivé hier sans m'apporter de vos lettres, m'ayant asseuré que celluy de Hollande n'en avoit point pour moy. Il faut bien qu'elles ayent esté mal adressées ou qu'elles soient perdues en chemin ne pouvant me persuader que vous soyez tombée malade. Ceste pensée me donne mille inquiétudes et n'auray point de contentement que je ne vous revoie.

Je partiray, Dieu aydant, sans faute après demain. Je n'ay peu refuser à ma mère de faire un séjour d'onze jours. Mon frère n'a peu venir. Je voy toutes choses disposées icy a vostre contentement et n'est pas croyable le désir qu'on a de vous y veoir. Ma mère me parlle incessamment de vous et avec grande disposition à vous aymer. Je ne sçauroids assez me louer de sa bonté. Elle me tesmoigne plus /2/ d'affection que jamais.

J'ay receu une lettre de Mme vostre tante, quy dict me recommander une affaire portée par un mémoire que je n'ay pas receu. Il me sera bien difficile de luy obéir. Je fus si surpris lorsque le messenger ne me donna point de vos lettres que je n'ay peu avoir de joye depuis ce temps. Je vous ayme un peu trop pour vivre en repos car je n'en puis avoir esloigné de vous. L'on assure icy que M. de Lorraine a été entièrement desfaict avec toutes les troupes qu'il avoit ramassées. Il ne faut point que vous me fassiez de response à celle-cy car je ne la pourrois pas recevoir. Je vous puis assurer qu'eje feray en retournant toute la diligence qu'il me sera possible.

Φ Φ

De Sedan, ce 22 mars 1634.

Je baise très humblement les mains à vostre seur. J'ay toutes mes despaches a faire pour la Cour qui m'empesche de vous escrire qu'un mot.

Archives nationales, 273 AP 185/FM33

⁸³ Suzanne d'Huart a cité des passages de ce récit. *Lettres de Turenne, op. cit.*, p. 242, note 1.

21 juin 1634 - Maastricht

Samuel Desmarests

à André Rivet

Monsieur et très honoré Père,

.....
... si vous consideriés l'image de ma condition vous auriés compassion de moy, aiant à vivre parmi des gens qui ont oublié le langage de Canaan, et qui se laissent assiéger de Capucins et de Jésuites. Je ne voy pas qu'il faille rien espérer de nostre nouvelle Duchesse qui s'opiniastre en ses superstitions à un point qui ne se peut exprimer, mais il faut beaucoup craindre de la froideur des autres, qui par la complaisance, vont par delà l'indifférence. Dieu vueille y pouvoir par sa sainte providence et prévenir les maux que nous prévoions devoir suivre ceste alliance hétéroclite.

.....
Vostre très humble et très obéissant serviteur.

Des Marets P.

Ce 21 juin 1634.

B. U. de Leyde, BPL 297/21⁸⁴

24 juin 1634 - Maastricht

Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne

à Eléonore de Bergh

à Sedan

Ma joye ne se comprend pas de voir Madame si satisfaicte et que vous ayez receu du contentement à vostre abord. Je vous conjure de faire tout ce quy vous sera possible pour vous rendre agréable. Mandez-moy soigneusement de vos nouvelles.

Les lettres sont arrivées pour m'affliger ayant esté apporté un paquet où il n'y en avoit qu'une de Trouillart. Un peu après est venu le trompette quy n'en avoit point. Une heure après est venu un paquet, l'ayant ouvert et ne voyant aucun dessus de voste main j'estois en peine et vous vouillois un petit mal. J'estois dans des inquiétudes les plus grandes du monde. Il n'est pas croyable comme le cher enfant est aymé. Je vous veux faire réprimande de vos follies si vos lettres venoient à se perdre et moy mesme j'i commencerois à en mettre n'ayant point d'inquiétude pour ce que vous m'aviez dit. Je vous jure que je n'y ay pas songé et me semble que je ne dois rien apprehender de ce costé là. Il n'est pas croyable combien je souhaite de vous revoir. Je vous ayme /2/ un peu trop car continuellement je pense à vous.

Faictes bonne chère à M. Le Conte et tesmoigner luy comme vous sçavez que j'ay une confiance entière en luy. Si vous voyez M. Justel, il veut este flatté, faites luy cognoistre que vous luy avez obligation du soin qu'il a pris pour ce quy vous regarde. En effect, il m'a mandé ce qu'il vous croyoit avantageux pour nostre contract. Que je sçache si la mauvaise humeur de Liège n'a point repris et entièrement ce quy vous agrée ou point.

Tout le contentement que j'auroy ce sera de recevoir de vos lettres. La semaine me semblera moins longue. Quand vous aurez le loisir escrivez à Mme de Villarceau. Vous avez oublié de me laisser les clefs des deux cassettes que vous avez eues. Envoyez les moy et mandez moy où vous avez mis ces deux minutttes de contrat avec l'instruction que je vous laissé à Bouxmeer.

Je vous envoie une lettre de M. vostre frère. Les chevaux de carosse sont arrivés et sont fort beaux. Il ne me dit non plus qu'à vous pas un mot de ses affaires et son escuyer n'en sçavoit rien du tout /3/. Explicquez moy que sinifie la chanson qu'il vous demande avec l'air. La lettre de Mlle de Solms n'est que compliment. Elle vous demande de la part de Madame sa seur combien couste la toille d'argent. Mandez que vous n'en sçavez rien et que vous avez donné charge à un homme à Brucelles de la payer.

⁸⁴ D. NAUTA, *Samuel Maresius, op. cit.*, p. 447-448.

Je n'ay point encore eu de lettre de vostre seur. M. de Beringhen m'escrit que vous este toujours exstrêmement bien en l'esprit de Mme la P. d'Orange. Conservez vous y. Il luy faut escrire et quand vous aurez le temps à quelques uns à Brucelles autrement après tant d'autres faussetés l'on diroit aussi que je vous le deffens.

Les ennemis sont assemblés en diverse endroits. Je le mande à Madame. Ne craignez rien pour moy icy. Ils ne sont pas en cest estat. On parlle fort du siège de Limbourg. Je ne seray pas content si vous ne m'escrivez tout ce que vous vous sçauriez imaginer.

Bonsoir, cher cœur, quy me l'este plus que ma vie et au de là de tout ce quy se peut imaginer. Je receus vos deux lettres par mon trompette. Mandez-moy si Trouillart vous a baillé l'argent qu'il avoit, luy ayant fait donner douze cent livres à Liège. Sur cella s'est faicte vostre despence qu'il vous a >>> >>> >>>. Mandez-men bien vos sentimens.

ΦΦ tout à vous.

De Maastricht, ce 24^e juin 1634.

L'on m'a dit qu'il y avoit des soldats du conte de Bucquy à Sedan quy y ont veu vostre réception. Ecrivez à Mlle d'Arschot afin qu'au moins elle sçache comme vous estes satisfaite. Il n'est pas croyable comme Madame me tesmoigne l'estre de vous, quy ne m'est pas un petit contentement. Rien ne me touchant que ce quy vous regarde.

Archives nationales, 273 AP 185/FM 34

2 juillet 1634 - Maastricht
Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à Eléonore de Bergh
à Sedan

Cher cœur que j'ayme mille fois plus que ma vie, je vous envoie ce trompette exprés avec passeport du duc de Lerme qu'au moins crois-je qu'il sera assez civil pour ne luy point refuser afin de vous pouvoir escrire plus librement car cher enfant mes tendresses ne se comprennent point, et me semble que tous les jours je vous ayme un peu davantage et bien au delà de tout ce quy se peut exprimer.

La nécessité que je veoy à vostre long voyage me désespère et cependant je ne veoy point de jour à l'empescher qu'en ruinant entièrement nos affaires. Résolvons-nous y donc ma chère femme et ne croyez pas que je vous flatte afin qu'avec plus de gaieté vous l'en repreniez. Vous le sçavez bien Dieu m'en est tesmoin si une seule de mes pensées vous est cachée, ny desguisée.

Vostre portrait m'est arrivé de Hollande depuis quatre jours parfaitement bien fait. Je l'ay mis dans le cabinet d'où je vous escriis après l'avoir baisé assez souvent quy est son ordinaire toujours et s'il parloit il vous apporteroit comme il me voit tous les jours prier Dieu pour tous deux auquel je proteste après mille fois comme je vous ayme plus que moy comme pour l'obliger à me punir davantage si je venois à changer.

J'ay bien aussi ma chère âme les mesmes assurances de vous quy me resjouissez bien de m'asseurer d'avoir tant de satisfaction de ma mère et de mes sœurs et tant de volonté /2/ et de raison de les aymer. Je n'ay point encore reçu de lettres de vostre seur que vous n'avez pas besoin de me convier à aymer, car il y a bien peu de personne quy le soit plus de moy qu'elle et suis bien assuré qu'elle le cognoistra tousjour. Je luy adresseray toutes vos lettres⁸⁵ et comme vous me le mendé.

Touchant Madame vostre tante, vous estes la plus grande menteuse et la plus oublieuse quy se puisse voir, n'ayant point trouvé les deux clefs dans le paquet. Envoyez les moy par le trompette et ces deux contracts. Prenez garde que celles quy fermeront vos lettres n'ayent la curiosité de les lire, si

⁸⁵ Voilà la raison pour laquelle le Fonds Rohan-Bouillon ne conserve pas les lettres d'Eléonore de Bergh à son époux pendant ces années.

vous n'y estes présentes et serrés celles que je vous escriis. Il vous pourra dire des nouvelles plus certaines d'Argenteau⁸⁶.

Pour les affaires de M. vostre frère, je n'en ay rien appris. Il ne s'y fait chose, rien à La Haye, car ces parties ne poursuivent point, ny personne de sa part. Je ne sçay si M. Maes sera arrivé n'ayant depuis l'escuyer veu nulle de ses lettres. En escrivant à Mme la princesse d'Orange, ramentevez luy Moreau.

Je pressois M. vostre frère de vous envoyer un aumosnier. Je n'ay rien à dire à ma chère femme pour sa conduite, si ce n'est que je la trouve extrêmement sage et que sans se tère je luy fairay tousjours sçavoir mes sentimens /3/. Vous ne l'estes pas pourtant en tout, car vous ne prenez point de soin de vostre santé. Je vous envoie de l'eau de Spa dont je suis bien marry vous estes une fol de vous affliger car j'oserois bien jurer du contraire la petite fille qui a ceste petite bouche est si triste de ne vous voir plus qu'elle ne peut s'en consoler elle ne me rencontre jamais quelle ne me demande de vos nouvelles et ùe fait ses recommandation. Mon rume me continue mais avec beaucoup moins de douleur de teste quy me pasoit vers le soir et une defluction sur le col la plus grande incommodité que j'en reçoive c'est que toute la nuict je ne dors point et ay des inquiétudes continuelles. Je me purgeray demain celle m'empesche de vous escrire de si longues lettres dès que j'en seray entièrement délivré. Et ne se passera pas un jour que je n'escrive.

S'il y a des melons, faictes qu'on m'en envoie et vous pourriez donner ordre au trompette s'il repasse où est le duc de Lerne de luy en donner. J'en dis un mot à Madame. Le comte de Bucquoy est icy prez aussi il y a eu quelque dessein pour le commandement de la cavallerie avec le marquis de Selade. Il me semble qu'on a trouvé quelque milieu, mais il me semble pourtant que le marquis a en effect le commandement.

Madame ne se peut /4/ assez louer de vous, quy en effect est une agréable personne. Vostre petit mary vous le jure. Quelle fourbe avez vous fait fait à Mme de Roucy quy la met sy en peine, à ce que me mande Mme de La Trémoille.

Outre le mal de teste que le grand chaud et l'escriture me donne il est bien augmenté de colère, car on me vient y a ce moment de rapporter que Janius a perdu Argenteau. Ceste lascheté me fait enrager. Je ne vous ments point mon cher enfant, quy en ay un tel chagrin que je ne puis escrire. Adieu donc ma chère ami quy estes toute ma joie et mon contentement.

De Maastricht, ce 2^e juillet 1634.

Je n'ay point eu de nouvelles d'où vous sçavez et n'y ay pas seulement pensé. Vous ne dittes point osé le faire. Vostre cousin d'André est avec le duc de Lerne. J'ay n'ay pourtant point encore de ses nouvelles. Un trompette à qui j'avois donné un mémoire pour en apprendre m'a rapporté cella. Je luy disois aussi que si j'estois empesché de recevoir de vos lettres que je l'emploirois pour parler au marquis d'Aytone, quy ayant veu le mémoire, fist escrire aussitost au duc de Lerne de les laisser passer, à ce que m'a rapporté ce trompette.

Vos lettres sont toutes bien et les anvoyray. Faictes mes excuses à mes sœurs et tous les complimens que vous jugerez nécessaires, et particulièrement à Mme de La Trémoille.

En fermant ma lettre, il faut que je donne le bonsoir à la petite femme que j'ayme de tout mon cœur.

Archives nationales, 273 AP 185/FM 35

3 juillet 1634 – Maastricht
Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
au prince d'Orange⁸⁷

Monsieur,

⁸⁶ Argenteau (Belgique) sur la rive droite de la Meuse à mi chemin de Maastricht et de Liège.

⁸⁷ Suivant Bernard Lahire, cette lettre illustre la diversité des modèles de socialisation de Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne. Nous sommes bien loin de l'amant passionné, nous voyons dans cette lettre un officier lucide et compétent dans son analyse de la situation à laquelle il est confronté.

Dès avant-hier, j'appris d'un homme qui venoit de l'armée des ennemis que Junius parlementoit et qu'il ne s'agissoit plus que des conditions pour se rendre, n'ayant encor esté assiégé que sept heures et ne s'estant pas tiré plus de trente coups de canons, mais je trouvay cela si hors de raison que je ne voullus rien croire, toutesfois j'ay sceu du depuis comment il s'estoit rendu hier à deux heures apremidy, ne pouvant pas m'imaginer qui l'a induict à se faire, ayant de la provision de tout ce qui est nécessaire à proportion de ce qui est nécessaire à proportion de ce qui est icy, luy ayant donné le choix de retenir telle quantité d'hommes de sa compagnie qu'il trouvoit bon qui ont esté au nombre de soixante ou soixante et dix.

Je n'ay eu depuis qu'il est sorty jusques à maintenant qu'il est onze heures du matin aucunes nouvelles de luy n'y de ce qu'il a fait s'il fust venu droict à Maestrich, je l'eusse fait garder jusques à ce que j'aurois appris la volonté de Vostre Excellence sur ce subiect cest action estant si infame que tout le en est si fort scandalisé que rien plus.

Et pour mon particulier, j'en ay de si grands ressentiments que je ne m'en puis consoler. On tient que l'ennemi va droict vers Lyonbourg. Lorsque j'en sçauray davantage, je ne manqueray d'en advertir Vostre Excellence en luy tesmoignant pour par toutes mes actions et une entière obéissance à ses commandemens qu'il n'y a personne qui soit plus véritablement que moy,

Monsieur,

Vostre très humble et très
obéissant neveu et serviteur.

Le duc de Buillon

A Maastricht, le 3^e de juillet 1634.

Toutes les troupes logées de deça les pont sont deslogées. Ils y font une demy lune pour y tenir leur gardes seulement et tracent un fort au delà de la rivière où la maison de Neuvaigue est comprise qui est bien de la grandeur de Vicq. J'envoye à Vostre Excellence la liste de ce qui estoit dans Argenteau.

A. D. des Ardennes, 1 J 252/73/1

9 juillet 1634 – Maastricht

Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à Sedan

Il y a si peu de certitude à ce que l'armée du Roy d'Espagne veut entreprendre que je ne vous en puis rien mander. Tousjours vous puis je bien asseurer qu'ils ne nous attacqueront pas de force et ne juge pas aussi que leurs affaires soient en estat de nous bloquer, ayant bien du temps à passer devant que de nous affamer.

Si pourtant cella arrive après qu'on aura veu dans quinze jours ce que M. le P. d'Orange fera, je seray bien aise que vous vinssiez icy pourveu qu'ils vous y vueillent laisser entrer. Vous pourriez en escrire un mot à Mme la comtesse de Gamalère comme de vous sans luy faire cognoistre ny à personne qu'à Madame ce que je vous mande et luy disant l'envie que vous auriez d'estre près de moy l'obliger à tascher d'obtenir de M. le M. d'Aytone que vous y puissiez venir.

Si nous estions bloquez le moins de vos gens que vous pourriez mener seroit le meilleur et les laissiez à Sedan et tous vos chevaux. Vous apporteriez des rafraichissemens pour vous, car il vous faudroit résoudre à avor bien de la patience et ne faire pas trop bonne chère. Vous n'oublierez pas /2/ d'apporter de la poudre de vipère et de l'eau de teste de cerf.

Vous voyez, cher cœur, si je crains de vous donner de l'incommodité pour pouvoir estre ensemble, ne désirant rien avec plus de passion je vous conjure encore qu'il n'y aye que Madame qui sçache ce que je vous mande d'autant qu'in croit plustost que ceste résolution seroit venu de vous. Ayez donc un peu patience qu'on voye ce que l'ennemy fera et ce que M. le P. d'Orange entreprendra afin de vous reigler là-dessus car tout cella n'arrivant point. Vous sçavez la nécessité qu'il y a au

voyage de Limousin⁸⁸. Pleust à Dieu que vous le feussiez de retour auprès de moy. Ce ne sont pas les mesmes craintes de M. vostre frère de quy j'ay ouvert la lettre. Il m'en escrit aussi. Je luy ay respondu pour la satisfaire. M. Maes estoit arrivé. J'ay escrit à M. >>>> et eu des lettres de M. de Gobrouin pour tous ses parens et amis. M. vostre frère a fort bonne espérance de son procez. Il me tarde bien de le veoir jugé à son avantage.

Je ne me suis jamais, Dieu mercy, mieux porté. C'est La Montagne quy vous rendra celle-cy. Sa pauvreté me fait pitié, j'en dis quelque chose à Madame afin qu'elle voit en quoy l'on pourroit l'aider. Bonsoir la plus aymée femme du monde et un peu trop pour le repos de

ΦΦ

A quy vous estes plus chère mille fois que sa vie.

De Maastricht, ce 9^e juillet 1634.

Je mande à Madame comme je désire que vous veniez si nous sommes blocqués vous résoudriez avec elle tout ce que vous devrez faire pour cella.

Archives nationales, 273 AP 185/FM 36

14 juillet 1634 – Maastricht
Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à Eléonore de Bergh
à Sedan

J'ay receu aujourd'huy vostre grande lettre par mon trompette, je croy que mes deux dernières ne vous attristent point quy m'oblige à vous confirmer la mesme chose que je désire que vous reveniez auprès de vostre mary le plus tost que vous pourrez et que vos eaux de Sap vous le permettront.

Dans l'opinion d'estre quelque temps sans vous voir à cause du voyage du Limosin, je m'y estois résollu, mais à ceste heure que je vous ay remandé j'ay une impatience incroyable m'affermissant tous les jours dans l'opinion qu'on nous veut bloquer quy sera une affaire de longue haleine et seray bien aise que vous ayez vostre part de l'incommodité. Vous voyez chère femme comme je vous maltraicte. Vous me direz où me manderez s'il y auroit à espérer que Madame voulust faire le voyage de Limousin sans vous et si je l'en oserois supplier.

Venez donc, cher cœur, dès que vous aurez pourveu à vostre santé et ne menquez devant d'écrire à Mme la P. d'Orange et de mener le moins de train que vous pourrez. Je suis fâché de n'avoir gardé Belsunce. Il vous le faudra ramener si ce n'est que Chavagnac vous suit. Amène son nepveu /2/ quy seroit plus propre pour vous suivre à l'Eglise. Ceste mesme raison me fait croire qu'il vous faudroit plustot mener Bomon que Deschamp. Parlez en à Madame et remettez le à elle. Désirant que vous ameniez le moins de train qu'il sera possible, je ne respons à rien quy regarde vostre long voyage. Si vous estiez trop long temps à sçavoir nouvelles de Mme vostre tante vous pourriez venir à Liège et envoyer à M. le duc de Lorme pour estre assurée qu'il vous laisroît passer et tesmoignerez que vous craignez que je ne vous vouderois pas recevoir si j'estois averty de vostre arrivée. J'ay peur que ce mauvais temps ne vous empesche de prendre des eaux, si vous n'aviez commencé vous les boiriez aussi bien icy où j'ay une envie passionnée de voir mon cher cœur quy m'est plus cher que la vie. Il n'est pas imaginable combien je vous ayme et vous sçavez que j'ay quelque raison. Je meurs de peur que ma lettre ne se perde et mes sottises se voyent, car cher enfant je ne puis m'empescher de vous dire que je pense continuellement à vous. Je bois mes eaux dans le lit et me font fort grand bien. Il n'y a plus d'apparence que je sorte d'icy. Venez y donc chère âme.

⁸⁸ Depuis 1629 la vicomté de Turenne était en ébullition à la suite de la volonté du pouvoir royal d'y établir le droit de franc-fief sur les roturiers, habitants dans le royaume, propriétaires de terres nobles dans la vicomté. Les privilèges de la vicomté venant d'être confirmé, Elisabeth de Nassau s'était laissée convaincre par le conseil de Turenne pour l'établissement de ce droit. Les députés des villes de la vicomté ne l'entendirent pas ainsi et au mois d'avril 1634 se réunirent à Martel et nommèrent des représentants pour interroger les magistrats des parlements de Bordeaux et de Toulouse sur leurs droits. Cette affaire fut réglée en 1637, il fut décidé de lever cette taxe tous les vingt ans sur l'ensemble des assujettis à la taille. Françoise de NOIRFONTAINE, " Les privilèges de la Vicomté de Turenne " in Jean-Pierre BARDET, Dominique DINET, Jean-Pierre POUSSOU et Marie-Catherine VIGNAL, *Etat et Société en France aux XVIIe et XVIIIe siècles. Mélanges offerts à Yves Durand*, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2000., p. 421-435.

Le messenger par quy j'ay escrit à vostre seur n'est de retour. Celluy de Sedan a envoyé vos lettres quy arrivent à cest instant /3/. J'escris trop et je ne puis m'en empescher. Tesmoignez bien à M. et Mme de Conte la peine où je suis de leur fils⁸⁹. Je désire, comme je mande à Madame, que le Sr. de Réal⁹⁰ aye la place de son père. L'estat où nous sommes empescherast que les chevaux de carosse, que Mme de La Trémoille ne vienne icy, où il y a deffense de rien laisser entrer. La mesme difficulté se rencontre pour ceux de M. de Comte. Cependant le marchand les meine à Tongre⁹¹. Je demanderay un passeport pour les voir et les envoyer à Sedan. Vous ne me dite point si l'anfant de Mme de Villette est fils ou fille. Choisissez quelqu'un pour le tenir en ma place et faictes des excuses au père si je ne luy escri et assurez le bien combien je l'estime et désire qu'il continue à m'aymer. Si c'est un fils donnez luy de mes noms, celluy que vous voudrez. J'ay fait vos recommandations à la petite fille quy pour response m'a dit qu'encore que vous soyez un peu folle qu'elle vous ayme passionnément mais partant que sa petite cousine.

Bonsoir très chère femme, à Mme de Roucy une excuse que je ne luy escri point, à Mme de La Moussaye un compliment sur son arrivée et l'envie que j'ay de la voir, à ma seur que le teste me tourne d'escrire. Vous estes la plus aymée créature quy soit à ce monde de

ΦΦ

De Maastricht, ce 14 juillet 1634.

Je ne puis m'empescher de le dire à Madame. Faites un grand compliment pour moy à Mme de La Trémoille. Elle me pardonnera bien si je ne luy escri des trois clefs. Il n'y a que celle de l'escritoire noire. Celle de la cassette rouge n'y est point. Elle a bien de la ressemblance avec la plus petite que je vous renvoye. J'ay bien receu les papiers. Les melons ont esté donnés au duc de Lerme.

Janius est tousjours arresté. J'ay bien eu par luy toutes vos, mesmes perdu.

Archives nationales, 273 AP 185/FM 37

4 août 1634 – Maastricht
Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à Eléonore de Bergh
à Sedan

Je ne suis pas fâché, cher cœur, que vous croyez estre la personne du monde la plus aymée, mais en effect si je vous dis de qu'elle peine m'a tiré vostre lettre ce n'est pas à ce dessein, mais seulement pour vous entretenir de mes sentimens bien qu'on ne m'eust pas fait vostre mal grand, j'en estois si troublé que mon dormir estant bien plein d'inquiétudes et dans de continuelles appréhensions. Il m'avoit fait avoir un songe la nuict passée qui m'affligeoit à un point que je croy avec vérité qu'il m'en fait arrivé du mal si Dieu ne m'eust fait la grâce de me resveiller et en effect en songeant je le priois d'estre ma consolation aussi l'ay je bien sceu de luy, mais pourtant tremblant si fort et le cœur me battant que j'aye peine à me remettre. Je luy rends grâce du recouvrement de vostre santé car, cher cœur, je ne vois qu'à demy quand je vous sçay malade et Madame me mande que vous l'avez esté bien fort et plus qu'on ne me l'avoit mander, bien que vous /2/ m'aymiez bien fort il faut que vous cédiez à mon amitié, car je ne croy pas qu'il y en ait jamais eu une si violente, car mon cher enfant je ne pense qu'à vous et ne puis m'empescher de dire que je n'ayme que vous, quand bien ma lettre devoit estre prise. Je suis extrêmement aise que vous verrés mon frère⁹², aysmez vous bien tout deux pour l'amour

⁸⁹ Henri de La Marche, sieur de L'Eschelle, fils du gouverneur de Sedan Antoine de La Marche des Comtes et de Anne Michellet de Maucourt, qui servait avec Turenne dans l'armée royale assiégeant La Mothe, avait été blessé. Le 16 juillet 1634, Turenne écrivait à sa mère que « M. de Leschelle se porte de mieux en mieux ». S. d'HUART, *Lettres de Turenne, op. cit.*, p. 250.

⁹⁰ Daniel Guyon (1600-1654), sieur de Réal et d'Angecourt, succéda en 1635 à son père Pierre de Guyon (1569-1639), écuyer, sieur de Réal, dans la charge de bailli de Sedan que celui-ci exerçait depuis 1595.

⁹¹ Tongres (Tongeren) en Belgique à 20 km au sud-ouest de Maastricht.

⁹² Dans sa lettre du 29 juillet 1634, Turenne écrivait à sa Mère de La Motte : « Je partiray d'icy dans deux ou trois jours pour aller avoir l'honneur de vous voir. Je croi que je trouveray encore ma belle-sœur à Sedan ». S. d'HUART, *Lettres de Turenne, op. cit.*, p. 251.

de moy, mais j'ay peine à lui pardonner qu'il vous peut retarder un jour. Apportez l'honneste femme et achetez en passant à Liège la cour sainte. Il y a quantité de fruits quy vous attendent pour faire des confitures, si vous avez du sucre.

Vous pouvez bien mener Belsunce et Meril et ne vois pas de difficulté puisque vous passez d'apporter vos pierries n'y ayant apparence du monde de siège par force. Je pense que vous feriez mieux de laisser Poilblanc à son mesnage pour cest hiver et au printemps qu'ils pourroient entreprendre. L'on ne vous refusera point de faire venir un homme dont vous auriez afaire. Vous faites bien de prendre la rivière et ferez diligence pourveu que vous soyez matineuse. /3/. Faites vostre voyage si vous m'aymez et si vous devez boire des eaux estant icy, faictes escrire à Spa qu'on vous en apportte. Ayez surtout soin de vostre santé puis que celle de vostre chère mary en despend.

Je n'ay point de lettre de M. vostre frère, mais un messenger de Nieumège m'a dit qu'il estoit de retour à Boxmeer et que le procès n'estoit encore jugé dont l'on avoit tousjour bonne espérance sans sçavoir nulle autre particularité et qu'il avoit dit qu'il me vouloit escrire par homme expres.

L'on publie partout que vous estes si mal traitée et mesme le Nonce me mande qu'on luy a raporté qu'on vous a osté tout exercice de vostre Religion et mesme la fréquentation de ceux quy en sont, et qu'il me prie de ne point permettre cella et m'allègue la Reyne d'Angleterre. Une femme apporta le lettre céans, et n'y estant revenue depuis je n'y ay point fait de response. Si vous voyez quelqu'un quy luy puisse rapporter, tesmoignez bien que vous estes satisfaite et fashée qu'on aye tant fait course de faux bruits du contraire.

Je suis bien d'avis que vous ne couchiez point à Liège et pouvez venir de Hay⁹³ en un jour icy. Je ne sçay comme je vous puis tant aymer, car en effect j'ay sujet d'estre fashé contre vous de la façon que vous m'escrivez par gentilhomme Allemand /4/, car vous sçavez bien comme vous me devez parller des affaires qu'en effect vous désirez. J'escris à Madame et la supplis de vouloir donner le terme de six semaines et afin de luy oster mesmes le scrupulle luy tesmoigne le deu.

Faictes mes excuses à toutes mes seurs, car il faut que je sois sur le rempart une partie de la nuict et a deux heures du matin je fais partir le messenger afin qu'il amène dimanche à Sedan une bien grande à Madame de La Trémoille, quy me mande combien vostre voyage de la Cour estoit nécessaire et qu'en effet vous y ussiez beaucoup fait pour nos affaires, puisque Dieu nous a faict la grâce de nous donner l'un à l'autre, que nous luy avons tant demandé, il prendra soin de nous. Conviez, Madame, encore en partant de faire vendre.

Je ne pensois vous faire qu'un mot. Bonsoir chère anfant quy m'est bien plus chère que la vie que je n'ayme que pour vous.

Φ

De Maastricht, ce 4^e aoust 1634.

En selleant ma lettre il faut que j'adjoste qu'à chasque moment il me semble que mon amitié augmente et que j'ayme éperduement ma chère femme. Bonsoir encore une fois ma chère Madame quy ne pouvez faire assez diligence à mon gré.

Encore que vous ne meniez point de chevaux de carosse, ne laissez d'emmener le cocher car je n'en ay point. Je croy que vous ne feriez pas mal de mettre vostre carosse dans le bateau, car le mien ne vaut pas grand chose.

Je prie mon frère de vous bien aymer pour l'amour de moy. C'est une des choses du monde que je souhaite autant et que vous me disiez tout de ça vos sentimens bien librement afin que s'il il falloit contribuer quelque chose à vostre amitié j'y puisse y servir.

J'ayme la petite car de tout mon cœur et me tardera bien qu'elle ne soit avec ma chère femme.

Archives nationales, 273 AP 185/FM 38

11 août 1634 - Maastricht
Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à Eléonore de Bergh

⁹³ Huy (Hoei) sur la Meuse à 25 km en amont de Liège.

à Liège

Cher cœur, encore que j'espère vous voir demain, je ne puis m'empescher de vous tesmoigner combien je le souhaite et la peine où j'estois vous ayant attendu dès hier. Dieu me mercy, j'en ay esté tiré par la lettre de Madame quy me mande que vous n'estes partie que le mercredy. Toute la lettre n'est que de vous, pour quy elle tesmoigne tant d'amitié, que j'en aurois pleuré si je n'estoit bien plus interessé en tout ce quy vous touche qu'à moy. Il est vray chère femme que c'est une mesme chose, mais sans menterie je ne pense plus à moy qu'à cause de vous, que j'ayme éperdument et à un point quy n'est point imaginable et Dieu a eu soin de moy de conduire /2/ toutes choses en sorte que je vous aye passée je crois promptement, car je ne pensois jamais qu'à vous et estois incapable de toutes choses en sorte que ne vous amusez point chère femme et venez vistement. Je ne pense point qu'avec vostre passeport on vous fasse la moindre difficulté, car quant ils voudroient fouiller tous vos affaires ils verront bien que vous n'avez que vos hardes et que vostre argent n'est pas un somme quy puisse importer.

Je ne croyois pas vous escrire espérant mesme que celle-cy vous trouvera partie de Liège où je conte que vous aurez couché. Si cella n'est point ne vous y /3/ arreztez du tout car je conte tous les moments. Bonsoir cher cœur à quy est absolument

Φ Φ

Quy vous ayme sans flatterie trop, mais je ne m'en repens point et sens bien que ceste affection ne peut diminuer.

De Maastricht, ce 11^e aoust 1634.

Archives nationales, 273 AP 185/FM 41

14 octobre 1634 - Maastricht

Samuel Desmarests

Monsieur et très honoré Père,

.....

Nostre Dame est partie ce matin pour aller voir Monsieur son frère. Ce sera ce dit-on un voiage de quinze jours ou 3 semaines. Nous la tenons grosse. Elle s'opiniastre extrêmement dans le Papisme et ne voy guères d'apparence d'espérer plustot que plaindre.

.....

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

Des Marets P.

A Maastricht, ce 14 octobre 1634.

B. U. de Leyde, BPL 297/23⁹⁴

13 décembre 1634 – Maastricht

Samuel Desmarests

à André Rivet

(extraits)

Monsieur et très honoré Père,

.....

Madame [...] a de l'adversion contre moy, sans autre sujet que pource que je suis icy en achoppement aux Moines qui l'assiègent. Certes ma station est extrêmement espineuse ; et j'ay grand besoing que Dieu m'y soustient par le vertu de son Esprit.

.....

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

⁹⁴ D. NAUTA, *Samuel Maresius, op. cit.*, p. 449.

13 décembre 1634.

B. U. de Leyde, BPL 297/24⁹⁵

1635 “ *La guerre fut déclarée au roi d’Espagne en l’armée 1635, et les maréchaux de Châtillon et de Brézé entrèrent en Flandre, avec une armée de vingt mille hommes, pour se joindre au prince d’Orange qui commandait celle de Hollande ; il était généralissime, et ces deux corps assemblés faisaient plus de quarante mille hommes. Devant cette jonction, l’armée du Roi seule avait gagné la bataille d’Avesnes et défait les troupes d’Espagne, commandées par le prince Thomas. [...] Une si heureuse victoire donna de la jalousie au prince d’Orange, et mit de la division entre lui et les maréchaux de Châtillon et de Brézé. Au lieu de tirer avantage d’un tel succès et de maintenir sa réputation, il fit piller et brûler Tirlemont pour décrier les armes du Roi et les charges d’une violence si peu nécessaire ; il assiégea Louvain, sans avoir dessein de le prendre, et affaiblit tellement l’armée de France par les fatigues continuelles et par le manque de toutes choses, qu’à la fin de la campagne elle ne fut plus en état de retourner seule par le chemin qu’elle avoit tenu, et elle fut contrainte de revenir par mer⁹⁶ ”.*

Frédéric-Maurice le 24 avril 1635 quitta La Haye pour aller rejoindre les maréchaux de Châtillon et Brézé⁹⁷. Deux des lettres qu’il écrivit les 3 et 24 juin à son épouse du camp près de Louvain sont parvenues à nous.

Dans ses lettres Desmarest décrit que la grande affaire pour Frédéric-Maurice et d’Eléonore de Bergh fut de donner un baptême catholique à leur premier enfant : Elisabeth, née le 11 mai 1635, et pour ce fait d’empêcher Elisabeth de Nassau de venir à Maastricht.

22 janvier 1635 – La Haye

Frédéric-Maurice de La Tour d’Auvergne
à Eléonore de Bergh

Cher cœur, je n’ay pas besoin de vous assurer comme il me tarde de vous revoir, car vous verrez bien que rien ne me peut retarder ce contentement que des affaires que j’estois constraint de faire et que le temps qu’il fait en me pourra pas arrêter.

Je ne songe continuellement qu’à la chère femme, que sur ma dannaion j’ayme plus que jamais et follement, me semblant que pourveu que nous soyons ensemble, je n’ay rien à souhaiter. Je vous puis bien mander de ne me plus escrire, mais vous ne voudriez pas que je vous mandite quand je partiray, ny quel chemin je prendray, s’il ce pouvoit adjoüster quelque chose à l’amitié que vous avez pour moy. Cella arriveroit si vous cognoissiez à quel poinct est la mienne.

Je n’ay receu nulle lettre de Paris. Le froid est si grand que je ne vous en envoie point pour Sedan. Le comte de Culenbourg est plus mal que jamais avec le comte Henry. Il veut à toute force que sa femme vous fasse son héritière. Ce n’est pas mesquins et vous ne sçauriez croire en quels termes il /2/ en parlle. Je remettray tout ce discours à la vive voix ; et cependant si le cher enfant m’ayme, elle aura soin de sa santé. Je me suis fort bien assuré contre le froid estant garny de fourrure depuis les pieds jusqu’à la teste.

Mme la P. d’Orange est bien remise. Les régimens de cavallerie ont esté fait aujourd’huy. Nous sommes plus riches de trois mille six cent francs par an. L’affaire de Limbourg est aussi despéchée, mais il ne me la veut donner qu’en prenant congé de luy et ne m’en a pas encore dit un mot. Bonsoir la chère âme. Dieu nous vueille bénir et nous laisser long temps ensemble. J’ambrasse le petit Henry et sa cousine que j’ayme de tout mon cœur.

⁹⁵ D. NAUTA, *Samuel Maresius, op. cit.*, p. 450.

⁹⁶ LA ROCHEFOUCAULD, *Mémoires, op. cit.*, p. 78.

⁹⁷ Lettre de Richelieu à Charnacé du 6 mai 1635. Denis-Louis-Martial AVENEL, *Lettres, instructions diplomatiques et papiers ...*, *op. cit.*, tome IV, p. 795.

De La Haye, ce 22^e jan. 1635.

Par le dernier messenger, j'ay receu des lettres de M. de Golstac, mais point des vostres chère femme. Je meurs d'ennui de vous revoir et semble que c'est sans comparaison mille fois plus que les autres fois que nous avons estez séparez. Jamais je ne vous ay aymé comme à ceste heure.

Archives nationales, 273 AP 185/FM 44

31 janvier 1635 - Maastricht

Samuel Desmarests
à André Rivet

Monsieur et très honoré Père,

Aujourd'huy arrivera Monseigneur nostre Gouverneur. On vous a voulu faire espérer que MM. les Commissaires viendroient quant et luy. Je me resjouis bien fort du succès de vostre entretien et prie Dieu de tout mon cœur, que ceste bonne semence demeure au sien. Le voyage de Zutphen a donné l'alarme à Sedan et la résolution d'en faire un autre icy, mais je crains bien qu'on y mette obstacle du costé de Bruxelles quand il faudra avoir un passeport, et les contemplatifs estiment que la visite de Xaintron en une saison si rude et malgré les conseils d'un chacun se soit faite entrautes pour cela.

.....
Vostre très humble et très obéissant serviteur.

Des Marets P.

Ce dernier janvier 1635.

B. U. de Leyde, BPL 297/28⁹⁸

2 mai 1635 - Maastricht

Samuel Desmarests
à André Rivet

Monsieur et très honoré Frère,

Je suis fort estonné de n'avoir eu aucunes de vos nouvelles depuis que Monseigneur nostre Duc est arrivé chés vous. Je vous escrivis dès le lendemains de son départ, et vous addressois toute ouverte une lettre à M. de Nets que vous aurés peut-estre jugé à propos de supprimer n'en ayant eu non plus aucune response. Depuis je vous ay escrit une seconde fois et vous addressay un paquet qu'on m'avoit prié de vous le tenir de Sedan. J'espérois que ceux que Monseigneur a renvoyé de son train m'apporteroient quelques lettres de vostre part par lesquelles je serois rendu plus sçavant de ce qui s'est passé là bas pour m'aider cy après à me conduire au reste, mais j'ay esté frustré de mon attente.

Je vous supplie très humblement de m'en instruire au plustost tant pour ce qui concerne l'abstention de la Sainte Cène et quelles excuses on vous aura données, que pour ce qui regarde le refus du passeport pour lequel un trompette est encore parti ce matin pour essayer de lever le cas de conscience qu'on a allégué affin de ne le point donner. Car je voy qu'on en a fort parlé à La Haye, puis que la personne intéressée déclare que Madame la Princesse a fort soustenu son parti.

Je ne sçay ce que je doibs croire de ceste intrigue, bien vous dirai-je assurement que le passeport n'a point esté refusé sans l'entremise de nos moines et sur tout du Recteur qui alors estoit allé à Bruxelles. J'en ay des indications certaines que je ne veux pas toutes commettre à ce papier, mais bien que le bruict estoit constant avant ce refus parmy nostre bourgeoisie papiste et mesme à Liège que si la grand-mère ne venoit pas, celuy qui doit venir seroit baptisé *more Romano*. Nostre secrétaire semble nous enlever la crainte par l'assurance que Leurs Excellences en auroient accepté la présentation. Le temps nous rendra sages de tout. Mais derechef, je vous prie de m'avertir punctuellement de ce qui s'est dit ou fait de vostre science par de là en ce sujet parceque j'y ai un grand interest pour former mes conseils et desseins de l'advenir. Dieu vueille que le voiage de France

⁹⁸ D. NAUTA, *Samuel Maresius, op. cit.*, p. 451.

soit tellement glorieux aux hommes qu'il serve aussi à l'avancement de sa gloire pour lequel je le prie de vous conserver encores longues années demeurant,

Monsieur et très honoré Père,

Vostre très obéissant et très humble serviteur.

Des Marets P.

Ce 2 may 1635.

B. U. de Leyde, BPL 297/31⁹⁹

8 mai 1635 - Maastricht

Eléonore de Bergh
à son frère Albert

Chère frère de mon cœur, je ne vous feré qun most me trouvant mal et craient touiour de ma coucher étant an mon neuvième moy, Dieu me veule assister prie-je cher frère pour moy et qu'il m'anvoy ce quy moi na je faire. Je nes pas aeu de nouvelle de Monsieur mon mary mais l'on m'a mandé de La Hay qu'il nay pase la mer que le catrième de ce moy aiant aité touiour jete sur mere d'un côté et puis dotre et ci fort an danger de sa vie que les matelos ne faisay plus que se recommander à Dieu aiant coupe trois augure et les gros mas et an core un hotre. Juge, chère frère, quelle grâce je doy randre au sineur de la voir garde d'un danger que l'on dit n'avoir iamais aité de samblable sant périr. Je se bient que vous an seré bien aise, la douleur que je me contrient de finir, car je n'an peus plus nant joie pas du paience car en l'état laquelle je suy il ne se peus pas autrement. Adieu le chère frère que je meur d'anvyé d'anbraser et à quy je suy de cœur très umble et très eubisante seur et srvante.

Léonor de Bergh

A Mastic, ce 8 de may 1635.

Archives de la maison de Bergh¹⁰⁰

3 juin 1635 – Près de Louvain

Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à Eléonore de Bergh

Cher cœur, loué soit le bon Dieu de vous avoir voullu encore conserver. Il a eu pitié de moy, car pour vous chère femme puisqu'il vous donnoit tant de constance et de dévotion il n'y avoit pas a douter qu'il ne vous eust receu en sa grâce où je prie quand ce sera sa volonté qu'il nous y vueille recevoir ensemble. Jamais je ne vous ay aymée comme je fais.

Vous ne me devez estre en peine de mon mal, car tout s'en est allé avec vérité. Depuis hier la nuit que je receu vostre lettre du 30^e par le messenger et hier après midy arriva Deshayé quy m'a fait admirer sans vous flatter vostre vertu. Je retiens par la voye trop assurée et n'ose bien dire vous dire tout mes resentimens. Vous ne me faictes pas plaisir de m'escire de grandes lettres, car, en l'estat où vous estes, les moindres choses vous peuvent nuire et s'il vous arrive le moindre mal, je suis la plus malheureuse personne du monde, ce n'est point sagesse ny prendre soin de vous de m'escire une grande lettre 2 heures après avoir pris médecine.

Je suis un peu fasché que le médecin Deshayé vous ait si tost quitté, et /2/ suis en peine qu'il ne vous soit point demeuré de chirurgien sur tout qu'on continue les cataplasmes sur les deux tétins et qu'on se garde bien de les fermer tant que vous soyez bien purgée et qu'il n'y reste plus la moindre douleur, rougeur ou enfleure, que l'impatience ne vous emporte point, et songez au pauvre mary qu'il y a apparence que vous reverez plus tost que vous ne pensez par autre voye assurée. Je m'espliquerois.

⁹⁹ D. NAUTA, *Samuel Maresius, op. cit.*, p. 454-455.

¹⁰⁰ W. BAX, "Sedan, naar de archiefstukken uit het huis Berg", *Bulletin de la Commission des Eglises Wallonnes*, 4^e série ; 8^e livre, 1936, p. 75, note 1.

Pour ma santé, je me suis résolu de me faire guérir mon poin quy me causoit des foiblesses d'estomac, et pour cella, depuis jeudy, je garde la chambre, mais, cher cœur, j'avois l'esprit si affligé que les remèdes me serroient comme en effect je le désirois, affoiblissant tous les jours et me sembloit que le bon Dieu exauçoit mes prières et me préparoit à vous suivre s'il n'eust eu pitié de nous deux, mais depuis hier qu'on me seigna après avoir eu vostre lettre, je me porte parfaitement bien, ne ressens plus /3/ mon poin, mais cependant je continueray encore le régime que les médecins m'ont ordonné quy sont des lavemens et bain, car le mary prendra assez de soin de luy et de la chère femme qu'il ne croyoit pas aymer comme il fait, car l'on ne le peut comprendre et quel effort que j'aye faict ma santé est mon visage l'ont bien fait cognoistre à tous ceux quy m'ont veu, je suis tout remis. Ne vous chagrinez et ne vous rompez la teste de rien que ne soyez entièrement guarrie. J'ay esté estonné de vostre grosse lettre, ay receu les prières et admiré ce que me mandiez, Dieu la recompensera. J'ay des tendresses et des amitiés pour elle incroyable, la femme seroit bien satisfaicte de moy si elle me voyoit. Dieu vueille continuer d'estendre ses bénédictions sur nostre petite et nous la conserver.

Par le premier messenger je vous envoiey des lettres pour Madame, mais celluy-cy veut partir. Adieu cher âme quy estes tout à Φ Φ et la plus aymée créature quy vive.

Prez de Louvain, ce 3^e juin 1635.

Si vous craignez la moindre sécheresse mandez le en diligence afin que s'il est possible, je vous voye et qu'on vous envoie un chirurgien l'on m'asseure bien que cella n'est plus à craindre.

Nostre chère seur sera assurée que je l'honore passionément.

Archives nationales, 273 AP 185/FM 46

24 juin 1635 – Près de Louvain
Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à Eléonore de Bergh

Cher Cœur, si jamais j'aye eu besoin de l'assistance de Dieu, j'y dois bien avoir recours, car sans l'espérance que j'ay eu sa grâce et bonté le désespoir m'emporterait, sçachant l'estat où vous estes, quy me met tout hors de moy, me voyant esloigné de vous, de quy il me semble qu'on prend fort peu de soin. Vostre chère seur a pris seulle celluy de me dire combien vous avez esté tous et tesmoigné désirer de me voir. Sur les premières nouvelles, je me résoudray au voyage bien que je vous aye escrit à Mastric par un tambour. J'ay voullu vous envoyer Pelnetz, afin qu'asseurément j'apprenne l'estat de vostre santé, ne pouvant pardonner la négligence dont on a usé à me faire sçavoir vostre mal. J'ay donné charge aussi au Tillet de demeurer prez de vous.

Si Dieu n'a pitié de moy, je ne pourray résister à la crainte et à l'affliction où je suis /2/, aussi s'il vous mesarrivoit, je ne luy demande que de me retirer de ce monde, afin qu'ensemble, moyennant sa grâce, nous puissions aller jouir d'un repos éternel. Je n'ay jamais creu vous aymer comme je fais, car c'est mille fois plus que moy mesme, et je trouve que je ne m'ayme que pour vous, s'il ce peut que j'aye plustost deux fois qu'une de vos nouvelles par jour.

Mon poin me continuant, bien que sans douleur, j'avois pris médecine ceste nuict dont je me trouve bien. Ne négligez pas d'envoyer partout pour les choses quy vous sont nécessaires, mais mesmes pour celles dont vous aurez la moindre fantaisie.

J'envoye une ordonnance du docteur >>>> quy assure pour aise qu'on s'en serve qu'il ne vous arrivera plus d'accident /3/, j'en prie le bon Dieu de tout mon cœur. Jusqu'à ce que j'aye de vos nouvelles, je n'auray nul repos. Nostre Seigneur me les donne bonnes et vueille avoir soin de nous et de nostre petite que je mets en sa garde et protection. Vous ne sçauriez croire combien je pense à elle et qu'elle m'est chère. Je ne puis avoir bien esloigné de la chère femme quy me possède entièrement.

Φ Φ

Prez de Louvain ce 24^e juin

Archives nationales, 273 AP 185/FM 47

1^{er} juillet 1635 – Près de Louvain

Cher cœur, bien qu'on m'assure que vous estes hors de danger, Dieu mercy, je ne puis pourtant me remettre vous sachant encore souffrir de si cruelles douleurs, j'en suis si troublé que j'ay bon besoin du secours de Nostre Seigneur pour ma consolation. Il me donnera patience comme il vous l'a donné si merveilleuse à supporter vostre mal afin qu'ensemble nous luy rendions de tous ses biens faicts.

Je serois desjà près de vous sans le bruit de ses troupes qui viennent d'Allemagne¹⁰¹, car chère femme, je n'ay pas un moment de repos et meine la plus misérable et languissante vie quy ait jamais esté. Dieu sçait à quel poin est mon amitié et par sa bonté nous passerons une vie ensemble en l'offaçant le moins que nous pourrons et le servant de tout nostre cœur.

J'ay parlé au médecin du mareschal de Brézé¹⁰², quy dit qu'on doit bien garder de laisser se fermer un tétin sans qu'il y restera la moindre enflur ou dureté et qu'il faut vous donner souvent des purgations légères et mesmes vous seigner, mais >>> chère femme je meurs si je ne vous vois, car jusqu'à ceste heure je n'ay sceu ce que c'est d'aymer et vous sçavez le sujet et la raison que j'en ay, après tant d'affection que vous avez tesmoigné pour moy. Adieu chère âme qui possède entièrement

Φ Φ

Ce 1 juillet 1635.

Ayez bien soin de vous et ne laissez aller les médecins que ne soyez entièrement guérie.

Archives nationales, 273 AP 185/FM 43

6 octobre 1635 – Maastricht

Samuel Desmarests

à André Rivet

(extraits)

Monsieur et très honoré frère,

.....

Nostre Gouverneur partit d'icy hier au soir, au mesme jour qu'il avoit promis aux Flamends et à nous d'en convoquer quelques uns des deux langues pour s'ouvrir des raisons qu'il avoit de quitter nostre communion et recevoir sur ses scrupules l'esclaircissement qu'on luy offroit ; mais on ne doit point tenir ce qu'on a promis aux hérétiques. Je vous feray voir en peu de temps le détail de tout ce qui s'est passé de cest affaire, affin que vous en soiés mieux informé, jugés seulement par cest eschantillon de toute la pièce.

Quand la Duchesse fut en travail, je fis (dire) au Duc qui estoit près d'elle que sitost que l'enfant seroit né pour prévenir les scrupules de Madame, je m'offrois à le baptiser. C'estoit au sujet de ce qui s'estoit passé à La Haie pour M. Desloges et affin que cela ne leur servit point de praetexte pour le faire baptiser par prestre. Sa response fut qu'il m'en remercioit, qu'il espéroit qu'il n'y auroit point de danger à craindre pour l'enfant que Dieu leur donneroit, qu'il avoit prié Son Excellence pour en estre le parrain, et qu'il auroient tout loisir pour délibérer du jour de son baptesme. Depuis ce temps là on donna l'enfant à la grand-mère, on la convia de venir à Maastricht. On feignoit un grand marrissement de ce qu'elle n'estoit pas venue, on attendoit qu'elle se choisit un compère. Bref on tesmoignoit publicquement n'avoir autre pensée que de le faire baptiser en la Religion réformée.

Surtout travailloit-on pour entretenir la bonne femme en ceste espérance et sur diverses instances qu'elle en faisoit on luy tesmoignoit d'avoir à cœur une si saincte action . C'estoient les termes de leurs lettres, et s'excusoit-on pour le délai sur leur commune indispositions. M'arriva à moy mesmes d'en faire quelque instance sur le bruit qui couroit que Madame s'en alloit à Boucxmer et qu'elle y meneroit l'enfant. Il me respondit qu'il en avoit escrit à Madame sa mère et qu'il attendoit

¹⁰¹ Pour secourir les Espagnols assiégés à Louvain par les forces franco-hollandaises, l'Empereur avait envoyé Piccolomini à la tête d'une armée qui prit position entre Louvain et Liège, obligeant le prince d'Orange et les maréchaux de Brézé et de Châtillon à lever le siège.

¹⁰² Urbain de Maillé (1597-1650), marquis de Brézé, beau-frère du cardinal de Richelieu, maréchal de France (28 novembre 1632), commandant avec le maréchal de Châtillon de l'armée française en Flandre.

son ordre. C'est ordre vient, et sur l'avis que j'en ay et qu'on s'attendoit que du moins avant son départ, il s'acquitteroit de sa parole, je luy offre derechef de me porter à ceste action en tel lieu et à tel jour qu'il voudroit. Sa response fut que de vray il y estoit maintenant résolu, qu'il y avoit eu divers obstacles. Madame sa mère ayant désiré au commencement qu'il prit pour parreins Messeigneurs les Estats, mais qu'il luy avoit fait trouver bon de prendre plustot M. de Turenne, son frère, pource que S. E. estoit brouillée avec MM. les Estats, que cela se feroit doncques à la fin de la semaine en laquelle il me parloit ou au commencement de la suivante.

Le lendemain ceste femme commença un autre discours, qu'elle trouvoit fort estrange que sa belle-mère se meslant de cela, qu'on ne l'avoit prié d'estre marreine que pour le nom, qu'elle estoit la mère de l'enfant et que l'autre n'en estoit que la grand-mère. Qu'on luy laissoit le soing de telle chose, qu'elle empescherait bien que rien ne se fit de ce qu'on prétendoit, et qu'on ne doutast point qu'elle fit jamais rien ny en ce sujet ny en autre contre la volonté de son marry. Et cependant actuellement, après tous ces mensonges, il couste que l'enfant a esté baptisé par un prestre 2 ou 3 jours après sa naissance ; et se dit maintenant qu'elle ne va à Sedan que pour y trouver un nom. Faut que les charmes soient bien puissants qui ravalent un esprit si héroïque à tant de desguisements honteux. Je vous advertis de ceste pièce affin que par elle on juge de toutes les autres. Il dissimulera encores assurément que l'enfant soit baptisé, mais pl... sur ma parole et que ça esté de son contentement et par un prestre.

Je ne vous dis rien de tout le reste dont je vous informeray plus au long ci-après ; tant y a que c'est un homme entièrement perdu. Dieu vueille avoir pitié de l'Eglise de Sedan et vous combler de ses saintes grâces, et vous conserver longues années pour l'ediffication punlicque. J'oubliais à vous dire qu'il produit pour tout inventaire de ses raisons la Paranesse de Barcloy aux sectaires, et vous supplie de me donner avis si ceste pièce n'a point esté réfutée par aucun des nostres ; et en cas qu'il s'y trovast quelque response me faire la faveur de me l'envoyer. Souvenés-vous de moy en vos saintes prières et me croiés,

Monsieur,

Vostre très humble serviteur.

Des Marets

6 octobre 1635

B. U. de Leyde, BPL 297/35¹⁰³

23 octobre 1635 – Zesemberg¹⁰⁴

Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à Eléonore de Bergh
à Wesel

Cher cœur, par la grâce du bon Dieu, je n'ay jamais esté plus dévot et avec vérité il me semble que je n'ay jamais aymé la chère femme comme à ceste heure et d'une amitié si ferme et il me semble que pour ce que N. Seigneur nous laisse ensemble je vivray content en quelle condition que ce soit. Je vous [ayme] éperdument et follement. Je baise et embrasse mille fois en imagination le cher enfant. Hastez-vous donc de venir, car en vérité je meurs sans vous. J'ay une joye nom pareille de vous pouvoir escrire librement et d'espérer qu'après demain, avec l'aide de Dieu, nous serons ensemble et que nous passerons la nuict ensemble. Je ne peux m'empescher de vous escrire cent sottises, au moins vous les imaginerez vous bien, car jamais je n'ay eu plus d'humeur d'en faire. Si M. de Golstair m'a mandé la vérité et que vous n'avez eu nulle mauvaise rencontre, Maisières vous trouvera à Wesel¹⁰⁵ mettez sur l'eau tout vostre bagage et vostre train quy pour un jour ne vous est pas nécessaire et mesmes que vostre carosse soit moins rempli de femmes de chambre qu'il se pourra, car vous pourrez rencontrer force gens par les chemins.

¹⁰³ D. NAUTA, *Samuel Maresius, op. cit.*, p. 457-458.

¹⁰⁴ Cette lettre classée parmi les lettres de 1634 par sa référence à la petite (Elisabeth) ne peut-être que de 1635.

¹⁰⁵ Wesel en Allemagne.

Je baise de bon cœur la chère cousine et dittes luy qu'elle peut bien s'y résoudre dès que je la verray et vous n'en estes pas jalouse /2/. J'ay cent choses à vous dire que je mettray à la vive voix. Je baise le papier en vous escrivant et l'amour violent que j'ay au de là de tout ce quy se peut imaginer, me fait rendre continuelles grâces à Dieu de ce qu'il vous a donné à moy. Enfin chère âme je ne pense qu'à vous et n'ay que vous, que je baise de tout mon cœur. Je m'en va prier la Sainte Vierge à ce qu'elle vueille intercéder qu'il plaise à son fils, Nostre Seigneur, d'estendre sa bénédiction sur nostre mariage et sur la petite, et pour la conversion de ma mère et de nos plus proches¹⁰⁶.

Je donne le bon soir à la chère seur et me semble avec l'aide de Dieu que si vous estes toutes dans le mesme sentiment que moy, nous ménerons une vie d'Ange icy bas afin que la haut nous puissions avoir place avec eux. Dieu nous en fasse la grâce et de ne l'offencer jamais. Je m'en va me mettre au lict et prieray encore Nostre Seigneur d'avoir soin de nos âmes. Bonsoir la chère à moy, la plus aymée femme du monde. Mon pauvre cœur le mari est bien à vous. Je ne croy pas que je ne devienne fol de joye de vous revoir.

Φ Φ \$ \$ \$

De Zesemberg, ce 23 octobre.

Prenez garde à vous loger à Wesel que ce ne soit point en lieu où il y ait du mal. Partez un peu de bonne heure afin que je vous voye plustot.

Archives nationales, 273 AP 185/FM 42

3 novembre 1635 – Maastricht

Samuel Desmarests

à André Rivet

(extraits)

Monsieur et très honoré Père,

.....

Hier je receus lettres de Sedan où l'on attendoit du mesme jour qu'on m'escrit, la petite princesse du lieu, quy y apportera de bien funestes nouvelles.

.....

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

Des Marets

3 novembre 1635.

B. U. de Leyde, BPL 297/37¹⁰⁷

1636 *La lettre de Samuel Desmarests du 6 janvier 1636 est la dernière de ses lettres où il témoigne de l'attitude religieuse de Frédéric-Maurice à Maastricht avant son départ au mois de mars 1636 à Bois-le-Duc pour y exercer le ministère¹⁰⁸. Dans cette lettre, il annonçait qu'un " autre changement " était à prévoir. Une lettre de Turenne à son frère en date du 13 mars 1636, nous éclaire sur ce changement, nous apprenant que Frédéric-Maurice avait fait part à sa sœur Charlotte de sa résolution de changer de religion.*

Le 12 octobre 1635, Louis XIII avait décerné à Frédéric-Maurice une commission pour exercer en l'absence du comte d'Alais, colonel général de la cavalerie légère de France, le commandement général de la cavalerie " tant françoise qu'estrangère " de l'armée de Flandre commandé par le maréchal de Brézé¹⁰⁹. Au printemps 1636, Frédéric-Maurice fit un voyage en France pour voir si des

¹⁰⁶ A lire ce passage l'on remarquera que Frédéric-Maurice était devenu réellement un dévot.

¹⁰⁷ D. NAUTA, *Samuel Maresius, op. cit.*, p. 459.

¹⁰⁸ D. NAUTA, *Samuel Maresius, op. cit.*, p. 147.

¹⁰⁹ Etienne BALUZE, *Histoire généalogique de la Maison d'Auvergne, op. cit.*; tome II : Preuves, p. 805.

possibilités de carrière s'y offraient à lui. Il arriva à Paris le 30 avril 1636 et fut reçu par sa sœur aînée la duchesse de La Trémoille. Dans la première partie de cet ouvrage, nous avons publié les lettres qu'elle adressa à sa mère pendant le séjour de son frère à Paris.

FM selon le témoignage de Richelieu sauta le pas le 11 mai, jour de la Pentecôte et communia dans la Religion catholique. Méfiant de ses liens avec le comte de Soissons et Gaston d'Orléans, le Cardinal conseilla à Louis XIII de ne lui pas donner de commandement.

FM dépité retourna en Hollande où son épouse lui donna un fils, qui fut prénommé Henry, qui ne vécut que six mois. Au mois de novembre, il prit une décision lourde de conséquence en accueillant à Sedan le comte de Soissons. Ce fait accentua le conflit qui l'opposait à sa mère déjà mécontente du fait qu'il professait ouvertement la Religion catholique. Louis XIII jeta de l'huile sur le feu en témoignant le 12 décembre 1636 sa confiance à la duchesse douairière de Bouillon.

6 janvier 1636 – Maastricht

Samuel Desmarests

à André Rivet

(extraits)

Monsieur et très honoré Père,

.....
Il est vray que Madame a feint de croire que je voulois mettre du divorce entreux, mais je luy ai fait dessein, qu'elle m'a tesmoigné elle mesme en estre satisfaite. Monseigneur m'ayant le premier servi d'Apologiste, ce qui fait que je m'estonne qu'il vous ai temoigné du desgout de mon procédé. Considérés en quelle perplexité je suis et si je ne devois pas donner au moins ce tesmoignage publicq de n'avoir point manqué au devoir de ma conscience pour prévenir un mal dont les ennemis de la vérité et entr'autres le Recteur de nos Jésuites triomphent desjà. Car voiant que mes sermons n'estoient plus agréables qu'autant que je ne traitois pas la Controverse, que tout ce que j'en disois estoit syndiqué publiquement. Que les sauterelles de l'abysme estoient admises dans les plus secrets entretiens de la Religion, et qu'en toutes compagnies on parloit hautement en faveur du mensonge, et tesmoignoient en des sentiments contraires aux nostres, et que j'estois le seul auquel on ne vouloit point s'ouvrir d'aucun scrupule. Que des prédications nocturnes de Capucins se mesnageoient où l'on se trouvoit. Que les prédicateurs après estoient solennellement congratulés, remerciés de l'Edification qu'ils avoient donnée, instruits mesmes de ce qu'ils pouvoient encores adjoûter en faveur de leur cause. Que le recteur que vous avés là bas en pleine barque faisoit remarquer que deux fois consécutives on n'avoit point communié à la Ste Cène et insinuoit qu'on ne le feroit non plus à la troisième et qu'entre cy et la fin de la grossesse se verroit autre changement.

Que pouvois-je moins que prendre l'occasion de ceste dédicacion pour dire ce qu'on ne vouloit pas me demander, et arracher entant que je le pourrois aux adversaires les espérances qu'ils se donnent, et qu'ils fomentent par des actions et des propos trop faciles, quoy qu'au fonds innocentes ? Bref, Monsieur, je tiens le loup par les oreilles et mes angoisses et sollicitudes sur ce sujet ne se peuvent exprimer. Dieu vueille que le voiage de Gueldre ne soit point une pièce.

J'espère que ce Prince ayant perdu et icy et chés vous l'occasion de la Communion l'aura reconverti à Arnhem, et que le démenti en demeurera au Recteur et aux gens de bien la consolation d'un tesmoignage si solennel de Persévérance en la vérité. Au reste ne se peut pas voir une imposture plus Jésuitique que celle de ce Pharisien touchant mon sermon. Je parlois et c'estoit mon texte, du Transport des os de Joseph et dis qu'entre les autres raisons pour lesquelles le patriarche l'avoit ainsy ordonné c'estoit pour n'avoir nulle communion avec les Egyptiens idolâtres et que s'il en avoit fait transporter ses os nous devions arracher nos pensées et nos affections.

Des jeunes complaisants athéistes et qui ne se trouvent es saintes assemblées que pour reprendre et non pour apprendre, glosèrent mes paroles comme si j'eusse voulu desbaucher le Mary de toute société avec sa femme, et depuis on a voulu faire passer leur gloire pour mon texte. Certes j'aurois à quitter ma charge, si sur tout en un lieu comme celsui-cy je ne devois pas arracher les hommes trop portés à l'indifférence de religion, de la Communion avec les Idolâtres, qui ne s'entend comme vous sçavés que je sacrifie aussi bien et plus rigidement que les Papistes ne souffrent pas aux

leurs d'en avoir avec les hérétiques. Qu'on parlay à celuy qui y avoit le principal intérêt et qui avoit esté auditeur de mes paroles, et luy fis voir mes intentions avoir tousjours été si esloignées de traduire en publicq une chose frite et à laquelle il n'y avoit plus de remède qu'en diverses occasions que je luy cottay.

Je m'estois abstenu de certaines circonstances qu'on eust peu tirer à de telles censures. En effect, et je le vous réitère, ce Jésuite est une Harpye qui infecte de son haleine ceux qui le laissent approcher trop près. Je vous remercie très humblement de ce que vous avés travaillé à ma justification vers S. E. mais ne pourroit-on pas l'engager dextrement de parler au nepveu non seulement de sa persévérance dont les adversaires nous parlent faire douter, mais aussi pour le convier à travailler de bonne sorte à l'Instruction de ceste Dame, qui toutes les fois qu'elle soustient sa créance, s'autorise du tesmoignage et du jugement du Mary ? Il faut remettre les événements à Dieu qui sçait tirer la lumière des ténèbres.

.....
Vostre très humble et très obéissant serviteur.

Des Marets P.

Ce 6 janvier 1636.

B. U. de Leyde, BPL 297/38¹¹⁰

Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
Catholique Apostolique et Romain
selon le témoignage de Puysegur¹¹¹

Dans la fin du mois de Février l'Ambassade de Monsieur de Brezé finissant, il voulut s'en retourner en France, & me mener avec lui. J'allai voir Monsieur de Bouillon, qui me fit entrer dans sa chambre, quoiqu'il fut encore au lit avec Madame sa femme. Après l'avoir entretenu quelque temps, il me dit : Monsieur Puysegur, je vous veus dire une chose que peu de gens sçavent, je suis Catholique, Apostolique & Romain. Il y a six semaines que Dieu m'a fait cette grâce, je vous prie de n'en rien dire à personne ; mais quand vous serez arrivé à Paris, vous le pourrez dire au Roi, & que même vous m'avez vû à la Messe. Je vais me lever, & aussi-tôt nous l'entendrons ; ce que nous fîmes. Il n'y avoit que Madame sa femme, une Demoiselle, & un homme qui aidoit à la servir : c'étoit dans un lieu fort proche de sa chambre, où l'on mettoit une table & des napes dessus. Le Prêtre célébroit la Messe sur un Autel portatif. J'eus l'honneur de dîner en sa compagnie ; & après m'avoir fait mille protestations d'amitié, je pris congé, avec promesse de lui mander ce que le Roi m'auroit dit au sujet de sa commission.

Mémoires de Puysegur¹¹²

13 mars 1636 – Paris

Turenne
à son frère aîné
(extrait)

Mon cher frère,

.....
J'ay veu en passant à Sedan une lettre que vous escriviés à ma sœur, qui m'a bien estonné. Après avoir creu vous cognoistre comme je faisois, il ne me peut pas entrer dans l'esprit que vous pussiés prendre la résolution de changer de religion. Il me semble que vous ne devés pas prendre vostre fondement sur les pères, mais sur le repos de la conscience que je vous ai tousjours veu et que je croi qui est bien changé à ceste heure en un grand trouble. Après cela je crains qu'il m'en arrive un,

¹¹⁰ D. NAUTA, *Samuel Maresius, op. cit.*, p. 463-465.

¹¹¹ Après la campagne de 1635, Puysegur était resté à La Haye avec le maréchal de Brézé qui exerçait la fonction d'ambassadeur extraordinaire et général des troupes françaises aux Provinces-Unies.

¹¹² PUYSEGUR, *Mémoires, op. cit.*, tome I, p. 172-173.

qui est moindre, qui est celuy dans nostre maison, que la diversité de religion attire presque infailliblement après luy. Je croi que vous trouvés bien estrange que je vous en parle, moy que l'on a tousjours accusé de n'en avoir point. Pour l'amour de moy, mon cher frère, songés à la première fois que vous serés à la messe, si vous adorés l'hostie avec la mesme dévotion et le mesme zèle que vous avés prié Dieu pour moy, je ne le sçaurois croire. J'espère que dans les doutes que Dieu aura pitié de vous.

J'ay une extrême joie de me voir continué aux bonnes grâces de ma belle-sœur. Je n'ay jamais cogneu une si honorable personne qu'elle, ny qui eust tant d'esprit à beaucoup près. Elle est bien aise d'une chose de quoy nous sommes bien affligés.

.....
C'est, mon cher frère, vostre très humble et très obéissant frère et serviteur.

Turenne

A Paris, ce 13^e mars 1636.

Archives nationales 273 AP 184¹¹³

1^{er} mai 1636 - Paris

Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à Eléonore de Bergh
à La Haye

Depuis celle que je vous escrivis de Montreuil, j'ay esté trois jours à venir icy où, Dieu mercy, j'arrivay hier au soir en parfaite santé. Ma seur m'a logé chez elle, quy m'a tesmoigné la mesme amitié que du passé et ouït comme du passé. Ses anfans sont fort bien faicts et sa fille la plus jolie. Qu'il est possible quy y a beaucoup de gens suspect d'autre opinion. Je veoy bien que mon voyage n'estoit du tout nécessaire, car l'on a tasché à me faire icy tout le mal qu'on a peu.

M. le Grand Maistre¹¹⁴ m'est venu ce matin voir et me vouloit loger. J'ay disné chez luy et après m'a mené chez M. le Cardinal, de quy j'ay receu toute sorte de bonnes choses. Il m'a parllé /2/ de vous. J'ay sujet d'estre bien satisfait de ma journée non pas seulement en l'extérieur, mais en effect. J'ay recognu des choses quy me contentère bien fort. M. le Cardinal de La Vallette m'a aussi parllé avec grande franchise et tesmoignage d'affection. Demain, je va trouver le Roy quy est à Chentilly.

Il ne se passe pas un ordinaire que vous n'ayez de mes lettres. Celle que vous escriviez à Mme de La Trémoille a esté oubliée. Je m'endors, ayant veillé l'autre nuit jusqu'à 4 heures. M. de Louville ayant couché dans ma chambre ce n'a pas esté sans parler de vous.

Φ Φ

De Paris, ce 1 de may 1636.

Mon frère battit trois seigneurs, de Croates, le jour qu'il arriva en son quartier.

Archives nationales, 273 AP 185/FM 45

14 octobre 1636 - Sprang

Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à Eléonore de Bergh

Chère femme, vous devant escrire par le messenger et croyant la voye plus seur que celle-cy ne sera que pour n'en point perdre, et vous dire avec qu'elle joye je reçois de vos lettres et les assurances que vous me donnez par vostre dernière et vous juré que je n'en doutois pas aussi avez vous veu si j'ay en quelque doute de la façon que je vous ay escrit. J'ay eu aujourd'huy nouvelle de vostre cousin quy se porte beaucoup mieux et espère d'estre bientost entièrement quary.

¹¹³ Cette lettre a été publiée par Suzanne d'HUART, *Lettres de Turenne*, p. 290-291.

¹¹⁴ Charles de La Porte (1602-1664), marquis de La Meilleraye, cousin de Richelieu, avait obtenu le 21 septembre 1635 la charge de Grand maître et capitaine général de l'artillerie.

Je suis tout de bon en colère contre vous, lorsque j'y songe que vous vous estes tant gratté le sein qu'il y a danger qu'il ne vous y arrive accident. Si vous voulés que je vous pardonne et que je voye que vous m'aymez, envoyez quérir le medecin Charles et remèdiez y de bonne heure. Je loue Dieu de sçavoir Henry en si bonne santé. Je souhaiterois que vous puissiez avoir sa seur, appréhendans les maladies quy sont à Sedan /2/. Il nous la conservera par sa grande bonté et nous fera la grâce de nous revoir bientost et vivre longtemps ensemble. Bonsoir cher cœur.

Φ Φ

De Sprang, ce 14^e octobre 1636

Archives nationales, 273 AP 185/FM 49

1637 *Au début de l'année Frédéric-Maurice perdit son premier fils, Henry, qu'Eléonore de Bergh lui avait donné l'année précédente.*

Selon le témoignage de Richelieu, Frédéric-Maurice et Soissons négocièrent cette année un premier traité avec les Espagnols. Mais Soissons n'était pas un foudre de guerre et conclut finalement un accord avec Louis XIII.

Le 22 juillet, Frédéric-Henri de Nassau entreprit le siège de Bréda « à la Hollandaise », c'est à dire sans se presser, et sans épargner le temps pour se mettre en sûreté (Monglat). La ville capitula le 8 octobre. Le prince d'Orange reconquit ainsi cette ville qui avait été prise en 1625 par Spinola.

3 septembre 1637 - Clèves

Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à Eléonore de Bergh

Cher femme, je n'ay jamais eu plus de joye que de recevoir vostre lettre du dernier aoust, quy m'assure de vostre parfaite santé. Dieu en soit loué, j'estois en des inquiétudes furieuses n'ayant point eu ce vos nouvelles depuis le 24^e, car chère âme mon amitié croit tous les jours, la vostre vous rend toute sotte. Vous voullés que je vous mande avec certitude des choses que je ne sçay point, que tous les ordinaires de Dort vous portent de mes lettres et il ne s'y trouvoit pas des commodités de les y envoyer et me servois pour ceste raison d'autres voyes. Enfin chère femme, Dieu mercy, nous ne nous repentons pas du bien qu'il nous a fait de nous mettre ensemble.

Nostre prompt départ vous fera voir que je ne pouvois vous assurer de rien. Nous sommes deslogés aujourd'huy et traversons le Brabant en grande diligence. L'infanterie est /2/ ambarquée et le comte de Stim¹¹⁵ avec 12 compagnies de cavallerie [xxx]. Mais ne me croyez jamais si cella arrive, mais on veut que le >>> >>> >>> et pour cella c'est soit l'offenser mortellement que de demander une permission quy pouvoit laisser dans l'opinion que véritablement il n'avoit à dessein >>>>>>>>>> Je n'ay laissé de luy parler et me dit qu'il me prie d'attendre 4 ou cinq jours qui sera le temps que bous serons 10 70 [xxx]. Vous respondant encore que nous n'irons pas plus loin et aussitost je pars pour Spa si je sçay que vous y soyiez, autrement je ne croy pas que vous m'aymiez, négligent ce que le medecin desclare vous estre absolument nécessaire pour la santé /3/. Si vous ne me donnez ceste preuve d'amitié, vous me ferés le plus senglant desplaisir quy me puisse jamais arriver de la plus chère femme du monde. Je vous prometz de ne point arrester à Maastricht et aussi tost d'aller >>>> sa femme.

J'ay au soir tout tard receu, par Pelnetz, vostre lettre du 27^e ny l'une ny l'autre ne me redit pas un mot de ceste bataille d'Italie et de la prise de Turin. Ce seroit trop m>>> a>>>> à ce qu'il vous avoit desjà mandé de Brisac. Je vous escriis en un trou où il y a une femme, des anfans, toutes les odeurs et y put si fort que à moindre plaisir que j'ay de vous escrire je n'y arresterois pas un moment. Je suis levé à 2 heures, et demain devons partir devant le jour et il est neuf heure. En passant à Bolduc, quy sera après demain, je vous escriray plus au long.

Φ Φ

¹¹⁵ Probablement le comte Herman-Otto van Stirum.

A une heure, de Clèves ce 3^e septembre 1637.

[xxx] /4/ [xxx] S'il plaist à Dieu que [xxx]. Vous le pourrez mander à Sedan. Je suis très humble serviteur de Mlle Vieseu et ay bien envie de la voir et nos chère anfans. Je ne vous pardonne jamais si aussi tost vous ne parlez >>>>>. Bonsoir la plus aymée femme du monde. Il n'y avoit point de lettre de Sedan pour M. de Rignemont quoy que vous me l'ayez mandé. J'ay autant d'envie de vous voir que vous avez. Je ne vous cède point en amitié, mais vous estes toute sotté.

Archives nationales, 273 AP 185/FM 51

1639 *Le Prince d'Orange fut aussi malchanceux cette année qu'en 1638, premièrement en Flandres contre Hulst, qui depuis sa défaite en 1638 à Calloo apparaissait plus que jamais le préliminaire indispensable à la conquête d'Anvers, puis en Gueldre, puis encore une fois de plus contre Hulst*¹¹⁶.

Le Fonds Rohan Bouillon conserve cinq lettres de FM écrites les 1^{er}, 3, 11, 12 et 27 juillet du camp devant Philippine et deux lettres écrites les 10 et 15 septembre lors de la seconde offensive contre Hulst.

1^{er} juillet 1639 – Prés de Philippine¹¹⁷

Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à Eléonore de Bergh

Chère femme, je receus avant hier en mesme temps trois de vos lettres, l'une du 22^e, l'autre du 25^e quy n'estoit qu'un mot et la troisième sans datte, mais elle doit estre de mesme jour que la précédente. C'estoit à ce que vous mandez par des cavaliers mais ils ne sont point venus. Elle estoit fort longue, mais je crains trop et que cella ne vous fasse mal. Je ne sçauois vous dire quelle joye elles m'ont apporté vous sçachant beaucoup mieux. Le bon Dieu en soit loué, car sur ce monde le mary ne luy demande rien si ardemment que de pouvoir passer sa vie avec la chère femme et rendre nos âmes en mesme temps entre ses mains.

Vous m'avez, sans mentir, fait grand plaisir de m'envoyer l'oraison et hier elle eust un effect bien apparent, l'ayant ditte devant que sortir du logis, car un cheval en montant une digue se cabra et se renversa sur moy, quy fust ma cheute si estrange que sans une aide de Dieu toute particulière, je ne pouvois au moins que me blesser extrêmement et je ne me fis mal du monde, et pour preuve j'ay esté toute ceste nuict dehors avec de la cavallerie /2/ pour aller recognoistre son passage, où je croy qu'on ne passera point ny en >>>>>>, les ennemis ayant bien pourveu à tout, de sorte que sellon toute apparence >>> >>>>>> sera bien douce. Ce n'est en ma conscience pas pour nous tirer de peine, mais de teimme, je le croy.

Je ne fais que de rentrer et il est sept heure du matin et escriis ce mot à ma chère femme devant que me metre au lit, quy luy fera bien envie si je ne respons à tout ce quy est dans vos lettre. Je partis mardy de Berghes et arrive le mesme soir fort tard icy, où l'on m'a fait fort bonne chère. J'y étois sellon le lieu fort bien logé. Je pourray entendre MM. les dimanche et les festes de l'ausmonier de mon nepveu, quy l'a dit chez un résident de France. Voicy la 4^e lettre que je vous escriis >>> >>> >> et la sèment en chemin.

J'ay touché 1 200 livres de raschat de Paw, il a donné de l'argent à vostre seur et à charge de luy payer 2 années. Pelnetz n'est pas revenu de Culenbourg. Par ma première, je vous parleray de l'affaire de Thins¹¹⁸. Pour celle de Liège 11 44 64 85 102 106 94 25 110 13 115 86 100 31 52 65. Vous ferez bien mes excuses à nos /3/ cher enfans. Si je ne leur respons pas il n'est pas croyable comme je les ayme et l'envie que j'ay de les voir. J'oubliais de vous dire que 59 19 51 [trois lignes en chiffre].

¹¹⁶ Pieter GEYL, *History of the Dutch-Speaking peoples 1555-1648*, p. 407.

¹¹⁷ Philippine à l'ouest de Hulst.

¹¹⁸ Probablement un membre de la famille des Thyn de Schélandre sieurs de Soumazannes et de Vuidebourse.

Je dors, chère femme, et meurs d'amitié pour vous. Le bon Dieu exaucera par sa bonté nos prières puisque vous m'avez tenu ce que vous m'aviés promis. J'ay grand amour et confiance entière en luy. Je m'en va le prier de tout mon coeur pour tout ce quy nous est cher. Bonjour et bonsoir ensemble chère âme, la plus aymée du monde. Conservez-vous bien pour le mary.

Φ Φ \$ \$ \$

De prez de Phillippine , ce 1^e juillet 1639

Le pauvre Delorme est prisonnier à Dunkerque. Vous ne me distes point si vous avez receu les images de l'abbé de Meny. Je ne m'estonois pas de la façon dont il escrit, puisqu'il a creu, après ce qu'il entendoit tous les jours, qu'il n'y en avoit point d'autre. Je ne sçay s'il est à propos qu'on s'en serve tousjour. Sur vos paquetz à un il n'y avoit ny dessus ny adresse.

Archives nationales, 273 AP 185/FM 48

3 juillet 1639 – Près de Philippine
Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à Eléonore de Bergh

Cher cœur, quy est plus aymé que jamais j'ay receu à ce jourd'huy vostre lettre du 29^e. Le bon Dieu soit loué et reconnu particulièrement de moy de vous avoir rendu vostre santé quy m'est bien nécessaire et à nos cher enfans.

Thins me redevoit quatre cent Reisdaller qu'il m'avoit promis passer aussi tost et devant qu'un gentilhomme du païs de Juliers prisonnier à Maestricht en sortit. Je luy escriis de vous les conter, faites luy donc donner ma lettre et les luy faictes demander et >>> >>> quatre cents que doibt payer le le quartier de Lisevenbrouc, d'où estoit le prisonnier. Pour les exécutions outre ce que porte leur taxe pour Thins de sorte que ce seroit huict cent que nous devroit présenter et bailler Thins. Et lorsque d'autres quartiers accorderont, il faudra de mesme qu'il conte ce quy sera de leur quesse pour l'exécution sellon le mémoire que j'en ay laissé à de Bitter, à quy il ne faudra encore rien donner pour sa peine, mais luy dire que dès qu'il touchera quelque chose qu'il vous en avertisse et vous le mettre en main et à la fin nous verrons ce que nous pourrions luy donner de mesme pour Isendorn et pour ceux quy font ses exécutions les remettant de cella à moy mais seulement les assurer sçavoir ceux qui conduisent les >>>>>>> que je les contenterois bien je pense m'estre bien esclaircy quy m'empêchera d'en >>> respondre à de Bitter quy m'en avoit escrit.

M. le p. d'Orange me parlla hier des Religieux et ne trouvoit pas bon la façon dont on avoit usé vers les religieux et particulièrement les /2/ Jésuites, y ayant eu ordre à ce qu'il croit fermement qu'on ouvrit leur Eglise aussi tost qu'ils auroient presté serment, mais que sur les écholes on a >>>>>> dit résolution des Estats, ce quy pourtant se fust faict, car je luy fist voir qu'aussi bien les bourgeois envoient leurs anfans aux Jésuites à Liège, de sorte que je croy que tout cella pourra se relacher pourveu que les Jésuites insistent toujours à faire voir qu'ils n'ont pas refusé de prester serment. Pour les Cordeliers, je ne sçay comme ils y auront procédé à la fin. Je n'ay peu remarquer que M. Le Page receu le lettre que les Jésuites luy ont escrite. Il me fict le bien de sçavoir ce qui ce sera passé en nos affaires de Liège [xxx].

Je vous prie, faites-moy mander les nouvelles que vous pouvez apprendre /3/ et particulièrement du costé de Sedan. On mande de Paris que M. de Rheims s'en est retiré mal satisfait de Madame, j'en serois bien mary, car il importe pour moy de l'avoir pour amy, estant nostre Evesque. L'on dit que Gallas est mort et entièrement battu, mais n'y a pas encore de certitude, non plus que de ce quy arrivera de Hesdin. Pelnetz n'est encore de retour. M. vostre frère a esté à Culenbourg, mais c'est tout de que j'en sçay. On ne m'a pas dit un mot de Golstein, mais assurément il ne retournera point.

Je croy qu'il sera à propos que vous fassiez offrir à MM. les deputez des Estats. Je ne >>>> de faire prester le serment à l'ausmonier. Je me souhaite bien au lieu où est le comte Henry de Nassau¹¹⁹, mais en vérité il m'estoit nécessaire que je fusse une année près de M. le P. d'Orange quy continue à me faire fort bonne chère. Je croy que j'auray la compagnie du comte de Culenbourg, mais comme elle

¹¹⁹ Henri-Casimir de Nassau-Diest, fils de Ernest-Casimir de Nassau et de Sophia-Hedwig de Brunswick, chef de la Maison de Nassau, stadhouder de Frise, Groningue et Drenthe.

despend de MM. de Hollande. Il faut qu'ils en laissent la disposition à M. le P. Hofnaye est prisonnier. MM. du conseil des Estats m'en ont escrit.

Je dis tout les jours l'oraison que vous m'avez envoyé que je trouve fort belle. Je ne me suis jamais, Dieu mercy, mieux porté. Je m'en va entendre la messe de l'ausmonier de mon nepveu¹²⁰ qu'il dit secrettement. Pourtant quand vous estiez en peine qu'il n'y auroit point de prestre à l'armée. J'oubliai de vous nommer celluy là. Sans mentir le mary ayme Dieu de tout son cœur et n'a jamais eu plus de desplaisir et de crainte de l'offencer. Vous pouvez chère femme juger /4/ celluy qu'il a de ne point mettre de croix ceste fois [xxx].

Bonjour chère âme, que je n'ay jamais si véritablement aymé, ny autant d'envie de revoir nos anfans >>>>> aussi une petite part. Je m'en va prier le bon Dieu pour nous tous et entendre messe en luy demandant sa sainte bénédiction pour nostre mariage. Faictes mander si nous aurons de >>>>> à St-Pierre. C'est le fils de Coninks qui vous rendra celle-cy. Bonjour cher cœur. Φ Φ

De prez de Phillipine, ce 3 juillet 1639.

Si vous m'aymez et que les pluyes cessent, allez trois semaines à Spa. Jugez de qu'elle joye de nous voir ensemble en bonne santé. Vous pourrez de mesme avoir de mes nouvelles et tous les jours de nos enfans. Si l'armée ne demeure en Flandre et qu'on se rapprocha, le mary pourroit bien vous y voir car vous sçavez combien les medecins luy conseillent [...]. Je meurs de peur que nous nous emportions en nos lettres [...] la plus part passent par tant de mains qu'il s'en pourroit bien perdre quelqu'unes.

Archives nationales, 273 AP 185/FM 54

11 juillet 1639 – Près Phillipine
Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à Eléonore de Bergh

Chère femme, que j'ayme tout les jours un peu davantage, à ce qu'il me semble vous n'aurez pas long discours ny ayant premièrement que peu de nouvelles qu'aussi il est quatre heurs du matin et que je m'en va coucher, ayant esté toute la nuict à cheval seulement entre mon quartier et celluy ou est logée tout le reste de la cavallerie sur l'opinion que le P. Cardinal estant arrivé hier au soir au Sas les ennemis pourroient bien entreprendre quelque chose sur le quartier de la cavallerie. Il s'en va à Brucelles pour la feste du St. Sacrement de Miracle et pour nous nous n'attendons que l'heure de partir, mais de temps certain il n'y en a point.

Les courriers sont venus de France avec toutes les particularités de la reddition de Heusden où M. de La Melleraye a esté fait mareschal de France par le Roy sur la bresche¹²¹. L'année quy vient il sera /2/ sans doute Connestable.

J'ay reçu hier vostre lettre du 6^e louant Dieu de vous sçavoir en meilleure sante, mais cependant mon esprit n'est pas en repos de sçavoir que vous gardez le lict de foiblesse. Tout mon bien pour ce monde est en vous, conservés vous donc cher cœur et prenés les eaux et faictes tout ce quy se peut pour vous fortifier et vous bien remettre, le faisant pour l'amour de moy. Ce sera sans peine et avec plaisir, car je sçay comme vous m'aymez, aussi n'y a il rien que je ne fasse pour me conserver et esviter d'estre malade. Le Docteur Charles m'avoit promis de m'envoyer quelques ordonnances, faites luy resouvenir et que je le recoive assurément et qu'il n'y aye que vous quy la voye, sa femme ne sçauroit imaginer jusqu'où va ma passion et mon amitié pour elle. Elle le cognoistra quand Dieu nous aura remis ensemble /3/.

Je suis bien estonné que vous n'ayez receu de mes lettres n'ayant point esté au plus haut trois jours sans escrire. La crainte qu'il ne s'en perde me fait taire de bien de belles choses que je dirois à ma chère âme et aussi ne puis je m'empescher de m'emporter. Mandez-moy combien vous en avez

¹²⁰ A la fin de l'année 1638, Henri-Charles de La Trémoille, prince de Talmont, avait rejoint son grand oncle le prince d'Orange. Il était encore catholique, au début de l'été 1640 sous la direction spirituelle d'André Rivet, il renoua avec la Religion réformée.

¹²¹ Louis XIII qui n'aimait guère Charles de La Porte, marquis de La Meilleraye, lui avait donné le bâton de maréchal de France le 30 juin 1639 pour le succès qu'il avait remporté à Hesdin.

recues et de quelle date. Quand vous me nommerez vostre chère seur, ce sera au lieu de vostre cousine que j'embrasse mille fois. Que je sçache si je puis m'asseurer qu'elle trouvera sans réserve toute ma liberté bonne je vous en lairray le soin. Vous ne sçauriez croire le plaisir que vous me faictes de me mander particulièrement des nouvelles de nos anfans, pour quy j'ay de grandes tendresses. Le bon Dieu les bénie. J'ay grande confiance en sa bonté et plus de crainte de l'offenser que jamais. Il prend soin de moy et bénit de plus en plus nostre mariage. C'est ce que je luy demande bien ardamment. Bonjour chère femme

Φ Φ

Je m'en va prier Dieu pour nous.

Prez Philippine, ce 11^e juillet.

Je ne vous ay jamais si chrestienement ny si passionnément aymé. Nous ne sommes pas sages de la façon que nous escrivons. Je ne puis sans mentir finir et ay un plaisir coupable à vou escrire.

Je vous envoie porter une lettre de M. de >>>>>> pour M^{me} du Fargis. Faites le luy tenir par quelqu'un quy ira >>>>.

Archives nationales, 273 AP 185/FM 40

12 juillet 1639 – Près Philippine
Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à Eléonore de Bergh
à Liège

Chère femme, que j'ayme plus que jamais et mesme trop sans mentir. Si toutes mes lettres vous sont renduiées vous aurez sujet d'estre satisfaite de moy quy n'a pas la moindre petite nouvelle à vous mander. On parlle tousjours de desloger, mais à ceste heure >>> >>> >>> >>> >>>> quelque résolution de France. Il n'y a, Dieu mercy, aucune maladie à l'armée et pour moy je ne me suis jamais mieux porté n'ayant nulle incommodité.

M. de St-Ibar et de Valliquerville¹²² ne me voyent plus. Ils disent que je n'ay fait mon dernier voyage de Sedan que pour faire le mariage de M. le Comte avec M^{me} de Comballet, que je ne me suis racommodé en ce païs que parce que j'ay respondu M. le P. d'Orange de M. le Comte, et luy à M. le Cardinal. Ce sont des chimères bien folles ou bien malicieuses il y a peu de sagesse au monde et de personnes quy n'ayent de grands défauts.

Il me tarde bien /2/ de vous sçavoir hors du lict de la chambre bien remise et fortifiée, conservez-vous pour le pauvre mary quy à tous les sentimens pour Dieu et pour vous que vous sçauriez souhaitter. [xxx]. Je ne pense pas aller à Sedan cest hiver. [xxx] /3/ [xxx].

Ne menquez tout de bon pas à ce que je vous mande. Je m'en va prier Dieu du meilleur de mon cœur pour la femme la meilleure et plus aymée du monde et pour nos anfans, pour quy j'ay bien de tendresse. Songez à vostre santé et assurez vous que je feray pour la mienne tout ce que vous sçauriez désirer. Il est trois heures du matin je ne suis point sorty du logis ceste nuit.

Φ Φ

Prez Philippine, ce 12^e juillet 1639.

Vous ne bruslez mes lettres. Effacez le chiffre sur ce broullier.

Archives nationales, 273 AP 185/FM 39

27 juillet 1639 – Prés de Philippine¹²³

¹²² Henri d'Escars de Saint-Bonnet, seigneur de Saint-Ibar et Charles de Valliquerville étaient deux des gentilshommes qui avaient trempé en 1636 à Amiens dans la tentative d'assassinat de Richelieu. Cf. Cardinal de RETZ, *Mémoires, op. cit.*, p. 143.

¹²³ D'importants passages de cette lettre et des lettres suivantes ont été barrés et sont identifiés par [xxx].

Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à Eléonore de Bergh

Chère femme, je ne vous sçauroids dire la peine où je suis de n'avoir point eu de vos lettres et il est le mercredy au soir. Dieu en sa grande miséricorde vueille vous conserver et avoir pitié de moy, car jamais amitié, ny passion pour ma chère âme n'a esté au point où est la mienne. Ce quy vous doibt bien faire juger qu'elle doibt estre mon inquiétude et mon affliction, vous ayant appris par la vostre d'estre fort incommodée d'une violente défluxion à la gorge, qu'elle joye ce me sera mon cher cœur si les premières lettres m'asseurent de vostre santé, que je demande à Dieu du profond et avec toutes les ardeurs de mon cœur et qu'il nous laisse long temps vivre ensemble en gens de bien et bénisse de plus en plus nostre mariage, nous conserve nos anfans et que sa volonté soit de nous donner des fils.

Jamais je n'ay tant souhaitté de vous voir. Nous avons à ceste heur lieu de l'espérer, car pour cestui iours nostre passage est assuré en Flandre et Brabant. Touts les chevaux de chariots s'estant ambarqués, dès qu'ils seront de retour de Berghes, nous nous y en irons, s'il plaist à Dieu, quy sera dimanche ou lundy au plus tard. De là vous sçauurez souvent et assurément ce que nous deviendrons, car toutes les semaines, trois fois, ma chère femme, aurés de mes lettres ; et dès qu'elle aura pris ses eaux, si elle est en santé et que je ne la puisse aller voir, il faut qu'elle vienne quand ce ne seroit qu'un jour où sera le mary ou bien >>> >>, car chère femme je vous ayme trop pour estre séparé. Voyez s'il y a moyen d'estre ensamble /2/. Je croy que ces sentiments ne vous faschent peu. Je voy bien qu'avec l'aide de Dieu il y a encore cest paration à vivre mieux que jamais. Il m'a fait la grâce de me faire entendre Messe encore ce matin à Watervliet¹²⁴. [xxx].

Mon enfant, il est sans mentir une heure après minuict et je m'endore Dieu vueille me donner demain de bonne nouvelle de la santé de la plus chère et aymée femme du monde [xxx] vous pourrez bien assuré.

Φ Φ

Bonsoir ma chère âme. Dieu nous vueille bénir et toute nostre famille. Et nostre chère seur qu'elle se souviene de moy et sçache qu'elle me peut communiquer assurément.

Prez de Philippine, ce mercredy 27^e juillet 1639.

Si le vin de Mérode est bon je voudroy bien qu'on parloit à des chartiers de Boldu pour sçavoir si j'en mande, s'ils m'en pourroient bien mener.

Archives nationales, 273 AP 185/FM 50

10 septembre 1639 – Wouw

Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à Eléonore de Bergh

Chère femme, je tiens ceste voye si peu assurée que je ne m'en servirois si ce n'est que je n'en veu prendre assurance si je puis je vous n'aurez pourtant point receu de mes lettres par l'ordinaire depuis celle que je vous escrivis de Valvic, m'estant trouvé en lieu où il eust fallu que je les eusse envoyées par personnes expresses et j'en ay icy que je n'attens qu'à despecher que je veoye quelque chose de certain.

M. le P. d'Orange a passé avant hier à Berghe, a mis pied à terre avec l'armée au polder de Namen, quy est à trois lieues de là, d'où il ne peut rien entreprendre que sur Hulst, et à l'heure que je vous parlle il faut que la chose soit faicte ou faillie, car si d'abord on n'a emportté un fort quy est sur le passage devant que des forces suffisantes des ennemies y soient, on n'y peut plus penser. Il est six heures du soir et il faut que cella se soit fait la nuict passée et on n'en n'a encore aucune nouvelle. Demain au matin je vous escriray ce quy en sera. Tousjours seray-je bien loin du péril, car il n'y a point encore de batteau à Berghes pour m'embarquer. Trouillar arriva avant-hier et Manuel aujourd'huy /2/.

Je n'ay jamais eu plus de joye que de vous sçavoir en si bonne santé. Dieu vous l'a conservé par sa grande bonté et nous envoie à tous deux et à nos enfants ce que nous luy demandons jamais vous n'avez esté tant aymée vous le cognoistrez bien.

¹²⁴ Watervliet (Belgique) à l'ouest de Philippine.

Avant-hier, la nuit, le feu a prist à mon logis quy est au secrétaire de ce village, une bien belle maison. Cella vinst par un bois qui traversoit la cheminée de sorte qu'il estoit au grenier et desja ataché à la grange devant que personne en sceut rien et n'y avoit aucun moyen d'y remédier. Je ne faisais que de m'endormir. De bonne fortune, tous les cheveux estoient sellés et la plus part du bagage chargé, quy a esté cause que je n'ay ay presque rien perdu de ceste maison. Il en brusla encore une voisine, mais beaucoup moindre. N'ayant point creu de charité mieux employée, cella estant arrivée par le feu qu'on a fait moy y estant, bien qu'il n'y eust faute de personne, j'ay donné une année de nostre rente sur le /3/ marquisat, sçavoir 3 500 livres au secrétaire et 500 à l'autre, quy est chargé de six petits enfans et veuf. Bonsoir

Φ Φ

Quy n'a jamais esté pour vous comme à présent. La princesse de Honsela a gagné son procez Mme de Beauvoy. J'escriray au conseiller que nomme M. Mas.

De Wau, ce 10^e sept^{bre} 1639.

Archives nationales, 273 AP 185/FM 52

15 septembre 1639 – Près de Hulst

Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à Eléonore de Bergh

Chère femme, sur ma conscience trop aymée pour mon repos, au de là de tout ce quy a esté du passé et à l'esgal de tout ce que vous ressentez d'amitié pour moy, car cher cœur représentez-vous vos inquiétudes et vos sentimens et croyez que les miens sont au point que vous les avez jamais souhaittés. Vous aurez sujet de me croire menteur, mais de peu >>>>>, car vous dire comme on n'a rien fait et qu'on ne fera plus rien [xxx].

Je n'ay osé parller de [xxx]. M. le P. d'Orange m'ayant dit sur l'instance que [xxx] luy a faicte et représenté ce qu'il a peu pour obtenir ce que je vous ay escrit qu'il vouloit résollument avoir qu'il [xxx] trois ou quatre jour et empeschera que [xxx] et avec l'aide Dieu il est assuré quand cella luy sera arrivé qu'il ne l'offensera jamais plus. C'est aussi mon opinion [xxx] dont je suis au désespoir et jamais comme à présent vous sçavez comme ceste affaire m'est et me /2/ doit estre à cœur et ce que vous y devez faire dont je vous prie de tout mon cœur de mon costé je n'y oublieray rien.

[xxx] vivions en sa crainte la voye estant assurée [xxx]. Je ne puis m'empescher de vous escrire en chiffre et ne vous dis pas la millième partie de ce que je voudrois que vous sceussiez.

Encore, chère âme, après vous avoir parllé de nos affaires, il faut que je vous disse que j'ay des passions furieuses pour vous, louant Dieu à chaque moment de ce qu'il nous a mis ensemble. Mon amitié, mon amour, mes tendresses, mes sentimens pour ma chère adorable et agréable femme vont au de là de l'imagination, et tout autrement que jamais vous le cognoistrez bien avec l'aide de Dieu quand nous nous reverrons.

J'ay receu aujourd'huy une lettre du 10^e, rendant grâces à Dieu de vous sçavoir en si bonne santé. Vous ne sçauriez croire le soin que je prens de la mienne et rien qu'à cause de vous et de nos /3/ anfant, car hors cella j'ay une grande indifférence pour le monde. Je vous envoye la copie de lettre que vous avez désiré. Madame luy met plus humble servante.

J'ay trouvé le discours du bourgeois bien estrange et ay dit à Trouillard comme je le trouvois mauvais. Je n'oublieray pas de recommander le procez du marquisat à M. de Machaut quand je seray à Maastricht. Il sera temps d'escrire au conseiller à Brucelles que nomme le S. Mas. Je vous veux mal tout de bon quand vous dittes que c'est seulement pour me le ramentevoir que vous me parlez de renvoyer les >>>>>, car vous sçavez comme je désire que vous me disiez sans réserve vos opinions. [xxx]. S'il est trop tard tant pour bire les eaux je pourray prendre les bains. [xxx].

Cella sera assurément. Vous le pouvez dire à vostre chère seur que j'ayme de tout mon cœur. Vous ne m'avez jamais voulu mander la nouvelle que je désirois de sçavoir d'elle. A la première veue elle me le dira et moy à ma chère âme que je meurs d'amour pour elle. La Sainte Vierge obtiendra de son fils nostre Seigneur la continuation de sa bénédiction sur nostre mariage et nos enfans. Φ Φ

A 3 heures de Hulst, ce 15^e septembre 1639.

Je vous envoye une lettre pour Thins.

Monsieur,

Sachant les obligations infinies que M. mon mary vous a, ce m'est beaucoup de joye que vous croyez qu'en vostre considération j'ay tasché de servir M. l'abbé de Mesny, vous assurant que rien ne m'en peut apporter davantage que les occasions de vous rendre service et dans l'attente de ce bonheur n'ay qu'à vous remercier très humblement de la peine que vous avez voullu prendre de m'escire et à vous assurer qu'après les marques >>>>>

Vous pouvez mander à Sedan qu'il n'y a qu'une despeche de perdue, car je leur me >>>> en doute et leur dis que je ne puis sçavoir laquelle jusqu'à ce que je sçache de qu'elle diette seront celles qu'ils auront recevées. Ce que je vous mande dans ma lettre quy nous importe le plus est assuré.

Archives nationales, 273 AP 185/FM 53

1652 *Les Archives départementales des Ardennes conservent une lettre en date du 25 avril 1652 de Frédéric-Maurice de Nassau à son épouse. C'est à ce jour sa dernière lettre connue avant son décès le 9 août 1652 à Pontoise d'une fièvre continue.*

25 avril 1652 – Corbeil¹²⁵
Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à Eléonore de Bergh

Chère femme, je reçois tant de vos lettres que je puis plus vous en dire la date. J'en ay eu quatre depuis que je vous ay écrit ce matin. M. Tambonneau est dans ma chambre, quy me reproche que je ne suis pas si soigneux et veut que je vous assure qu'il n'oublira rien de ce qu'il s'est voulu charger.

Je tiens Jouare plus seur que le faubourg St-Germain, cependant je suis extrêmement aise que Madame de Jouare se vueille servir de nostre logis. Vous ne sçauriez luy rien témoigner de ma recognoissance que je n'en aye certainement une beaucoup plus grande.

Je vous envoie une lettre que j'ay receue de Paris où vous verrez la difficulté qu'apporte Le Vasseur. Je croy qu'il ne faut pas arrêter de peur de tout perdre en ce temps icy, et principalement si la guerre se faisoit en Normandie. Je me remets à tout ce que vous trouverée le plus à propos.

Des hommes détachés de l'armée du Roy ont dès aujourd'huy joint l'arrière garde de celle des Princes¹²⁶, où ils ont fait quantité de prisonniers, plusieurs officiers et bien cinq cent fantassins. Demain, il se pourroit bien passer quelque chose de plus considérable, car on tient pour /2/ certain que leur dessein est de marcher à St-Clou et celuy de l'armée du Roy de les empescher. Dieu vueille le conserver ce quy nous est proche.

Je suis bien empesché que vous conseiller et à mes seurs, car je ne sçay où vous pourriez aller et, cependant, je suis en extrême peine, soit qu'il arrive combat ou que les troupes viennent faire désordres. Songez où vous pourriez vous tenir cachés trois ou quatre jours et dans ce temps on verra ce quy arrivera entre les armées, car le chemin qu'elles prennent empeschent que le Roy ne s'y mette et si vous sçaviez la carte vous verriez bien que l'on ne peut pas faire autrement on avoit résolu sans cela de partir demain. L'armée du Roy ne s'approche de Paris que par force pour ouvrir le passage pour le Roy et pour combattre celle des princes. Je vous redis encore la peine où je suis pour vous.

Je croyois que M. de Savigné s'en iroit ce matin à Paris, il a changé de résolution. J'avois attendu de fermer ma lettre pour sçavoir quelque nouvelle. A ce moment un guide, quy a mené cete nuit le busque à Chartre, vient de revenir. Il ne m'apporte aucune lettre /3/, mais il dit que l'armée des Princes est dans Etampes. Ils n'ont osé continuer leur marche, voyant qu'on les pressoit si fort.

Je ne sçay par quy celle-cy vous sera portée. J'envoie les lettres d'Estat à ma belle-seur avec un mémoire de ce quy ce doit faire. S'il faut quelque chose de plus qu'on me le mande. Dittes-luy que je la prie de ne me point mettre servante.

¹²⁵ L'armée royale avait occupé Melun et Corbeil le 23 avril 1652. Cardinal de RETZ, *Mémoires*, op. cit., p. 815.

¹²⁶ Après avoir bousculé les troupes du maréchal d'Hocquincourt à Bléneau, Condé s'était rendu à Châtillon. Il était alors parti à Paris, laissant son armée sous le commandement de Clinchant et de Tavannes. Manquant de fourrage à Châtillon, ceux-ci allèrent à Etampes. LA ROCHEFOUCAULD, *Mémoires*, op. cit., p. 265-266.

Si la nouvelle d'Estempes est véritable. Elle l'est, car à ce moment je reçois une lettre de mon frère quy me l'écrit. Vous avez un peu de respit de voir en eus d'une extrême presse ce que vous deviendrés. Dieu vueille apaiser son ire et donner une bonne paix.

Le Roy d'Angleterre fust hier icy quy a proposé que Monsieur et M. le Prince seroient bien aises d'envoyer vers le Roy pour faire des propositions d'accommodement. Ce quy a esté accepté, je ne sçay ce quy en réussira.

Dittes à 74 qu'il fasse recevoir à 600 particulièrement de ses nouvelles sur l'affaire qu'il sçait. Elle luy importe, comme à moy que vous preniés bien soin de vostre santé, je vous en conjure et d'en parler bien sérieusement à MM. de Fougeré et Valot. Tout à la chère femme sans la moindre réserve.

Φ Φ

Ce jeudi matin à Corbeil.

A. D. des Ardennes, 1 J 252/73/3

ETAT DES SOURCES

I - SOURCES MANUSCRITES

Koninklijk Huis Archief – La Haye

Inv. 11, XVII D-8, ad - Lettres d'Elisabeth de Nassau et de Charlotte de La Tour d'Auvergne à André Rivet.

Bibliothèque de l'Université de Leyde – Fonds André Rivet

BPL 290 Lettre d'André Rivet à Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne du 20 avril 1633.

BPL 297 Lettres de Samuel Desmarets

Bibliothèque Apostolique Vaticane

Archives nationales

Fonds Rohan-Bouillon

273 AP

273 AP 184 Lettres d'Eléonore de Bergh

273 AP 185 Lettres de Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne

Fonds La Trémoille

1 AP

Archives départementales des Ardennes

II - SOURCES IMPRIMEES

A

J. ANDRIEUX, "Lettres de consolation à Madame de La Trémoille sur la mort de Mademoiselle sa fille", *Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme Français (B.S.H.P.F.)*, 1861, tome X, p. 259-269 et 356-385.

Antoine AUBERY, *Mémoires pour servir à l'histoire du Cardinal de Richelieu*, Paris, chez Antoine Bertier, 1660, 2 vol, in-4°.

Denis-Louis-Martial AVENEL, *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du cardinal de Richelieu*, Coll. Documents inédits sur l'histoire de France", Imprimerie nationale, Paris, 1853-1877, 8 vol.

B

Etienne BALUZE, *Histoire généalogique de la Maison d'Auvergne*, Paris, 1708, 2 vol

D

Paul DIBON, Eugénie ESTOURGIE et Hans BOTS, *Inventaire de la correspondance d'André Rivet (1595-1650)*, Martinus Nijhoff, La Haye, 1971.

C

Hubert COLLIN, " Documents inédits sur l'Histoire de Sedan ", *Revue Historique Ardennaise*, tome X, 1975, p. 83-85.

D

Pierre DUVAL, *Relation du voyage fait à Rome par M. le duc de Bouillon, prince souverain de Sedan, ... l'année mil six cent quarante quatre*, Paris, G. Clouzier, 1656, 28 p. Bibliothèque nationale, NUMM 83846.

E

Godefroi-Louis d'ESTRADES, *Ambassades & négociations*, Amsterdam, chez J. F. Besnard, 1718.

G

Nicolas GOULAS, *Mémoires*, Ed. Charles Constant, Renouard, Paris, 1879-1882, 3 vol.

GOURVILLE (Jean Hérault, sieur de), *Mémoires*, Ed. Arlette Lebigre, Coll. Le Temps retrouvé, Mercure de France, 2004.

Guillaume GROEN van PRINSTERER, *Archives ou Correspondance inédite de la Maison d'Orange-Nassau*, 2^e série, tome I : 1584-1599 et tome II : 1600-1642, 1857-1859.

H

Suzanne d'HUART, *Archives Rohan-Bouillon*, SEVPEN, Paris, 1970.

Suzanne d'HUART (Éditeur), *Lettres de Turenne extraites des Archives Rohan-Bouillon*, SEVPEN, Paris, 1971.

L

Maréchal de LA FORCE (Jacques Nompar de Caumont), *Mémoires... et de ses deux fils les marquis de Montpouillan et de Castelnaut*, Ed. Marquis de La Grange, Charpentier, Paris, 1843, 4 vol.

Jacques de LANGLADE, *Mémoires de la vie de Frédéric-Maurice de LaTour d'Auvergne, duc de Bouillon*, Paris, chez Pierre Trabouillet, 1692.

François de LA ROCHEFOUCAULD (duc), *Mémoires*, Présentées par Jean-Dominique de La Rochefoucauld, Coll. La Petite Vermillon, Ed. de La Table Ronde, 1993.

M

Marquis de MONGLAT, *Mémoires*, Ed. Michaud et Poujoulat, Nouvelle collection des mémoires relatifs à l'Histoire de France, tome XXIX, Didier et Cie, Paris, 1857.

Monsieur de MONTRESOR (Claude de Bourdeille), *Mémoires. Diverses pièces durant le ministère du cardinal de Richelieu. Relation de Monsieur de Fontrailles. Affaires de Messieurs le comte de Soissons, ducs de Guise et de Bouillon, etc*, Leyde, Chez J. Sambix le jeune, 1665, 2 vol., in-12°.

Mme de MOTTEVILLE, *Mémoires sur Anne d'Autriche et sa Cour. Nouvelle édition d'après le manuscrit de Conrart*. G. Charpentier et Cie, Paris, 1886, 4 vol.

Pierre du MOULIN, "La vie de M. Pierre du Moulin ministre de l'Eglise réformée de Sedan et professeur en théologie écrite par luy-même", *B. S. H. P.F.*, 1858.

Pierre du MOULIN, "La vie de M. Pierre du Moulin ministre de l'Eglise réformée de Sedan et professeur en théologie écrite par luy-même", *B. S. H. P.F.*, 1858.

O

Marie d'ORLEANS-LONGUEVILLE, duchesse de Nemours, *Mémoires*, Ed. Micheline Cuénin, Coll. Le Temps retrouvé poche, Mercure de France, 2006.

P

Vicomte de PUYSEGUR (Jacques de Chastenet), *Mémoires*, Paris, Charles-Antoine Jombert, 1747, 2 vol.

R

A. RAMBOUR, (F. D. M. S. E. & professeur de théologie à Sedan), *Les Dernières paroles & confessions de Madame la duchesse douairière de Bouillon recueillies*, N. Bourdin & L. Perier, demeurant à Paris, rue Neufve du Palais, au Roy de Suède, MDC XLII, In-8°, 14 pages, Bibliothèque nationale, NUMM 72061.

Cardinal de RETZ, *Œuvres*, Ed. Marie-Thérèse Hipp et Michel Pernot, Bibliothèque de La Pléiade, Gallimard, 1984.

S

Charles SAMARAN, *Archives de la Maison de La Trémoille (Chartriers de Thouars et de Senant, papiers Duchatel)*, Honoré Champion, Paris, 1928.

Louis SEGOND, *La Sainte Bible*, Nouvelle édition de Genève 1979, Société Biblique de Genève, Cinquième édition 2001.

T

TALLEMANT des REAUX, *Historiettes*, Éd. Antoine ADAM, Bibliothèque de La Pléiade, Gallimard, 1960-1961, 2 vol.

Jean Luc TULOT, *Correspondance du marquis et de la marquise de la Moussaye*, Coll. Pages d'archives, Editions Honoré Champion, 1999.

Jean Luc TULOT, *Correspondance de Marie de La Tour d'Auvergne, duchesse de la Trémoille, (1601-1665)*, Saint-Brieuc, Edition provisoire du 1er août 1999.

Jean Luc TULOT, *Correspondance de Henri de La Trémoille, duc de Thouars (1598-1674)*, Saint-Brieuc, Edition provisoire du 1er août 1999.

V

Philippe et François de VILLERS, *Journal d'un voyage à Paris en 1657-1658*, Ed. A. P. Faugère, Paris, Benjamin Duprat, libraire de l'Institut, de la Bibliothèque impériale et du Sénat, 1862.

BIBLIOGRAPHIE

A

Antoine ADAM, *Histoire de la littérature française au XVIIe siècle*, Bibliothèque de l'Evolution de l'Humanité, Editions Albin Michel, 1997, 3 vol.

Roman d'AMAT et collaborateurs, *Dictionnaire de biographie française*, Librairie Letouzay et Ané, Paris, 1933-1994, 18 vol (Aage à Lacombe).

Philippe ARIÈS, *L'Enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Coll. L'Univers historique, Le Seuil, 1973.

Philippe ARIÈS et Georges DUBY, *Histoire de la vie privée. 3. De la Renaissance aux Lumières*, Coll. Points Histoire, Le Seuil, 1999.

George d'AVENEL (vicomte), *La Noblesse française sous Richelieu*, Armand Colin, 1901.

B

David BACOT, "L'Eglise de Sedan. Extraits des registres du consistoire (1601-1634)", *B.S.H.P.F.*, tome XVIII, 1869,

Elisabeth BADINTER, *XY. De l'identité masculine*, Poches Odile Jacob, 2004.

Elisabeth BADINTER, *L'Un et l'autre*, Poches Odile Jacob, 2004.

Scarlett BEAUVALET-BOUTOUVRE, *Etre veuve sous l'Ancien Régime*, Editions Belin, Paris, 2001.

Yannick BENEZECH, *La principauté de Sedan de 1591 à 1652*, Projet de thèse sous la direction de Bernard Grunberg - Université de Reims.

Yves-Marie BERCE, *Nouvelle histoire de la France Moderne. 3. La naissance dramatique de l'absolutisme, 1598-1661*, Coll. Points Histoire, Le Seuil, 1992.

Jean BERENGER, *Turenne*, Librairie Arthème Fayard, 1987.

Evelyne BERRIOT-SALVADORE, *Les femmes dans la Société Française de la Renaissance*, Librairie Droz, Genève, 1990.

P. J. BLOK, *Frederik Hendrik prins van Oranje*, Uitgegeven Te Amsterdam door J. M. Meulenhoff, 1924.

Pierre BOURDIEU, *La domination masculine*, Coll. Points Essais, Le Seuil, 2002.

Laurent BOURQUIN, *Noblesse seconde et pouvoir en Champagne aux XVIe et XVIIe siècles*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1994.

Robin BRIGGS, *Early modern France, 1560-1715*, Second Edition, Coll. Opus, Oxford University Press Paperback, 1998

C

Philippe CABIN et Jean-François DORTIER, *La sociologie. Histoire et idées*. Editions Sciences Humaines, Auxerre, 2004.

Louis CAPPEL, *Sur la douloureuse et non jamais assez regrettée mort de ... Mademoiselle Louise de La Tour, fille aînée de Monseigneur le duc de Buillon, décédée à Paris, le jeudi 6 décembre 1607 ... complainte élégiaque en vers féminins*, Sedan, 1608, in-4°, 7 p.

Michel CARMONA, *Marie de Médicis*, Arthème Fayard, 1981.

Michel CARMONA, *Richelieu, l'ambition et le pouvoir*, Librairie Arthème Fayard, 1983.

Martine CHAUDRON et François de SINGLY (dir.), *Identité, lecture, écriture*, Coll. Etudes et recherches, Bibliothèque Publique d'Information/Centre Pompidou, 1993.

Pierre CHEVALIER, *Louis XIII*, Librairie Arthème Fayard, 1979.

Gustave COHEN, *Ecrivains français en Hollande dans la première moitié du XVIIe siècle*, Librairie Edouard Champion, 1920, Slatkine reprints, Genève, 1976.

P. CONGAR, J. LECAILLON et J. ROUSSEAU, *Sedan et le pays Sedanais : vingt siècles d'histoire*, Paris, 1969.

Jean-Marie CONSTANT, *La vie quotidienne de la noblesse française aux XVIe-XVIIe siècles*, Hachette, 1985.

Jean-Marie CONSTANT, *La société française aux XVIe – XVIIe – XVIIIe siècles*, Coll. Synthèse Σ Histoire, Ophrys, 1994.

Thera COPPENS, *Frederik Hendrik en Amalia van Solms*, Fontein, Baarn, 1987.

Guy CORNEAU, *Père manquant, fils manqué. Que sont les hommes devenus ?* Les Editions de l'Homme, Montréal, 1989.

Guy CORNEAU, *N'y a-t-il pas d'amour heureux ? Comment les liens père-fils et mère-fils conditionnent nos amours*, Ed. Robert Laffont, Paris, 1997.

Guy CORNEAU, *La guérison du cœur. Au bout de nos épreuves le bonheur ?* Editions J'ai lu, Paris, 2004.

Guy CORNEAU, *Victime des autres, bourreau de soi-même*, Editions J'ai lu, Paris, 2004.

Boris CYRULNIK, *Les Nourritures affectives*, Poches Odile Jacob, 2000.

Boris CYRULNIK, *Sous le signe du lien*, Coll. Pluriel, Hachette Littératures, 2004.

Liliane CRETE, *Le protestantisme et les femmes aux origines de l'émancipation*, Labor et Fides, 1999.

D

Maurice DAUMAS, *La tendresse amoureuse, XVIe-XVIIIe siècles*, Perrin, 1996.

Georges DETHAN, *La vie de Gaston d'Orléans*, Ed. de Fallois, 1992.

Jonathan DEWALD, *Aristocratic experience and the origins of modern culture. France, 1570-1715*, University of California Press, 1993.

Françoise DOLTO, *La cause des adolescents*, Coll. Agora, Pocket, 1997.

Françoise DOLTO, *Les chemins de l'éducation*, Coll. Folio-Essais, Gallimard, 2003.

Françoise DOLTO, *Sexualité féminine*, Coll. Folio-Essais, Gallimard, 2002.

Georges DUBY et Michelle PERROT, *Histoire des femmes. Volume III : XVIe-XVIIe siècles*, sous la direction de Natalie ZEMON DAVIS et Arlette FARGE, Plon, 1991.

Claude DULONG, *La vie quotidienne des femmes au Grand siècle*, Hachette, 1984.

Didier DUMAS, *Sans père et sans parole. La place du père dans l'équilibre de l'enfant*, Hachette Littératures, 1999.

Yves DURAND, *La Maison de Durfort à l'Époque moderne*, Imprimerie Lussaud, Fontenay-Le-Comte, 1975.

Yves DURAND, *Les solidarités dans les sociétés humaines*, Coll. L'Hisrorien, P.U.F., 1987.

H. DYSERINCK, "De militaire gouverneurs van Maastricht, 1567 - 1794 – Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne, hertog van Bouillon", *Publications de la Société historique et archéologique dans le Limbourg*, tome XLVIII, Nouvelle série, tome XXVIII, 1912.

E

Caroline ELIACHEFF et Nathalie HEINICH, *Mères-filles. Une relation à trois*, Livre de poche, 2003

Caroline ELIACHEFF, *La Famille dans tous ses états*, Albin Michel, 2004

Norbert ELIAS, *La Société de Cour*, Préface de Roger Chartier, Coll. Champs, Flammarion, 1985.

Norbert ELIAS, *La civilisation des moeurs*, Coll. Agora, Pocket, 1999.

Norbert ELIAS, *La dynamique de l'Occident*, Coll. Agora, Pocket, 1997.

F

Sébastien FATH, *Idées reçues : les Protestants*, Coll. Histoire & Civilisations, Le Cavalier bleu Editions, Paris, 2003.

Sigmund FREUD, "Psychologie des foules et analyse du moi" in *Essais de psychanalyse*, Petite bibliothèque Payot, 2001, p. 129-242.

G

Anne-Laure GANNAC, *Mère-Fils. L'impossible séparation*, Editions Anne Carrière, Paris, 2004.

Janine GARRISSON, *L'Homme protestant*, Ed. Complexe, Bruxelles, réédition 1986.

Janine GARRISSON (Dir.), *Histoire des protestants en France de la Réforme à la Révolution*, Editions Privat, Toulouse, 2^e édition, 2001.

Pieter GEYL, *History of the Dutch-Speaking Peoples 1555-1648*, Phoenix Press, 2001.

Dominique GODINEAU, *Les femmes dans la Société française 16^e-18^e siècles*, Coll. U, Armand Colin, Paris, 2003.

Marie-Claire GRASSI, *Lire l'épistolaire*, Dunod, 1998.

H

Frères HAAG, *La France protestante*, Paris, 1846-1859, 10 vol. et Slatkine reprints, Genève, 1966; 2^{ème} édition publiée sous la direction d'Henri Bordier, Paris, 1677-1888, 6 vol.

Danielle HAASE-DUBOSC et Eliane VIENNOT (Dir), *Femmes et pouvoirs sous l'ancien régime*, Rivages/Histoire, 1991.

Gregory HANLON, *Confession and community in Seventeenth Century France. Catholic and protestant coexistence in Aquitaine*, University of Pennsylvania Press, 1993.

Geneviève HAROCHE-BOUZINAC, *L'épistolaire*, Collection Contours littéraires, Hachette, 1995.

Geneviève HAROCHE-BOUZINAC, *Lettre et réflexion morale. La lettre, miroir de l'âme*, Klincksieck, 1999.

Ernest HENRY, *Notes biographiques sur les membres de l'Académie protestante et les pasteurs de l'Eglise réformée de Sedan*, Sedan, 1896.

Noémi HEPP et Jacques HENNEQUIN, *Les valeurs chez les mémorialistes su XVII^e siècle avant le Fronde*, Editions Klincksieck, 1979.

H. J. HONDERS, *Andreas Rivetus als invloedrijk gereformeerd theoloog in Holland's bloeitijd*, La Haye, Nijhoff, 1930.

Olwen HUFTON, *The prospect before her. A History of Women in Western Europe. Volume I : 1500-1800*, Fontana press, 1997.

I

Jonathan I. ISRAEL, *The Dutch Republic. Its Rise, Greatness, and Fall, 1477-1806*, Oxford University Press, 1998.

J

Arlette JOUANNA, *Le devoir de révolte. La noblesse française et la gestation de l'Etat moderne, 1559-1664*, Librairie Arthème Fayard, 1989.

C. G. JUNG, *Dialectique du Moi et de l'inconscient*, Coll. Folio essai, Gallimard, Réédition 2004.

K

Jean-Claude KAUFMANN, *Ego. Pour une sociologie de l'individu*, Nathan, 2001.
 Jean-Claude KAUFMANN, *Sociologie du Couple*, Coll. Que sais-je ?, P. U. F., 4^e éd., 2004.
 Jean-Claude KAUFMANN, *L'invention de soi. Une théorie de l'identité*, Armand Colin, 2004.
 Sharon KETTERING, *Patrons, Brokers and Clients in Seventeenth Century France*, Oxford University Press, 1986.
 Sharon KETTERING, *French society 1589-1715*, Pearson education, 2001.
 J. G. KIKKERT, *Frederik Hendrik*, De Haan, Houten, 1986.
 R. J. KNECHT, *Richelieu*, Longman, 1996.

L

J. P. LABATUT, *Les ducs et pairs de France au XVIIe siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1972.
 Elisabeth LABROUSSE, *La révocation de l'Edit de Nantes. Une foi, une loi, un roi*, Payot/Labor et Fides, 1985.
 Auguste-Armand de LA FORCE (duc), *Le maréchal de La Force. Un serviteur de sept Rois (1558-1652)*, Librairie Plon, Paris, 1950.
 Bernard LAHIRE, *L'Homme pluriel*, Essais et Recherches, Nathan, 1998.
 Gustave LE BON, *Psychologie des foules*, 1^{ère} éd. 1895, Nouvelle édition, Coll. Quadrige, P. U. F. 8^e édition, 2003.
 François LEBRUN, Marc VENARD et Jean QUENIART, *Histoire générale de l'Enseignement et de l'Education en France. 2. De Gutenberg aux Lumières*, Nouvelle Librairie de France, 1981.
 François LEBRUN, *Se soigner autrefois. Médecins, saints et sorciers aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Coll. Points Histoire, Le Seuil, 1995.
 Jean LE CAMUS, *Le vrai Rôle du père*, Poches Odile Jacob, 2004.
 Michehel H. LEDOUX, *Introduction à l'œuvre de Françoise Dolto*, Petite bibliothèque Payot, 1995.
 Emile G. LÉONARD, *Histoire générale du protestantisme*, Edition de poche Quadrige, P. U. F., 1988.
 Marie-Anne LESCOURLET, *Rubens*, Flammarion, 2004.

M

Maurice T. MASCHINO, *Y a-t-il de bonnes mères ?* Coll. Agora, Pocket, 2003
 Geneviève MAZE-SENCIER, *Dictionnaire des maréchaux de France du Moyen Age à nos jours*, Perrin, 2000.
 Denis McKEE, " Les protestants de Sedan et la Révocation de l'Edit de Nantes : opposition, fuites et résistance ", *B. S. H. P. F.*, tome CXXVII, avril-juin 1981, p. 226-227.
 Hubert METHIVIER, *Le Siècle de Louis XIII*, Coll. Q. S. J. ?, P. U. F., 2^e édition, 1967.
 Marquis de MONGLAT, *Mémoires*, Ed. Michaud et Poujoulat, Nouvelle collection des mémoires relatifs à l'Histoire de France, tome XXIX, Didier et Cie, Paris, 1857.
 A. Lloyd MOOTE, *Louis XIII, the just*, University of California Press, 1989.
 Mark MOTLEY, *Becoming a French aristocrat. The Education of the Court nobility, 1580-1715*, Princeton University Press, 1990.
 Roland MOUSNIER, *Les institutions de la France sous la Monarchie absolue (1598-1789)*, P.U.F., 1974-1980, 2 vol.
 Roland MOUSNIER, *L'Homme rouge ou la vie du Cardinal de Richelieu (1585-1642)*, Coll. Bouquins, Robert Laffont, 1992.

Robert MUCHEMBLED, *L'invention de l'homme moderne. Culture et sensibilités en France du XV^e au XVIII^e siècle*, Coll. Pluriel, Hachette, 1994.

Robert MUCHEMBLED, *Société, cultures et mentalités dans la France moderne, XVI^e-XVIII^e siècle*, Coll. Cursus, Armand Colin, 1996.

Robert MUCHEMBLED, *La Société policée. Politique et politesse en France du XVI^e au XX^e siècle*, Coll. L'Univers historique, Le Seuil, 1998.

Robert MUCHEMBLED, *L'invention de la France moderne*, Coll. U, Armand Colin, Paris, 2002.

Thomas MUNCK, *Seventeenth Century Europe. State, Conflict and the Social Order in Europe. 1598-1700*, Macmillan Press, 1990.

N

Johanna W. A. NABER, *Prinsessen van Oranje en hare Dochters in Frankrijk*, H. D. Tjeenk Willink & Zoon, Haarlem, 1901

Aldo NAOURI, *Une place pour le père*, Coll. Points, Le Seuil, 2003.

Aldo NAOURI, *Les Filles et leurs mères*, Odile Jacob poche, 2000.

Aldo NAOURI, *Les Pères et les Mères*, Odile Jacob, 2004.

Doede NAUTA, *Samuel Maresius*, Amsterdam, 1935.

O

Christiane OLIVIER, *Les enfants de Jocaste. L'empreinte de la Mère*, Denoël, Nouvelle édition, 2003.

Christiane OLIVIER, *Filles d'Eve. La relation Mère-Fille*, Denoël, Nouvelle édition, 2001.

Christiane OLIVIER, *Petit livre à l'usage des pères*, Librairie Arthème Fayard, 2002.

G. van OPSTAL, *André Rivet. Een invloedrijk Hugenoet ann het hof van Frederik Hendrik*, Harderwijk, 1937.

P

Jacques PANNIER, *L'Eglise réformée de Paris sous Louis XIII de 1621 à 1629*, Honoré Champion, 1931, 2 vol.

Eugénie PASCAL, "La lectrice devenue scriptrice. Lecture épistolaire dans les réponses d'Elisabeth à Charlotte-Brabantine de Nassau", in Isabelle BROUARD-ARENDS (dir), *Lectrices d'Ancien Régime*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2003, p. 409-418.

Michel PERNOT, *La Fronde*, Ed. de Fallois, 1994.

René et Suzanne PILLORGET, *France baroque, France classique*, Coll. Bouquins, Robert Laffont, 1995, 2 vol.

J. J. POELHEKKE, *Frederik Hendrik, prins van Oranje. Een biografisch drieluik*, Walburg Pers., Zutphen, 1978.

R

Orest RANUM, *Les créatures de Richelieu*, Edition A. Pedone, Paris, 1966.

Orest RANUM, *Les parisiens du XVII^e siècle*, Coll. U Prisme, Armand Colin, 1973.

Orest RANUM, *La Fronde*, Coll. L'Univers historique, Le Seuil, 1995.

Orest RANUM, *Paris in the age of absolutism. An essay*, Revised and expanded edition, Pennsylvania State University Press, 2002.

Michel-Edmond RICHARD, *La vie des protestants français de l'Edit de Nantes à la Révolution (1598-1789)*, Les Editions de Paris, 1994.

Lucien RIMBAULT, *Pierre du Moulin (1568-1658), un pasteur classique à l'âge classique (Etude de théologie pastorale sur des documents inédits)*, Librairie philosophique J. Vrin, Paris, 1966.

Nancy L. ROELKER, "The Appeal of Calvinism to French Noblewomen in the Sixteenth Century", *Journal of Interdisciplinary History*, 2 (1972), p. 391-418.

Philippine de ROHAN-CHABOT, *Vivre sa foi au XVIIe siècle : l'exemple des dames de Rohan*, Mémoire, Paris X Nanterre, 1996.

Herbert H. ROWEN, *The Princes of Orange*, Cambridge University Press Paperback, 1990.

Marcel RUFO et Christine SCHILTE, *Frères et sœurs, une maladie d'amour*, Librairie Générale Française, Paris, 2003.

J. RUSSELL MAJOR, *From Renaissance Monarchy to Absolute Monarchy : French Kings, Nobles & Estates*, The Johns Hopkins University Press, Baltimore, 1994.

S

Annick SAPIN, *L'Eglise Réformée de Sedan de ses origines jusqu'au rattachement de la Principauté à la France (1562-1642)*, Thèse de l'Ecole des Chartes, 1974.

Régine SCHELLES, *Frères et sœurs complices et rivaux ...*, Coll. Le métier de parents, Editions Fleurus, Paris, 2003.

Simon SCHAMA, *L'Embarras des richesses. Une interprétation de la culture hollandaise au siècle d'or*, Coll. Bibliothèque des idées, Gallimard, Paris, 1991.

T

Victor L. TAPIÉ, *La France de Louis XIII et de Richelieu*, Coll. Champs, Flammarion, 1980.

Jean Luc TULOT, "Les Gouyon de La Moussaye", *Cahiers du Centre de Généalogie Protestante*, N° 75, Troisième trimestre 2001, p. 132-167 ; N° 76, Quatrième trimestre 2001, p. 178-214 ; N° 77, Premier trimestre 2002, p. 6-21 ; N° 78, Deuxième trimestre 2002, p. 66-81.

Jean Luc TULOT, "Les La Trémoille et le protestantisme au XVIe et au XVIIe siècle : 5 Marie de La Tour d'Auvergne, l'Héroïne de Thouars", *Cahiers du Centre de Généalogie Protestante*, N° 86, Deuxième trimestre 2004, p. 61-98.

V

Christophe de VOOGD, *Histoire des Pays-Bas des origines à nos jours*, Librairie Arthème Fayard, 2003.

W

Merry E. WIESNER, *Women and Gender in Early Modern Europe*, Cambridge University Press, Second edition, 2000.

Kathleen WILSON-CHEVALIER et Eliane VIENNOT, *Royaume de fémynie. Pouvoirs, contraintes, espaces de liberté des femmes, de la Renaissance à la Fronde*, Honoré Champion, Paris, 1999.

Donald W. WINNICOTT, *L'enfant et sa famille*, Petite bibliothèque Payot, 2003.

-=-

Jean Luc Tulot, F 22000 Saint-Brieuc, 31 décembre 2006